

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00306 0244

DATE DUE

JUL 2 1000			
JUL 04 2005			

J CANADA. PARL. COM. MIXTE
103 ... OTTAWA SIEGE DU GOU-
H72 VERNEMENT.
1944/45
08 Procès-verbaux et tém.
A44

DATE

NAME - NOM

SESSION DE 1944



CANADA

PROCÈS-VERBAUX

DU

COMITÉ MIXTE DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE
DES COMMUNES

nommé

Pour examiner les problèmes spéciaux résultant du fait que la ville d'Ottawa est le siège du gouvernement, et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et sur les matières connexes

FASCICULE N° 1

SÉANCE DU MERCREDI 7 JUIN 1944

TÉMOIN :

Son Honneur le maire Stanley Lewis, d'Ottawa

MEMBRES DU COMITÉ REPRÉSENTANT LE SÉNAT

L'honorable A. B. COPP, C.P., président,

et les honorables Sénateurs:

DuTremblay, P.-R.
Lambert, N. P.
Léger, A.-J.

Stevenson, J. J.
White, G. V.

MEMBRES DU COMITÉ REPRÉSENTANT LA CHAMBRE
DES COMMUNES

M. J. A. GREGORY, député, *président*,

et messieurs:

Boucher, G. R.
Coté, P.-E.
Dechêne, J.-M.
Hill, B. M.
Knowles, S. A.
Marshall, J. A.
Matthews, J. E.

McIlraith, G. J.
McLean, G. A. (*Simcoe-Est*)
O'Brien, J. L.
Pinard, J.-A.
Purdy, G. T.
Reid, T.
White, G. S.

Le secrétaire du comité mixte,

A. H. HINDS,

Secrétaire en chef des comités du Sénat.

NOMINATION DU COMITÉ DU SÉNAT

Le MARDI 30 mai 1944.

Ordonné,—Que le Sénat agisse de concert avec la Chambre des communes à titre de Comité mixte des deux Chambres, afin de faire un examen des problèmes spéciaux qu'engendre le fait que la cité d'Ottawa se trouve être le siège du gouvernement fédéral, et de faire rapport sur les relations entre celui-ci et les autorités municipales de ladite cité et leurs responsabilités respectives quant à ces problèmes, avec pouvoir d'approfondir cette question et les détails connexes.

Que les honorables sénateurs Copp, DuTremblay, Lambert, Léger, Stevenson et White soient nommés membres d'un tel comité mixte pour y représenter le Sénat.

Que le Comité soit autorisé à envoyer quérir personnes, dossiers et documents.

Que le Comité soit autorisé à siéger pendant les séances et les ajournements du Sénat.

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer en conséquence.

Copie conforme.

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

NOMINATION DU COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le LUNDI 29 mai 1944.

Résolu,—Qu'un Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour faire un examen des problèmes spéciaux engendrés par le fait que la ville d'Ottawa se trouve être le siège du gouvernement, et pour préparer un rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'approfondir cette question et les détails connexes;

Que ledit comité soit composé des membres suivants: MM. Boucher, Coté, Dechêne, Gregory, Hill, Knowles, Marshall, Matthews, McIlraith, McLean (*Simcoe-Est*), O'Brien, Pinard, Purdy, Reid et White;

Que les dispositions de l'article 65 du Règlement de la Chambre des communes soient suspendues à ce sujet;

Que le Comité ait l'autorisation de siéger pendant les séances de la Chambre;

Que ledit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes, dossiers et documents, et qu'il fasse rapport de temps à autre;

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour mettre Leurs Honneurs au courant de la nomination de ce comité par la Chambre des communes, et pour demander à Leurs Honneurs de nommer des membres du Sénat pour agir de concert avec les membres de la Chambre des communes à titre de comité mixte des deux Chambres.

Le greffier de la Chambre des communes,
ARTHUR BEAUCHESNE.

Copie conforme.

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 1er juin 1944.

Le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes nommé pour examiner les problèmes spéciaux résultant du fait que la ville d'Ottawa est le siège du gouvernement, et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et sur les matières connexes, se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Copp, Lambert, Léger et Stevenson—4.

La Chambre des communes: MM. Coté, Hill, Knowles, Marshall, Matthews, McIlraith, McLean (*Simcoe-Est*), Pinard, Purdy et Reid—10.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Lambert, l'honorable sénateur Copp est élu président de la section du Sénat.

Sur la proposition de M. Matthews, député, M. Gregory, député, est élu président de la section de la Chambre des communes.

Sur la proposition de M. Reid, député, il est

Résolu de présenter un rapport recommandant que le quorum de la section de la Chambre des communes soit réduit à six membres.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Léger, il est

Résolu de présenter un rapport recommandant que le quorum de la section du Sénat soit réduit à trois membres.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Stevenson, il est

Résolu de présenter un rapport recommandant que soit accordée l'autorisation de faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français des procès-verbaux du Comité, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 100 du Règlement.

A la suite d'une discussion sur la modalité à suivre relativement à la conduite de l'enquête, il est

Résolu,—Que les présidents conjoints, l'honorable sénateur Lambert et MM. McIlraith, McLean (*Simcoe-Est*) et Knowles constituent le personnel d'un sous-comité du programme, et que le quorum du sous-comité soit fixé à quatre.

A midi, le comité s'ajourne au mercredi 7 juin, à 11 heures du matin.

Copie conforme.

Le secrétaire du comité mixte,

A. H. HINDS,
Secrétaire en chef des comités du Sénat.

Le MERCREDI 7 juin 1944.

Conformément à l'ajournement et à l'avis, le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes nommé pour examiner les problèmes spéciaux résultant du fait que la Ville d'Ottawa est le siège du gouvernement, et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et sur les matières connexes, se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Présents:

L'honorable sénateur Copp, président de la section du Sénat, au fauteuil.
Pour le Sénat: Les honorables sénateurs Copp, Lambert et Stevenson—(3).
Pour la Chambre des communes: MM. Boucher, Côté, Hill, Knowles, Marshall, Matthews, McIlbraith, McLean (*Simcoe-Est*), Pinard, Purdy, Reid et White—(12).

Sont aussi présents:

Les sténographes officiels du Sénat.
M. J. M. Somerville, secrétaire du ministère des Travaux publics.
M. H. R. Cram, secrétaire de la Commission du district fédéral.

Son Honneur le Maire Lewis, les commissaires Bourque, Geldert, Goodwin et McRae, et les échevins Coulter, Hamilton, Pinard et Powers, assistent aux délibérations à titre de représentants du conseil de ville d'Ottawa, et sont présentés par M. G. J. McIlbraith, député d'Ottawa-Ouest.

Son Honneur le Maire Lewis porte la parole, et à sa demande on convient d'un délai de deux semaines pour permettre au Conseil de ville d'Ottawa de préparer et de présenter un mémoire au nom de la corporation municipale d'Ottawa. Un nombre suffisant d'exemplaires de ce mémoire devra être fourni au secrétaire du comité pour distribution aux membres du comité avant la prochaine séance.

A midi, le comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

*Le secrétaire en chef des comités du Sénat,
secrétaire du comité mixte,*

A. H. HINDS.

TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT,

Le MERCREDI 7 juin 1944.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, nommé pour examiner les problèmes spéciaux résultant du fait que la Ville d'Ottawa est le siège du gouvernement, et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et sur les matières connexes, se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

L'honorable A. B. Copp, C.P., président de la section du Sénat, préside.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp) : Messieurs, le président de la section de la Chambre des communes ne peut malheureusement pas assister à nos délibérations ce matin. Le comité a tenu une assemblée d'organisation l'autre jour et a nommé un comité du programme. Ce comité, m'informe-t-on, a suggéré que nous entendions, ce matin, des représentants de la Ville d'Ottawa. Son Honneur le Maire d'Ottawa et des membres du Bureau des commissaires et du Conseil de ville sont présents, et je demanderais à M. McIlbraith, député d'Ottawa-Ouest, de présenter la délégation au comité.

M. McILBRAITH : Monsieur le président et messieurs, on m'avise que la Ville a nommé un comité pour préparer l'exposé de la situation de la Ville. Nous avons ici ce matin, à la tête de la délégation de la Ville, le Maire Stanley Lewis, que la plupart d'entre vous connaissez. Il est le maire d'Ottawa depuis un bon nombre d'années. Ceux d'entre nous qui devons affronter périodiquement une élection conviendront que le meilleur éloge qu'on puisse faire d'un homme est de dire qu'il a été réélu plusieurs fois.

Le Conseil de ville d'Ottawa se compose du Maire, de quatre commissaires et de deux échevins par quartier. Il y a onze quartiers. En plus du Maire, les membres du comité de la Ville nommés pour les fins de cette enquête sont les commissaires Geldert, Bourque, McRae et Goodwin, et quatre échevins, soit l'échevin Hamilton, du quartier Dalhousie; le major Pinard, du quartier St. Georges; l'échevin Powers, du quartier Rideau, et l'échevin Coulter, du quartier Riverdale.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp) : Plaît-il au comité d'entendre Son Honneur le Maire? La proposition est adoptée.

Son Honneur le Maire d'Ottawa, M. STANLEY LEWIS : Monsieur le président, messieurs, j'ai reçu du secrétaire en chef des comités du Sénat, secrétaire du comité mixte, la communication suivante en date du 3 juin 1944:—

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes nommé pour examiner les relations entre le gouvernement fédéral et la ville d'Ottawa me donne instruction de vous demander d'être présent au comité le mercredi 7 juin courant à la chambre de comité du Sénat N° 262, et de vous faire accompagner de tous les autres dirigeants municipaux que vous jugerez à propos de nommer.

J'inclus pour votre gouverne une copie des résolutions des deux Chambres nommant le comité mixte.

C'est le premier avis officiel que nous avons reçu du gouvernement du Canada qu'un tel comité avait été constitué, et c'est aussi la première invitation qui nous est communiquée de comparaître devant votre honorable groupe.

Puis-je lire aussi la lettre suivante que j'ai transmise au premier ministre le 4 avril 1944:—

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING, C.P.,
premier ministre du Canada,
Ottawa.

CHER MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE:

La résolution suivante a été adoptée unanimement par le Conseil de Ville à sa réunion régulière hier soir:—

Son Honneur le Maire d'Ottawa est par les présentes autorisé par le Conseil à demander au très honorable premier ministre de nommer un comité représentatif du Gouvernement fédéral et du Parlement du Canada aux fins de conférer avec un comité du Conseil nommé par Son Honneur le Maire pour discuter les relations et les accords financiers qui existent entre le Dominion du Canada et la Corporation municipale de la ville d'Ottawa, en vue de formuler et de recommander un accord nouveau et réciproquement équitable entre le Dominion du Canada et la ville d'Ottawa. Au nom du Conseil de Ville, j'ai l'honneur de demander, monsieur le premier ministre, que le Gouvernement constitue un comité immédiatement pour que toute la question puisse s'étudier pendant la présente session du Parlement. Nous sommes prêts à rencontrer un comité du gouvernement dès à présent.

Cordialement à vous,

(Signé) STANLEY LEWIS,
Maire.

Le même jour, le premier ministre m'a adressé la réponse suivante:

Son Honneur le Maire STANLEY LEWIS,
Ottawa, Ontario.

Cher monsieur le Maire;

J'accuse réception de votre lettre de ce jour à propos d'une résolution adoptée à une séance régulière du Conseil de Ville hier soir relativement à une conférence entre un comité du Conseil de Ville et des membres du Gouvernement canadien.

Le cabinet sera saisi de la demande du Conseil de Ville à une de ses prochaines séances afin que des arrangements puissent être faits quant à une réunion avec les représentants de la Ville pour la discussion des relations entre la corporation municipale et le gouvernement. Aussi, je serai heureux de voir à ce que des arrangements soient faits, par voie de votre bureau, pour la tenue d'une réunion à une date mutuellement convenable.

Cordialement à vous,

(signé) W. L. MACKENZIE KING.

Vu les entrefilets qu'ont publiés les journaux concernant la constitution du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'examiner la question des relations entre le gouvernement et la ville, et me conformant aux

instructions du Conseil, j'envoie à M. Hinds, la communication suivante datée d'aujourd'hui, le 7 juin:—

M. Arthur H. Hinds,
secrétaire en chef des comités du Sénat, et
secrétaire du comité mixte,
Au Sénat,
A Ottawa.

Cher monsieur HINDS,—J'ai bien reçu votre lettre du 3 juin m'avisant que le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes nommé pour examiner les relations entre le gouvernement fédéral et la ville d'Ottawa se réunira le 7 juin, et me transmettant des copies des résolutions des deux Chambres nommant le comité mixte.

Me conformant aux instructions contenues dans la résolution du Conseil de Ville, du 3 avril, dont une copie est annexée, j'ai nommé les membres suivant du Conseil de Ville pour constituer le comité du Conseil:—

Le commissaire G. M. Geldert
le commissaire F. McRæ
l'échevin L. L. Coulter
l'échevin J. Powers
et moi-même.

le commissaire E. A. Bourque
le commissaire G. W. Goodwin
l'échevin W. Hamilton
l'échevin A. Pinard

Cordialement à vous,

(signé) J. E. S. LEWIS,
Maire.

J'espère, messieurs, que dans les discussions amicales qui auront lieu entre les divers groupes représentés ici aujourd'hui nous ne perdrons pas de vue que nous nous occupons de la capitale du pays et que nous visons surtout à essayer d'ajuster sur une base équitable les relations financières entre la ville et le gouvernement fédéral. C'est la principale raison pour laquelle nous avons demandé la tenue de cette conférence.

Je formule aussi l'espoir que cette enquête ne deviendra pas un interrogatoire. Nous traitons d'une question très importante. Nous espérons que le comité siégera en commun avec le comité du Conseil comme une espèce de bureau d'arbitrage, au lieu de soumettre nos représentants ou hauts fonctionnaires municipaux à un contre-interrogatoire sur les raisons qui motivent notre attitude concernant les relations entre la ville et le gouvernement. On me jugera peut-être quelque peu présomptueux d'exprimer mes vues sur le mode de procédure de votre comité, monsieur le président, mais je crois que nous sommes bien fondés à prétendre que nous, à titre de représentants élus du peuple, devrions pouvoir délibérer avec d'autres représentants élus du peuple sur un pied d'égalité quand il s'agira de traiter de cette question essentielle, question qui aboutira à des conclusions qui influenceront non seulement sur l'Ottawa d'aujourd'hui mais sur cette ville dans soixante, soixante-dix ou cent ans d'ici, en fait, aussi longtemps que la capitale aura ses assises dans cette localité.

Voilà pour mes remarques de début, monsieur le président. Si je puis répondre à quelques questions je le ferai avec plaisir.

M. RED: Monsieur le président, les remarques de début du Maire étaient magnifiques, mais il me semble qu'il y a un léger malentendu. Il a exprimé l'espoir que ce comité ne revêtira pas le caractère d'un tribunal d'enquête. Quant à moi, je suis d'avis que nous devons poser des questions dans le but d'obtenir le plus de renseignements possible. Je voudrais peut-être poser certaines questions à Son Honneur, mais je ne voudrais pas qu'il les interprète comme des questions inquisitoriales.

Le maire LEWIS: Non, je ne crois pas que nous nous querellerons à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un désire-t-il poser des questions à Son Honneur le Maire?

M. BOUCHER: Je me demande si le Maire a quelques suggestions à formuler sur la procédure que ce comité devrait suivre. Il a déclaré qu'il favorisait la constitution d'un comité ressemblant à un bureau d'arbitrage et composé de membres des deux Chambres du parlement et du Conseil de Ville. D'après l'ordre de renvoi, ce comité est un comité mixte des deux Chambres. Aussi, j'en conclus que des membres du Conseil de Ville ne sont pas membres de ce comité, mais sont présents dans le but de faire au nom de la Ville, les exposés qu'ils jugeront convenables.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le Maire, avez-vous quelques autres observations à faire en réponse à M. Boucher?

Le maire LEWIS: Monsieur le président, pour répondre à M. Boucher, il y a quelque temps un comité du Conseil a fait une étude du régime financier existant entre le Gouvernement et la Ville, mais son rapport n'a pas encore revêtu une forme qui en permette la présentation à cet honorable groupe. Nous voudrions avoir suffisamment de temps pour présenter à ce comité un mémoire officiel au nom de la Ville. Une carte montrant les propriétés que possède l'Etat sera annexée au mémoire. Nous conformant à la proposition que vous avez formulée à la séance d'ouverture, nous voudrions aussi vous présenter une liste d'immeubles et de propriétés possédés par l'Etat et retranchés du rôle des impôts,—dans certains cas cela remonte aux premiers temps de Bytown, mais la plupart des propriétés retranchées l'ont été en ces dernières années; aussi une liste des nouvelles propriétés acquises par l'Etat. Vous pourrez fonder des questions sur ces données après que votre comité aura eu l'occasion de les étudier.

M. BOUCHER: Mais l'ordre de renvoi de ce comité est loin de s'en tenir à la question purement financière. Il nous autorise à faire enquête et rapport sur les relations générales entre la municipalité et le gouvernement fédéral et, par prolongement, le Dominion du Canada. Puisqu'il en est ainsi, le Conseil de Ville, s'en rendant compte, comme en témoigne la lettre au premier ministre, j'en conclus que le Maire a une suggestion à nous formuler quant à notre procédure à ce sujet.

Le maire LEWIS: Oui, nous traiterons de cet aspect de la question si vous nous accordez suffisamment de temps pour préparer notre mémoire.

M. BOUCHER: Quelle période le maire aurait-il à l'idée?

Le maire LEWIS: Au moins deux semaines. Je crois que cela nous donnerait suffisamment de temps.

M. REID: Est-ce que Son Honneur inclurait dans le mémoire de la ville un état complet de toutes les propriétés, non seulement les propriétés du gouvernement provincial, qui sont exonérées d'impôts? C'est l'unique moyen que nous ayons de juger de la portée de cette exonération d'impôts sur le régime local des impôts.

Le maire LEWIS: Nous pouvons fournir au Comité un état complet de cette nature.

M. PURDY: L'état ferait voir également l'augmentation du nombre de propriétés exonérées d'impôts, d'année en année.

Le maire LEWIS: Oui, nous pouvons fournir un état complet. Je ne fais qu'exprimer mon opinion personnelle, monsieur le président, mais je crois qu'avant que l'on ne nous pose à nous, les représentants de la ville, des questions qui pourraient nous prendre par surprise, on devrait nous permettre de vous présenter ces renseignements afin que nous soyons alors en mesure de répondre à toutes questions que des membres du Comité voudraient peut-être nous poser.

M. McLEAN: Monsieur le président, le temps accordé aux représentants municipaux pour présenter leur cause est probablement un peu court pour atteindre l'objectif auquel le comité du programme songeait en organisant la séance d'aujourd'hui. Nous avons pensé dans le temps que la meilleure méthode d'aborder la question serait d'entendre l'exposé de la ville à l'appui de sa demande en faveur d'une revision des arrangements financiers actuels avec le gouvernement fédéral.

Je voudrais faire suite à ce que M. Reid a dit à Son Honneur le maire. Quand la ville nous fera ses représentations, nous devons interroger le maire et ses collègues de près concernant les données soumises.

Cette question revêt réellement deux aspects. L'aspect immédiat auquel la ville est vivement intéressée tient à une revision des arrangements financiers actuels entre la ville et les autorités fédérales. Nous ferions peut-être bien de trancher tout d'abord cette question. Puis, il y a un sujet de plus grande envergure dont on a fait mention, c'est le sujet que constitue le régime général dans cette localité. C'est un sujet dont nous pourrions traiter à une séance subséquente.

Je crois, monsieur le président, que, vue ce que Son Honneur a dit et le facteur que j'ai mentionné, nous devrions convenir d'une date qu'il proposerait.

M. REID: Etant donné que la ville a besoin de plus de temps pour préparer sa cause convenablement, je proposerais qu'il s'agirait de faire comparaître un représentant du ministère des Travaux publics devant nous dans l'intervalle pour qu'il nous fasse un historique complet des relations entre les autorités municipales et fédérales.

M. BOUCHER: Monsieur le président, Son Honneur pourrait peut-être indiquer au Comité qui représentera les diverses données à l'appui de la cause de la ville et la méthode de présentation. Le conseil de ville s'occupe principalement du problème financier, et nous pourrions mieux agencer notre travail si nous avions les données en temps utile. Son Honneur pourrait peut-être nous dire ce que la ville d'Ottawa entend faire en ce qui concerne la présentation des diverses données par ses dirigeants.

M. McLEAN: Monsieur le président, le maire a déjà dit qu'il n'est pas tout à fait prêt à aller de l'avant aujourd'hui, et je ne crois pas qu'il soit loyal de lui demander de nous faire un exposé partiel de ce qu'il entend nous soumettre. On devrait lui fournir l'occasion de préparer son exposé à sa façon.

M. BOUCHER: Je m'enquiers simplement si le maire a une ébauche des problèmes de la ville et je veux savoir comment ces problèmes nous seront exposés afin que nous puissions organiser nos délibérations de manière à l'accueillir.

M. McLEAN: Mais tout exposé qu'il ferait maintenant serait discutable, et il ne sera pas prêt à porter la parole.

M. McLRAITH: Monsieur le président, je suis quelque peu désappointé que la ville ne soit pas prête à faire son exposé aujourd'hui. Elle en était avisée depuis le 21 avril, alors que le premier ministre a laissé prévoir la formation de ce Comité.

Je voudrais demander que la ville fournisse, quand elle présentera son mémoire:

Un état de toutes les valeurs imposables de toutes les propriétés immobilières taxables pour chacune des vingt-cinq dernières années; un état des valeurs imposables de toutes les propriétés immobilières exonérées d'impôts pour chacune des vingt-cinq dernières années.

Le détail pour l'année 1943 de toutes les propriétés immobilières, faisant voir les propriétaires, c'est-à-dire la part appartenant au gouvernement fédéral, la part appartenant au gouvernement provincial et ainsi de suite.

estime que l'exposé qu'il a en main et qui a fait le fond de quelques discussions avec le gouvernement précédemment pourrait nous être présenté.

M. REID: Puis-je demander au Maire s'il pourrait mettre une dernière main à son exposé dans une semaine?

Le maire LEWIS: Monsieur le président, messieurs, j'ai proposé un ajournement de deux semaines dans mes remarques de début et je préférerais m'en tenir à cela. Je suis content de constater qu'il y a en ce moment un mouvement de presse dans l'air, mais en fin de compte, je crois que la question exige plus d'étude qu'il ne serait possible de lui consacrer dans l'espace d'une semaine. La marge entre une semaine et deux semaines ne peut tirer beaucoup à conséquence.

Après avoir écouté les observations de deux ou trois membres du comité, puis-je m'autoriser à souligner, tout comme je l'ai indiqué dans mes remarques de début, que cette conférence, à mon avis, a pour principal but de traiter des arrangements financiers entre le Gouvernement et la Ville. Le Conseil de Ville nous a donné des directives à ce sujet. Mais le Conseil de Ville ne nous a pas donné d'instructions quant au projet plus vaste, bien que nous sommes disposés à le discuter sans parti pris à titre de membres du Conseil.

L'hon. M. LAMBERT: Monsieur le président, puis-je faire remarquer au Maire que ce serait une grave erreur que de supposer que ce comité lui a donné des instructions de présenter une cause quelconque à l'heure actuelle sur la question d'un district fédéral. Il est très important que nous précisions cela. Tout ce que nous désirons actuellement de la part du comité municipal est un exposé traitant d'un octroi annuel.

Le maire LEWIS: Monsieur le président, j'ai noté dans la discussion qui a eu lieu jusqu'ici ce qui m'a semblé un certain sentiment de désappointement parce que nous n'avions pas d'exposé à présenter sur le champ. Eh bien, messieurs, pour ce qui me concerne à titre de leader du Conseil de Ville, tout ce qui se passera entre ce comité et le comité de la Ville se passera au grand jour. J'ai attendu une reconnaissance officielle de la part de ce comité avant qu'une démarche quelconque ne fût faite. J'ai pensé que c'était la bonne attitude à prendre. Un membre de ce comité m'a téléphoné la semaine dernière et m'a demandé quand je serais prêt à comparaître devant le comité. Je n'ai pas convenu que c'était la procédure convenable à adopter quant aux rapports entre le Gouvernement et la Ville. Quant à moi, j'estime que tout ce qui se passera entre le Gouvernement et la Ville devrait être consigné par écrit, et alors, personne ne bénéficiera de quelque publicité additionnelle du fait des événements. Je tiens à vous assurer que pour ce qui me concerne, moi et les autres membres du Conseil de Ville, nul d'entre nous cherche à obtenir de la réclame en cette affaire. Nous essayons d'accomplir la meilleure tâche possible pour la ville d'Ottawa en sa qualité de capitale de la nation.

M. HILL: Monsieur le président, je crois que le Maire a parfaitement raison. Ce comité a été constitué pour une fin, et tout intéressé a le droit de présenter un mémoire, mais le mémoire de la Ville d'Ottawa est le plus important que nous ayons à étudier. Je crois que nous devrions donner suffisamment de temps aux autorités municipales pour préparer un mémoire très complet à l'appui de leur cause, car ce sont elles qui sont intéressées d'une manière vitale. Puis, il nous incombera de demander au ministère des Travaux publics de présenter un mémoire.

Me ralliant à ce que M. Purdy a dit, je proposerais que lorsque le mémoire de la Ville est prêt les autorités municipales en envoient des exemplaires à tous les membres de ce comité un ou deux jours avant notre prochaine séance afin de nous procurer le temps d'en étudier le contenu et de nous mettre en mesure de poser des questions à bon escient. Ce procédé permettrait de sauver du temps. Nous serons rendus au 21 du mois dans deux semaines, et passé cette date nous

ville entretient quant au sujet plus général que M. Boucher a mentionné. S'il pouvait nous renseigner à ce sujet, cela nous aiderait à engencer nos séances.

M. REID: Bien que le maire savait depuis assez longtemps que l'on demanderait des renseignements, lui et les membres de sa délégation se sont présentés devant nous ce matin sans être prêts à soumettre leur exposé, et ils ont demandé au Comité de leur accorder un délai de deux semaines. Quant à moi, j'espère que lorsqu'ils comparaitront devant nous de nouveau ils apporteront un exposé complet de l'attitude de la ville et seront en mesure de répondre à toutes les questions qui leur seront posées à ce sujet. C'est ce à quoi je songeais quand j'ai proposé que le mémoire de la ville comporte des renseignements concernant l'eau fournie aux édifices du gouvernement fédéral et les revenus perçus de ce chef.

M. BOUCHER: Monsieur le président, notre ordre de renvoi nous autorise à traiter non seulement des arrangements financiers entre la ville d'Ottawa et le gouvernement fédéral, mais aussi de la question plus vaste du district fédéral. D'autres conseils municipaux seront très intéressés à cette question, et je crois qu'avant de la discuter il conviendrait de la signaler à l'attention des municipalités à l'entour d'Ottawa sur lesquelles l'établissement d'un district fédéral pourrait influer.

L'hon. M. LAMBERT: Nous avons discuté cela à notre première séance.

M. BOUCHER: Avant d'aborder cette question plus vaste, il conviendrait de prévenir les municipalités avoisinantes le plus tôt possible afin qu'elles aussi puissent présenter des exposés.

M. REID: Monsieur le président, puis-je demander quelques renseignements? Ce comité est-il chargé d'embrasser plus de terrain et de traiter de toute la question d'un district fédéral qui comprendrait, disons, la ville de Hull et le territoire excentrique? Je ne pensais pas que notre comité était intéressé à cela. Nous devrions être bien fixés sur la portée exacte de notre ordre de renvoi.

L'hon. M. LAMBERT: Je pensais que la question avait été passablement tirée au clair à la séance préliminaire de ce comité quand nous avons décidé que l'octroi annuel à la Ville d'Ottawa constituerait le sujet d'enquête. Cependant, nous avons convenu aussi que l'ordre de renvoi du comité ouvrirait la porte à une discussion de la question plus vaste d'un district fédéral, mais qu'il s'agirait de discuter cet aspect de l'ordre de renvoi après que la question immédiate, l'octroi à la Ville, eut été réglée. Il ne fait pas de doute que divers arguments portant sur la question plus générale seront sans doute invoqués au cours de la discussion du sujet immédiat. Si le comité fait bon accueil à mes observations, il me semble que notre parti à prendre immédiatement est nettement défini. Je proposerais au Maire qu'il fasse préparer l'exposé de la ville le plus tôt possible et que cet exposé nous soit présenté d'ici une semaine, si c'est possible. Nous pourrions alors nous attaquer à ce sujet. Une partie de la discussion que nous avons eue indique assez bien comment on peut perdre du temps. Quant à moi, je voudrais faire des progrès en cette affaire.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Sénateur Lambert, proposez-vous que le Conseil de Ville distribue son mémoire aux membres du comité avant notre prochaine séance?

L'hon. M. LAMBERT: Non, monsieur le président. Je propose que le comité municipal soumette son exposé de réclamations à une séance régulière de ce comité le plus tôt possible et nous fournisse l'occasion de le discuter.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Et vous proposez aussi que nous pourrions nous réunir dans moins de deux semaines de cette date?

L'hon. M. LAMBERT: Je ne savais pas qu'un ajournement de deux semaines avait été définitivement arrêté. Je souligne tout simplement l'importance d'aborder cette question sans tarder, et le plus tôt sera le mieux. J'ignore si le Maire

Un état de toutes les propriétés immobilières taxables que la Couronne a expropriées durant chacune des vingt-cinq dernières années.

Un état de toutes les propriétés exonérées d'impôts que la Couronne a expropriées durant chacune des vingt-cinq dernières années.

Je crois que si nous pouvions avoir ces données à une date rapprochée, cela simplifierait notre travail d'examen et serait très utile.

M. PINARD: Pourquoi s'en tenir à vingt-cinq ans? Il ne s'agit pas d'un jubilé d'argent. Je crois que la première expropriation eut lieu en 1906, il y a trente-huit ans environ. Qu'on nous fournisse toutes les données.

M. McILRAITH: Rien ne dépend du nombre d'années passées. Le Comité pourrait fixer toute limite de temps qui lui plairait. J'ai proposé tout simplement que ces détails seraient très utiles aux membres du Comité, si la ville les fournissait.

M. PURDY: Je propose qu'une copie du mémoire de la ville soit distribuée à chaque membre du Comité deux ou trois jours avant notre prochaine séance, afin que nous ne perdions pas de temps ici à chercher à nous renseigner sur les demandes que la ville formule.

L'hon. M. LAMBERT: Monsieur le président, si le maire est en mesure de présenter à ce Comité un exposé de réclamations d'après lesquelles quelque augmentation de l'octroi actuel est recommandée, alors cet exposé de réclamations et autres données, y compris les détails que M. McIlraith a mentionnés, pourraient être soumis à ce Comité comme sujets de discussion et être consignés dans le compte rendu officiel de nos délibérations. Le Comité étudierait alors l'exposé de la ville. Je crois que cela constituerait une meilleure procédure.

M. BOUCHER: Monsieur le président, j'en conviens avec le sénateur Lambert. J'en conclus que la ville fera probablement des exposés visant à démontrer comment l'établissement du siège du gouvernement à Ottawa influe sur l'administration et les revenus de la ville, et elle voudra peut-être aussi faire des exposés touchant le plan d'aménagement d'une ville capitale. Je songe particulièrement à l'effet que la situation de la capitale à Ottawa produit sur l'économie générale du gouvernement municipal,—par exemple, l'effet sur la capacité de la ville à attirer des industries, et ainsi de suite. Je suppose que le comité municipal traitera de ces questions dans son mémoire. A mon avis, il faudrait envisager toute cette question d'un point de vue national. Il faudrait l'étudier à la fois au regard du problème financier d'Ottawa et au regard de l'économie du Dominion. J'estime, monsieur le président, que nous devrions étudier cette question d'une façon très complète et très générale, et cela exigera beaucoup de réflexion et de recherches de la part du Comité.

M. REID: Monsieur le président, je propose que la ville inclue dans ses données des renseignements sur la quantité d'eau fournie aux petits immeubles du gouvernement fédéral et la somme payée pour cette eau qui, m'informe-t-on, est mesurée. Le service d'aqueduc est une affaire financière entre la ville et le gouvernement.

M. McLEAN: Monsieur le président, je crois que nous ne devrions pas trop prendre les devants en proposant à la ville les détails qu'elle doit nous soumettre. En fin de compte, on peut obtenir du ministère des Travaux publics ou de quelque autre ministère fédéral les renseignements qui ne figureront pas dans le mémoire de la ville. Je conviens avec le sénateur Lambert que la ville présente son exposé de réclamations à notre prochaine séance et que le tout soit imprimé dans le procès-verbal. On pourra alors l'étudier à loisir.

Le maire est peut-être en mesure de nous dire,—bien qu'il puisse préférer n'en rien dire encore,—s'il est d'opinion que le mémoire doive traiter seulement du sujet plus immédiat des arrangements financiers entre le gouvernement et la ville, ou qu'il doive comporter dans le même exposé les idées que la

ne disposerons que d'une certaine période. Au Comité des dépenses de guerre les mémoires sont toujours soumis quelques jours d'avance afin de procurer à ses membres l'occasion de les étudier. Nous pourrions peut-être expédier notre travail en adoptant la même procédure ici.

M. KNOWLES: Ne perdons-nous pas du temps maintenant? Le comité a décidé qu'il voulait en tout premier lieu que la Ville présente son mémoire. Le Maire a laissé entendre que la Ville n'est pas prête à le faire aujourd'hui, et nous sommes tous d'accord qu'il importe, tel qu'il le propose, de lui accorder un délai additionnel de deux semaines. Alors, il ne nous reste maintenant qu'à ajourner et à nous réunir de nouveau quand la Ville est prête.

Le PRÉSIDENT: J'ai compris que les différents membres du comité faisaient des suggestions quant aux renseignements qu'ils voudraient obtenir de la Ville quand elle présentera son mémoire. M. Hill a proposé que des exemplaires du mémoire soient fournis aux membres du comité deux ou trois jours avant notre prochaine séance, afin que nous puissions l'étudier soigneusement. Voilà une excellente proposition pourvu qu'elle n'impose pas trop de travail au Conseil de Ville.

Le maire LEWIS: Supposons que vous conveniez de ceci, monsieur le président. Nous préparerons le mémoire et nous fournirons suffisamment d'exemplaires à vous ou au secrétaire du Comité, et vous pourrez ou il pourra en faire ce qu'il voudra sous le rapport de la distribution.

Le PRÉSIDENT: Très bien, transmettez-les au secrétaire du Comité.

L'hon. M. LAMBERT: Le Maire propose-t-il que le 21 juin serait une date commode pour notre prochaine séance?

Le maire LEWIS: Oui, le 21, ou le 22, ou encore le 23; je ne voudrais pas que l'on m'en tienne à une date tout à fait précise en ce moment.

L'hon. M. LAMBERT: Si je puis m'autoriser à formuler cette proposition, monsieur le président, Son Honneur devrait aviser le secrétaire du Comité dès qu'il sera prêt à aller de l'avant.

Le maire LEWIS: Des membres du Comité ont fait plusieurs suggestions, et nous serons heureux de fournir tous les renseignements demandés.

Le PRÉSIDENT: Des membres du Comité désirent-ils faire d'autres suggestions?

M. REID: Ne conviendrait-il pas de convoquer le sous-ministre des Travaux publics au Comité pour qu'il nous fasse l'historique de l'accord avec la Ville? Je suppose que les exemplaires de l'accord mis à notre disposition émanaient du ministère. Un historique détaillé de l'arrangement entre la Ville et le Gouvernement fédéral serait peut-être très intéressant.

Le PRÉSIDENT: On m'informe que le secrétaire du Comité a avisé le secrétaire du ministère. Si le ministère le désire, nous entendrons ses représentants.

M. HINDS: Je l'ai avisé, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Nous compterons sur sa présence à titre de représentant du ministère.

Le maire LEWIS: Notre mémoire contiendra tout l'historique de l'accord.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on faire d'autres suggestions?

M. COTÉ: Monsieur le président, il semble exister quelque divergence sur l'interprétation de l'ordre de renvoi de ce Comité. J'en conclus que quelques-uns de nos membres estiment que le Comité est autorisé à s'enquérir de la praticabilité de la création d'un district fédéral, et, d'inviter des villes autres que la ville d'Ottawa à faire des représentations à ce sujet. Je crois que nous devrions nous fixer dès les débuts sur le but de ce Comité. Je dégage de l'ordre de renvoi que sa seule fonction consiste à étudier les relations entre la ville

d'Ottawa et le Gouvernement fédéral. S'il faut interpréter l'ordre de renvoi différemment, nous devrions le savoir sans plus tarder.

M. KNOWLES: Monsieur le président, je n'ai pas en main le texte de l'ordre de renvoi, mais je suis convaincu qu'il comprend les problèmes découlant du fait...

Le PRÉSIDENT: Le secrétaire voudrait-il avoir la bienveillance de lire la résolution?

M. HINDS: En voici le texte, monsieur le président...

Qu'un Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour examiner les problèmes spéciaux résultant du fait que la ville d'Ottawa se trouve le siège du gouvernement fédéral, et pour préparer un rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et sur les matières connexes.

M. REID: Suivant mon interprétation de ces mots, le sujet est limité entièrement aux relations financières entre le Gouvernement fédéral et la ville d'Ottawa, et nous ferions aussi bien d'être certains de cela dès le début. Je m'oppose à ce que le Comité outre passe l'ordre de renvoi. Je soutiens qu'il nous incombe de faire enquête sur les arrangements financiers entre les autorités municipales et fédérales, et de laisser l'autre sujet entièrement à quelque autre comité.

L'hon. M. LAMBERT: Monsieur le président, nous pouvons pour le moins convenir de ceci, savoir, que l'ordre de renvoi nous justifie de décider de la question de la suffisance de l'octroi annuel du Gouvernement fédéral à la ville d'Ottawa.

M. REID: Oui.

L'hon. M. LAMBERT: Nous pouvons décider plus tard s'il est possible ou non de donner une interprétation plus étendue à ce texte.

M. REID: Je soutiens, monsieur le président, que l'ordre de renvoi ne comporte pas un mot portant sur la praticabilité d'un district fédéral en dehors de la ville d'Ottawa.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Reid, l'opinion générale est que nous discussions d'abord la situation financière. Le Conseil de Ville va nous soumettre pour étude un mémoire concernant les arrangements financiers entre la ville d'Ottawa et le Gouvernement du Canada. Si nous désirons pousser notre enquête plus loin dans la suite, nous pouvons faire amplifier l'ordre de renvoi. Dans l'intervalle, nous ferions mieux, je crois, de nous occuper d'abord de cette seule question.

M. KNOWLES: Monsieur le président, je conviens que nous devrions traiter de cette question d'abord. Mais je voudrais ajouter cette observation. Bien qu'on n'a pas dressé de procès-verbal de notre séance la semaine dernière, la presse a fait rapport en posant à brûle-pourpoint la question: Avons-nous le pouvoir de discuter la création d'un district fédéral, et l'opinion générale du Comité constituait une réponse affirmative.

M. REID: J'ai un souvenir bien net que ce ne fut certainement pas l'opinion exprimée. Toutefois, s'il subsiste quelque doute à ce sujet, réglons la question maintenant.

M. KNOWLES: Oui.

M. McLEAN: Comme l'a dit le sénateur Lambert, il me semble que l'arrangement financier entre la Ville et le Gouvernement fédéral est le premier sujet dont nous sommes appelés à nous occuper. Mais, tel que j'interprète le texte de l'ordre de renvoi, il nous permet certainement de discuter toutes les

questions découlant de la situation de la capitale dans les limites de la ville d'Ottawa, et bien que les termes de l'ordre de renvoi excluent toute étude d'une zone quelconque hors d'Ottawa, je suis d'opinion qu'ils n'interdisent pas à un membre du Comité de discuter l'agrandissement du district fédéral.

Le PRÉSIDENT: Il incombe pour le moins au Comité de ne pas confondre les deux questions.

L'hon. M. LAMBERT: Oui, monsieur le président, mais je ne me rallie pas à l'opinion de M. Reid. Ce Comité est formé pour examiner les problèmes spéciaux résultant de la présence du siège du gouvernement dans la ville d'Ottawa et faire rapport à ce sujet. Quand nous étudierons ces problèmes, il se pourrait bien, plutôt que d'avoir ces chamailleries qui se renouvellent annuellement entre la ville d'Ottawa et le Gouvernement fédéral lorsqu'il s'agit de décider si l'octroi fédéral constitue un acquittement suffisant du compte en contre-partie à la charge du Gouvernement fédéral, que ce Comité recommanderait que la zone soit constituée en district fédéral et soustraite entièrement à la juridiction municipale.

M. REID: Je crains que nous nous éloignons de la question. Cette discussion a été provoquée par l'affirmation de M. Boucher que l'ordre de renvoi pourrait s'appliquer à des municipalités voisines d'Ottawa. C'est la raison pour laquelle j'ai formulé une objection. Je conviens avec le sénateur Lambert qu'il nous est loisible de discuter un district fédéral dans les limites de la ville.

M. BOUCHER: L'ordre de renvoi comprend notre étude de problèmes spéciaux résultant de la situation de la capitale de la nation.

Le PRÉSIDENT: Alors, nous pourrions discuter aussi la question de changer le lieu de la capitale.

M. BOUCHER: Quant au sujet qui nous occupe, nous pourrions discuter le déménagement de la capitale de la Ville d'Ottawa à quelque autre endroit. Toutefois, que notre Comité s'enquiert ou non de la question d'un district fédéral maintenant ou plus tard, je conviens que nous devrions nous occuper d'abord de la situation financière. Je soutiens, quand même, que l'ordre de renvoi porte bien clairement sur deux problèmes: l'un, l'arrangement financier entre la ville d'Ottawa et le Gouvernement fédéral; l'autre, la situation de la capitale du Canada dans la ville d'Ottawa.

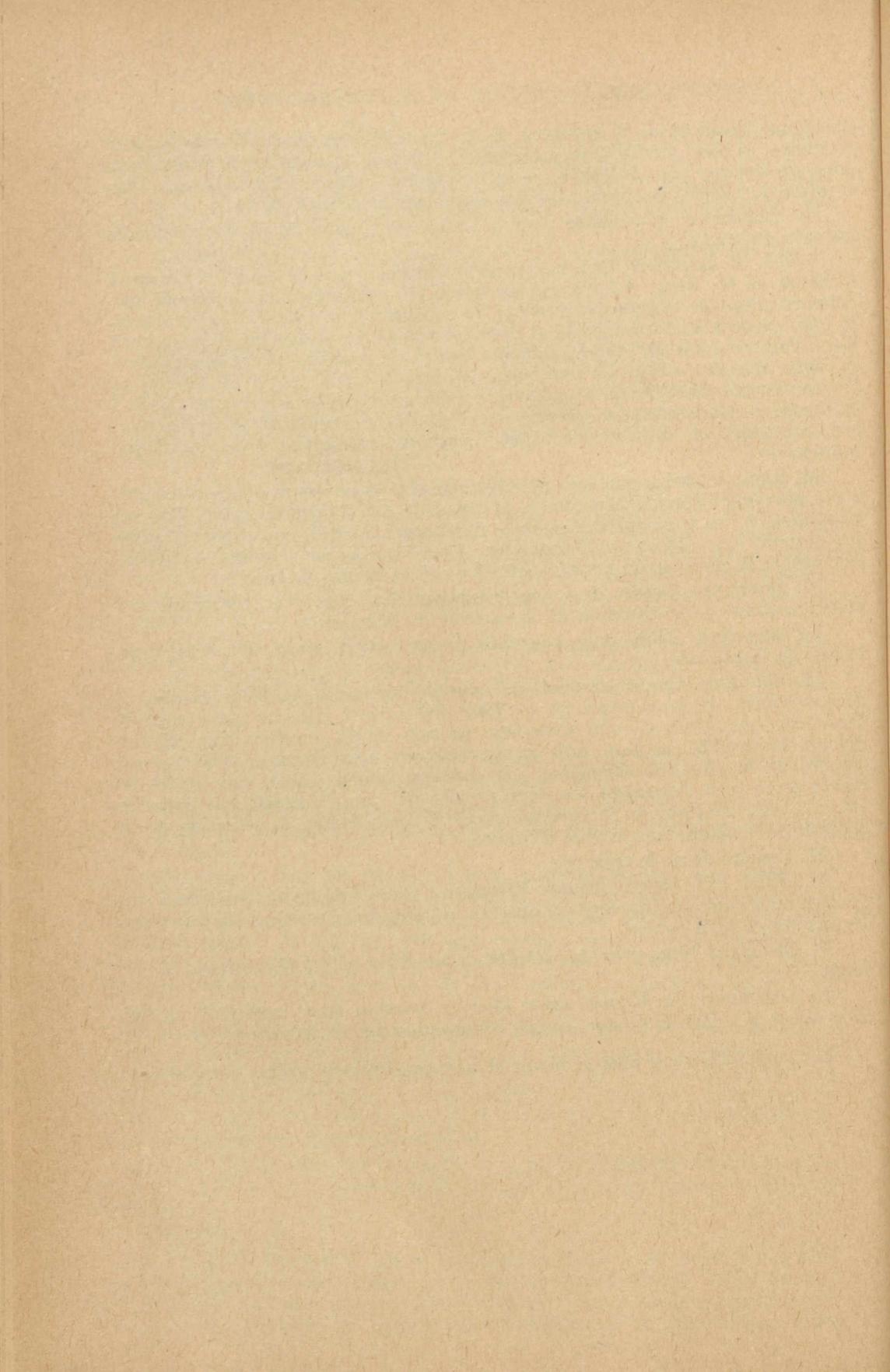
M. PINARD: Je ne le crois pas.

M. HILL: S'il existe quelque divergence dans l'esprit des membres du Comité, nous pourrions renvoyer la question au premier ministre et lui demander de préciser ce qu'il entend.

M. McLEAN: Nous pourrions discuter la question quand elle surgira, si elle surgit.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il saisi de quelque autre question? Alors, nous allons ajourner la séance jusqu'à convocation par le président.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.



SESSION DE 1944



CANADA

PROCÈS-VERBAUX

DU

COMITÉ MIXTE DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE
DES COMMUNES

nommé

Pour faire examiner les problèmes spéciaux résultant du fait que la ville d'Ottawa est le siège du gouvernement et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et sur les matières connexes

Fascicule n° 2

SÉANCE DU MERCREDI 21 JUIN 1944

TÉMOINS: .

Son Honneur le maire Stanley Lewis d'Ottawa;
M. Gordon C. Medcalf, chef du contentieux municipal, Ottawa;
M. H. R. Cram, secrétaire de la Commission du district fédéral, Ottawa;
M. Blyth MacDonald, directeur de l'évaluation, Ottawa.

OTTAWA

EDMOND CLOUTIER

IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI

1944

MEMBRES DU COMITÉ REPRÉSENTANT LE SÉNAT

L'honorable A. B. COPP, C.P., *président*,

et les honorables Sénateurs:

DuTremblay, P.-R.
Lambert, N. P.
Léger, A.-J.

Stevenson, J. J.
White, G. V.

MEMBRES DU COMITÉ REPRÉSENTANT LA CHAMBRE
DES COMMUNES

M. J. A. GREGORY, député, *président*,

et Messieurs

Boucher, G. R.
Côté, P.-E.
Dechêne, J.-M.
Hill, B. M.
Knowles, S. A.
Marshall, J. A.
Matthews, J. E.

McIlraith, G. J.
McLean, G. A. (*Simcoe-Est*)
O'Brien, J. L.
Pinard, J.-A.
Purdy, G. T.
Reid, T.
White, G. S.

Le secrétaire du comité mixte,

A. H. HINDS,

Secrétaire en chef des comités du Sénat.

NOMINATION DU COMITÉ DU SÉNAT

Le MARDI 30 mai 1944.

Ordonné: Que le Sénat agisse de concert avec la Chambre des communes à titre de Comité mixte des deux Chambres, afin de faire un examen des problèmes spéciaux qu'engendre le fait que la cité d'Ottawa se trouve le siège du gouvernement fédéral, et de faire rapport sur les relations entre celui-ci et les autorités municipales de ladite cité et leurs responsabilités respectives quant à ces problèmes, avec pouvoir d'approfondir cette question et les détails connexes.

Que les honorables sénateurs Copp, DuTremblay, Lambert, Léger, Stevenson et White soient nommés membres d'un tel comité mixte pour y représenter le Sénat.

Que le comité soit autorisé à envoyer quérir personnes, dossiers et documents.

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances et les ajournements du Sénat.

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer en conséquence.

Certifié conforme.

Le Greffier du Sénat,

L. C. MOYER.

NOMINATION DU COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le LUNDI 29 mai 1944.

Résolu:—Qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour faire un examen des problèmes spéciaux engendrés par le fait que la ville d'Ottawa se trouve le siège du gouvernement, et pour préparer un rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'approfondir cette question et les détails connexes;

Que ledit comité soit composé des membres suivants: MM. Boucher, Coté, Dechêne, Gregory, Hill, Knowles, Marshall, Matthews, McIlraith, McLean (*Simcoe-Est*), O'Brien, Pinard, Purdy, Reid et White;

Que les dispositions de l'article 65 du Règlement de la Chambre des communes soient suspendues à ce sujet;

Que le comité ait l'autorisation de siéger durant les séances de la Chambre;

Que ledit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes, dossiers et documents, et qu'il fasse rapport de temps à autre;

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour mettre Leurs Honneurs au courant de la nomination de ce comité par la Chambre des communes, et pour demander à Leurs Honneurs de nommer des membres du Sénat pour agir de concert avec des membres de la Chambre des communes à titre de comité mixte des deux Chambres.

Certifié conforme.

Le Greffier de la Chambre des communes,

ARTHUR BEAUCHESNE.

PROCÈS-VERBAUX

Le MERCREDI 21 juin 1944.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis, le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes nommé pour examiner les problèmes spéciaux résultant du fait que la ville d'Ottawa est le siège du gouvernement et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et sur les matières connexes, se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Présents:

L'honorable sénateur Copp, président de la section du Sénat et M. J. A. Gregory, député, président de la section de la Chambre des communes.

Le SÉNAT: Les honorables sénateurs DuTremblay, Lambert, Léger et White.

La CHAMBRE DES COMMUNES: MM. Boucher, Coté, Marshall, McIlraith, McLean (*Simcoe-East*), O'Brien, Pinard, Purdy et Reid.

Sont aussi présents:

Les sténographes officiels du Sénat.

M. J. M. Somerville, secrétaire, ministère des Travaux publics.

M. H. R. Cram, secrétaire, Commission du district fédéral.

Son Honneur le maire Lewis; les commissaires Bourque, Geldert, Goodwin et McRae, et les échevins Coulter, Hamilton, Pinard et Powers assistent aux délibérations à titre de représentants du Conseil municipal d'Ottawa.

De nouveau, Son Honneur le maire Lewis est appelé; il présente un mémoire de la part de la corporation de la cité d'Ottawa relativement à l'octroi annuel accordé par le gouvernement fédéral à la ville pour services municipaux.

M. Gordon C. Medcalf, chef du contentieux municipal d'Ottawa explique certains renvois contenus dans l'exposé de la corporation se rapportant à la Loi du Parlement de 1920 en confirmation d'un contrat entre le gouvernement et la cité d'Ottawa.

M. H. R. Cram, secrétaire de la Commission du district fédéral, est appelé et donne un aperçu de certaines dépenses effectuées dans la ville d'Ottawa et dans la banlieue à même les affectations de fonds votés par le Parlement.

M. Blyth MacDonald, directeur de l'évaluation d'Ottawa, est entendu; il explique le système de prélèvement des impôts en vigueur à Ottawa.

M. J. M. Somerville, secrétaire du ministère des Travaux Publics d'Ottawa est appelé et on lui demande de faire une déclaration touchant les dépenses attribuables aux services effectués par le ministère des Travaux Publics dans la Cité d'Ottawa.

M. C. E. Pickering, président du Comité nommé par la Chambre de Commerce d'Ottawa, pour étudier le problème des relations entre le gouvernement fédéral et la ville d'Ottawa, demande qu'on lui accorde une entrevue pour lui permettre de présenter un mémoire de la part de la Chambre de Commerce d'Ottawa.

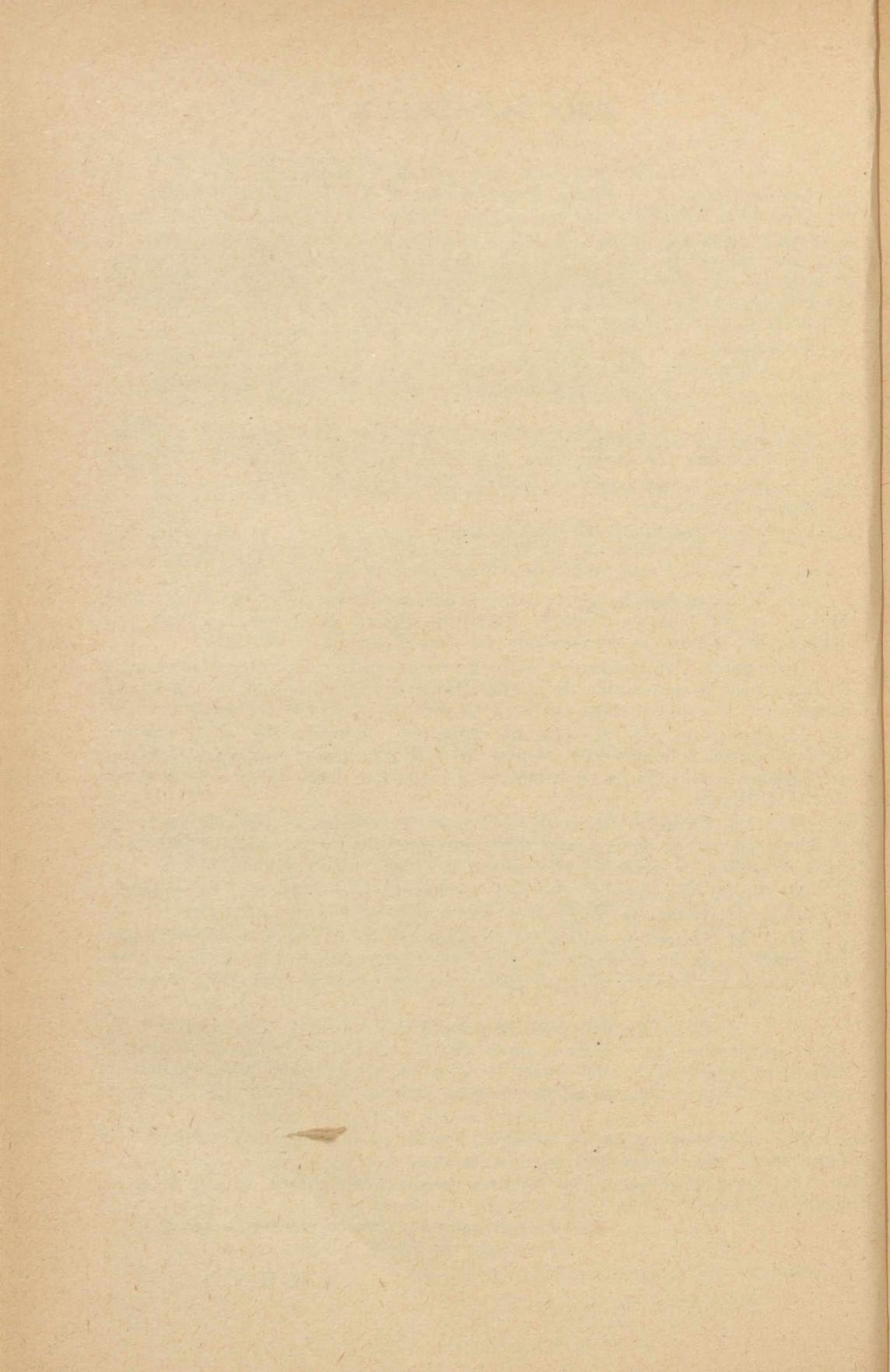
Sur la proposition de M. Boucher, député, on se rend à cette demande et l'on remet à plus tard l'audition du mémoire.

A 1 hre de l'après-midi, le Comité s'ajourne à la demande du président.

Copie conforme.

*Le secrétaire en chef des comités du Sénat,
Secrétaire du comité mixte,*

A. H. HINDS



TÉMOIGNAGES

Le MERCREDI 21 juin 1944.

Le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, nommé pour examiner les problèmes spéciaux résultant du fait que la Ville d'Ottawa est le siège du gouvernement, et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et sur les matières connexes, se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

L'honorable A. B. COPP, C.P. président de la section du Sénat.

M. J. A. GREGORY, député, président de la section de la Chambre des communes.

Le PRÉSIDENT (l'honorable M. Copp): A l'ordre, s'il-vous-plaît, messieurs. Je suis heureux, et tous les membres du comité le sont sans doute avec moi, de signaler la présence, ce matin, au milieu de nous, de M. Gregory, le président de la section de la Chambre des communes. Peut-être désire-t-il dire quelques mots dès à présent.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Messieurs, je tiens d'abord à remercier les membres de ce comité mixte qui représentent la Chambre des communes du grand honneur qu'ils m'ont fait en mon absence lorsqu'ils m'ont élu à la présidence de leur section. En second lieu, je désire remercier le sénateur Copp pour avoir dirigé les délibérations des deux premières séances du comité.

Qu'il me soit permis d'ajouter, messieurs, que le fait pour notre comité de représenter à la fois le Sénat et la Chambre des communes a donné lieu à la discussion de certaines questions de procédure. Les présidents conjoints des deux sections se sont entendus pour décider que le sénateur Copp dirigera les délibérations ce matin, vu que l'ordre du jour a été préparé sous sa présidence, et que par la suite nos réunions seront présidées tour à tour par le sénateur Copp à titre de président de la section du Sénat, et par moi-même à titre de président de la section de la Chambre des communes. Voilà tout ce que j'ai à dire, pour le moment, messieurs. Nous avons devant nous une grosse tâche pour la matinée. De nouveau, je tiens à remercier les membres de la section de la Chambre des Communes pour la marque de confiance qu'ils m'ont donnée en m'élisant, en mon absence, à la présidence de leur section.

Le PRÉSIDENT (l'honorable M. Copp): Messieurs, vu la déclaration faite par Son Honneur le maire lors de la dernière réunion du comité, j'estime qu'il serait bon de faire une mise au point touchant la nature de notre comité. Son Honneur a fait mention du travail que la ville d'Ottawa partagera avec le gouvernement fédéral. Je tiens à rappeler à Son Honneur que notre comité n'est pas un comité du gouvernement. C'est un comité parlementaire des deux chambres, constitué pour étudier certaines questions soumises à notre attention et en faire rapport à nos Chambres respectives. Une fois notre rapport terminé, chaque Chambre en agira comme bon lui semble. De sorte qu'il existe une différence entre traiter avec le comité et traiter avec le gouvernement.

Le maire a également mentionné la manière dont il a été informé de la réunion du comité tenue le 7 juin. Je veux lui dire en toute franchise qu'il n'est jamais entré dans l'intention de qui que ce soit de faire des démarches inconvenantes auprès de la ville. Le comité chargé de la préparation de l'ordre du jour désirait s'enquérir de la date qui conviendrait le mieux à Son Honneur et aux autres membres du Conseil de ville, et l'on communiqua avec le maire

par téléphone. Nous en avons agi ainsi par simple courtoisie, pour que nous puissions nous réunir à sa convenance et j'espère qu'il n'y aura pas de malentendus à ce sujet.

Vous êtes tous en possession du mémoire que soumettront à notre considération Son Honneur le maire et les membres du Conseil. J'ignore si Son Honneur le maire désire faire quelque autre déclaration avant de répondre aux questions que les membres peuvent avoir à lui poser au sujet du mémoire.

Le maire LEWIS: Monsieur le président, je désire vous remercier pour votre explication. Il n'existe pas de chicane entre la ville et votre comité. Pour compléter le mémoire où la matière est ordonnée conformément aux directives du comité, j'ai apporté une carte indiquant l'endroit des diverses propriétés. Avec votre permission, monsieur le président, je la présenterai en même temps que le mémoire.

Le PRÉSIDENT (l'honorable M. Copp): On peut suspendre la carte au mur?

Le maire LEWIS: Oui. (La carte est placée au mur).

Qu'on me permette, monsieur le président, d'expliquer brièvement l'échelle des couleurs. Ces couleurs indiquent les propriétés exemptes d'impôt situées dans les limites de la ville. Le rose représente les propriétés du gouvernement fédéral; le bleu, les terrains de jeux et autres propriétés de la ville; le vert, les promenades du District fédéral; le jaune, les maisons d'enseignement; le brun, les églises; le pourpre, les hôpitaux; l'orange, les institutions de charité et de bienfaisance; le demi-noir, ce que j'appellerais les propriétés diverses.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU NOM DE LA CORPORATION DE LA CITÉ D'OTTAWA AU COMITÉ MIXTE DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES TOUCHANT LA SUBVENTION ANNUELLE VERSÉE PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À LADITE CITÉ POUR LES SERVICES MUNICIPAUX.

PRÉAMBULE

En présentant le mémoire qui suit, la corporation de la Cité d'Ottawa s'est efforcée d'exposer de façon brève et précise les faits et chiffres se rapportant aux services rendus par la ville au gouvernement fédéral. Le mémoire ne prétend pas épuiser le sujet, mais il constitue un document suffisamment complet pour permettre au comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes d'étudier le problème.

Un comité spécial du Conseil municipal s'est livré à une étude approfondie de la question avec l'aide des directeurs de certains services municipaux. Les données et les chiffres se rapportant à la question ont été recueillis et classés très minutieusement et ce comité a abordé la question d'une manière sérieuse et pratique.

Pour en arriver à l'évaluation des services fournis au gouvernement par la ville, le comité du Conseil municipal s'est inspiré du principe suivant, savoir que cette évaluation doit être raisonnable et rendre justice tant au gouvernement qu'à la ville sans oublier qu'Ottawa, étant la capitale du Canada, les contribuables de la ville se voient imposer un lourd fardeau par suite d'une perte de revenus que les contribuables du Canada devraient être appelés à partager, sans oublier non plus, que les contribuables d'Ottawa sont également des contribuables du Canada.

HISTORIQUE DES LOIS, RÈGLEMENTS ET CONTRATS CONDITIONNANT LES RELATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA VILLE

Le premier contrat passé entre le gouvernement et la ville remonte à 1885 (arrêté en conseil en date du 11 janvier 1885, règlement municipal n° 607 en

date du 10 août 1885). Par ce contrat le gouvernement s'engageait à entretenir quelques ponts, à construire et à entretenir certaines routes et trottoirs situés devant les propriétés du gouvernement et à indemniser la ville de tous les dommages, pertes ou préjudices subis par suite de ces travaux. Il n'était pas question dans le contrat d'une subvention du gouvernement à la ville.

En 1899, en vertu du chapitre 10 des Statuts du Canada de cette année, la Commission d'embellissement d'Ottawa fut instituée, et le gouvernement autorisa l'octroi annuel de \$60,000 à la commission pour une période de dix ans à compter du 1er juillet 1899. La loi maintenait expressément en vigueur le contrat de 1885, avec une légère modification concernant l'entretien d'une partie de la rue Wellington. Aucune disposition ne fut prise pour le paiement d'une gratification du gouvernement à la ville. Au contraire, il fut stipulé que l'octroi accordé à la commission serait "en paiement et acquit complet de toutes les créances et réclamations de la corporation ou de sa part contre le gouvernement du Canada (ci-après nommé "le gouvernement") au sujet de l'eau à lui fournie (y compris certains arrosages de rues) par la corporation pour le service de tous les édifices et de tous les terrains et dépendances situés dans ladite cité d'Ottawa (y compris le parc Major) et actuellement possédés, loués, affermés ou occupés, ou qui seront à l'avenir possédés, loués, affermés ou occupés par le gouvernement, et aussi pour le service de Rideau-Hall et des terrains de Rideau-Hall, et à la ferme expérimentale centrale et aux constructions y érigées, et pour usage dans et sur tous autres édifices, terrains et dépendances, dans les environs de ladite cité d'Ottawa, actuellement et à l'avenir possédés, loués, affermés ou occupés par le gouvernement, et pour la protection par la corporation de tous les édifices et dépendances contre le feu; et tous paiements jusqu'ici effectués par le gouvernement à la corporation pour l'approvisionnement d'eau, l'arrosage et la protection contre le feu, seront discontinués; et ledit octroi sera aussi en paiement et acquit complet de toutes autres créances et réclamations de la part de la corporation contre le gouvernement."

Le chapitre 45 du Statut du Canada de l'année 1903 prolongea la période durant laquelle l'octroi annuel devait être versé à la commission pour une durée de 20 ans à compter du premier jour de juillet 1899.

En 1910, le chapitre 45 du Statut du Canada de l'année porta l'octroi annuel à la Commission d'embellissement d'Ottawa à \$100,000. En vertu de cette même loi un octroi annuel de \$15,000 fut versé à la ville pour la première fois. Il y était dit que l'octroi était une contribution devant servir à l'entretien du Service de Protection contre les incendies de la Corporation de ladite Cité et qu'il serait versé pour une période de 10 ans à compter du 1er juillet 1909.

En 1919, le chapitre 62 du Statut du Canada de l'année porta à \$150,000 l'octroi annuel accordé à la Commission d'embellissement d'Ottawa.

En 1920, le gouvernement et la ville conclurent un contrat en date du 30 mars, confirmé par le chapitre 15 du Statut du Canada de l'année. Comme ce contrat est encore en vigueur, il semble opportun d'en donner le texte intégral en annexe à la présente étude historique. En résumé, le contrat:

1. Portait l'octroi annuel payable à la ville à \$75,000 pour une période de 5 ans à compter du premier jour de juillet 1918;

2. Portait qu'un tarif déterminé au compteur serait payé à la corporation pendant la durée du contrat pour l'eau utilisée dans les édifices possédés et occupés par le gouvernement, à Rideau-Hall et sur les terrains de Rideau-Hall, à la Ferme expérimentale et dans les bâtiments qui s'y trouvent;

3. Stipulait que le gouvernement entretiendrait et réparerait certaines chaussées, certains trottoirs et ponts et que le gouvernement indemniserait la ville à cet égard;

4. Assujettissait le gouvernement aux taxes pour améliorations locales de la même manière que les autres propriétaires;

5. Assujettissait les fonctionnaires à l'impôt municipal sur le revenu. (Disposition maintenant abrogée).

6. Abrogeait les stipulations de tous les contrats antérieurs passés entre le gouvernement et la ville dans la mesure où elles dérogeaient aux stipulations dudit contrat.

En 1924, le contrat de 1920 fut prolongé pour une durée d'un an en vertu du chapitre 59 du Statut du Canada de 1924.

En 1925, le contrat de 1920 fut prolongé pour une durée de 5 ans en vertu du chapitre 21 du Statut du Canada de 1925, et l'octroi annuel à la ville fut porté de \$75,000 à \$100,000.

En 1931, et dans les années subséquentes le contrat de 1920 fut prolongé d'une année à l'autre en vertu des Statuts suivants du Canada: 1931—chapitre 43; 1932—chapitre 11; 1933—chapitre 17; 1934—chapitre 7; 1935—chapitre 7; 1936—chapitre 14; 1937—chapitre 37; 1938—chapitre 10; 1939—chapitre 5; 1940—chapitre 14; 1941—chapitre 7; 1942—chapitre 15; 1943—chapitre 10.

En 1927, en vertu du chapitre 55 du Statut du Canada de l'année, la Commission du district fédéral fut établie et la Loi de 1899 instituant la Commission d'embellissement d'Ottawa (chapitre 10 du Statut de 1899), la Loi de 1919 maintenant la commission en existence (chapitre 62 du Statut de 1919) et tous les amendements apportés à ces lois furent abrogés. On autorisa le paiement d'un octroi annuel au montant de \$250,000 par année à la commission pour une période de 16 ans à compter du 1er avril 1925.

En 1928, la Loi de la Commission du district fédéral de 1927 fut modifiée et l'octroi annuel réduit de \$250,000 à \$200,000 pour une période d'au plus 15 ans à compter du 1er avril 1928.

En juin 1942, le tarif au compteur reçu par la ville pour la quantité d'eau fournie au gouvernement fut porté, avec le consentement du ministère des Travaux publics, à 13 cents par 100 pieds cubes, soit 20.38 cents par 1,000 gallons impériaux et les stipulations du contrat de 1920 entre le gouvernement et la ville relativement au paiement de l'eau furent modifiées en conséquence. Cet accroissement de tarif n'a pas encore été confirmé par contrat formel.

ANNEXE À L'HISTORIQUE DES LOIS, RÈGLEMENTS ET CONTRATS CONDITIONNANT LES RELATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA VILLE

STATUT DU CANADA—1920-10-11 GEO. V

CHAPITRE 15

Loi ayant pour objet de confirmer un contrat conclu entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa

(Sanctionnée le 11 mai 1920) 1899, c. 10;
1902, c. 25;
1903, c. 45;
1905, c. 29;
1910, c. 45;
1919, c. 62.

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

1. Le contrat énoncé à l'Annexe de la présente loi, daté du trentième jour de mars mil neuf cent vingt et conclu entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa, est par les présentes ratifié et confirmé et déclaré valide et obligatoire à tous égards pour les parties contractantes.

ANNEXE

CONTRAT conclu le trentième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt;

Entre Sa Majesté le Roi, représenté par le ministre des Travaux publics du Canada, ci-après dénommé "le gouvernement", d'une part, et
LA CORPORATION DE LA CITÉ D'OTTAWA, ci-après dénommée "la corporation", d'autre part:

Considérant que par le chapitre dix (10) du Statut de l'an 1899, le gouvernement a pourvu au paiement annuel de soixante mille dollars (\$60,000.00), pendant dix (10) ans à compter du 1er juillet 1899, à la Commission d'embellissement d'Ottawa, pour la construction de parcs et de promenades et l'embellissement par ailleurs de la cité d'Ottawa; considérant que par le chapitre 45 du Statut de 1903, il a été pourvu au paiement annuel de ladite somme de soixante mille dollars (\$60,000.00), pendant une période de vingt (20) ans au plus, à compter du premier jour de juillet 1899; considérant que par le chapitre 45 du Statut de 1910, le paiement annuel à cette fin a été porté à la somme de cent mille dollars (\$100,000.00) à compter du 1er juillet 1909 jusqu'au premier de juillet, A.D. 1919; considérant que le Parlement du Canada, à sa première session de l'an 1919, a octroyé la somme de cent cinquante mille dollars (\$150,000.00) à ladite Commission d'embellissement d'Ottawa, pendant une autre période de dix (10) ans à compter du premier jour de juillet 1919; considérant que, sous l'autorité de certains arrêtés en conseil adoptés respectivement le 21e jour de décembre 1883, le 11e jour de janvier, A.D. 1885 et le 17e jour de juin 1885, et par certains règlements adoptés par la corporation le 10e jour d'août 1885, le 2e jour d'octobre 1899, le 14e jour de juillet 1910 et le 18e jour de septembre 1916, et désignés respectivement sous les numéros 607, 1956, 3066 et 4274 des règlements de ladite corporation, et par les dispositions desdits Statuts des années 1899, 1903 et 1910, certains contrats ont été conclus entre le gouvernement et la corporation relativement à l'entretien par le gouvernement de certaines rues, ponts, trottoirs, pavages et autres ouvrages dans la cité d'Ottawa, lesquels contrats ont été maintenus en vigueur jusqu'à ce jour; considérant qu'il a été jugé à propos par le gouvernement et la corporation de conclure un nouveau contrat et d'annuler les termes de tous les contrats conclus sous l'empire et en vertu desdits statuts, arrêtés en conseil et règlements, en tant qu'ils ne dérogent pas aux stipulations de ce contrat: A CES CAUSES, LE PRÉSENT CONTRAT FAIT FOI:

1. Que le gouvernement paiera à la corporation la somme de soixante-quinze mille dollars (\$75,000.00), tous les ans pendant une période de cinq (5) ans, à compter du premier jour de juillet, A.D. mil neuf cent dix-neuf, lesdits paiements devant être effectués trimestriellement, le montant dû, y compris le paiement trimestriel courant, à payer aussitôt que possible après l'adoption d'une loi confirmant le présent contrat, et les autres paiements trimestriels à effectuer le premier jour des mois d'octobre, janvier, avril et juillet de chaque année, pendant ladite période, le dernier de cesdits paiements devant être effectué le premier jour d'avril A.D. 1924. Lesdits paiements sont en acquit complet et libération absolue de toutes créances et réclamations de la corporation et de sa part contre le gouvernement, sauf dispositions contraires du présent contrat.

2. (a) Le gouvernement paiera à la corporation l'approvisionnement d'eau, provenant de l'aqueduc de la corporation, pour usage dans et sur tous les édifices, et parties d'édifices, terrains et locaux, dans la cité d'Ottawa, présentement ou désormais possédés ou occupés par le gouvernement, en tout temps pendant la période de cinq (5) ans à partir du premier jour de juillet, A.D. 1919 (exception faite des édifices, parties d'édifices, terrains et locaux loués par le gouvernement et assujettis à la taxe d'eau ordinaire établie par règlement de la

corporation ci-après mentionné), ainsi que pour usage à Rideau Hall et sur les terrains de Rideau Hall, à la ferme expérimentale centrale et dans les bâtiments qui s'y trouvent, au prix ou tarif de treize (13) cents le mille (1,000) gallons pour la quantité d'eau qu'il peut utiliser dans une année quelconque jusqu'à concurrence de deux cents millions (200,000,000) de gallons, et au taux ou tarif de dix (10) cents le mille (1,000) gallons pour la quantité dépassant deux cents millions (200,000,000) de gallons dans une année quelconque. Il est aussi convenu que la taxe d'eau, pour tous les édifices ou parties d'édifices, et pour tous les locaux loués par le gouvernement, au sujet desquels ce dernier est tenu, sous l'empire des conditions de son bail, de payer la taxe d'eau, sera payée à la corporation au tarif général établi de temps à autre par le règlement de la corporation concernant l'aqueduc; mais en aucun cas le gouvernement n'est tenu de payer sur la même propriété, des deux manières précitées, ou en partie d'une manière ou en partie de l'autre, et nul règlement spécial ou nulles dispositions spéciales d'un règlement concernant le service d'eau ou à d'autre effet, n'altèrent en aucune façon le présent contrat.

(b) La corporation installera et maintiendra des compteurs à eau dans tous les endroits convenables où l'approvisionnement d'eau est puisé de son aqueduc à l'usage du gouvernement, dans et sur tous les édifices, terrains, locaux, et le gouvernement paiera chaque année à la corporation une somme égale à dix (10) pour cent du coût de ces compteurs. La somme à payer chaque année par le gouvernement pour l'eau sera déterminée par les relevés trimestriels des indications desdits compteurs et sera payable sans escompte, à chaque trimestre, au bureau du percepteur des impôts de la corporation pendant la durée du présent contrat. Le gouvernement paiera à la corporation, pour cette quantité d'eau à lui fournie, le et après le premier jour de juillet 1919, et antérieurement à l'installation de compteurs, la quantité qui égalerait celle qui lui sera fournie pendant un même nombre de jours immédiatement après l'installation de ces compteurs.

(c) En considération desdits paiements annuels de soixante-quinze mille dollars (\$75,000.00) et de l'octroi à la Commission d'embellissement d'Ottawa de cent cinquante mille dollars (\$150,000.00) par année pendant dix (10) ans, la corporation convient que le paiement de ladite somme de soixante-quinze mille dollars (\$75,000.00) chaque année à la corporation sera en acquit complet et libération absolue de toutes créances et réclamations de la corporation, ou de sa part, contre le gouvernement du chef de l'eau fournie pour l'arrosage des rues, la protection, par la corporation, contre l'incendie des édifices ou locaux possédés ou occupés par le gouvernement, et pour usage dans le parc Major's-Hill, et dans les autres parcs et promenades que la Commission d'embellissement d'Ottawa peut posséder ou entretenir; toutefois, pour les fins d'arrosage, cet emploi se limitera aux heures fixées par la cité, savoir: de cinq à huit heures du matin et de cinq à huit heures du soir.

3. Que le gouvernement entretiendra, réparera et tiendra en bon état les fondations, la superstructure, les pavages et les trottoirs du pont qui traverse le canal Rideau, désigné sous le nom de place Connaught, se composant autrefois en partie des ponts Dufferin et des Sapeurs ainsi que le pont de l'avenue Laurier qui traverse le canal Rideau, et les ponts qui traversent les glissoirs des Chaudières, dans la cité d'Ottawa, et entretiendra, réparera et tiendra en bon état les trottoirs du côté est de la rue Elgin et du côté sud de l'avenue Laurier en face et en bordure du square Cartier.

4. Que le gouvernement entretiendra et réparera de bons et suffisants trottoirs du côté nord de cette partie de la rue Wellington entre la place Connaught et la limite ouest de la propriété du Perley Home, et sur la section du côté sud de ladite rue en face de la propriété que possède le gouvernement, et il entretiendra et tiendra en bon état la chaussée, de la partie de la rue

Wellington comprise entre la place Connaught et la rue Bank, telle qu'elle existe aujourd'hui, et il doit entretenir, réparer et tenir en bon état, et de temps à autre renouveler et remplacer le pavage actuel en asphalte sur la partie de la rue entre la rue Bank et la limite ouest de la propriété du Perley Home; et s'il est jugé à propos de faire ci-après un nouveau pavage dans cette partie de la rue Wellington, à l'est de la rue Bank, ces travaux doivent être effectués par la corporation de la même manière que des ouvrages de même nature sont faits dans d'autres parties de la cité, et nulles dispositions du présent article ne sont réputées exonérer les propriétaires de ladite partie de la rue Wellington de toutes charges à eux imposées par la loi au sujet du paiement de toutes taxes ou de tous impôts pour améliorations locales à l'égard de leurs propriétés sur ladite rue, et toutes les stipulations d'un contrat conclu entre les mêmes parties au présent contrat, daté le septième jour d'août, A.D. 1916, relativement à ladite rue Wellington, sont par les présentes incorporées dans le présent contrat et en font partie. Le gouvernement s'engage à indemniser et à tenir indemnisée la corporation de poursuites, réclamations et demandes en dommages-intérêts ou pour blessures du chef desdits travaux ou encourues en raison ou en conséquence de leur exécution ou de la fourniture de matériaux à cette fin, et le gouvernement paiera sur demande à la corporation toutes dépenses faites par elle en conséquence de ces réclamations et tous deniers raisonnablement et convenablement payés par la corporation en règlement de ces réclamations, sauf quant aux poursuites, réclamations et demandes découlant d'une chose faite ou omise par la corporation, ses agents, serviteurs et ouvriers.

5. Que le gouvernement consent, de plus, à être assujéti aux taxes pour améliorations locales que la corporation impose sous l'empire des dispositions de la loi dite The Local Improvement Act, Ontario, de la même manière que les autres propriétaires, et la corporation convient que le gouvernement a le même droit que tout autre propriétaire de demander par voie de pétition une amélioration locale, de s'y opposer par voie de pétition, ou de se pourvoir en appel contre tout rapport au sujet d'amélioration.

6. Les dispositions de tous Statuts du Canada, arrêtés en conseil, règlements et contrats, en vertu desquels, en considération de certains engagements contractés ou paiements à effectuer par le gouvernement, la corporation a convenu et été autorisée à convenir d'exempter, de l'impôt sur le revenu, le revenu reçu du gouvernement par les fonctionnaires et les serviteurs de l'Etat domiciliés dans la ville d'Ottawa, sont, en tant qu'elles peuvent à la présente date avoir force et effet, abrogées, annulées et déclarées ne plus lier la corporation.

Les stipulations de tous contrats antérieurs entre ledit gouvernement et la corporation, relativement aux matières du présent contrat sont par le présent annulées, en tant qu'elles ne dérogent pas aux stipulations du présent contrat.

En foi de quoi, le présent contrat a été signé par le maire et le greffier de la corporation de la cité d'Ottawa, et le sceau de ladite corporation y a été apposé, et le ministre des Travaux publics du Canada l'a signé également au nom de Sa Majesté le Roi.

Signé, scellé et délivré en la cité
d'Ottawa les jour et an ci-dessus.
En présence de

J. W. PUGSLEY,
pour la signature du Ministre
intérimaire des Travaux publics.

W. P. HARRELL,
pour la signature du Secrétaire
du M.T.P.

JNO. M. JACKSON,
pour la signature de Harold Fisher,
Maire, et de Norman H. H. Lett,

Greffier de la cité.

(Signé) J. D. REID,
*Ministre intérimaire des
Travaux publics.*

(Signé) R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.
(Sceau du ministère)

LA CORPORATION DE LA CITÉ D'OTTAWA,

(Signé) HAROLD FISHER, *Maire.*

(Signé) NORMAN H. H. LETT,
Greffier.
(Sceau de la cité)

TABLEAU CONTENANT CERTAINS RENSEIGNEMENTS TOUCHANT LA
POPULATION ET LES ÉVALUATIONS EN CE QUI CONCERNE LA
CITÉ D'OTTAWA, ANNÉES 1920 À 1943

Pièce "A"

Année	Population	Évaluation totale	EXEMPTIONS D'ÉVALUATION GOUVERNEMENT FÉDÉRAL		Exemptions d'évaluation	Exemptions d'évaluation
		Imposable ou exempté pour fins générales	Montant	Pourcentage de l'évaluation totale	Commission du District fédéral	Églises, écoles, hôpitaux, institutions de charité, etc.
		\$	\$		\$	\$
1920.....	110,738	178,800,504	30,589,675	17.11	2,087,000	16,493,319
1921.....	112,899	188,096,203	33,352,375	17.73	2,056,500	17,013,969
1922.....	116,205	191,669,356	33,388,875	17.42	2,154,750	19,066,464
1923.....	117,239	197,211,631	33,413,025	16.94	2,012,425	21,633,803
1924.....	118,088	198,727,711	33,158,300	16.69	2,069,325	21,866,011
1925.....	118,697	200,727,393	33,974,025	16.92	2,097,850	22,500,206
1926.....	119,254	204,445,346	34,068,425	16.66	2,101,750	23,549,189
1927.....	120,799	206,928,692	34,583,525	16.71	2,205,450	24,301,314
1928.....	122,731	212,493,813	34,505,784	16.24	3,745,150	24,919,820
1929.....	125,496	220,278,277	36,237,134	16.45	3,865,750	25,850,880
1930.....	127,332	230,812,586	38,731,484	16.78	4,165,125	29,343,125
1931.....	130,672	234,778,516	39,853,684	16.98	4,179,925	30,759,370
1932.....	132,551	236,431,104	40,871,634	17.29	4,179,800	31,828,187
1933.....	135,300	235,098,999	40,991,459	17.44	4,160,500	32,501,931
1934.....	137,911	234,719,737	40,907,484	17.43	4,161,600	32,961,213
1935.....	140,316	236,013,568	41,400,459	17.54	4,191,190	33,192,723
1936.....	141,903	234,197,062	43,549,234	18.60	4,103,490	33,832,969
1937.....	142,852	234,239,906	43,941,584	18.76	3,681,290	33,316,490
1938.....	144,202	248,642,587	53,309,209	21.44	3,999,663	35,152,912
1939.....	145,183	247,656,218	54,204,909	21.89	4,043,038	34,996,464
1940.....	150,277	251,240,280	57,235,884	22.78	4,030,887	34,828,135
1941.....	154,585	256,239,364	59,751,675	23.32	3,773,887	35,433,855
1942.....	158,581	263,340,791	61,537,700	23.37	3,610,162	35,369,525
1943.....	163,829	268,633,026	65,533,950	24.39	3,648,362	35,533,115

TABLEAU CONTENANT CERTAINS RENSEIGNEMENTS TOUCHANT LA POPULATION ET LES ÉVALUATIONS EN CE QUI CONCERNE LA CITÉ D'OTTAWA, ANNÉES 1920 À 1943

Année	Total des exemptions d'évaluation	ÉVALUATION IMPOSABLE POUR FINS GÉNÉRALES		Augmentation sur les exemptions d'évaluation foncière du gouvernement fédéral en 1920	Evaluation, terres et immeubles anciennement imposables expropriés par le gouvernement fédéral (pour détails, voir la pièce "C" pages 00)
		Montant	Pourcentage de l'évaluation totale		
	\$	\$		\$	\$
1920	49,169,994	129,630,510	72.50		
1921	52,422,844	135,673,359	72.13	2,762,700	87,550
1922	54,610,089	137,059,227	71.51	2,799,200	718,400
1923	57,059,253	140,152,378	71.07	2,823,350	
1924	57,093,636	141,634,075	71.27	2,568,625	79,325
1925	58,572,081	142,155,312	70.82	3,384,350	
1926	59,719,364	144,725,982	70.79	3,478,750	
1927	61,090,289	145,838,403	70.48	3,993,850	443,925
1928	63,170,754	149,323,059	70.27	3,916,109	960,850
1929	65,953,764	154,324,513	70.06	5,647,459	74,800
1930	72,239,734	158,572,852	68.70	8,141,809	817,080
1931	74,792,979	159,985,537	68.14	9,264,009	12,000
1932	76,879,621	159,551,483	67.48	10,281,959	
1933	77,653,890	157,445,109	66.97	10,401,784	139,425
1934	78,030,297	156,689,440	66.76	10,317,809	1,300
1935	78,784,372	157,229,196	66.62	10,810,784	
1936	81,485,693	152,711,369	65.21	12,959,559	27,150
1937	80,939,364	153,300,542	65.45	13,351,909	349,450
1938	92,461,784	156,180,803	62.81	22,719,534	870,225
1939	93,244,411	154,411,807	62.35	23,615,234	651,750
1940	96,094,906	155,145,174	61.75	26,646,209	776,725
1941	98,959,417	157,279,947	61.38	29,162,000	848,900
1942	100,517,387	162,823,404	61.83	30,948,025	857,400
1943	104,715,427	164,017,599	61.03	34,944,275	263,075
					\$7,579,330

Superficie d'Ottawa—6,009.2 Acres

Exemptions foncières accordées au gouvernement d'Ontario (1943)—\$348,100

PIÈCE "B"

DISTRIBUTION DES EXEMPTIONS, ÉVALUATION DE 1942

Gouvernement fédéral	\$ 61,537,700
Commission du District fédéral	3,610,162
Gouvernement d'Ontario	345,950
Comté de Carleton	169,900
Canton de Gloucester	500
Eglises	4,244,705
Maisons d'éducation	10,084,775
Institutions de charité et de bienfaisance	1,653,225
Corporation d'Ottawa	11,866,195
Hôpitaux	4,643,025
Commission hydroélectrique d'Ottawa	1,865,900
Commission hydroélectrique d'Ontario	88,000
Commission des routes suburbaines d'Ottawa	13,050
Ottawa Auxiliary Bible Society	7,450
Ottawa Boys Clubs Inc.	26,000
Ottawa City Union of King's Daughters and Sons	26,975
Y.M.C.A.	241,725
Y.W.C.A.	92,150
	<u>\$ 100,517,387</u>

Les hôpitaux de la Corporation d'Ottawa sont compris sous la rubrique "Hôpitaux".

PIÈCE "C"

PROPRIÉTÉS EXPROPRIÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET PAR LA
COMMISSION DU DISTRICT FÉDÉRAL DE 1921 À 1943

<i>Année</i>	<i>Propriétés</i>	<i>Evaluation</i>	<i>Evaluation</i>
1921	Ave Mann—Poste de T.S.F., etc.....	\$ 87,550	\$ 87,550
1922	Rue Rideau—Daly Building.....	718,400	718,400
1924	Nord rue Georges—Imm. Ottawa Wine Vault	79,325	79,325
1927	Nord rue Sparks—Imm. Irvine	35,800	
	Nord rue Sparks—Imm. Ottawa Electric.....	110,525	
	Nord rue Sparks—Imm. Bangs	194,550	
	Sud rue Wellington—Ottawa Electric Co.	25,000	
	Sud rue Wellington—Imm. Matthewman	77,750	443,925
1928	Sud rue Wellington—Imm. Russell	699,650	
	Nord rue Queen—Imm. Russell	122,750	
	Nord rue Queen—Imm. McDougall	16,125	
	Nord rue Queen—Imm. Mitchell	58,625	
	Nord avenue Laurier Ouest—Imm. Sherwood	63,700	960,850
1929	Est rue Canal—Imm. Bate	54,500	
	Est rue Canal—Ottawa Transportation (Dix)	20,300	74,800
1930	Est rue Canal—Imm. Birkett	52,000	
	Sud rue Albert—Lot 66	19,500	
	Nord rue Waverley—Maison nos 1 à 5.....	5,500	
	Sud ave Carling—Partie de la réserve du canal	255,000	
	Est ave King Edward—Terres de la Couronne	17,500	
	Rue Sussex—Imm. Edwards	109,275	
	Ouest rue Sussex—Lot n° 9.....	4,200	
	Ouest rue Sussex—Lots n°s 10 et 11	5,500	
	Sussex et Stanley—Conseil des Recherches	21,400	
	Sussex—coin nord-est	4,000	
	Ouest rue Sussex—partie du lot 4 (Prop. Edwards)	212,130	
	Ouest rue Sussex—partie de Green Island	62,175	
	Ouest rue Sussex—partie de Green Island	48,900	817,080
1931	Sud ave Stanley—Lots n°s 12 et 13	3,000	
	Nord rue Basil—Lots n°s 1, 2, 3, 10 et 11.....	9,000	12,000
1933	Ouest rue Nicholas et nord ave Laurier	90,375	
	Ouest rue Nicholas et sud ave Laurier.....	19,700	
	Ouest rue Nicholas—Sud ave Laurier est	27,100	
	Angle sud-ouest des rues Sussex et Cumberland	2,250	139,425
1934	Sud rue St. Patrick—Moitié ouest du lot n° 28	1,300	1,300
1936	Sud rue Besserer—Bureau de poste	25,650	
	Sud ave Stanley—60, est, du lot n° 8½.....	1,500	27,150
1937	Nord rue Sparks—(Angle Elgin) Imm. Hope	153,500	
	Nord rue Sparks—Imm. Booth	113,975	
	Nord rue Sparks—Imm. Hope	73,975	
	Ouest rue Booth—J. R. Booth Ltd.	2,800	
	Ouest rue Rochester—Imm. Garvock	2,500	
	Sud rue Lydia—Imm. Burnside	675	
	Sud rue Lydia—Corporation d'Ottawa	325	
	Sud rue Lydia—Imm. Nolan	1,025	
	Sud rue Lydia—Imm. Raffle.....	675	349,450
1938	Nord rue Sparks—Imm. Fortier	9,100	
	Nord rue Sparks—W. D. Morris Realty Co.	40,800	
	Nord rue Sparks—Capital Trust Corp.	12,000	
	Nord rue Sparks—Harris Tie & Timber Corp.	20,875	
	Nord rue Sparks—Valley Co-operative Creameries	18,700	
	Nord rue Sparks—R. L. & R. Blackburn Ltd.	77,925	
	Nord rue Sparks—George Frisby	17,750	
	Nord rue Sparks—A. Fleming	31,100	
	Nord rue Sparks—Taylor & Lackey	25,950	
	Nord rue Sparks—Murphy-Gamble Ltd.	12,575	
	Nord rue Sparks—Blackburn & Harrison	15,700	
	Nord rue Sparks—Sims, Gould	10,300	
	Nord rue Sparks—Tavers Aprons Ltd.	2,175	
	Nord rue Sparks—Corporation d'Ottawa	1,625	
	Nord rue Sparks—W. J. Landreville	17,775	
	Nord rue Sparks—W. D. Morris Realty Co.	11,375	
	Nord rue Sparks—Henderson & Gowling	8,025	
	Nord rue Sparks—R. W. Burman	2,250	
	Sud rue Wellington—Dr G. A. Beattie	14,825	
	Sud rue Wellington—Toronto General Trusts	6,850	
	Sud rue Wellington—J. G. Fortier	8,475	
	Sud rue Wellington—Blackburn & Harrison	14,400	
	Sud rue Wellington—Emily Brown	9,550	
	Sud rue Wellington—Jeffrey-Heney Realty Coll.	775	
	Sud rue Wellington—Royal Trust Company	7,975	
	Sud rue Wellington—Chambers & Almon	11,700	
	Sud rue Wellington—National Drug & Chem.	24,200	

<i>année</i>	<i>Propriétés</i>	<i>Evaluation</i>	
	Sud rue Wellington—Sovereign Realty Co.	12,100	
	Sud rue Wellington—Thos. Lawson & Sons Ltd.	43,275	
	Sud rue Wellington—Vails Ltd.	25,375	
	Sud rue Wellington—Union Realty Co. Ltd.	13,450	
	Sud rue Wellington—Helen Rondeau	9,325	
	Sud rue Wellington—Imm. Fleck	34,000	
	Sud rue Wellington—Imm. Fleming	14,000	
	Sud rue Wellington—E. P. Hall	1,950	
	Sud rue Wellington—Lady Esther Sherwood	62,275	
	Nord rue Wellington—Mme M. Brading	4,450	
	Nord rue Wellington—H. J. Murtagh	7,550	
	Nord rue Wellington—Corporation d'Ottawa	500	
	Nord rue Wellington—Brading Breweries Ltd.	144,575	
	Nord rue Wellington—R. S. Hooper	15,025	
	Nord rue Wellington—Mme F. Shapiro	8,400	
	Nord rue Wellington—H. Finkelstein	5,800	
	Nord rue Wellington—J. R. Booth Ltd.	8,000	
	Nord rue Wellington—The Bronson Co.	1,875	
	Nord rue Wellington—Corporation d'Ottawa	7,450	
	Est ave Bronson—Imm. Manchester	5,100	870,225
1939	Ouest rue Elgin—Elgin Realty Co. Ltd.	420,800	
	Ouest rue Elgin—Laurentian Realty Co.	116,900	
	Ouest rue Elgin—Mme Mary Franklin	18,825	
	Ouest rue Elgin—Colin Campbell et al	46,650	
	Ouest rue Elgin—Ottawa Amateur Athletic Club	48,575	651,750
1940	Rues Slater et Albert—Imm. Bate	336,325	
	Sud rue Albert—Imm. Bishop	10,000	
	Sud rue Slater—Imm. du Laurentian Club	10,575	
	Nord rue Sparks—Partie de l'église St. Andrew's	19,825	376,725
1941	Nord rue Slater—Imm. Jackson	764,850	
	Ouest rue Nicholas—Imm. Mortimer	70,900	
	Nord rue Slater—Imm. Scott	11,950	
	Nord rue Slater—Partie de l'imm. Hinchey	1,000	
	Nord ave Laurier—Partie de l'imm. O.A.A.C.	200	848,900
1942	Est rue Chapel—Imm. Woods	35,000	
	Est ave Laurier & Russell—Corp. Epis. C.R.	2,650	
	Est ave Laurier & Russell—Corp. Epis. C.R.	36,600	
	Est rue Charlotte—Imm. Booth	57,800	
	Ouest rue Metcalfe—Imm. Chrysler	9,325	
	1ère Avenue—Ottawa Ladies' College	112,100	
	Nord ave Laurier est—Imm. O'Brien	52,025	
	Avenue Daly—Imm. Hardy	36,125	
	Sud rue Slater—Imm. Woods & Canadian Bldgs.	474,300	
	Avenue Champagne—Somerset à Gladstone, Imm. Booth.	41,475	857,400
1943	Sud ave Argyle—Imm. Smith	20,025	
	Nord rue Rideau—Corp. Epis. C.R.—Séminaire	114,900	
	Nord rue Stewart—Imm. Woods	18,050	
	Nord rue Middle—Imm. Bronson	12,775	
	Rue Sussex—G. C. Edwards	94,000	
	Sud rue Middle—Ottawa Electric Ry. Co.	1,300	
	Sud rue Middle—Ottawa Electric Ry. Co.	2,025	263,075
	Total		\$7,579,330

PIÈCE "D"

CITÉ D'OTTAWA

BILAN DES DÉPENSES, ANNÉE 1943

<i>Comptes</i>	<i>Montants</i>
Service de l'Évaluation.....	\$ 37,755 15
Service du vérificateur.....	8,381 24
Bureau des Commissaires (bureaux).....	6,149 69
Fédération canadienne des maires et des municipalités.....	232 50
Institutions de charité.....	118,608 01
Children's Shelter (Maison de détention).....	4,903 90
Immeubles des bureaux municipaux.....	49,008 39
Service du greffier.....	19,588 22
Pesage du charbon.....	16,317 32
Service du percepteur.....	27,559 52
Vespasiennes (terrains de jeux).....	2,031 00
Frais divers.....	2,929 01
Octrois de la corporation.....	4,890 27
Indemnités de vie chère.....	102,191 04
Cour de comté et prison.....	51,553 34
Cour de revision.....	2,200 00
Service de l'assistance chômage.....	83,448 71
Elections.....	3 00 Cr.
Service du génie.....	945,191 42
Echange sur débetures, principal et intérêts.....	28,691 91
Administration.....	25,982 44
Automobiles à la disposition de l'exécutif.....	3,004 88
Cour des relations familiales.....	13,752 19
Service des incendies.....	394,170 35
Obligations de garantie.....	770 00
Service de l'hygiène.....	70,410 47
Hospitalisation des indigents.....	114,276 28
Comité industriel et publicitaire.....	1,915 62
Honoraires d'enquêtes et de témoins.....	3,247 80
Assurances.....	5,380 23
Intérêts et échange.....	19,768 66 Cr.
Parc Lansdowne.....	6,204 62
Cour du magistrat.....	18,667 40
Marchés.....	18,618 02
Bureau du maire.....	3,012 94
Païement au mille, rue Willington, règlement municipal n° 4724.....	406 24
Destruction des moustiques.....	2,000 00
Allocations aux mères.....	781 00
Pensions de vieillesse.....	2,148 55
Exemption à l'Ottawa Electric Railway relativement aux taxes scolaires.....	15,738 25
Service des terrains de jeux.....	44,016 54
Service de la sûreté municipale.....	358,921 72
Institutions provinciales.....	11,251 27
Bureau d'enregistrement.....	1,115 87
Enlèvement de la neige, Ottawa Electric Railway Company.....	132,047 94
Contentieux.....	11,112 49
Hôpital Strathcona.....	67,332 17
Eclairage des rues.....	62,737 00
Routes suburbaines.....	20,625 00
Caisse de pensions (employés municipaux).....	55,361 29
Piscines (Champagne et Plant).....	15,572 99
Taxes et autres frais sur immeubles appartenant à la ville et exempts d'impôt.....	36,691 40
Signalisation des rues et entretien.....	8,677 05
Frais de déplacement.....	314 75
Service du Trésorier.....	48,290 85
Assurance-chômage.....	3,230 71
Dépenses imprévues causées par la guerre.....	287 55
Élargissement de la rue Wellington.....	125 00
Intérêts et principal sur obligations.....	754,815 80
Bibliothèque publique Carnégie.....	79,290 50
Hôpital municipal.....	355,008 79
Royal Ottawa Sanatorium.....	36,586 85
Ecoles publiques.....	966,844 45
Collegiates.....	664,362 72
Ecoles séparées.....	408,642 80
Total des dépenses.....	\$ 6,355,609 76

VILLE D'OTTAWA

BILAN DES REVENUS DIVERS, ANNÉE 1943

<i>Permis et licences</i>	<i>Provenance</i>	<i>Montant</i>
Commissaires-priseurs	\$	300 00
Salons de barbier et salons de coiffure.....		496 00
Permis de bicyclettes.....		6,720 50
Distributeurs d'affiches.....		70 00
Salles de billards et bowlings.....		2,960 00
Bouchers		1,920 00
Camionneurs et taxis.....		1,875 25
Taxe sur les chiens.....		10,399 35
Entrepreneurs et ouvriers électriciens.....		940 00
Buanderies		285 00
Lait		1,444 00
Monts-de-piété		120 00
Colporteurs		2,070 00
Plombiers		1,989 00
Restaurants		3,236 70
Bric-à-brac		900 00
Théâtres		1,440 95
Tabacs		14,792 47
Commerçants ambulants		98 53
Divers		1,715 80
Total des permis et licences.....	\$	<u>53,773 55</u>
 <i>Généralités</i>		
Bureau de santé.....	\$	73 00
Permis de construire et affiches.....		4,179 92
Pesage du charbon.....		18,767 95
Octroi du gouvernement fédéral.....		100,000 00
Loyers du gouvernement fédéral.....		1,203 00
Amendes, Cour des relations familiales.....		236 00
Service des incendies.....		2,300 00
Remboursement de la taxe sur l'essence.....		6,333 70
Recettes des logements.....		17,493 11
Jeux et loyers du parc Lansdowne.....		415 17
Honoraires d'autorisation de la Liquor Control Board.....		22,504 16
Loyers des magasins du marché.....		12,629 40
Droits de place au marché.....		14,014 00
Divers		4,842 04
Droits prélevés de l'Ottawa Electric Railway Company par mille de voie ferrée.....		22,179 44
Consignes des terrains de jeux.....		223 32
Permis de plomberie.....		1,096 65
Amendes et honoraires, Cour de police.....		18,232 40
Subsides du gouvernement provincial (Un millième sur évaluations		162 832 39
Bureau d'enregistrement.....		3,573 10
Loyers des égouts.....		4,595 59
Réseau de trottoirs.....		3,480 46
Hospitalisation, hôpital Strathcona.....		11,894 06
Arrosage des rues.....		16,841 07
Piscines		4,160 25
Taxes sur autobus pour usage des rues de la ville.....		2,620 90
Coupage et émondage des arbres, vente du bois, etc.....		922 50
Total des généralités.....	\$	<u>457,643 58</u>
Total global des revenus divers.....	\$	<u>511,417 13</u>

SOMMAIRE

Total des dépenses, 1943.....	\$	6,335,609 76
Moins: total des revenus, 1943.....		511,417 13
Montant net des dépenses d'exploitation, 1943.....	\$	<u>5,824,192 63</u>

PIÈCE "E"

CITÉ D'OTTAWA

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX LONGUEURS DE FAÇADES SUR RUE DES PROPRIÉTÉS POSSÉDÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU DOMINION DANS LA CITÉ D'OTTAWA

1. A la fin de 1943, la longueur totale en façades sur rue des propriétés possédées par le gouvernement du Dominion dans la cité d'Ottawa se montait à approximativement.....	49,604 pieds
2. Dans ces pieds de façade sont comprises les rues suivantes:	
Nord rue Wellington, du Canal à la rue Bank (un seul côté) ..	1,874 pieds
Nord rue Wellington, de la rue Bank à la propriété Perley (un seul côté).....	2,146 pieds
Square Cartier, rue Elgin et avenue Laurier.....	1,310 pieds
3. Outre (1), le gouvernement du Dominion revendique des droits de propriété sur les rues suivantes aux longueurs de façade ci-indiquées:	
Avenue Mackenzie	2,575 pieds
Echo Drive de Deep Cut au pont de l'avenue Prétoria.....	2,200 pieds
Rue Preston de l'avenue Carling au Driveway.....	1,200 pieds
4. Des 49,604 pieds de façade mentionnés au paragraphe (1) ci-haut, approximativement 22,380 pieds représentent les façades des propriétés acquises par le gouvernement du Dominion depuis 1925.	

EXPOSÉ

1. Il semble clair qu'en raison de son chiffre modique et des dispositions expresses de l'entente qui l'autorise, l'octroi annuel de \$100,000 accordé par le gouvernement fédéral à la corporation de la ville d'Ottawa dédommage insuffisamment la ville pour certains services rendus et nullement pour la perte d'impôts en général. Il y a lieu d'attirer l'attention sur l'article 2 c) du contrat en date du 30 mars 1920, passé entre le gouvernement fédéral et la ville et confirmé par le chapitre 15 du statut du Canada de 1920. Il y est prévu "que le paiement de ladite somme de soixante-quinze mille dollars (portée à cent mille dollars en 1925), chaque année, à la corporation sera en acquit complet et libération absolue de toutes les créances et réclamations de la corporation, ou de sa part, contre le gouvernement du chef de l'eau fournie pour l'arrosage des rues, de la protection, par la corporation, contre l'incendie des édifices ou locaux possédés ou occupés par le gouvernement, et pour usage dans le parc Major's Hill, et dans les autres parcs et promenades que la commission d'embellissement d'Ottawa (remplacée par la commission du district fédéral) peut posséder ou entretenir."

2. Evidemment, la ville fournit au gouvernement plusieurs services importants à l'égard desquels l'octroi de \$100,000 n'apporte pas et n'a jamais apporté le moindre dédommagement ou qu'un dédommagement suffisant.

3. Aux fins de démontrer jusqu'à quel point l'octroi de \$100,000 est encore plus insuffisant aujourd'hui qu'il ne l'était en 1925, il convient de noter spécialement:

- a) l'accroissement considérable en valeur des propriétés du gouvernement, dans la ville, de 1925 à 1943—voir pièce "A".
- b) le montant considérable de propriétés imposables situées en ville que le gouvernement a expropriées de 1925 à 1943 et dont la ville ne tire aucun revenu maintenant, quoiqu'elle soit forcée de les desservir—voir pièce "C".
- c) la constatation que la longueur de façades sur rue des propriétés possédées par le gouvernement atteint maintenant près de 9.3 milles, ce qui est presque le double de ce qu'elle comportait en 1925—voir pièce "E".

4. D'après les faits exposés, le gouvernement, hormis les rares cas où il se fournit à lui-même des services de caractère municipal, se trouve dans la

même situation qu'une autre corporation qui possède et occupe une propriété dans la ville d'Ottawa. Il ne serait donc pas irrationnel que le gouvernement fédéral verse à la ville un octroi d'un montant égal aux taxes qu'il paierait si ses propriétés n'étaient pas exemptes d'impôt.

5. Il existe un précédent qui milite en faveur du versement d'un octroi égal au montant des taxes payables par un contribuable ordinaire. En Angleterre, "des contributions au lieu d'impôts sont ordinairement accordées à l'égard des propriétés occupées par la Couronne pour fins de services publics et entretenues directement à même les crédits votés par le parlement. Les évaluations, sur lesquelles les contributions se fondent, sont établies par le Trésor après entente entre l'estimateur du Trésor et les autorités locales d'évaluation et, dans la mesure du possible, elles sont basées sur les mêmes principes que les évaluations des propriétés imposables avec lesquelles elles peuvent être comparées avec justice."—*Le Municipal Journal* (1929). Londres, Angleterre.

6. Il est donc proposé que le gouvernement verse annuellement à la ville un octroi égal à la proportion des frais de services nets et globaux de la ville, pour la dernière année complète, qui existe entre la valeur imposable globale des propriétés du gouvernement fédéral (excepté les propriétés de la Commission du district fédéral), pour l'année précédente, et la valeur totale de toutes les propriétés imposables de la ville, y compris la valeur imposable des propriétés du gouvernement fédéral exemptes d'impôts (à l'exclusion des propriétés de la Commission du district fédéral), pour cette même année. En 1942, la valeur imposable des propriétés du gouvernement fédéral (à l'exclusion des propriétés de la Commission du district fédéral) se montait à \$61,537,700. Le montant global des propriétés imposables de la ville atteignait, en 1942, le chiffre de \$162,823,404. La somme de ces deux montants est de \$224,361,104. La somme de \$61,537,700 donne 27.428 pour cent de \$224,361,104. Les frais de services nets de la ville pour 1943 furent de \$5,824,192.63. La proportion de 27.428 pour cent de \$5,824,192.63 donne \$1,597,460, et ce montant devrait être versé à la ville en 1944.

7. Il serait facile de démontrer que certaines branches du service gouvernemental exercent des fonctions de nature commerciale et que le gouvernement devrait verser à la ville un montant égal à la taxe d'affaire imposable de ce chef, mais il y a lieu de noter que le chiffre de \$61,537,700 usité au paragraphe précédent représente seulement la valeur imposable des terrains et des édifices du gouvernement fédéral et ne comporte pas une évaluation d'affaire.

Le tout respectueusement soumis ce 19^e jour de juin 1944.

Le maire J. E. Stanley Lewis,
Président.

Les commissaires:

E. A. Bourque,
Finley McRae,
Dr G. M. Geldert,
G. W. Goodwin.

Les échevins:

L. L. Coulter,
Wilbert Hamilton,
Arthur Pinard,
John Powers.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Les membres du Comité sont maintenant libres de poser à Son Honneur toutes questions qui se rapportent au mémoire présenté par la ville.

M. REID: Je constate, M. le maire, ce qui semble être un léger écart entre les allégations contenues à la page 5 et à la page 2 du mémoire. Vous verrez, au bas de la page 5, ce paragraphe:

Considérant que par le chapitre dix (10) du Statut de l'an 1899, le gouvernement a pourvu au paiement annuel de soixante mille dollars (\$60,000), pendant dix (10) ans à compter du 1^{er} juillet 1899, à la commission d'embellissement d'Ottawa, pour la construction de parcs et de promenades et l'embellissement par ailleurs de la cité d'Ottawa.

A la page 2, le second paragraphe, exposant la nature de l'octroi, se lit comme suit:

En 1899, en vertu du chapitre 10 des Statuts du Canada de cette année, la Commission d'embellissement d'Ottawa fut instituée et celle-ci fut autorisée à payer un octroi annuel de \$60,000 pour une période de 10 ans à compter du 1er juillet 1899. La loi maintenait expressément en vigueur le contrat de 1885, avec une légère modification en ce qui concerne l'entretien d'une partie de la rue Wellington.

Il semble y avoir conflit entre ces deux exposés, car si vous lisez plus loin, vous rencontrerez ces mots:

"il fut stipulé que l'octroi de la Commission serait en paiement et acquit complet de toutes les créances de la corporation ou de sa part contre le gouvernement du Canada au sujet de l'eau fournie (y compris les comptes d'arrosage des rues) par la corporation..."

et ainsi de suite. Il me semble qu'il existe une différence dans l'exposé à l'égard du premier \$60,000.

Le maire LEWIS: Monsieur le président, cela pourrait peut-être s'exprimer d'une manière un peu différente. Vous comprendrez facilement que cet écart n'est qu'un des détails de l'ensemble, car, pour faire un exposé de l'historique complet, il faudrait un grand nombre de pages. Il peut y avoir un léger malentendu, mais ce n'est pas intentionnel.

M. REID: Pour quelles fins exactes les \$60,000 ont-ils été payés, "pour la construction de parcs et de promenades et l'embellissement par ailleurs de la cité d'Ottawa"?

M. G. C. MEDCALF, C.R. (Chef du contentieux de la ville): Ce qui est exprimé à la page 2 est un très bref exposé des dispositions du contrat de 1899. Le paragraphe de la page 5 est un énoncé tiré du contrat de 1920 et ne représente que l'opinion du rédacteur à l'égard des dispositions du contrat de 1899. Cela ne comporte nullement l'intention de faire un exposé complet de l'objet de ce contrat. Si l'honorable membre veut bien se reporter à la page 6, il constatera que toutes les lois, passées avant celle de 1920, y sont très brièvement énoncées.

M. REID: Mais la loi de 1920 est mentionnée.

M. MEDCALF: Mais je dis que tout ce que contiennent les pages 5, 6, 7, 8, 9 et 10 se reporte à la loi de 1920 et au contrat qu'elle confirmait. Ce qui apparaît au bas de la page 5 et au haut de la page 6 n'est que l'exposé du contrat de 1920.

M. REID: Oui.

M. MEDCALF: Evidemment l'exposé du bas de la page 5 est fort concis et ne constitue pas nécessairement un exposé exact des dispositions du contrat de 1899. Le seul moyen de savoir exactement ce dont il disposait, c'est de s'en reporter au contrat lui-même. A la page 2, la ville a voulu en énoncer les objets, mais l'exposé est loin d'être complet.

M. REID: Je me demande si c'est là l'explication de la création de la Commission d'embellissement d'Ottawa, ce qu'elle était et ce qu'elle comportait comme organisme distinct de la ville; et ce que comporte la Commission du district fédéral. Je crois que le Comité devrait posséder ces renseignements afin que nous puissions savoir à quoi nous en tenir.

Le maire LEWIS: La Commission d'embellissement d'Ottawa fut absorbée par la Commission du district fédéral.

M. REID: Quels sont les membres et les cadres de la Commission du district fédéral?

Le maire LEWIS: Les membres sont nommés par le gouvernement fédéral. Le maire d'Ottawa est membre de cette commission.

M. BOUCHER: Peut-être pourriez-vous nous donner de plus amples détails et nous nommer le personnel.

Le maire LEWIS: Je crois que le secrétaire de la Commission du District fédéral est ici et qu'il pourrait nous donner les renseignements voulus.

M. BOUCHER: Je crois que ce serait sage, afin que les membres de ce Comité puisse se faire une idée exacte de la Commission du District fédéral ou de la Commission d'embellissement d'Ottawa.

L'hon. M. LÉGER: L'argent versé à l'une ou à l'autre revient, en fin de compte, à la ville d'Ottawa?

Le maire LEWIS: Oh, non!

L'hon. M. LAMBERT: Chaque année, nous passons un bill relatif à la Commission du District fédéral. Le sénateur Tanner prononce un assez long discours à ce sujet.

L'hon. M. LÉGER: Je sais. Il y a deux bills différents, mais les deniers qui sont accordés sont éventuellement consacrés à l'amélioration de la ville d'Ottawa.

M. McILRAITH: Oh, non!

L'hon. M. LAMBERT: La Commission du District fédéral est un organisme tout à fait différent.

M. BOUCHER: La Commission du District fédéral englobe un territoire hors de la ville d'Ottawa.

Le maire LEWIS: Je crois qu'en toute justice, M. Cram, le secrétaire de la Commission du District fédéral, devrait avoir le loisir d'expliquer la situation.

M. McILRAITH: Ne pourrions-nous pas l'appeler plus tard. C'est une assez longue histoire.

M. McLEAN: Je crois que vu la présence de Son Honneur le Maire au milieu de nous, il y a des membres qui désireraient discuter certaines questions avec lui.

M. BOUCHER: Je ne mets nullement en doute ce point de vue, mais il me semble que le Comité irait de l'avant plus facilement s'il connaissait la situation à l'égard du District fédéral ou de la Commission d'embellissement d'Ottawa comme entités distinctes de la ville d'Ottawa, et M. Cram pourrait probablement nous donner un exposé et une définition en peu de mots. Il n'aurait pas besoin d'entrer dans tous les détails, mais je crois que, pour voir la situation sous son vrai jour, il serait bon d'avoir un bref exposé de sa part à ce moment.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Le Comité désire-t-il entendre M. Cram, le secrétaire de la Commission du District fédéral?

Quelques MEMBRES: Adopté.

M. H. R. CRAM: Monsieur le président et messieurs, en résumé, la Commission du district fédéral, comme on l'appelle maintenant, a été constituée et organisée par une loi du Parlement en date du 11 août 1899. La Commission était alors connue sous le nom de la Commission d'embellissement d'Ottawa et elle était autorisée à embellir la ville d'Ottawa par la construction de parcs et de boulevards, l'acquisition de terrains et ainsi de suite. Le comité d'alors était composé de trois commissaires qui étaient nommés par le gouverneur en conseil et le maire de la ville. Un octroi de \$60,000 était prévu par la loi du temps.

L'hon. M. LÉGER: D'après sa constitution originelle, la Commission était créée pour embellir les terrains ou exécuter des travaux dans la ville d'Ottawa seulement?

M. CRAM: C'était bien là l'idée maîtresse, si je comprends bien, monsieur.

Puis, en 1903, la loi fut modifiée en prolongeant l'octroi de \$60,000 pour une période supplémentaire de dix ans.

Puis, en 1910, survint une autre modification qui portait l'octroi annuel à \$100,000. Naturellement, le travail de la commission est devenu plus considérable, plus de terrains ont été absorbés et plus d'améliorations ont été entreprises, de sorte que les frais d'entretien ont augmenté et l'octroi annuel s'est accru.

L'hon. M. LÉGER: Durant toutes ces années, vous pénétriez hors de la ville d'Ottawa?

M. CRAM: J'imagine que nous nous confinions à Ottawa.

Le maire LEWIS: Vous êtes dans l'erreur.

M. PINARD: Est-ce qu'elle ne s'étendait pas jusque dans Rockliffe, New Edimburgh, et aussi dans le comté de Carleton?

M. CRAM: Oui, c'est juste.

M. PINARD: C'était en dehors de la corporation.

M. CRAM: Oui. De fait, les travaux dans Rockliffe furent commencés au début de dix-neuf cent, autour de 1903, 1904 ou 1905.

M. O'BRIEN: Cette démonstration ne pourrait-elle pas être faite sur le plan? Franchement, je n'ai pas la moindre idée de la chose.

M. CRAM: Malheureusement, je ne m'attendais pas à ce que nous soyons appelés ce matin. J'ai un plan de tout le réseau. Je peux vous donner des indications approximatives.

Le réseau commence réellement près d'ici...

M. O'BRIEN: Où sont les édifices du Parlement?

M. CRAM: Ici.

M. O'BRIEN: Ah, oui.

M. CRAM: Le chemin du parc passe ici et descend là—voici le parc Rockliffe—et il longe la rue Sussex, suit le boulevard Lady Grey, la pointe Nepean, le parc Major Hill puis monte aux édifices du Parlement. Les promenades du canal Rideau longent les rives du canal Rideau des deux côtés, se rendent au parc du lac Dow ici et se joignent à une route qui mène à la Ferme expérimentale. Voici le boulevard Island Park qui va vers la rivière Ottawa et le pont Champlain.

L'hon. M. LÉGER: Tous ces endroits sont dans la ville?

M. CRAM: Non.

M. McILRAITH: Puis-je vous demander de recommencer cette démonstration en nous indiquant les municipalités mises en cause, et en les nommant.

M. CRAM: Voici la ligne de la ville. Ce développement se trouve dans le canton de Gloucester. Voici les limites de la ville. De là, nous sommes dans la ville jusqu'à la Ferme expérimentale.

L'hon. M. LÉGER: La Ferme expérimentale est-elle dans la ville?

M. CRAM: Non, elle se trouve en dehors. Voici la Ferme expérimentale, et la limite de la ville est là. Voici la ligne de démarcation et cette allée ici se trouve dans le canton de Nepean. Nous traversons ici pour aller à la ville de Hull.

M. McILRAITH: Vous entrez aussi dans le réseau des parcs.

M. CRAM: Il n'existe pas de liaison directe avec le parc de la Gatineau, qui est situé à environ dix milles plus loin vers le nord dans les montagnes des Laurentides et qui couvre près de soixante mille acres de superficie.

M. REID: Avez-vous fait des améliorations dans le parc de la Gatineau?

M. CRAM: Oh! oui.

M. REID: Avec les deniers versés par le gouvernement?

M. CRAM: Oh! oui. Nous avons un certain nombre de parcs à Hull. Il y a environ cinquante acres de parcs dans Hull à l'heure actuelle et environ trois cents acres non développées dans la ville de Hull.

M. O'BRIEN: La couleur rouge, je suppose, indique les propriétés du gouvernement fédéral?

M. CRAM: Je ne suis pas certain du sens de la légende de cette carte.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Voulez-vous nous dire succinctement en quoi consistent ces \$100,000 versés annuellement. Quelle proportion a été dépensée dans la ville et quelle proportion en dehors?

M. CRAM: Vous voulez dire, monsieur, l'octroi de \$100,000 accordé par le gouvernement à la ville d'Ottawa?

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Non, non.

M. CRAM: Je croyais, monsieur, que si nous nous occupions de la situation actuelle je pourrais vous expliquer clairement comment l'octroi est dépensé. Maintenant nous recevons \$200,000 par année du gouvernement pour les travaux d'amélioration de la Commission du district fédéral.

M. McILRAITH: C'est-à-dire que la Commission du district fédéral reçoit \$200,000?

M. CRAM: Oui.

M. McILRAITH: Si le mot "octroi" est usité inexactement il peut en survenir un malentendu sur ce que la ville ou ce que la Commission du district fédéral reçoit.

M. CRAM: La Commission du district fédéral reçoit un octroi statutaire pour entreprendre et exécuter des améliorations dans la ville d'Ottawa et dans les régions avoisinantes de Hull et d'autres municipalités.

M. REID: Quel montant d'argent pouvez-vous bien dépenser dans un an? Est-ce qu'il y a un octroi à la ville d'Ottawa en plus des \$200,000 que vous recevez du gouvernement fédéral?

M. CRAM: Les \$200,000 sont les seuls deniers que nous recevons pour développer les réseaux des grandes avenues et pour améliorer la capitale fédérale. Outre ce montant, la Commission du district fédéral reçoit des deniers, votés par le parlement, pour entretenir et améliorer les terrains de tous les édifices du gouvernement fédéral dans Ottawa, comme les bâtisses du Parlement, Rideau Hall, l'édifice du Conseil des recherches, et les autres terrains semblables.

M. BOUCHER: Est-ce que la Commission du district fédéral, à la demande du gouvernement du Canada, ne remplit pas d'autres fonctions pour lesquelles elle est payée?

M. CRAM: Certainement.

M. BOUCHER: Ces fonctions sont-elles séparées et distinctes de celles qu'elle doit remplir à titre de Commission du district fédéral?

M. CRAM: Oui, monsieur.

M. REID: N'y allez-vous pas de votre plein gré et n'exécutez-vous pas des travaux que le gouvernement devrait exécuter lui-même? Je cherche à m'enquérir du montant global que dépense la Commission du district fédéral.

M. CRAM: Le gouvernement fédéral, anxieux d'améliorer la capitale fédérale, se sert, je suppose, de la Commission du district fédéral pour remplir certaines fonctions et fournit les fonds nécessaires au moyen d'un octroi statutaire.

M. BOUCHER: Afin de mettre ce fait en lumière, puis-je faire remarquer au Comité, et je crois que nous serons tous d'accord sur ce point, que, présentement, la Commission du district fédéral se charge, par exemple, de l'entretien et de l'embellissement de la colline du parlement même.

M. CRAM: C'est juste.

M. BOUCHER: Et l'année dernière ou la précédente, la Commission a été priée d'aménager un jardin paysager à Wrightville, Québec, pour la Wartime

Housing. La Commission a-t-elle exécuté ces travaux à titre de fonction distincte de celles pour lesquelles elle avait été établie à l'origine.

M. CRAM: Tout juste.

M. BOUCHER: On a agit ainsi dans plusieurs cas?

M. CRAM: Oui.

M. REID: Est-ce bien vous comprendre de dire que les \$200,000 couvrent tout ce que vous faites, comme le maintien des terrains des bâtisses du parlement, les terrains du Conseil des recherches, et ainsi de suite?

M. CRAM: Non, monsieur. Je regrette si je me suis mal fait comprendre. Les travaux exécutés sur les terrains des édifices du gouvernement fédéral font l'objet d'un crédit distinct qui est voté, chaque année, par le parlement.

M. REID: A combien cela sè monte-il?

M. CRAM: Pour ces deux ou trois dernières années, cela s'est monté à \$133,500.

M. REID: Donc vous recevez plus de \$200,000?

M. CRAM: Oui.

M. MARSHALL: Est-ce tout?

M. CRAM: Oui, sauf que, comme l'a fait remarquer M. Boucher, le gouvernement demande occasionnellement à la Commission du District fédéral d'entreprendre certains travaux d'amélioration et d'aménagement en jardin de terrains sur lesquels de nouveaux édifices gouvernementaux sont érigés de temps à autre. La Commission du district fédéral, à vrai dire, exécute ces travaux d'après des contrats. Elle soumet une estimation du coût et cette estimation est probablement étudiée en regard des estimations reçues d'entrepreneurs privés; et si notre estimation concorde, la Commission fait le travail pour le gouvernement, au prix coûtant.

M. MARSHALL: Est-ce que vous dressez un état financier chaque année?

M. CRAM: Oui.

M. MARSHALL: Qui le vérifie?

M. CRAM: La loi exige qu'il soit présenté au ministre des Finances.

M. MARSHALL: Nous serait-il possible d'obtenir une copie du dernier état financier?

M. CRAM: Oui, monsieur.

M. MARSHALL: Voudrez-vous le transmettre au secrétaire du Comité?

M. CRAM: Je le ferai avec plaisir.

M. REID: Monsieur le président, je vais suggérer que le Comité soit pourvu d'un état complet comportant le travail que la Commission du District fédéral accomplit à Ottawa. Tout ce que nous constatons maintenant n'est qu'un aperçu des travaux de la Commission et je crois, qu'à l'égard de la Commission, nous devrions avoir un état semblable à celui que la ville nous a fourni. Je suggère que nous devrions avoir un état complet comportant tous les agissements de la Commission, et les deniers qu'elle reçoit, de qui elle les reçoit, et comment ils sont dépensés, ainsi qu'une carte établissant où les travaux de la Commission sont exécutés. Quand nous aurons un tel état, nous pourrions discuter intelligemment.

L'hon. M. LÉGER: En d'autres termes, vous voulez savoir quelle proportion des \$200,000 et des \$133,000 est dépensée dans la ville d'Ottawa?

M. REID: Je veux tout connaître. Je ne peux savoir si, par exemple, les deniers destinés à Ottawa, ne sont pas dépensés à Hull.

M. CRAM: La loi, telle que rédigée maintenant, autorise la Commission du District fédéral à dépenser ses deniers dans Ottawa et les municipalités avoisinantes.

M. REID: J'ai pu constater une diminution dans les travaux sur les terrains du parlement au cours de ces quelques dernières années. Peut-être est-ce parce que certains des deniers sont dépensés ailleurs.

M. McLEAN: Monsieur le président, j'aimerais poser cette question: Dans quelle mesure, si le fait se produit, la ville contribue-t-elle au maintien de la Commission du District fédéral? Par exemple, est-ce la ville ou la Commission qui se charge de certains services comme l'entretien des voies, l'éclairage, la police ou autres services nécessaires à l'égard des propriétés de la Commission dans les confins de la ville? Je ne fais pas allusion, naturellement, au coût de l'entraînement des employés et autres choses semblables.

M. CRAM: Depuis 1915, la ville d'Ottawa a fourni gratuitement à la Commission le courant électrique pour éclairer les lampes sur le boulevard et dans les parcs dans les limites de la ville. Sur la base de l'énergie requise par les installations du réseau d'éclairage tel qu'il existe en ce moment, il devrait probablement en coûter à la ville quelque \$5,000. Cependant, vu que certaines lumières sont éteintes au cours de l'hiver, je crois qu'en moyenne il en coûterait à la ville peut-être environ \$4,000 par année.

M. McLEAN: Iriez-vous jusqu'à dire que ce coût serait quand même imputable à la ville, si les propriétés n'avaient pas été expropriées?

M. CRAM: Non, je ne dirais pas cela, monsieur. Je crois que ce coût serait à la charge de la Commission dans ses travaux de construction des promenades.

M. McLEAN: Est-ce que la Royale Gendarmerie à cheval du Canada assure la police du boulevard?

M. CRAM: Oui. La Royale Gendarmerie à cheval du Canada assure la police du boulevard et le maintien de l'ordre dans les parcs.

M. McLEAN: Est-il nécessaire de requérir aussi les services des agents de la ville dans ces zones, ou sont-elles assez bien protégées par la Gendarmerie Royale?

M. CRAM: Aux termes d'un contrat en vertu duquel la Commission loue de la ville d'Ottawa un ou deux petits terrains de parc que la ville avait peut-être commencés à l'origine à aménager en parcs, la ville a assurément le droit de veiller à leur police, mais, en réalité, c'est la Royale Gendarmerie à cheval du Canada qui s'en charge à tous les points de vue.

M. McLEAN: Y aurait-il d'autres dépenses, outre l'éclairage, que la ville doit payer?

M. CRAM: Il y en a une qui me vient à l'esprit. La ville d'Ottawa a acheté et offert en don à la Commission du District fédéral une parcelle de terrain bornée par les rues Cathcart, Sussex, McTaggart et la rivière Ottawa, pour faire partie du réseau de boulevards de la Commission. Cet achat, comme je le comprends, a coûté \$75,000 à l'époque et a été effectué au moyen de débentures. Il y a quelques années, à ma connaissance, un fonctionnaire de la ville d'Ottawa a déclaré, que lors du remboursement de ces débentures, il en coûterait plus de \$189,000 aux contribuables.

M. McLEAN: Pouvez-vous dire si l'expropriation de ces propriétés par le gouvernement fédéral a soulagé la ville d'Ottawa de lourdes dépenses que normalement elle aurait été obligée de faire pour l'entretien ordinaire et nécessaire des voies, de la police, etc? Et, dans l'affirmative, pouvez-vous hasarder une opinion sur le montant dont la ville aurait été soulagée de ce chef?

M. CRAM: Naturellement, une ville normale doit avoir à cœur de s'aménager un réseau de parcs; et le fait que la Commission du District fédéral a aménagé et développé ce réseau de parcs évite à la ville la nécessité d'en entreprendre la dépense. J'espère que c'est là une réponse satisfaisante.

M. McLEAN: Est-ce que la Commission a pavé beaucoup de chemins dans les zones de la Commission?

M. CRAM: Oh, oui. Toutes les promenades rentrent naturellement dans notre programme de développement.

M. McLEAN: Voulez-vous laisser entendre que la Commission du District fédéral possède le principal réseau de parcs qu'il y a dans la ville d'Ottawa? Quels parcs la ville possède-t-elle dans le réseau du District fédéral?

M. CRAM: Les parcs que la Commission du District fédéral a aménagés dans la ville d'Ottawa forment, en réalité, le réseau complet des parcs qu'il y a à Ottawa. La ville d'Ottawa, elle-même, je crois, maintient fort peu de parcs.

M. McLEAN: En d'autres termes, ce développement constitue réellement le principal réseau de parcs de la ville d'Ottawa?

M. CRAM: Oui, exactement.

M. REID: Monsieur le président, il y a quelques instants, j'ai suggéré que la Commission du District fédéral nous fournisse certains renseignements. Je désirerais que cette suggestion soit considérée par le Comité. Je ferais aussi une autre suggestion. Nous avons entre les mains un état financier à l'effet que la ville d'Ottawa demande au gouvernement fédéral de lui verser environ un million et demi de dollars; et, il me semble, qu'afin de pouvoir procéder avec cette question, nous devrions avoir un état du ministère des Travaux publics. Comme je l'ai dit auparavant, nous devrions avoir une carte montrant le territoire sous la juridiction de la Commission du District fédéral, ainsi qu'un relevé de ses recettes et de ses dépenses. Nous pourrions rester ici toute la journée à parler de choses futiles, mais il nous sera impossible de discuter de la question intelligemment tant que nous n'aurons par devers nous les renseignements que j'ai demandés.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Avez-vous une telle carte, monsieur Cram?

M. CRAM: Nous avons une carte à large échelle qui montre notre entier développement dans Ottawa, et, en couleurs, les terrains visés par l'octroi statutaire de \$200,000 ainsi que par l'octroi spécial de \$133,500.

L'hon. M. LAMBERT: Avez-vous une petite carte manuelle ou pourriez-vous en faire dresser une qui serait distribuée aux membres du Comité?

M. CRAM: Je crois que si.

M. O'BRIEN: Pourrait-elle être en couleurs?

M. CRAM: Oui.

L'hon. M. DUTREMBLAY: Je constate que la propriété expropriée par le gouvernement fédéral depuis 1921 est réputée valoir \$7,579,330? Est-ce juste?

Le maire LEWIS: Oui, monsieur ces chiffres sont exacts.

L'hon. M. DUTREMBLAY: Je comprends que le gouvernement fédéral ne paie pas de taxes sur ces propriétés mais qu'il accorde un octroi annuel de \$100,000?

L'hon. M. LAMBERT: Le gouvernement fédéral ne paie aucune taxe.

L'hon. M. DUTREMBLAY: Avez-vous un état montrant quel revenu aurait été retiré par la ville d'Ottawa si le gouvernement fédéral avait payé des taxes sur les propriétés qu'il possède dans la ville?

Le maire LEWIS: Ces chiffres sont indiqués dans l'état, monsieur.

M. MARSHALL: Je crois que nous commençons à nous mêler. Je suis d'opinion que nous devrions procéder avec le mémoire présenté par la ville et laisser de côté cette autre question jusqu'à plus tard. En résumé, nous avons quelque chose de concret qui nous permet d'interroger le Maire et ses fonctionnaires.

M. REID: Cela concorde justement avec mes idées. Lorsque j'ai proposé que nous obtenions des renseignements supplémentaires, je ne voulais pas dire que nous devions les avoir immédiatement. Mais sûrement, personne ne peut dire

que nous n'avons pas droit aux cartes et aux autres renseignements que j'ai demandés.

M. MARSHALL: J'appuierai cette motion, si vous en faites une, à l'égard des renseignements. Cependant, dans l'intervalle, je crois que nous devrions procéder avec ce qui nous occupe en ce moment.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Monsieur Reid, voulez-vous être assez bon de dire au greffier du Comité exactement quels renseignements il vous faut?

M. REID: Tout d'abord, je crois que le Comité devrait avoir une carte montrant l'étendue des travaux et la juridiction territoriale de la Commission du District fédéral.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Pouvez-vous nous donner ces choses, monsieur Cram?

M. CRAM: Oui, monsieur.

M. REID: On devrait aussi nous fournir un relevé établissant les recettes et dépenses globales de la Commission, pour plusieurs années passées.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Vous voulez un relevé qui indique les recettes globales, ainsi qu'un détail?

M. REID: Oui.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Pouvez-vous les produire?

M. CRAM: Oui, monsieur le président.

M. REID: J'aimerais avoir un état indiquant toutes les dépenses et aussi un détail de ces dépenses entre la Commission et les municipalités.

M. MARSHALL: Les recettes devraient comprendre les octrois qui ont été accordés par le gouvernement fédéral à la Commission du District fédéral.

L'hon. M. LAMBERT: Vous pouvez présenter au Comité un état détaillé quant au travail et aux fonctions de la Commission du District fédéral?

M. CRAM: Oui.

M. McLEAN: En obtenant ces renseignements, je crois que le greffier devrait se rappeler que ce que nous voulons est quelque chose qui nous permettra de nous faire une idée des avantages que la ville tire du développement et du maintien de cette Commission du District fédéral, et tout spécialement des économies que la ville peut faire à l'égard du réseau des parcs.

M. REID: Quand nous aurons obtenu ces renseignements, M. Cram devrait comparaître de nouveau devant nous pour répondre aux questions que nous désirerons lui poser.

M. CRAM: Je serai heureux de le faire.

M. BOUCHER: L'idée que j'avais en insistant pour que M. Cram vienne témoigner devant le Comité, il y a un instant, avait pour but de nous faire donner une vue d'ensemble sur les fonctions de la Commission du District fédéral et les territoires sous son contrôle. Je crois que si nous pouvions nous faire une idée générale des devoirs, fonctions et juridiction de la Commission, nous serions plus en état d'aborder tout le problème.

M. McILRAITH: Je suggérerais aussi, quand le Comité abordera de nouveau la question de la Commission du District fédéral, que nous pourrions tirer grand profit de la présence de M. Bronson, le président de la Commission.

L'hon. M. CÔTÉ: Au nombre des renseignements qui ont été demandés, a-t-on pensé à inclure un état des recettes de la Commission du District fédéral fournies par le gouvernement fédéral supplémentairement à l'octroi annuel de \$200,000?

M. MARSHALL: J'ai suggéré que le témoin produise un état, certifié par le vérificateur, donnant tous les renseignements possibles jusqu'à la date la plus récente.

L'hon. M. CÔTÉ: Votre suggestion devrait comprendre toutes les recettes outre les octrois statutaires?

M. MARSHALL: Oui, tout ce que la Commission a reçu.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Le Comité est-il d'avis que M. Cram se retire pour le moment, quitte à revenir plus tard lorsqu'il aura produit les renseignements demandés?

Le maire LEWIS: Monsieur le président, avant que M. Cram se retire, puis-je dire un mot? Je crois qu'il a oublié un point important lorsqu'il répondait à une question quant à ce que la ville fournit à la Commission du District fédéral. Nous fournissons à titre gratuit l'eau utilisée sur tous les réseaux de boulevards dans les limites de la ville, ainsi que l'éclairage. Et nulle partie des deniers reçus du gouvernement fédéral par la Commission n'est dépensée pour l'embellissement des rues de la ville; tout est dépensé sur les propriétés possédées ou louées par le gouvernement.

L'échevin HAMILTON: M. Cram a omis de mentionner la mise de fonds de la ville à l'endroit où le monument commémoratif est érigé et aussi la propriété expropriée pour l'élargissement de la rue Elgin.

M. McLEAN: Qui paie pour les hydrants de protection de la Commission du District fédéral?

Le maire LEWIS: Il y a un item distinct à ce sujet.

M. McLEAN: La Commission s'en charge-t-elle?

Le maire LEWIS: La ville fournit tous les appareils d'incendie et le gouvernement paie leurs installations.

M. McLEAN: Qui s'occupe de l'entretien des conduites de distribution d'eau et d'autres appareils semblables sur les rues qui appartiennent à la ville? Est-ce la ville ou la Commission?

Le maire LEWIS: Il n'y a qu'une seule rue qui appartienne à la Commission et c'est l'avenue Clemow.

M. McLEAN: Et les promenades?

Le maire LEWIS: Elles font partie du réseau des parcs.

L'hon. M. DuTREMBLAY: Quels sont les taux d'impôts à Ottawa?

Le maire LEWIS: Le taux par millième, cette année, est de 33½ millièmes, y compris les taxes d'école publique.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Les membres du Comité ont-ils d'autres questions à poser?

M. McLEAN: Oui, monsieur le président. Si le gouvernement agréé la proposition faite par la ville, il en résultera un revirement complet du principe de non-imposition à l'égard des propriétés de la Couronne. Presque certainement, le gouvernement pourrait se voir dans l'obligation d'étendre ce principe à d'autres endroits du pays. A titre d'exemple, je vous ferai remarquer que, dans mon comté, il existe une propriété fédérale d'immense valeur, nommément, le camp Borden. Ce dernier représente une valeur imposable de plusieurs millions de dollars dans une petite municipalité. La dépense qui incombe à la municipalité en raison de cette propriété fédérale, sans compter les charges éducatives à l'égard des habitants du district, particulièrement en ce qui concerne l'entretien des routes, vu la circulation anormale et considérable, est devenue un problème sérieux pour le moment. Naturellement, je ne crois pas du tout que la municipalité s'attende à ce que le gouvernement fédéral paie les taxes énormes qu'il devrait payer sur cette valeur imposable si cette propriété appartenait à des particuliers. S'il incombait au gouvernement de payer de telles taxes, il en découlerait que les habitants de la municipalité n'auraient à payer qu'une partie minime de l'impôt local. Quant à la ville d'Ottawa, il faut se rappeler qu'elle jouit d'un immense réseau de parcs aux frais du gouvernement fédéral. Je me demande si le maire

peut présenter un plaidoyer convaincant à l'appui de la proposition que le gouvernement devrait payer des taxes à l'égard de toutes ses propriétés dans la ville sans étendre ce principe à tout le Dominion. Y a-t-il des raisons spéciales pour lesquelles la ville d'Ottawa aurait plus droit à l'application de ce principe que d'autres municipalités du pays?

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Pouvez-vous éclairer M. McLean, monsieur le maire?

Le maire LEWIS: Je ne voudrais pas précipiter une discussion générale à ce sujet, mais je puis attirer son attention et celle de tout le Comité sur le fait que, si le rapport Sirois avait été suivi, les municipalités en général auraient bénéficié d'un allègement analogue à celui que nous proposons. Nous avons toute la sympathie possible envers les autres municipalités dont les problèmes d'impôts sont allourdis par la présence d'édifices et autres propriétés du gouvernement. Nous sommes tous d'accord, je crois, que, du point de vue des municipalités, il est grandement temps de songer à reviser notre méthode d'imposition. J'ajouterai, cependant, que le cas d'Ottawa est un peu différent de celui de toutes les autres municipalités.

M. McLEAN: Voilà le point. Après tout, en faisant notre recommandation au Parlement, il nous faut en donner les motifs. Je sais que cette municipalité a de bonnes raisons à l'appui de sa proposition, mais, assurément, il serait absurde de prétendre que les municipalités rurales, auxquelles j'ai fait allusion, devraient recevoir les énormes montants de taxes résultant d'imposition de propriétés immenses comme le camp Borden, pour lesquelles la municipalité fournit très peu de services. La ville d'Ottawa se trouve-t-elle dans une autre situation que ces municipalités où, nonobstant la présence de propriétés gouvernementales dans leurs limites, il ne nous serait pas permis de considérer la possibilité de faire payer par les autorités fédérales des taxes complètes? Comme je l'ai mentionné, la municipalité à laquelle j'ai fait allusion bénéficie d'un certain avantage par suite de la proximité du camp et des charges légères de service qui lui en incombent, à l'exclusion de l'entretien des routes.

M. BOUCHER: Quoique la ville d'Ottawa bénéficie du réseau des promenades, il ne faut pas oublier que la ville doit se charger des dépenses de ses voies de circulation et de ses rues d'affaires.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Si je le comprend bien, M. McLean désire savoir si Son Honneur le maire, ou un autre qu'il pourrait désigner, peut présenter un plaidoyer convaincant pour démontrer que la ville d'Ottawa a droit, sur le point en question, à un traitement différent de celui que l'on accorde aux autres municipalités où sont situées des bâtisses et des propriétés fédérales.

M. McLEAN: Monsieur le président, si nous agréons la proposition de la ville, nous devons en donner les raisons en présentant notre rapport au Parlement. Il me plairait d'entendre quelque argumentation dans le sens que j'ai indiqué.

M. REID: M. McLean me permettrait-il de poser cette question, car je crois que le Comité devrait être renseigné à ce sujet. Sous le régime de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, y a-t-il des objections qui empêchent le gouvernement de payer des taxes aux municipalités? ou est-ce un principe qui s'est affermi avec les années que le Roi n'est pas imposable? Je suis d'opinion qu'il n'y a rien dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui empêche le gouvernement de payer des taxes sur ses propres propriétés. Je crois que ce point se rapporte à la question que nous étudions.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): C'est une question purement légale.

M. BOUCHER: Je crois que c'est la réponse à la question de M. Reid. L'Acte de l'Amérique britannique du Nord renferme implicitement certaines lois qui avaient cours en Angleterre lors de sa promulgation, une de ces lois étant que les terres de la Couronne ne peuvent être taxées.

L'hon. M. LÉGER: Il existe une disposition semblable dans les lois d'imposition provinciales.

M. MARSHALL: M. Reid a soulevé un point fort intéressant qui devrait être soumis à l'étude des légistes du ministère de la Justice pour leur décision éventuelle.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Oui, c'est le seul moyen. M. McLean a posé sa question pour savoir si Votre Honneur ou un de vos représentants pouvait présenter au Comité un plaidoyer convaincant à l'effet que la ville d'Ottawa aurait droit à un traitement différent des autres municipalités à l'égard de l'imposition des propriétés appartenant au gouvernement.

Le maire LEWIS: Monsieur le président, notre demande ne porte pas sur le paiement de taxes mais sur le paiement pour services fournis aux immeubles du gouvernement dans les limites de la ville. Un regard jeté sur cette carte vous prouvera comment la situation a graduellement changé au cours d'une période d'années. La partie colorée en rouge s'étend dans le secteur de la ville évalué le plus haut. Non seulement ces propriétés ont été dégrevées de taxes, mais elles nous privent des taxes sur les maisons de commerce qui étaient établies dans ces districts. Comme vous le voyez, bientôt notre propriété imposable aura disparu. C'est pourquoi nous basons notre mémoire uniquement sur les services rendus dans les limites de ce district. La ville est semblable à une grande maison; tant de pièces sont occupées par le gouvernement, tant par les citoyens, et chaque pièce de cette maison devrait supporter sa part de l'entretien. Vous constaterez que, dans notre mémoire, nous avons tenu compte des propriétés qui ont été graduellement expropriées par les autorités fédérales. Pas plus tard qu'hier, nous avons été avertis que le ministère des Mines avait acheté deux blocs de la ville, presque tout entiers, d'une valeur imposable de plus de \$17,000. Ce changement se continue comme la menace d'une banquise qui s'approche toujours; en d'autres termes, petit à petit, nos propriétés sont soustraites à la taxation.

M. McILRAIGHT: La pièce C montre les propriétés qui ont été expropriées chaque année et les propriétés qui étaient taxables jusqu'à la date de l'expropriation.

Le maire LEWIS: Oui.

M. McLEAN: Je constate, d'après le mémoire et les remarques du maire, que la situation économique de la ville a baissé par suite de l'acquisition constante et croissante par le gouvernement fédéral de propriétés pour lesquelles la ville recevait des taxes. Comme nous le savons tous, il s'est produit une agitation sérieuse à la Chambre des communes en faveur de la décentralisation des ministères gouvernementaux. La bonne ville de Toronto, habilement représentée, a souvent suggéré que le gouvernement fédéral aurait grand avantage à établir quelques-uns de ses ministères importants dans cette ville. Les membres de la ville de Montréal ont fait de semblables représentations à l'égard de leur propre ville. Je présume que ces suggestions devront être étudiées. Monsieur le maire, est-ce bien la prétention de la ville d'Ottawa que sa situation économique souffre de cette expansion des propriétés relevant du gouvernement fédéral? Et serait-il agréable à la ville que le gouvernement fédéral se rende aux demandes pressantes qu'on lui a faites et transporte quelques-uns de ses ministères dans d'autres municipalités afin d'alléger le fardeau trop onéreux de cette ville à cet égard? Je me demande quelle position la ville prendrait en face d'un mouvement de ce genre.

Le maire LEWIS: Cette question me prend au dépourvu, monsieur. Sans doute, Ottawa a grandi et son embellissement lui a certainement donné l'aspect d'une capitale nationale. On pourrait dire que si le gouvernement n'occupait pas certaines de ces propriétés, il y aurait d'autres propriétés à leur place qui pourraient être taxées. Mais je n'irai pas jusqu'à dire que toute la structure

économique de la ville a été démolie. Cependant, je crois que vous conviendrez avec moi que si la tendance actuelle se continue indéfiniment, éventuellement il ne restera plus personne pour entretenir la ville convenablement.

M. McLEAN: En dédommagement de l'expropriation des propriétés par le gouvernement, ne devriez-vous pas tenir compte des avantages dont bénéficie la ville en raison de l'augmentation de l'emploi dans les services fédéraux?

Le maire LEWIS: La ville, en général, peut en retirer quelque avantage, eu égard aux marchands et autres personnes.

M. McLEAN: Je cherche à savoir si, oui ou non, la ville tire un avantage financier du fait que le gouvernement continue à étendre ses ministères dans Ottawa plutôt qu'au dehors.

Le maire LEWIS: Je dirais la ville, mais non la corporation.

M. McLEAN: Je veux dire la ville, au point de vue financier.

Le maire LEWIS: Par exemple, malgré la vaste expansion des édifices fédéraux dans la ville, avec son corollaire d'emploi plus prononcé dans le service civil, un nombre considérable de fonctionnaires civils habitent en dehors des limites urbaines. Sans doute, messieurs, vous allez étudier cette carte avec, en regard, la carte du district. Il va falloir nous développer davantage si nous voulons faire de cette ville une grande ville, mais ce qui nous occupe en ce moment, c'est la situation dans nos limites présentes.

M. McLEAN: Alors, il faudrait en déduire que, à mesure que le gouvernement acquiert plus de propriétés et établit de nouveaux ministères ici, tout accroissement en population et en impôts sur les édifices nouveaux construits en ville serait plus que contre-balancé par la perte de taxes sur les propriétés prises par le gouvernement fédéral.

Le maire LEWIS: Oh, non. Je ne dirais pas "plus que contre-balancé".

M. McLEAN: Pensez-vous que le résultat net pour la ville au point de vue finance serait un gain ou une perte?

Le maire LEWIS: C'est une perte.

L'hon. M. LAMBERT: Je crois, monsieur le président, qu'on ne peut répondre à cette question d'une manière satisfaisante sans beaucoup d'analyse et d'examen. En d'autres termes, supposons qu'il y ait vingt-cinq mille fonctionnaires civils activement employés par le gouvernement. Combien de ces vingt-cinq mille habitent dans les limites de la ville d'Ottawa, et combien en dehors, dans la banlieue, hors d'atteinte des taxes? D'un autre côté, il y a l'exemption d'impôts accordée au gouvernement, et, de l'autre, l'imposition sur la valeur économique de vingt-cinq mille fonctionnaires habitant cette zone en relation directe avec le commerce des marchands. Cela devient donc un problème d'étude et d'équation.

M. McLEAN: Je ne crois pas que nous puissions en arriver à un juste équilibre mais je suis d'avis qu'il faut nous efforcer d'en arriver à une décision à ce sujet. Il s'agit de savoir si cette concentration de ministères gouvernementaux produit un avantage ou un détriment à l'endroit de la ville.

L'hon. M. LÉGER: Quelle est la loi municipale de la ville d'Ottawa à l'égard des impôts? Les impôts sont-ils perçus où le contribuable habite ou à l'endroit où l'argent est gagné?

Le maire LEWIS: L'imposition se fait sur les terrains et les immeubles.

L'hon. M. LÉGER: Il n'y a pas de taxes personnelles?

Le maire LEWIS: Non.

L'hon. M. LÉGER: Pas de capitation?

Le maire LEWIS: Nulle taxe embêtante.

L'hon. M. LÉGER: D'autres municipalités en ont. Vous y trouveriez peut-être la solution de vos problèmes. A Moncton, nous avons la capitation et l'impôt sur le revenu. Les autorités fédérales ont maintenant absorbé sur le revenu. Si vous aviez des taxes mobilières et l'impôt par tête, je crois que vous viendriez à bout de vos difficultés.

M. McILRAITH: L'impôt sur le revenu a été pris par la province d'Ontario.

L'hon. M. LÉGER: Au Nouveau-Brunswick, à Moncton, nous avons une taxe personnelle—une taxe mobilière—et nous avons aussi l'impôt par tête. Toute personne entre certains âges paie une capitation. Je crois qu'à l'heure actuelle, il se monte à \$13 par année. Si vous aviez un tel impôt dans la ville d'Ottawa, je crois que vous pourriez vous débarrasser d'un grand nombre de vos problèmes.

M. BOUCHER: Le fardeau de l'impôt pèsera quand même sur le peuple.

L'hon. M. LÉGER: Dans la ville de Moncton, il y a plusieurs entreprises du gouvernement, telles que les usines du C.N.R., pour lesquelles nous ne recevons aucune compensation. Nous sommes tout de même heureux de les avoir.

M. MARSHALL: Je désirerais poser une question au maire. Est-ce que vous avez bien dit, monsieur, que l'augmentation d'octroi à faire, d'après votre suggestion, portait plutôt sur les services rendus que sur les taxes? Suis-je exact sur ce point?

Le maire LEWIS: Sur les services.

M. MARSHALL: Est-ce que cela s'applique aux autres propriétés, comme celles de la page 14, où vous donnez une liste des exemptions? Vous montrez que le gouvernement fédéral jouit d'une exemption sur ses propriétés jusqu'à concurrence de \$61,000,000. Est-ce que la même chose s'applique aussi aux autres propriétés?

Le maire LEWIS: Voulez-vous dire le principe de leur faire payer les services?

M. MARSHALL: Oui, les églises, par exemple.

Le maire LEWIS: Nous ne pouvons pas imposer les églises.

M. MARSHALL: Mais vous dites que cette proposition est pour services rendus, comme l'éclairage et autres services.

Le maire LEWIS: Non, non.

M. MARSHALL: Aucun de ces facteurs n'entre dans le problème?

Le maire LEWIS: Non.

M. MARSHALL: Alors, c'est inutile de vous parler de ces autres exemptions.

Le maire LEWIS: Vous êtes libre de nous poser toutes les questions que vous voudrez. Nous essayerons d'y répondre.

M. MARSHALL: La question des services n'entre pas en ligne de compte dans ces autres exemptions?

Le maire LEWIS: Non, pas dans notre mémoire.

M. McILRAITH: Je désirerais corriger ou expliquer la question posée par mon honorable ami (l'hon. M. Léger). Il est évident que les impôts, auxquels il fait allusion, sauf la capitation, sont aussi exigibles en Ontario. Mais ils doivent être versés à une autre juridiction. L'impôt sur le revenu n'est plus un impôt municipal en Ontario. C'est en réalité une taxe provinciale qui, à titre de mesure de guerre temporaire, est perçue par le gouvernement fédéral. Il ne reste plus qu'une taxe immobilière sur les terrains et les bâtisses en-dedans des limites.

Le maire LEWIS: C'est exact.

M. MEDCALF: Il y a un impôt sur le revenu pour les corporations. Il n'est pas élevé.

L'hon. M. LÉGER: Si une personne possède une automobile à Ottawa, paie-t-elle une taxe à cet égard?

M. McILRAITH: Oui, au gouvernement provincial.

Le maire LEWIS: Le problème ne consiste pas à imposer de nouveaux impôts au peuple mais d'essayer de répartir équitablement les frais d'administration des affaires de la capitale du dominion.

L'hon. M. LÉGER: D'autres parties du pays ont un tel impôt et ont recours à d'autres méthodes d'imposition pour financer leurs propres municipalités. Si Ottawa avait les mêmes impôts que d'autres municipalités par tout le pays, elle ne viendrait pas aujourd'hui demander une augmentation d'octroi.

Le maire LEWIS: Je vous reporterais à la page 12 du mémoire, pièce A, qui, je crois, vous donnera une idée assez juste de ce qui s'est passé entre 1920 et 1943. Cet exposé donne la population, l'évaluation globale, imposable et exemptée, pour fins générales, les exemptions d'évaluation à l'égard du gouvernement fédéral, les exemptions d'évaluation à l'égard des églises, écoles, et ainsi de suite, dans la ville. Vous remarquerez que sous la rubrique "exemptions du gouvernement fédéral", les chiffres ont graduellement monté de \$30,000,000 en 1920 à \$65,533,950 en 1943. Maintenant, en ce qui concerne l'imposition, nous en sommes presque arrivés au point de saturation à moins que les bâtisses soient démolies et que d'autres plus coûteuses soient construites à leur place et que d'autres maisons de commerce soient attirées ici dont nous pourrions tirer des impôts.

L'hon. M. LÉGER: Cela ne répond pas à la question. Vous ne taxez que les biens-fonds.

Le maire LEWIS: Nous croyons que c'est la meilleure méthode.

M. McILRAITH: Dans la province d'Ontario, il existe une plus grande centralisation à l'égard de la législation relative aux impositions que dans le Nouveau-Brunswick. Certains impôts qui antérieurement étaient d'un caractère municipal sont maintenant perçus par la province. Le contribuable en paie la plupart, mais d'une façon différente.

L'hon. M. LÉGER: La ville d'Ottawa paie-t-elle le gouvernement provincial?

M. McILRAITH: Il y a l'impôt provincial sur le revenu.

M. PURDY: Que devient l'impôt sur les meubles?

Le maire LEWIS: Avec votre permission, monsieur le président, il me plairait que le directeur de l'évaluation, M. MacDonald, explique la méthode d'imposition dans la ville d'Ottawa.

M. BOUCHER: Je désire attirer l'attention du Comité sur ce point: lorsque des services sont rendus, il faut prélever des impôts pour les payer; et le montant des impôts reste le même—car le coût des services est le même—que l'imposition soit sur les biens immobiliers seulement ou aussi sur les meubles, les amusements, et ainsi de suite, avec une imposition par tête par dessus le marché. Si je le comprends bien, Son Honneur le maire, dans sa démonstration, n'a pas l'intention de mettre en lumière le fardeau des taxes qui pèse sur les citoyens d'Ottawa mais plutôt la proportion des dépenses d'administration de la ville d'Ottawa qui doit être payée par les contribuables qui vivent dans les limites de cette ville. Permettez-moi de vous donner un exemple. Si la ville avait une superficie d'un mille carré et si son coût d'entretien se montait à \$100,000, l'imposition serait normalement répartie sur une base équitable entre tous les habitants de ce mille carré. Mais si le gouvernement possédait un quart de ce mille carré, alors l'obligation de solder ces \$100,000 devrait être répartie entre les contribuables qui habiteraient sur les trois autres quarts du mille carré.

M. REID: Monsieur le président, il me semble que, dans son exposé, le maire a négligé un facteur qui est admis dans la plupart des villes, et dans l'est et

dans l'ouest. Dans la ville d'Ottawa il doit y avoir un grand nombre de personnes qui devraient payer des impôts mais qui ne paient rien du tout. Par exemple, nombre d'hommes sont venus à Ottawa pour y travailler pour le gouvernement, ont loué des maisons, ont amené leurs familles avec eux et envoient leurs enfants à l'école ici. Pourtant, ils ne paient pas d'impôts municipaux. Pourquoi échappent-ils à cette charge? On dit que chaque personne qui paie un loyer ou achète des marchandises au magasin contribue aux impôts. Dans la plupart des districts, cependant, il est reconnu qu'un homme doit payer pour les services rendus. Je présume qu'il y a, à Ottawa, quelque quinze ou vingt mille citoyens temporaires qui y sont venus pour travail de guerre. S'ils habitaient dans presque toute autre partie du pays, ils se verraient forcés de payer pour les services comme la protection de la police, les trottoirs, la prévention des incendies, les écoles, et ainsi de suite. M. McIlraith a fait remarquer que la province perçoit des impôts qui antérieurement étaient perçus par la ville. Alors, Ottawa reçoit-elle sa part légitime?

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp) : Etes-vous en train de suggérer qu'Ottawa devrait changer sa méthode d'imposition?

M. McLEAN : La méthode d'imposition municipale dans Ontario est réglementée par la province.

M. BOUCHER : Je soupçonne que M. Reid veuille dire que la ville devrait taxer les membres du sénat et de la chambre des Communes.

M. REID : Je consentirais à payer des impôts ici si les autres membres du parlement le faisaient.

M. PURDY : Les habitants d'Ottawa paient-ils des impôts plus élevés que ceux de villes de même étendue en d'autres parties du Canada?

Le maire LEWIS : C'est difficile de répondre à cette question. Tout ce que je peux dire, c'est qu'à mon avis le fardeau des taxes ici est proportionnellement plus lourd par suite des exemptions.

L'hon. M. DuTREMBLAY : Il m'e semble que le taux des taxes scolaires à Ottawa est élevé. Il l'est beaucoup plus qu'à Montréal.

M. REID : C'est difficile de faire la comparaison des taxes de villes différentes car une ville peut avoir des moyens d'éducation deux fois plus faciles qu'une autre.

Le maire LEWIS : Monsieur le président, notre directeur de l'évaluation est maintenant prêt à nous présenter son exposé, si vous voulez bien l'écouter.

Le PRÉSIDENT : (l'hon. M. Copp) : Je suis certain que le Comité sera heureux de l'entendre.

M. BLYTH MACDONALD (directeur de l'évaluation de la ville d'Ottawa) : Monsieur le président, messieurs, nous sommes entièrement sous l'effet de la Loi d'évaluation d'Ontario (the Ontario Assessment Act). Cette loi décrète que seuls les biens immeubles et le commerce peuvent être évalués pour fins d'imposition. Un impôt foncier est prélevé sur la terre et les immeubles; une taxe d'affaire est prélevée sur une certaine proportion de la valeur d'évaluation des immeubles occupés pour fins commerciales. Nous n'avons pas de taxes personnelles et n'en avons pas eu depuis 1904.

M. REID : Qu'était la taxe personnelle?

M. MACDONALD : Si un homme était dans le commerce, il était évalué sur la valeur de son stock.

M. REID : Une taxe d'inventaire?

M. MACDONALD : Oui.

L'hon. M. LÉGER : Dois-je comprendre que votre loi d'impôt est provinciale, que vous n'avez pas de loi d'imposition municipale?

M. MACDONALD : Il en est ainsi.

M. MARSHALL: Vous n'avez pas de taxe d'inventaire pour fins scolaires?

M. MACDONALD: Non. La taxe scolaire est comprise dans le taux global de 33.50.

M. MARSHALL: Vous n'évaluez pas les fonds de commerce pour fins scolaires?

M. MACDONALD: Non. Mais il y a une taxe d'affaire, que j'ai mentionnée.

M. O'BRIEN: Les municipalités d'Ontario reçoivent-elles des octrois à l'égard des impôts de la province?

M. MACDONALD: Deux millièmes.

Le maire LEWIS: La ville d'Ottawa, cette année, a reçu de la province environ \$328,000.

M. MACDONALD: Cet octroi prend la place de l'impôt sur le revenu.

M. REID: Le maire peut-il nous donner le taux au millième et les impôts perdus?

Le maire LEWIS: C'est compris dans le mémoire.

M. MARSHALL: Pourrions-nous avoir une copie du dernier bilan financier de la ville?

Le maire LEWIS: Oui. Nous déposerons un bilan financier complet.

M. McILRAITH: Il conviendrait, en ce moment, de faire entrer dans le procès-verbal le taux au millième.

M. MACDONALD: Le taux au millième de cette année est de 33.50—c'est-à-dire, \$33.50 par \$1,000 d'évaluation—pour les contribuables d'écoles publiques, et 43.18 pour ceux des écoles séparées.

L'hon. G. V. WHITE: D'après l'Ontario Assessment Act, l'évaluation doit être la valeur réelle.

M. O'BRIEN: Nous serait-il possible d'obtenir quelque moyenne? Par exemple, un homme a un revenu de \$3,500 par année, possède une maison valant \$5,000 et aussi une automobile, quels impôts devrait-il payer à Ottawa?

M. MACDONALD: Il ne paierait que sur son immeuble.

M. O'BRIEN: Mais en dollars et cents?

M. MACDONALD: Sur une base d'évaluation de \$5,000, un contribuable d'école publique devrait payer à peu près \$165, avec, en plus, tous impôts résultant d'améliorations locales pratiquées en face de sa propriété, telles que trottoirs et égouts.

M. O'BRIEN: Pourrions-nous avoir ce renseignement par écrit?

M. MACDONALD: Oui.

M. REID: Avez-vous des impôts d'améliorations ici?

M. MACDONALD: En vertu de la Loi, nous établissons une valeur foncière et aussi une valeur immobilière.

M. REID: Les deux sont évaluées séparément, n'est-ce pas?

M. MACDONALD: Oui.

M. REID: La propriété qui fait face à la promenade de la Commission du District fédéral est-elle évaluée de façon différente à cause de sa situation à cet endroit, ou est-elle évaluée sur la même base qu'une propriété sur les autres rues?

M. MACDONALD: Une partie de cette propriété peut varier en valeur par suite de la présence de l'un de ses coins sur la bordure de la promenade—ceci peut bien être 10, 15 ou 20 pour cent de la propriété faisant face à la promenade.

M. BOUCHER: Mais les propriétés situées sur une promenade sont évaluées de la même manière qu'une propriété située sur une autre rue?

M. MACDONALD: Oui.

M. McLEAN: La base de l'évaluation est la valeur marchande de la propriété, je présume?

M. MacDONALD: Il serait difficile de se baser sur la valeur marchande d'aujourd'hui.

M. McLEAN: Mais sa valeur marchande ordinaire?

M. MacDONALD: Oui.

M. McLEAN: La valeur marchande proportionnelle serait la base du montant proportionnel de l'évaluation?

M. MacDONALD: C'est juste, monsieur.

M. McLEAN: A titre de directeur de l'évaluation, pouvez-vous dire, sans préparation, que l'établissement de la Commission du district fédéral et le travail qu'elle a accompli a augmenté, de façon appréciable, pour fins d'évaluation, la valeur des propriétés dans Ottawa?

M. MacDONALD: Je ne crois pas qu'il en soit résulté une augmentation dans la valeur des propriétés, sauf de celles qui sont en bordure des promenades.

M. McLEAN: Cela a dû augmenter la valeur dans une certaine mesure?

M. MacDONALD: Assez légèrement. En de certains endroits, cela a produit une dépréciation.

M. REID: En ce qui concerne les propriétés religieuses, est-ce que l'exemption d'imposition porte uniquement sur le terrain où la bâtisse se trouve ou sur toute cette propriété?

M. MacDONALD: La loi dit: "a place of worship and lands used in connection therewith" (le lieu du culte et le terrain y affecté).

M. MARSHALL: Cela ne comprend pas le presbytère ou la résidence?

M. MacDONALD: Non.

M. MARSHALL: Sont-ils imposables?

M. MacDONALD: Oui.

M. REID: Si un de ces immeubles du culte est loué au gouvernement, qu'arrive-t-il alors?

M. MacDONALD: Il devient imposable pour les impôts de l'année suivante. En vertu de la modification à la loi de cette année, nous pourrions percevoir le solde de l'année courante, mais, auparavant, nous ne pouvions le faire avant l'année suivante.

M. REID: Si un immeuble religieux est vendu à gros profit, il n'y a aucun moyen d'obtenir des impôts pour les années passées?

M. MacDONALD: Non.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): M. O'Brien voulait des renseignements il y a un instant et je ne suis pas certain qu'il les ait obtenus.

M. O'BRIEN: M. MacDONALD peut-il nous dire quel impôt paierait, à Ottawa, un homme qui a un revenu de \$3,000 et une maison valant \$5,000?

M. MacDONALD: Il n'y a pas d'impôt sur le revenu. Mais je peux vous dire quel serait l'impôt sur une maison de \$5,000.

M. REID: Monsieur MacDONALD, l'exposé de la page 14 de votre mémoire montre que les exemptions d'églises se chiffrent à \$4,244,705; et nous lisons à l'exemption suivante: "éducation, \$10,084,775". L'exemption sur les églises ne semble pas élevée mais que comprend cette rubrique "éducation"?

M. MacDONALD: Les collèges et les écoles publiques, les écoles séparées, les écoles primaires supérieures, l'école des hautes études commerciales et les instituts collégiaux.

M. REID: Il y a-t-il des écoles religieuses comprises dans la rubrique "éducation"?

M. MACDONALD: Les couvents où l'on enseigne; les maisons des Pères Oblats. Je peux vous en fournir une liste, si vous le désirez.

M. REID: Personnellement, je ne désire pas de liste.

M. MARSHALL: Pouvons-nous avoir une copie de cette liste?

Le maire LEWIS: Nous en produirons une copie.

M. MARSHALL: Pourriez-vous en fournir une à chaque membre du Comité?

M. REID: Si nous devons l'avoir, je crois qu'elle devrait faire partie du dossier.

Le maire LEWIS: Nous allons déposer une copie des évaluations de 1942 et voir si nous avons assez de copies supplémentaires pour en donner à tous les membres.

M. BOUCHER: Je ne suis pas certain si M. MacDonald comprend la question qu'a posée M. O'Brien. Comme je la conçois, il a demandé quel impôt paierait, à Ottawa, un homme qui a un revenu de \$3,000 et une maison de \$5,000. Je ne suis pas certain si on a expliqué clairement à M. O'Brien que, sans faire cas du revenu d'une personne, l'impôt municipal serait établi sur la valeur d'évaluation de sa propriété. Comme l'a fait remarquer M. MacDonald, cet impôt, à l'exclusion des impôts pour améliorations locales, serait approximativement de \$165 l'année.

M. O'BRIEN: Mais je veux aussi savoir quel montant d'impôt, il paiera à la province. En d'autres termes, combien en coûte-t-il en impôts à un homme de cette catégorie pour vivre à Ottawa?

M. MACDONALD: A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral perçoit l'impôt sur le revenu. Je ne puis que vous donner l'impôt municipal.

M. O'BRIEN: Je cherche à savoir quels impôts un citoyen doit payer à Ottawa en comparaison d'un citoyen de Moncton.

L'hon. M. LÉGER: Tout d'abord, l'impôt foncier à Moncton est de trois pour cent, de sorte qu'une personne possédant une maison d'une valeur de \$5,000 devrait payer \$150 en impôt foncier. Puis, il paierait tant sur la valeur de son mobilier, avec, en plus, tant sur la valeur de ses biens personnels. Il y a aussi une taxe sur les loyers à Moncton. Il me semble qu'une personne possédant une maison de \$5,000 à Moncton devrait payer à peu près deux fois plus d'impôts que si elle habitait Ottawa. A part cela, à Moncton, elle doit payer un impôt sur le revenu à la province. Donc, il n'y a aucune raison pour dire que les citoyens d'Ottawa sont plus accablés de taxes que les citoyens d'autres localités.

Le maire LEWIS: Nous n'avons jamais prétendu que nous étions accablés de taxes.

L'hon. M. LÉGER: Mais je vous ai entendu dire qu'à votre avis le fardeau des impôts était assez lourd à Ottawa. Je ne crois pas que vous soyez surtaxés. En comparaison avec d'autres localités, je pense que vos impôts sont très légers, et je vous en félicite.

M. REID: A la page 14, il semble y avoir un écart entre les chiffres. Sous la rubrique du gouvernement fédéral, on trouve \$61,537,700 pour les exemptions et, un peu plus bas, \$65,533,000.

M. MACDONALD: Ces chiffres s'appliquent à deux années différentes.

M. MARSHALL: Remontez d'une ligne à la page 12.

M. REID: Mon autre question porte sur la Commission Hydroélectrique d'Ottawa (Ottawa Hydro Electric Commission). Pourquoi est-elle évaluée à \$2,000,000?

M. MACDONALD: C'est en vertu d'un statut provincial.

M. REID: Vous ne prélevez pas d'impôts de cette Commission?

M. MACDONALD: La Commission est imposable sur une évaluation de \$216,000. La Loi exempte les poteaux, fils, etc., de la Commission.

M. MARSHALL: Quelle loi?

M. MACDONALD: L'Ontario Assessment Act.

M. REID: N'y a-t-il pas un remboursement partiel? Pourquoi cette Commission est-elle exemptée?

M. MARSHALL: C'est une corporation provinciale et la province l'exempte.

Le maire LEWIS: Dans une certaine mesure, nous recevons des deniers par suite de l'évaluation de la propriété à l'égard de son commerce de détail. Sous le régime de la Public Utilities Act, la ville est remboursée pour son service d'éclairage des rues et des eaux. L'énergie est fournie au prix coûtant. Sur cette base, nous touchons un remboursement de quelques milliers de dollars par année de l'Hydro.

M. PURDY: Y a-t-il des propriétés qui sont évaluées à une valeur fixe?

M. MACDONALD: Il y a quatre évaluations fixes.

M. PURDY: La réduction sur celles-ci est-elle très grosse?

M. MACDONALD: Elles jouissent d'une évaluation fixe pour fins générales mais elles sont imposables pour pleins impôts à l'égard de fins commerciales.

M. REID: Je remarque que la Ontario Hydro Electric Commission est évaluée à \$88,000. Prélevez-vous des impôts sur cette évaluation?

M. MACDONALD: La Commission est exemptée en vertu de l'Ontario Assessment Act.

M. REID: Une compagnie hydroélectrique privée est imposable?

M. MACDONALD: Oui.

M. MARSHALL: A la page 14, je vois que la Ottawa Auxiliary Bible Society est exemptée à raison de \$7,000 et le Ottawa Boys Club Incorporated, de \$26,000. D'où proviennent ces exemptions?

M. MACDONALD: D'une loi provinciale spéciale, monsieur.

M. MARSHALL: Votre charte municipale ne vous permet de prélever aucun impôt spécial?

M. MACDONALD: C'est exact. La plupart de ces impôts sont régis par un article de l'Assessment Act. Comme je l'ai déjà dit, le Boys Club et l'Auxiliary Bible Society dépendent d'une loi spéciale du gouvernement provincial.

L'hon. M. WHITE: Je vois que la Y.M.C.A. et la Y.W.C.A. sont exemptées, mais je ne trouve rien à propos de l'Armée du Salut. Tombe-t-elle sous le coup de cette exemption?

M. MACDONALD: L'Armée du Salut figure sous la rubrique des cultes sur cette liste. L'Armée s'occupe aussi de bienfaisance, ce qui tombe sous la rubrique charités et assistance sociale.

M. REID: Je vois que la Commission du District fédéral est exemptée sur une évaluation de \$3,610,162. Cela comprend-il les routes?

M. MACDONALD: Oui, monsieur, cela couvre toute la propriété que possède la Commission du District fédéral et comprend les promenades situées dans la municipalité d'Ottawa.

M. McLEAN: J'ai une question à poser mais je ne sais pas si elle s'adresse au directeur de l'évaluation ou au maire. Virtuellement, la proposition de la ville est que les propriétés du gouvernement fédéral soient placées sur la même base que les autres propriétés pour fins d'imposition. La ville déclare que sa réclamation repose sur une base de services rendus, mais, en définitive, c'est bien ce que je viens de dire. Voici ma question: A quel résultat en arriverions-nous si l'on abandonnait l'idée de la Commission du district d'Ottawa et laissons la

municipalité fournir les services voulus aux propriétés fédérales dans les limites de la ville et les taxer, puis prendre à sa charge les fonctions de la Commission du District fédéral dans les limites de sa juridiction?

M. MACDONALD: Je ne suis pas en état de répondre.

M. McLEAN: Pouvez-vous vous risquez à nous donner votre opinion?

M. MACDONALD: Non, monsieur.

M. McLEAN: Le maire peut-il nous dire quelque chose à ce sujet?

Le maire LEWIS: Non, monsieur McLean. C'est bien difficile de répondre à cette question qui demanderait une étude soignée.

M. McLEAN: Je suppose que pour en arriver à une base équitable, il vous faudrait prendre en due considération la Commission du District fédéral.

Le maire LEWIS: Oui, il faudrait faire cela et étudier son mémoire en regard du nôtre.

L'hon. M. LAMBERT: Je suppose, monsieur le maire, qu'un jour viendra où, vu l'accroissement constant des exemptions accordées aux propriétés, la ville se verra dans l'obligation de considérer s'il ne serait pas mieux que le gouvernement fédéral en fasse un district fédéral. Avez-vous calculé jusqu'où les exemptions peuvent aboutir avant que vous ne songiez à faire soulager la municipalité du fardeau des dépenses de son administration?

Le maire LEWIS: Sénateur, c'est encore là une question de grande envergure. A la présente cadence du taux d'accroissement des exemptions, il va falloir agir dans un avenir très rapproché.

L'hon. M. LAMBERT: Il me semble que cette question de grande envergure suit de fort près notre enquête présente. A votre avis, le paiement de \$100,000 est insuffisant et vous réclamez \$1,500,000. Supposons que le gouvernement décide d'absorber tout le district et de l'administrer à titre de charge fédérale?

Le maire LEWIS: Le chiffre de \$3,610,000 imputé à la Commission du District fédéral ne sert pas de base à notre exposé. Nous tenons compte de ce montant dans notre total à titre de contribution au réseau des parcs.

L'hon. M. LAMBERT: En tous cas, vous n'établissez pas de limites?

Le maire LEWIS: Non.

M. PURDY: Quels seraient les montants des évaluations fixes?

M. MACDONALD: Ces montants seront compris dans le rapport annuel qui sera déposé.

M. McILRAITH: Pouvez-vous les faire entrer au procès-verbal?

M. BOUCHER: Cette question est d'une importance relative mais je voudrais la poser. Si le gouvernement fédéral devaient payer des impôts au même taux que les habitants d'Ottawa, quelle proportion du revenu imposable de la ville cela représenterait-il? Comme je viens de le dire, ce renseignement est d'importance relative, mais je crois qu'il serait intéressant.

M. MACDONALD: Je crois que vous le trouverez dans le mémoire.

Le maire LEWIS: C'est dans le mémoire, à la page 24, article 6.

M. McILRAITH: Si je comprends bien l'article 6, il ne donne que la proportion du coût global. La question de M. Boucher était: Quel montant d'impôts paierait la Couronne si elle était imposée comme un contribuable ordinaire? La réponse à cette question, basée sur l'évaluation de 1940 relative aux propriétés de la Couronne seulement, est \$2,117,727.70. Cela ne s'applique qu'au taux des écoles publiques; le taux des écoles séparées est plus élevé.

M. MARSHALL: Serait-il plus élevé, cette année? Le taux par millième est de 33.

Le maire LEWIS: Trente-trois et demi.

M. MARSHALL: Vous procédez sur un taux de 37 millième.

M. McILRAITH: Oui.

M. MACDONALD: Cela se monterait approximativement à \$2,143,000 aujourd'hui. Le taux est moins élevé mais il y a beaucoup plus de propriétés.

M. McILRAITH: L'évaluation est en hausse et le taux en baisse. Il en résulte simplement que le montant s'est accru.

M. O'BRIEN: Quels sont les revenus de la ville? Le budget fait-il partie du mémoire?

Le maire LEWIS: A la page 20.

M. O'BRIEN: \$511,417. Est-ce tout ce que la ville a à sa disposition pour fonctionner?

M. McILRAITH: Vous trouverez cela au bas de la page 19.

M. O'BRIEN: Ce sont les dépenses. Quel est le budget de la ville?

M. REID: Quel était le taux au millième, l'an dernier?

M. MACDONALD: En 1942, il était de \$34.52 par mille dollars d'évaluation.

M. O'BRIEN: A la page 19, l'état indique des dépenses au montant de \$6,355,609.76, ce qui, reporté à la page 21, déduction faite de \$511,417.13, laisse une dépense d'exploitation nette de \$5,824,192.63. Cela provient-il du prélèvement?

Le maire LEWIS: Entièrement—Je pourrais ajouter pour plus d'exactitude: du prélèvement surchargé des deux millièmes reçus du gouvernement d'Ontario; mais tout provient de nos propres ressources.

M. O'BRIEN: Vos soldes budgétaires.

Le maire LEWIS: Oui. En 1943, la subvention du gouvernement d'Ontario n'a été que d'un millième, soit \$162,000.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Y a-t-il d'autres questions?

Maintenant, messieurs, il est près d'une heure, et nous avons deux ou trois questions à étudier en rapport avec notre prochaine réunion. Tout d'abord, vous voudrez entendre M. MacDonald encore une fois?

Le maire LEWIS: Nous avons l'intention d'amener tous nos représentants ici.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Très bien.

Maintenant, il paraît que M. Pickering, représentant la Chambre de Commerce, veut présenter un mémoire. Il pourrait nous dire en quoi il consiste.

M. PICKERING: Tout ce que j'ai aujourd'hui, est une requête pour demander la faveur de présenter un mémoire.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Etes-vous prêt à être entendu?

M. PICKERING: Oui.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Vous plaît-il, messieurs, d'entendre M. Pickering?

Des MEMBRES: Adopté.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Maintenant, il y a autre chose. M. Cram désire donner des renseignements.

M. Cram, vous avez déposé un rapport de la Commission du District fédéral pour 1942-43. En avez-vous des copies?

M. CRAM: Oui. Le rapport pour le dernier exercice financier, expirant le 31 mars 1944, n'est pas encore prêt.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Mais vous pouvez fournir des copies de cet autre rapport?

M. CRAM: Oui.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Maintenant, y a-t-il autre chose?

M. REID: J'ai une ou deux propositions à soumettre au comité. L'une est à l'effet que le comité devrait disposer d'un mémoire relatif à toute cette affaire

de la part du ministère des Travaux publics. Quant à l'autre, je crois qu'il nous faudrait une opinion établissant si oui ou non le gouvernement a le droit d'être exempté d'imposition sous le régime de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Je pense qu'il y aurait lieu d'obtenir ce conseil. Son importance est primordiale. En troisième lieu, il m'est avis que nous devrions nous réunir plus souvent.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp) : Monsieur Somerville, serez-vous assez bon de faire dresser l'état demandé par M. Reid, relatif au paiement des derniers et comportant toute la vue d'ensemble? Vous pourriez présenter un mémoire et l'amplifier quand vous comparaitrez devant le Comité.

L'hon. M. LAMBERT : Je crois que M. Somerville peut donner, du point de vue du gouvernement, un exposé historique se rapportant aux accords précédents de 1920 jusqu'à nos jours, de sorte que nous pourrions nous faire une meilleure idée de tout le problème. Un autre côté qu'il pourrait mettre en lumière est la contre-partie de la réclamation de la ville.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp) : Il pourrait faire cela dans un bref mémoire et l'amplifier devant le Comité.

M. SOMERVILLE : Oui.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp) : Merci.

M. REID : Et l'opinion à obtenir du bureau des Lois?

Le maire LEWIS : L'Acte de l'Amérique britannique du Nord décrète que les propriétés fédérales ne paient pas d'impôts.

M. McILRAITH : Le commis légiste du Sénat ou de la Chambre des communes n'est-il pas celui qui pourrait faire cela?

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp) : Etes-vous prêts à accepter l'opinion de M. MacNeill à ce sujet?

M. McILRAITH : Il s'y entend bien.

M. BOUCHER : Il y aurait un autre point que je ne veux pas étudier en ce moment mais qui, je crois, devrait être mentionné. La ville d'Ottawa est, en grande partie, une ville du service civil et il serait intéressant d'avoir des détails sur la proportion de ses habitants qui sont employés dans le service civil et l'effet que cela peut produire sur les revenus de la ville d'Ottawa par rapport à ceux d'autres villes. En outre, il nous faudrait une comparaison entre Ottawa et d'autres villes du point de vue commercial. Quand je considère le montant des droits de licence perçus par la ville d'Ottawa, il me semble qu'eu égard à la population il est minime. L'explication peut s'en trouver dans le caractère de la population et la mince source commerciale de revenus pour droits de licence qui en découle. Je suggérerais que probablement quelque membre de la ville d'Ottawa pourrait nous éclairer à ce sujet. Je crois que cela serait très intéressant.

Le maire LEWIS : Nous pourrions peut-être obtenir ces renseignements de notre département d'évaluation. Nous n'avons aucune donnée à ce sujet.

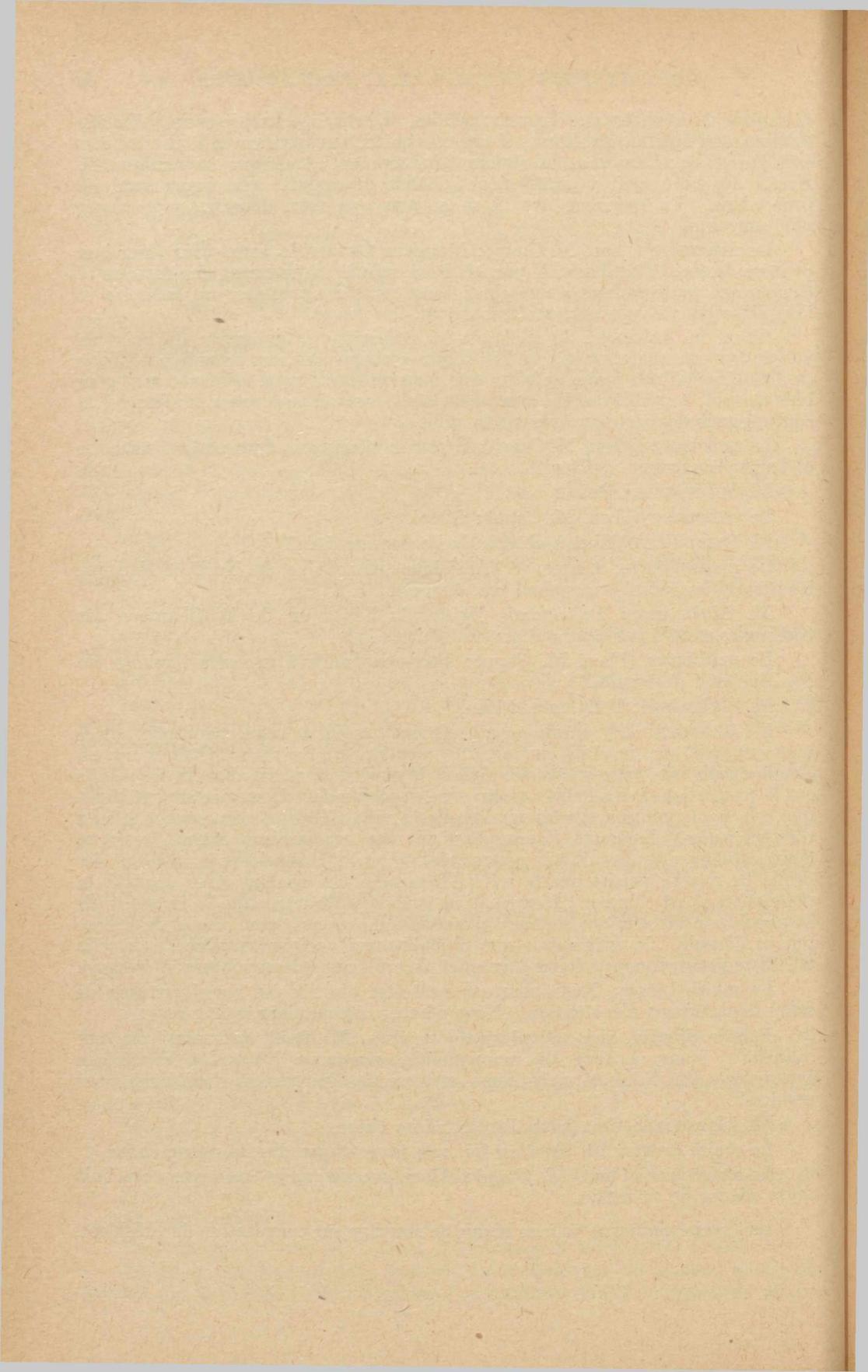
Puis-je ajouter ceci. A plusieurs reprises, M. Reid s'est servi du mot "impôts". Nous, à titre de municipalité, invoquons l'Acte de l'Amérique britannique du Nord et nous nous servons de l'expression "paiement pour services".

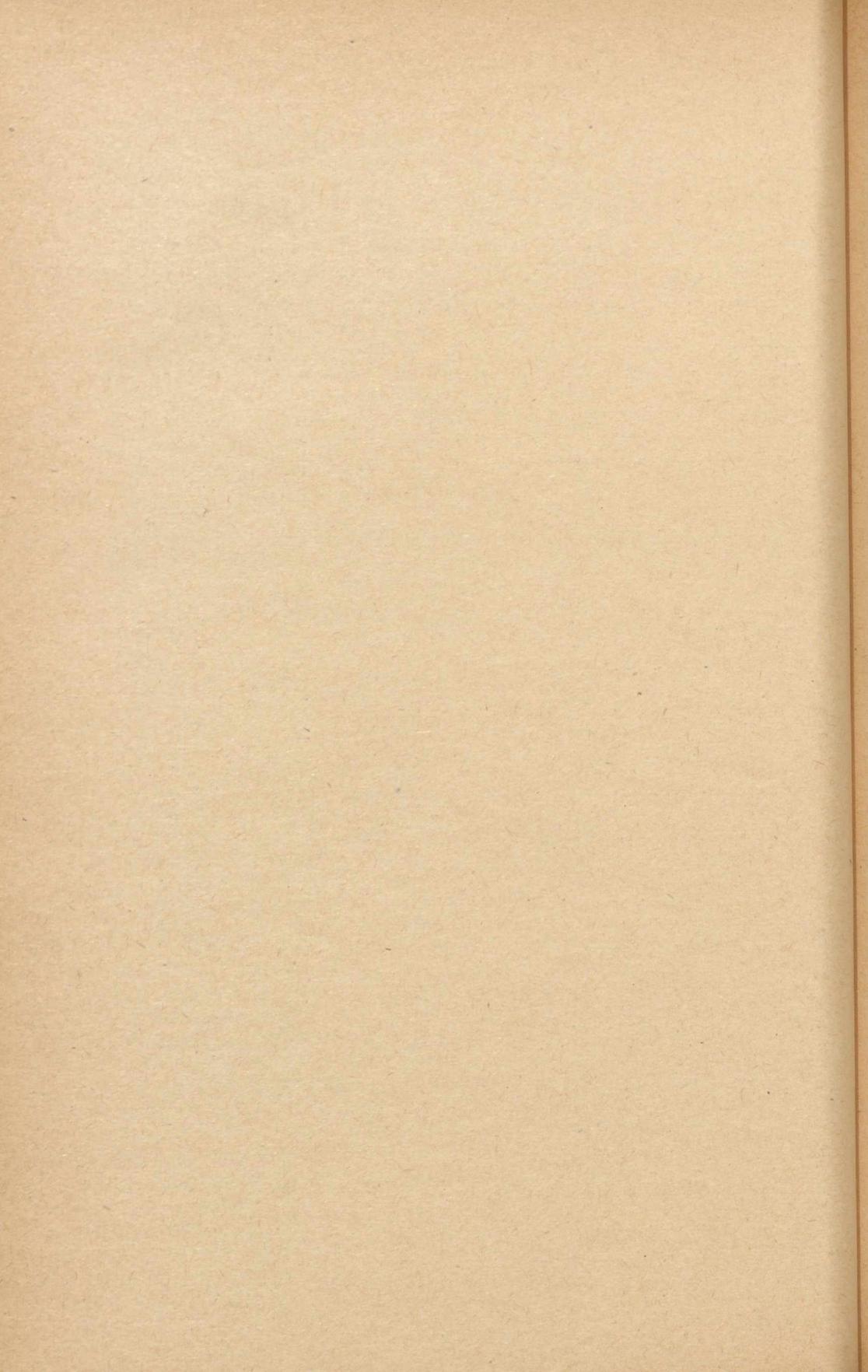
M. MARSHALL : Cela veut dire la même chose.

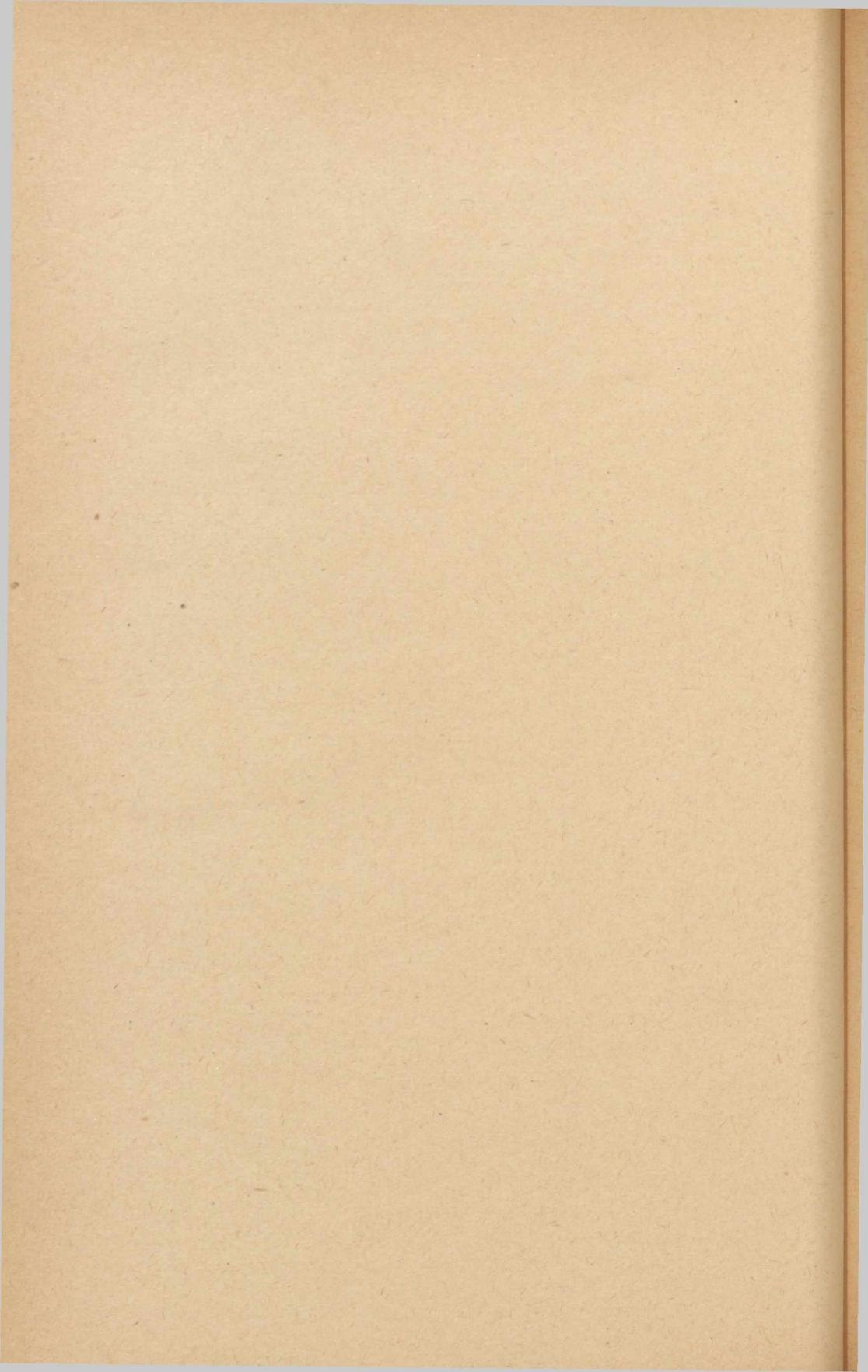
Le maire LEWIS : Eh bien! en loi, cela ne veut pas dire la même chose.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp) : Alors, messieurs, je crois que cela finit notre séance de ce matin.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.







SESSION DE 1944



CANADA

PROCÈS-VERBAUX

DU

COMITÉ MIXTE DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE
DES COMMUNES

nommé

Pour examiner les problèmes spéciaux résultant du fait que la ville d'Ottawa est le siège du gouvernement, et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et sur les matières connexes

Fascicule N° 3

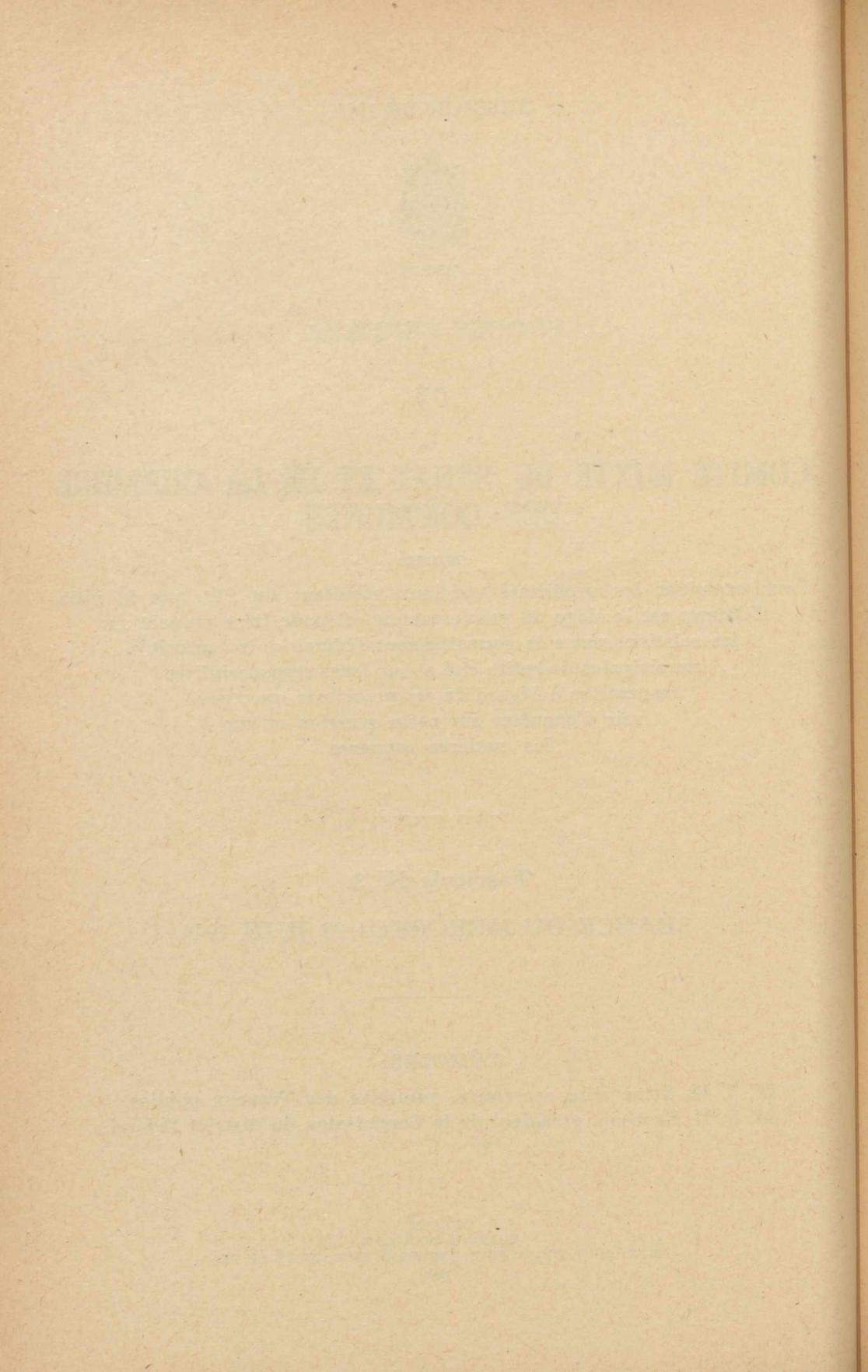
SÉANCE DU MERCREDI 28 JUIN 1944

TÉMOINS :

M. J. M. Somerville, secrétaire, ministère des Travaux publics.

M. F. D. Bronson, président de la Commission du district fédéral.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1945



MEMBRES DU COMITÉ REPRÉSENTANT LE SÉNAT

l'honorable A. B. Copp, C. P. *Président*,

et les honorables sénateurs

du Tremblay, P.-R.
Lambert, N.P.

Léger, A.-J.
Stevenson, J. J.
White, G. V.

MEMBRES DU COMITÉ REPRÉSENTANT LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. J. A. GREGORY, député, *Président*

et Messieurs:

Boucher, G. R.
Côté, P.-E.
Dechêne, J.-M.
Hill, B. M.
Knowles, S. H.
Marshall, J. A.
Matthews, J. E.

McIlraith, G. J.
McLean, G. A. (*Simcoe-est*)
O'Brien, J. L.
Pinard, J.-A.
Purdy, G. T.
Reid, T.
White, G. S.

Le secrétaire du comité mixte,

A. H. HINDS,

Secrétaire en chef des comités du Sénat.

NOMINATION DU COMITÉ DU SÉNAT

Le MARDI 30 mai 1944.

Résolu: Que le Sénat agisse de concert avec la Chambre des communes à titre de comité mixte des deux chambres, afin de faire un examen des problèmes spéciaux qu'engendre le fait que la cité d'Ottawa se trouve être le siège du gouvernement fédéral, et de faire rapport sur les relations entre celui-ci et les autorités municipales de ladite cité et leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'approfondir cette question et les détails connexes;

Que les honorables sénateurs Copp, du Tremblay, Lambert, Léger, Stevenson et White soient nommés membres d'un tel comité mixte pour y représenter le Sénat;

Que le comité soit autorisé à envoyer quérir personnes, dossiers et documents;

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances et les ajournements du Sénat;

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer en conséquence.

Certifié conforme.

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER.

NOMINATION DU COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le LUNDI 29 mai 1944.

Résolu: Qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour faire un examen des problèmes spéciaux engendrés par le fait que la ville d'Ottawa se trouve le siège du gouvernement, et pour préparer un rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'approfondir cette question et les détails connexes;

Que ledit comité soit composé des membres suivants: MM. Boucher, Côté, Dechêne, Gregory, Hill, Knowles, Marshall, Matthews, McIlraith, McLean (*Simcoe-Est*), O'Brien, Pinard, Purdy, Reid, White.

Que les dispositions de l'article 65 du Règlement de la Chambre des communes soient suspendues à ce sujet;

Que le comité ait l'autorisation de siéger durant les séances de la Chambre;

Que ledit comité soit autorisé à envoyer personnes, dossiers et documents, et qu'il fasse rapport de temps à autre;

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour mettre Leurs Honneurs au courant de la nomination de ce Comité par la Chambre des communes, et pour demander à Leurs Honneurs de nommer des membres du Sénat pour agir de concert avec les membres de la Chambre des communes à titre de comité mixte des deux Chambres.

Copie conforme.

Le greffier de la Chambre des communes,

ARTHUR BEAUCHESNE.

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 28 juin 1944.

Conformément à l'ajournement et à l'avis le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes nommé pour examiner les problèmes spéciaux résultant du fait que la ville d'Ottawa est le siège du gouvernement et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes avec pouvoir d'enquêter sur cette question et sur les détails connexes, se réunit à 11 h. du matin.

Présents:

L'honorable sénateur Copp, président de la section du Sénat.

SÉNAT: les honorables sénateurs DuTremblay, Lambert, Léger et White.

CHAMBRE DES COMMUNES: MM. Boucher, Côté, Dechêne, Matthews, McIlraith, McLean (*Simcoe-est*), Pinard et Reid.

Sont aussi présents:

Les sténographes officiels du Sénat.

M. J. M. Somerville, secrétaire, ministère des Travaux publics.

M. H. R. Cram, secrétaire de la Commission du district fédéral.

Son Honneur le maire Lewis; les commissaires Bourque, Geldert, Goodwin et McRae; les échevins Coulter, Hamilton, Pinard et Powers assistent à titre de représentants du conseil de ville d'Ottawa.

M. Gordon C. Medcalf, avocat de la ville d'Ottawa, demande une correction aux témoignages, ainsi qu'il suit:

A la page 26, ligne 4, substituer le mot "les" au mot "certains".

M. J. M. Somerville, secrétaire, ministère des Travaux publics, est appelé et il soumet un résumé des négociations et des accords conclus entre le gouvernement et la ville d'Ottawa pour les services municipaux rendus.

M. F. E. Bronson, président de la Commission du district fédéral, témoigne et soumet un mémoire en deux parties ainsi qu'il suit:

Partie I: Constitution de la Commission du district fédéral, ses pouvoirs, description des travaux d'amélioration exécutés, recettes et dépenses totales, ses relations avec la ville d'Ottawa et son historique alors qu'elle s'appelait la Commission d'embellissement d'Ottawa.

Partie II: Recommandations en vue d'accroître les pouvoirs de la Commission du district fédéral en attendant l'établissement d'un district fédéral et une forme appropriée de gouvernement pour Ottawa et ses environs.

Son Honneur le maire Lewis a soumis les documents suivants:

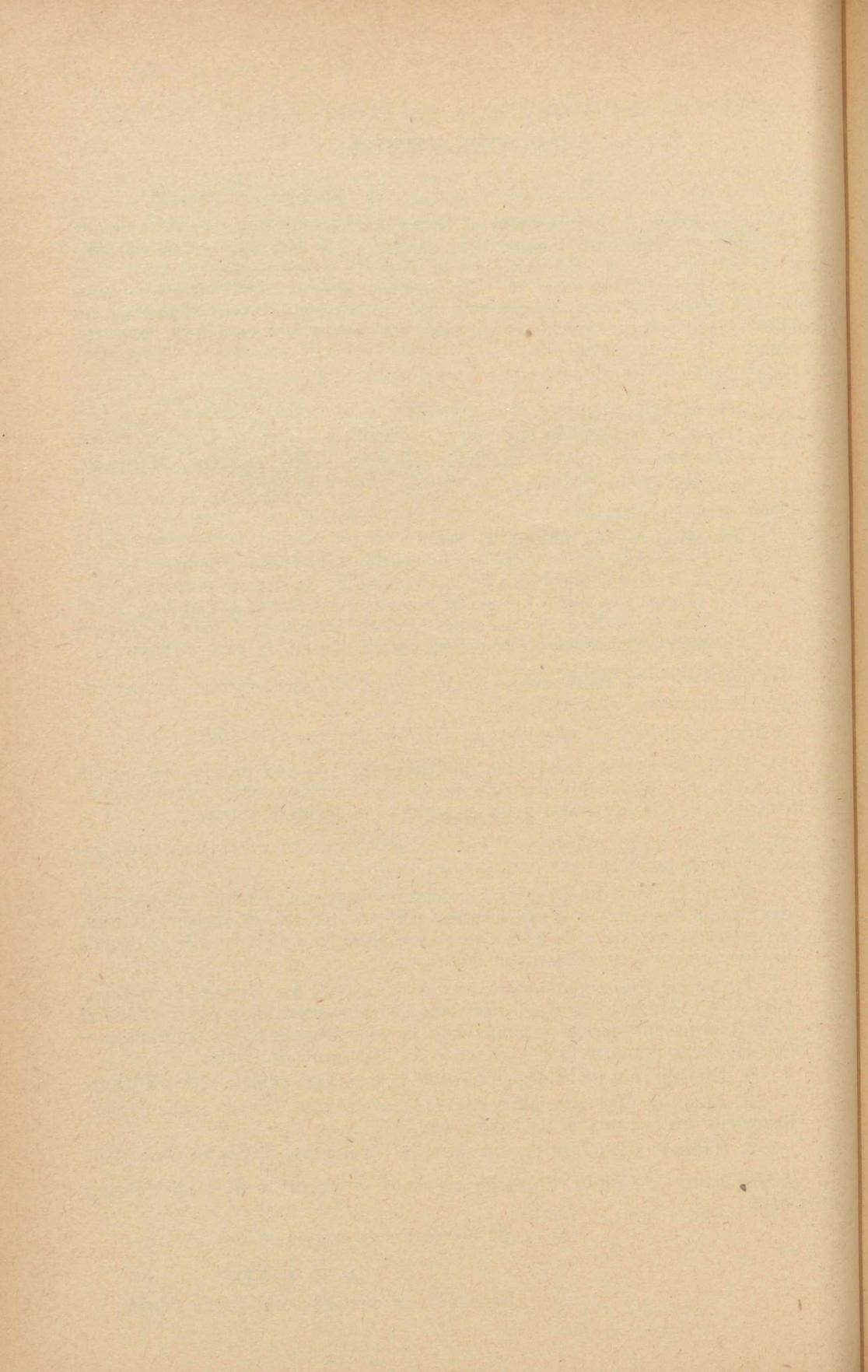
1. Etat du coût de l'élargissement de la rue Elgin pour la ville d'Ottawa.
2. Etat des dépenses faites en 1943 par la ville d'Ottawa pour l'aménagement des terrains de jeu, parcs, etc.
3. Rapport annuel du commissaire de l'évaluation d'Ottawa pour 1942.

A une heure le Comité s'ajourne au mardi 4 juillet 1944, à onze heures du matin.

Le secrétaire du comité mixte,

A. H. HINDS.

Secrétaire en chef des comités du Sénat,



TÉMOIGNAGES

Le MERCREDI 28 juin 1944.

Le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes nommé pour examiner les problèmes spéciaux résultant du fait que la ville d'Ottawa est le siège du gouvernement, et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et sur les détails connexes, se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de l'honorable A. B. Copp, C.P., président de la section du Sénat.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Messieurs, je regrette de vous apprendre que mon président associé, M. Gregory, est empêché de venir ce matin. Il m'a prié de faire de mon mieux en son absence. Si les membres de la Chambre des communes le veulent, je continuerai à présider avec plaisir.

Je crois que M. Medcalf, avocat de la ville, veut apporter une légère correction au compte rendu.

M. MEDCALF: Il s'est glissé une légère erreur à la page 26 des Témoignages, à la 4^{ème} ligne du mémoire. Le mot "certains" a été employé au lieu du mot "les".

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Cette correction sera faite au compte rendu.

Quel est l'ordre du jour? Qui entendrons-nous? Comme nous avons déjà pris connaissance d'un mémoire de la ville d'Ottawa ainsi que d'une courte déclaration du secrétaire de la Commission du district fédéral, et que le ministère des Travaux publics sert d'intermédiaire entre la ville et le gouvernement, l'on a proposé que nous entendions M. Somerville, secrétaire du ministère des Travaux publics. Je crois que vous avez tous reçu un exemplaire de son mémoire. Quel est le sentiment du Comité à cet égard?

L'hon. M. LAMBERT: Je propose que nous entendions M. Somerville.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Agrée-t-il au Comité d'entendre M. Somerville?

Des VOIX: Adopté.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Ce mémoire est bref. Voulez-vous simplement que M. Somerville le commente ou voulez-vous l'examiner article par article et clause par clause?

M. MEDCALF: Pourrions-nous obtenir copie du mémoire, monsieur le président?

M. REID: Je propose que M. Somerville lise son mémoire.

M. BOUCHER: Cela me paraît être une très bonne suggestion. La ville d'Ottawa a soumis son mémoire que certains des membres du Comité ont lu avec une grande attention. Mais en tenant compte du fait que certains membres du Comité doivent faire rapport à la Chambre des communes et que les témoignages donnés au Comité doivent être transcrits, il serait avantageux, je crois, pour les membres du Comité, si les témoins lorsqu'ils soumettent des mémoires, les lisaient ou les résumaient. Ainsi donc, ils figureraient aux Témoignages et serviraient aussi de pièces.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Monsieur Somerville, veuillez procéder de cette façon.

M. J. M. SOMERVILLE, secrétaire du ministère des Travaux publics: J'ai résumé ce mémoire autant que j'ai cru qu'il devait l'être, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp) : Si je comprends bien, l'intention de M. Boucher est de le faire consigner en entier au compte rendu. Cela étant, vous faites mieux de lire votre mémoire, et si vous voulez le commenter au fur et à mesure, vous pouvez le faire.

M. SOMERVILLE: Voici le résumé des relations qui existent entre le gouvernement fédéral et la municipalité d'Ottawa.

RÉSUMÉ DES RELATIONS QUI EXISTENT ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LA MUNICIPALITÉ D'OTTAWA

RÉSUMÉ HISTORIQUE

Bytown fut fondé en 1827 et constitué en ville lorsque son nom fut changé en celui d'Ottawa en 1854. La reine Victoria la choisit comme capitale du Canada en 1858. La construction des édifices parlementaires commença en 1859 et se termina en 1865. L'eau de la rivière Ottawa était fournie à ces édifices et elle était pompée par un tuyau d'alimentation placée en arrière de la bibliothèque.

En 1869 le maire d'Ottawa notifia au ministère des Travaux publics que l'on se proposait de construire un aqueduc afin d'alimenter d'eau la ville et il demanda au gouvernement la permission d'utiliser le plus possible des eaux qui franchissaient les Chaudières, pour alimenter d'eau la ville et pour actionner les machines nécessaires à l'aqueduc. Il fut acquiescé à la demande par arrêté en conseil du 17 septembre 1869. Outre ce qui précède, de 1867 à 1877 la municipalité d'Ottawa n'obtint ni ne demanda de subvention spéciale pour le maintien des services municipaux.

En 1877 les édifices parlementaires furent reliés à l'aqueduc municipal et un contrat fut conclu le 6 mars 1877 entre la ville et la Couronne qui pourvoyait à un paiement annuel à la ville d'une somme globale de \$9,000 pendant une période de cinq ans à compter du 1er janvier 1877, pour l'eau fournie par la ville à ces édifices, y compris Rideau Hall. A l'expiration de ce contrat en 1882 et jusqu'en 1899, la ville fournit l'eau aux édifices parlementaires et les paiements annuels varièrent de \$9,087.10 à \$15,394.25, l'accroissement des paiements dépendant surtout des autres édifices construits durant cette période.

En 1883 la ville fit une autre demande fondée sur la perte de revenu due à l'exemption statutaire d'impôt des biens du gouvernement et au maintien de services municipaux sur une plus grande échelle, du fait de la situation à Ottawa du siège du gouvernement. Le gouvernement y répondit par l'arrêté en conseil du 21 décembre 1883 par lequel il consentait à assumer certaines obligations telles que (1) l'entretien des ponts Dufferin et des Sapeurs ainsi que des ponts sur les glissoires (des Chaudières); (2) l'entretien de la rue Wellington entre le pont Dufferin et la rue Bank; (3) l'accès libre au public du pont suspendu entre Hull et Ottawa. Un autre décret fut adopté le 11 janvier 1885 par lequel le gouvernement consentait aussi à prendre possession du parc Major et à l'entretenir.

L'hon. M. LÉGER: Est-ce que ces propriétés sont encore entretenues par la Couronne?

M. SOMERVILLE: Oui, monsieur.

(Suite de la lecture du mémoire):

Immédiatement après l'adoption de ce décret, la ville formula d'autres demandes en février 1885. Elle demanda alors au gouvernement de prendre à sa charge le corps de police, d'entretenir le pont McLaren sur la Rideau à New Edinburg, le pont de la rue Maria (avenue Laurier-ouest), et les trottoirs en face de la place Cartier. Les deux premières demandes furent rejetées, les autres furent acceptées en vertu d'un arrêté en conseil du 17 juin 1885.

M. BOUCHER: Monsieur Somerville, veuillez expliquer au Comité ce qu'est le pont McLaren. Il ne s'appelle plus ainsi.

M. SOMERVILLE: C'est le pont sur la rivière Rideau à New Edinburg, monsieur.

M. BOUCHER: Près de l'édifice du Conseil de recherches?

M. SOMERVILLE: Oui.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): L'appelle-t-on encore pont McLaren?

M. SOMERVILLE: Non. On l'appelle maintenant pont de la rue Sussex.

L'hon. M. WHITE: Dans le paragraphe précédent de votre mémoire au sujet du pont suspendu entre Hull et Ottawa vous dites que le gouvernement consentit à permettre au public le libre passage sur ce pont. Quel était ce pont?

M. SOMERVILLE: Il se trouvait en aval des Chaudières. L'arrêté en conseil précité abolit le péage sur ce pont.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Le gouvernement avait construit ce pont et c'était un pont de péage?

M. SOMERVILLE: Oui; il se trouvait entre deux provinces.

Le maire LEWIS: Monsieur le président, cela profitait autant à la province de Québec qu'à Ottawa.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Il en était ainsi, je présume?

M. SOMERVILLE: La ville fit les premières représentations. C'est pour cela que j'ai mentionné la question.

(Reprise de la lecture du mémoire):

La situation resta satisfaisante jusqu'en 1897 alors que la ville soumit une pétition afin d'obtenir des conditions plus avantageuses et qu'un mouvement prit naissance en faveur de la transformation d'Ottawa en "Washington du Nord". Plus tard la Commission d'embellissement d'Ottawa fut organisée et établie par le statut 63 Victoria, chapitre 10, 1899. En vertu de ce statut la somme de \$60,000 était accordée pendant une période de dix ans à compter de juillet 1899, pour être dépensée par cette Commission qui se composait de quatre commissaires, dont trois nommés par le gouverneur en conseil à titre amovible, le quatrième par la ville d'Ottawa.

L'article 15 de la loi stipulait que la subvention annuelle de \$60,000 servirait au règlement entier et à l'entier accomplissement de toutes les réclamations et demandes à l'égard de l'eau fournie (y compris l'arrosage des rues) par la municipalité pour l'usage dans les édifices et sur les terrains et dans les locaux de la ville d'Ottawa (y compris le parc Major) que le gouvernement possédait, louait ou occupait alors, ou qu'il acquerrait, louerait ou occuperait par la suite, et aussi l'eau utilisée à Rideau Hall, sur ses terrains, ainsi qu'à la Ferme expérimentale et dans les bâtiments qui y sont construits.

Le chapitre 45 des Statuts de 1903 prévoyait l'extension de la subvention annuelle de \$60,000 pour dix ans de plus, soit jusqu'au 1er juillet 1919.

Le chapitre 45 des Statuts de 1910 augmenta la subvention annuelle de \$60,000 versée à la Commission de \$40,000, la portant à \$100,000 à partir du 1er juillet 1909 jusqu'au 1er juillet 1919.

L'article 4 de la loi de 1910 autorisait aussi un paiement directement à la ville de \$15,000 par année du 1er juillet 1909 au 1er juillet 1919, à titre de contribution au maintien de la protection contre les incendies par la ville.

ENTENTE REVISÉE DE 1919-1920

En 1918, le maire d'Ottawa, feu Harold Fisher, soumit un mémoire tendant à obtenir la revision des ententes qui existaient alors et qui devaient prendre fin le 30 juin 1919. Le principe qui y était exposé était que le gouvernement devait se soumettre à la répartition ordinaire tout comme un particulier et le maire

d'alors déclarait plus loin que le montant global des taxes et de la taxe d'eau qui aurait été exigible de la Couronne pour ses propriétés dans la ville se serait élevé à \$886,453.60 au taux ordinaire de l'impôt.

Ce montant se composait comme suit:

Taxes d'eau	\$ 67,210 63
Arrosage des rues.....	2,140 42
Taxes payables sur les revenus des fonctionnaires (revenu imposable de \$2,500,000 après avoir pourvu aux exemptions).....	57,175 00
Impôt foncier	483,887 80
Taxe d'affaires—	
Propriétés appartenant au gouvernement.....	226,271 95
Propriétés louées par le gouvernement fédéral.....	46,034 45
Améliorations locales imputables sur les propriétés du gouvernement ou de la Commission d'embellissement d'Ottawa et non payées par le gouvernement—	
Gouvernement fédéral	\$2,647 85
Commission d'embellissement d'Ottawa.....	1,085 50
	3,733 35
	\$886,453 60

M. REID: Qu'entendez-vous par "Taxes payables sur les revenus des fonctionnaires"?

M. SOMERVILLE: Si je comprends bien, dans les premiers temps, vers 1883, ou 1884, il existait un accord d'après lequel la ville n'imposait pas les revenus des fonctionnaires. Naturellement, l'impôt sur le revenu était insignifiant alors, mais quel que fut l'accord, il fut aboli par l'entente de 1920.

M. REID: Autrement dit, il y avait alors un impôt municipal sur le revenu?

M. SOMERVILLE: Oui. Le maire d'alors dit que l'impôt payable sur le revenu des fonctionnaires aurait atteint \$57,175.

(Reprise de la lecture du mémoire):

L'estimation des taxes était basée sur le taux de 22.87 millièmes qui était le taux moyen nécessaire afin de produire le revenu tiré des contribuables soutenant les écoles publiques et séparées fondé sur l'évaluation d'alors.

Le maire soulève ici la question des améliorations locales. Le ministère des Travaux publics avait alors coutume de payer ces taxes, de sorte que j'ignore pourquoi il mentionne la chose. Ce n'est pas un poste important, mais il y figure.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Il dit simplement que le gouvernement payait cet impôt.

M. SOMERVILLE: Il a donné à entendre que le gouvernement ne le payait pas, tandis qu'il le payait et a continué à le payer.

(Reprise de la lecture du mémoire):

Le gouvernement défraie en fait sa part proportionnelle des taxes pour améliorations locales contiguës à ses immeubles.

Il a été conclu une entente le 30 mars 1920 entre la Couronne et la ville qui pourvoyait au paiement direct à celle-ci d'une somme annuelle de \$75,000 pendant cinq ans, à partir du 1er juillet 1919. Cette entente fut approuvée par le chapitre 15 des Statuts de 1920. Entre autres choses, l'entente stipulait que l'eau nécessaire à l'arrosage des rues, à la protection contre les incendies et à l'arrosage des pelouses dans les parcs et promenades entretenus par la Commission d'embellissement d'Ottawa devait être fournie par la ville moyennant la subvention annuelle de \$75,000 versée directement par la Couronne à la ville. Toutefois, l'eau employée par les immeubles appartenant au gouvernement devait être payée par la Couronne à raison de 13 cents pour 1,000 gallons pour toute quantité d'eau consommée annuellement jusqu'à concurrence de 200,000,000 de gallons et à raison de 10 cents pour toute quantité dépassant ce chiffre. De plus, la Couronne devait défrayer le loyer des compteurs d'eau.

L'hon. M. LÉGER: Je crois que Rideau Hall et la Ferme expérimentale qui sont en dehors de la ville obtiennent l'eau de la ville. Le gouvernement a-t-il conclu quelque entente avec elle concernant ces propriétés?

M. SOMERVILLE: Je crois, monsieur, que Rideau Hall est dans la ville. La carte sur le mur l'indique.

L'hon. M. WHITE: Est-ce que ce taux de 13 cents par mille gallons est celui que l'on prélève des contribuables?

M. SOMERVILLE: A peu près, monsieur le sénateur.

M. BOUCHER: Vous ne pourriez dire si les contribuables payaient le même taux à l'époque?

M. SOMERVILLE: Non, il me faudrait me renseigner là-dessus.

M. BOUCHER: Je crois qu'il était de beaucoup plus élevé.

Le maire LEWIS: Le gouvernement n'a jamais payé le même taux que les contribuables d'Ottawa; c'était un taux de faveur.

M. BOUCHER: Il était inférieur à celui payé par les citoyens, n'est-ce pas?

M. SOMERVILLE: Je crois que le gouvernement bénéficie du même taux que celui demandé par la ville aux municipalités adjacentes.

M. BOUCHER: Mais il diffère de celui payé par les contribuables.

M. REID: En vertu de l'entente conclue entre le gouvernement et la ville celle-ci a pris possession de certains ouvrages exécutés par la Commission d'embellissement et payés avec cette subvention de \$75,000?

M. SOMERVILLE: Oui, monsieur.

M. REID: Dans quelle mesure cela a-t-il soulagé la Commission du district fédéral?

M. SOMERVILLE: Je l'ignore, monsieur. Ses fonctionnaires pourraient probablement vous répondre. Elle a dû être soulagée quelque peu.

L'hon. M. LAMBERT: Il en est question un peu plus loin dans votre mémoire.

L'hon. M. LÉGER: L'eau fournie à la Ferme expérimentale est-elle payée au compteur?

M. SOMERVILLE: Oui, monsieur.

Le maire LEWIS: Il n'y a plus de différend maintenant entre la ville et le gouvernement touchant l'approvisionnement d'eau. Nous donnerons un peu plus tard tous les détails sur la question.

M. Somerville reprend la lecture de son mémoire:

Taxes d'eau

De 1er juillet 1919 au 1er juillet 1920 la somme payée à la ville pour l'eau fournie, en sus de la subvention annuelle de \$75,000, fut de \$30,356.48.

En 1932, à l'époque de l'achèvement de l'installation de filtration, le gouvernement consentit à augmenter de 25 p. 100 les taux respectifs ci-dessus de 13 et de 10 cents par 1,000 gallons. D'après cette augmentation le coût de l'approvisionnement d'eau pour l'année financière 1933-34 fut de \$54,726.12.

Les taux précités comportant le loyer des compteurs s'appliquèrent jusqu'au 15 juin 1942, date à laquelle le gouvernement consentit à payer le taux accru imposé par la ville, à savoir 20 cents .82 par 1,000 gallons. En vertu de cette nouvelle entente la location des compteurs d'eau est gratuite. La ville traite sous ce rapport le gouvernement exactement comme les municipalités adjacentes.

La quantité d'eau consommée dans les bâtiments appartenant à l'Etat à Ottawa pendant l'année financière 1943-44 a entraîné une dépense totale de \$121,658.11, dont \$87,737.27 pour les immeubles permanents et le reliquat, à savoir, \$33,920.84, pour les bâtiments temporaires construits pour les services de guerre. Pour la présente année financière toutes dépenses pour la fourniture

d'eau seront imputées sur le crédit n° 260 des Travaux publics, à la page 33 du Budget des dépenses pour les édifices permanents et sur le crédit de guerre pour les services de guerre.

En ce qui concerne les biens des légations, les taxes d'eau qui leur sont imposées sont comprises dans les comptes de taxes soumis chaque année par la ville pour ces biens. A la demande du ministère des Affaires extérieures le 8 décembre 1938, ce ministère qui avait jusqu'alors soldé les taxes sur les biens des légations, fut remplacé dans cette tâche par le ministère des Travaux publics. Les légations elles-mêmes avaient acquitté leurs taxes d'eau. Cependant, on s'est demandé plus tard s'il convenait d'obliger les légations à payer toutes leurs taxes d'eau, plutôt que la faible partie qu'on pourrait raisonnablement considérer comme paiement de l'eau utilisée. Un arrêté en conseil fut adopté le 20 décembre 1939, sur la recommandation du secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures, en vue de payer à même le crédit n° 351 des Travaux publics la somme entière des taxes d'eau pour 1939. En vertu d'une entente intervenue avec le ministère des Affaires extérieures en 1940, le ministère des Travaux publics paie ces taxes lorsqu'elles sont exigibles et il a perçu à la fin de l'année civile la part des légations d'après les quantités indiquées aux compteurs.

M. McLEAN: Vous dites dans votre mémoire: "Cependant, on s'est demandé plus tard s'il convenait d'obliger les légations à payer toutes leurs taxes d'eau, plutôt que la faible partie qu'on pourrait raisonnablement considérer comme paiement de l'eau utilisé". Veuillez m'expliquer ce passage?

M. SOMERVILLE: Je crois, monsieur, que les traitements accordés aux légations sont à base de réciprocité. Le gouvernement traite les autres gouvernements comme ils nous traitent, c'est-à-dire que si nous avons une légation en Australie...

M. McLEAN: Ce n'est pas là le point, monsieur. Vous dites qu'on s'est demandé s'il convenait d'obliger les légations à payer toutes leurs taxes d'eau plutôt que la faible partie qu'on pourrait raisonnablement considérer comme paiement de l'eau utilisée. Cela impliquerait que la somme du paiement était plus forte.

M. SOMERVILLE: Il y eut des plaintes, monsieur—si vous voulez accepter ceci comme réponse—deux gouvernements étrangers se sont plaint du coût d'approvisionnement d'eau.

M. REID: Ce que vous avez dit concernant les traitements réciproques ne s'appliquerait pas à la légation japonaise, parce que, si je me souviens bien, le Canada avait loué l'édifice de la légation au Japon de l'un de nos ambassadeurs là-bas, qui l'avait aménagé à ses frais. Nous lui avons payé un loyer calculé d'après ses déboursés. De sorte que les taxes d'eau pour cette légation ne furent pas établies d'après une base réciproque.

M. McILRAITH: Cette question des taxes d'eau pourra probablement nous être expliquée lorsque nous entendrons le chef du service de l'aqueduc. Elle se fonde sur diverses bases, au compteur par opposition au chiffre de l'évaluation.

M. BOUCHER: Pourriez-vous dire quel serait le pourcentage de l'écart entre la somme calculée au compteur et celle établie selon l'évaluation?

M. SOMERVILLE: Vous entendez celle que nous percevons des légations?

M. BOUCHER: Non. D'après la question que vous a posée M. McLean concernant votre déclaration précédente, on en déduirait que les légations n'acquittaient qu'une faible partie des taxes d'eau que le ministère des Travaux publics avait été tenue de payer à la ville. Pourriez-vous nous donner une idée de l'écart entre les deux taux?

L'hon. M. LAMBERT: Avant que vous ne quittiez le sujet des légations, il me paraît important d'observer le principe tel qu'énoncé à la page 12, que le paiement des taxes d'eau et des taxes est à base de réciprocité à l'égard des légations. Règle générale, nous acquittons ces taxes parce que les nôtres sont acquittées dans les pays où nos légations sont établies.

M. REID: M. Somerville peut me corriger ou confirmer mes dires. J'ai dit que cette réciprocité n'existait pas en ce qui concernait notre légation au Japon.

M. SOMERVILLE: J'ignorais que le gouvernement japonais eût même une légation au pays.

M. REID: Mais nous en avons une au Japon. Je répète qu'elle fut construite par notre premier ambassadeur, à ses propres frais, et nous lui avons versé une somme de tant par année à titre de loyer. De sorte que celui-ci assumait tous les frais de la taxe d'eau. La légation japonaise d'ici avait-elle été approvisionnée d'eau jusqu'à l'attaque contre Pearl Harbour?

M. SOMERVILLE: Je n'ai jamais su que le Japon avait eu une légation ici.

M. REID: Il y avait un consulat.

M. SOMERVILLE: Oui, il avait des bureaux rue Wellington.

M. REID: Ce n'était pas une légation.

M. SOMERVILLE: Non.

L'hon. M. LAMBERT: Le Japon avait un ministre ici tout comme les autres pays en ont.

M. McILRAITH: Avant que vous ne quittiez cette question des légations, je crois que la question a été renvoyée à la Cour suprême.

M. SOMERVILLE: Oui, monsieur.

Le maire LEWIS: La Cour suprême du Canada a rendu la décision en 1942 que les légations n'étaient pas imposables. Jusqu'à cette époque les légations établies dans des domiciles de particuliers acquis par les divers pays étrangers abondaient à Ottawa. Elles acquittaient les taxes en vigueur ainsi que la taxe d'eau.

M. McILRAITH: Tout comme des particuliers.

M. SOMERVILLE: La ville et le gouvernement en sont venus à une entente concernant les légations. Elle ne figure aucunement à l'accord entre le gouvernement et la ville touchant la subvention de \$100,000.

M. REID: Avez-vous des chiffres, monsieur Somerville, sur ce qu'a coûté aux légations le service d'eau et sur les montants perçus afin que nous puissions savoir qui paie en réalité?

M. SOMERVILLE: La préparation de cet état ne serait pas longue, mais je ne l'ai pas.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Nous préparerez-vous un état que vous nous remettrez plus tard?

M. SOMERVILLE: Oui.

L'hon. M. LAMBERT: Est-ce un fait que nos relations avec les légations en ce qui concerne les taxes d'eau sont fondées sur le traitement accordé aux nôtres dans les autres pays?

M. SOMERVILLE: Oui, je crois que tel est le principe fondamental.

L'hon. M. LAMBERT: Si cela est vrai, alors ces dépenses s'annulent.

M. BOUCHER: Je ne crois pas que la situation des légations, pour ce qui est des taxes d'eau, se rapporte vraiment à notre problème, vu qu'en ce qui concerne la ville, elles ont été considérées jusqu'ici comme propriétés privées.

M. McILRAITH: Pas maintenant.

M. REID: C'est important dans la mesure où la ville peut présenter une réclamation et nous devrions obtenir tous les faits.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Je crois que M. Somerville va nous soumettre un état.

M. SOMERVILLE: J'aborde maintenant la page 9.

(Suite de la lecture du mémoire):

Crédits

Les postes suivants pour la présente année financière figurent à la page 12 du Budget des dépenses de la présente année:

63 Entretien et améliorations des terrains contigus aux édifices de l'Etat, à Ottawa, et amélioration du réseau des promenades et parcs sous le contrôle de la Commission du district fédéral	\$133,500
(s) Entretien de parcs, d'allées de parcs et de plantes, Ottawa et environs, sous le contrôle de la Commission du district fédéral	200,000
(s) Corporation de la cité d'Ottawa.....	100,000

Les deux premiers crédits sont administrés par la Commission du district fédéral, dont l'Auditeur général vérifie les dépenses.

Le crédit de \$133,500 est destiné à l'entretien des pelouses, terrains, chaussées, etc., contigus aux édifices publics dont se chargeait notre ministère avant 1933-1934 et qui était imputé sur ses crédits. Il existe un état qui fait voir la répartition des charges entre la Commission du district fédéral et le ministère des Travaux publics. Le premier de ces crédits à l'époque de la cession (1933-1934) était de \$55,000, mais il avait passé à \$117,400 l'année financière suivante.

M. REID: Est-ce que le travail accompli par la Commission du district fédéral avec ce crédit de \$133,500 s'est accru ou s'il est le même qu'à l'époque où votre ministère s'en occupait?

M. SOMERVILLE: Il doit nécessairement s'être beaucoup accru à cause du plus grand nombre d'édifices, pelouses, etc.

L'hon. M. LAMBERT: Nous pouvons obtenir ces données de la Commission.

M. SOMERVILLE: (Suite de la lecture du mémoire):

En ce qui a trait au crédit statutaire de \$200,000 le tableau qui suit peut offrir quelque intérêt:

Le chapitre 10 des Statuts de 1899 autorisait une subvention annuelle de \$60,000 pendant une période de pas plus de 10 ans, à compter du 1er juillet 1899.

Le chapitre 45 des statuts de 1910 porta cette subvention annuelle à \$100,000.

Le chapitre 62 des Statuts de 1919 porta la subvention annuelle à \$150,000.

Le chapitre 55 des Statuts de 1927 créa la Commission du district fédéral et releva la subvention à \$250,000 pendant une période de pas plus de 16 ans à compter du 1er juillet 1927.

Le chapitre 26 des Statuts de 1928 modifia le chapitre ci-dessus et abaissa la subvention à \$200,000. Il autorisa aussi le ministre des Finances à fournir à la Commission une somme ne devant pas dépasser \$3,000,000 pour l'achat de terrains et l'exécution des différents projets d'embellissement, etc.

Le chapitre 27 des Statuts de 1943 modifie le chapitre 26 des Statuts de 1928 et autorise une subvention annuelle de \$200,000 pour une période de pas plus de 10 ans à compter du 1er avril 1943.

Le tableau ci-dessus élucide la question des crédits. Comme on l'a dit, elle est du ressort de la Commission du district fédéral.

M. REID: Pourquoi est-on revenu sur la question en 1928 après avoir accordé \$250,000 en 1927? La subvention de cette année-là fut accordée par la loi pour une période de seize ans. Cependant, on revint sur le sujet au bout d'un an. Pourquoi cela?

M. SOMERVILLE: Je l'ignore, monsieur. Cela relève de la Commission.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Il est probable que celle-ci pourrait nous renseigner.

L'hon. M. LAMBERT: Passez à la page 11.

M. SOMERVILLE (Suite de la lecture du mémoire):

Subventions faites directement à la municipalité

Tel que déjà dit, le premier paiement fut effectué pour le service d'eau en 1877. Pendant la période de vingt-trois ans jusqu'au 1er avril 1899, il fut payé une somme de \$289,749.01, soit une moyenne annuelle d'environ \$15,000.

En vertu de l'entente de 1899 le seul paiement fait directement à la ville fut de \$15,000 par année à partir du 1er juillet 1909 au 1er juillet 1919, à titre de contribution au maintien du service de protection contre les incendies. (Pendant cette période la ville ne reçut aucun paiement direct pour le service d'eau.)

Le chapitre 15 des Statuts de 1920 autorisa un versement annuel direct de \$75,000 à la municipalité pendant cinq ans à compter du 1er juillet 1919.

Le chapitre 21 des statuts de 1925 porta la subvention annuelle à la ville de \$75,000 à \$100,000. Cette entente prit fin le 30 juin 1930 et elle fut renouvelée d'année en année par une loi spéciale.

La page suivante traite des taxes.

(Suite de la lecture du mémoire).

L'article 125 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord est ainsi conçu: "Nulle terre ou propriété appartenant au Canada ou à aucune province en particulier ne sera sujette à la taxation".

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): C'est là une réponse à votre question, monsieur Reid.

M. REID: Oui.

M. SOMERVILLE: (Il reprend sa lecture):

Les pages 15, 16 et 17 du mémoire préparé par la ville afin d'obtenir une indemnisation plus forte contiennent un état des propriétés dont le gouvernement et la Commission du district fédéral ont pris possession depuis 1921 et qui sont exemptes de taxes. Pour ce qui est de celles acquises par la Couronne mais que celle-ci n'utilise pas pour ses propres fins, nous avons coutume de défrayer les taxes municipales lorsque (a) la Couronne perçoit le même loyer du locataire après qu'elle a acquis la propriété, que le locataire payait à l'ancien propriétaire avant cette acquisition et (b) l'accord entre le locataire et l'ancien propriétaire était que l'ancien propriétaire acquitterait les taxes. Nous agissions tel que ci-haut en raison d'un accord implicite de s'en tenir aux dispositions précédentes.

La somme en jeu est très faible. Il s'agit de propriétés acquises par le gouvernement, mais qu'il n'utilise pas encore et qu'il loue à leurs anciens occupants.

M. REID: Quelles taxes le gouvernement verserait-il d'après ce contrat?

M. SOMERVILLE: Certains édifices furent expropriés et acquis pour certaines fins. Il y eut ensuite rejet ou modification du projet; les édifices ne furent pas démolis et les locataires qui les occupaient ne furent pas dérangés mais continuèrent à habiter ces locaux. Notre ministère croit qu'il n'est que juste de verser des taxes à la ville pour ces propriétés parce qu'elles nous rapportent des loyers suffisants.

M. REID: Je me demandais quelle somme serait payée d'après cette clause.

M. BOUCHER: Elle influerait sur la période entre l'expropriation et l'acquisition par le gouvernement de ces propriétés en vue de les reconstruire, les améliorer ou les employer à ses propres fins.

M. SOMERVILLE: C'est là un problème, monsieur Boucher, qui est peut-être un peu plus aigu dans d'autres villes qu'Ottawa. Il en est ainsi de Toronto particulièrement. Le gouvernement y a acquis des propriétés qu'il n'a pas utilisées et cela suscite bien des difficultés. Il en est de même dans une ou deux autres villes.

M. McLEAN: Ce problème n'est pas important à Ottawa?

M. SOMERVILLE: Non, monsieur.

L'hon. M. LAMBERT: Continuez.

M. SOMERVILLE: L'autre devient de plus en plus important.

(Suite de la lecture du mémoire):

En ce qui a trait aux propriétés des légations, dont la première remonte à 1928, on en trouve environ dix dans la ville. Tout laisse prévoir que d'autres gouvernements étrangers vont acquérir sous peu d'autres de ces propriétés. L'on estime que l'on devrait leur appliquer une certaine forme d'évaluation fixe de façon à ce que toute allonge ou toutes améliorations aux édifices acquis, augmentant par là leur valeur, ne seraient pas imposables. Tel que précité, les paiements de la taxe d'eau et des autres taxes se font d'après une base réciproque, par l'entremise du crédit des Travaux publics. Les ministres du Canada dans les pays où ils sont accrédités jouissent du même traitement. L'on a proposé à la ville d'adopter les dispositions suivantes:

M. REID: Voudriez-vous, pour les fins du compte rendu, nous citer les légations en question? Cela n'intéresse peut-être que moi, mais j'aimerais le savoir.

M. SOMERVILLE: Ce sont celles des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de France, d'Australie, du Brésil, de la Chine, de la Nouvelle-Zélande, de Belgique et des Républiques soviétiques.

M. BOUCHER: Tous ces pays n'ont pas encore de légations, n'est-ce pas?

M. SOMERVILLE: Ils ont acquis des propriétés dans la ville, monsieur.

L'hon. M. WHITE: Qu'en est-il de la légation de France?

M. SOMERVILLE: Je l'ai nommée.

L'hon. M. WHITE: Il n'existe pas d'accord réciproque dans ce cas?

M. SOMERVILLE: Il y en a déjà eu un. Sans doute il n'y a pas à l'heure actuelle de ministre du Canada en France. Je ne pourrais vous répondre.

L'hon. M. LAMBERT: Nous ne sommes pas en guerre avec le gouvernement de Vichy.

L'hon. M. REID: Nous espérons que non.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Reprenez, monsieur Somerville. Je crois que vous faites des suggestions à propos de ce qu'on pourrait accomplir.

M. SOMERVILLE: Oui, monsieur. (Il reprend sa lecture):

(a) Le gouvernement canadien acquittera les taxes au complet pour 1943 à la ville d'Ottawa sur les locaux servant aux fins diplomatiques, y compris les taxes scolaires et les taxes d'eau conformément à l'accord existant jusqu'ici, ces versements devant s'effectuer aussi pour les propriétés qui servent à des fins diplomatiques dont l'usufruit, mais non pas le titre légal, a été dévolu au gouvernement étranger ou au gouvernement étranger du Commonwealth intéressé;

M. REID: Y a-t-il quelque différence entre des locaux utilisés pour fins diplomatiques et des légations?

M. SOMERVILLE: Je crois que c'est une question de statut. Un ambassadeur occupe un rang plus élevé qu'un ministre. Je ne suis pas très fort dans ces questions.

M. McLEAN: Bob, c'est exactement comme un sénateur occupant un rang plus élevé qu'un député.

M. SOMERVILLE (suite de la lecture du mémoire):

- (b) Pour les années 1944, 1945 et les années subséquentes jusqu'à ce qu'un nouvel accord soit conclu, le gouvernement canadien paiera à la ville d'Ottawa, sur les locaux qui servent à des fins diplomatiques, que les gouvernements étrangers ou les gouvernements du Commonwealth possèdent maintenant ou qu'il ont achetés, les taxes, à l'exclusion des taxes scolaires, calculées d'après le taux courant de la taxe fondé sur l'évaluation de 1943 ou dans le cas de propriétés achetées par la suite par les gouvernements étrangers ou les gouvernements du Commonwealth pour des fins diplomatiques, les taxes, à l'exclusion des taxes scolaires sur ces propriétés, calculées selon le taux courant de la taxe fondé sur la dernière évaluation faite antérieurement à l'achat de ces propriétés pour fins diplomatiques, ces versements devant s'effectuer aussi dans le cas de propriétés servant à des fins diplomatiques dont l'usufruit, mais non pas le titre légal, a été dévolu au gouvernement étranger ou au gouvernement du Commonwealth intéressé;
- (c) Le gouvernement canadien ne paiera pas de taxes scolaires à l'égard des locaux servant pour des fins diplomatiques, et les autorités municipales compétentes pourront percevoir les contributions scolaires du personnel diplomatique dont les enfants fréquentent les institutions publiques d'enseignement;
- (d) Le gouvernement canadien paiera l'eau mesurée au compteur fournie aux locaux servant à des fins diplomatiques selon les taux couramment demandés pour les propriétés qui appartiennent au gouvernement.

A ma connaissance, ces propositions n'ont pas encore été acceptées par la ville.

M. REID: Depuis combien de temps lui ont-elles été soumises?

M. SOMERVILLE: Six mois.

M. REID: Et elle ne vous a pas encore répondu à leur sujet?

M. SOMERVILLE: Je ne voudrais pas l'affirmer. Je n'ai pas vu cette réponse. Il y en a peut-être eu une.

M. REID: Ces propositions vaudraient pour les demeures aussi bien que pour les bureaux.

M. SOMERVILLE: Oui, ces immeubles sont dans la ville. Il n'est pas ici question de ceux à Rockcliffe.

(Suite de la lecture du mémoire):

Il y a actuellement à Ottawa un peu plus de 200 propriétés qui sont louées pour servir de bureaux et d'entrepôts, le loyer moyen étant de \$1 le pied carré pour les bureaux et de 50 cents pour les entrepôts. La somme versée de ce chef en 1942-43 dépassait légèrement \$800,000. Dans ces cas le locateur paie les taxes municipales et les taxes d'eau.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Les membres du Comité ont-ils d'autres questions à poser à M. Somerville sur le mémoire qu'il vient de déposer?

M. McLEAN: Dans le dernier paragraphe vous mentionnez 200 propriétés louées. Vous n'entendez pas que le gouvernement les a louées?

M. SOMERVILLE: J'entends celles qu'il a louées. J'ai inséré cela parce que M. Fisher y a insisté dans son mémoire de 1919. Il a soulevé ce point. J'ai donc cru que je faisais mieux de le mentionner, parce que le locateur acquitte les taxes municipales et les taxes d'eau.

M. REID: Si ce mémoire a été rédigé par M. Somerville, je veux l'en féliciter. Il est des plus concis.

Des VOIX: Très bien.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Je vous remercie, monsieur Somerville. Qu'y a-t-il encore au programme? M. Bronson, le représentant de la Commission du district fédéral, est présent. Allons-nous l'entendre?

Des VOIX: Adopté.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Le mémoire de M. Bronson a été distribué. Quel est le désir du Comité? Allons-nous demander à M. Bronson de lire son mémoire?

M. REID: Si ce mémoire ne contient pas les grandes lignes de l'organisation de la Commission elle-même, je propose que M. Bronson nous la décrive maintenant.

M. BRONSON: Entendez-vous le personnel et la façon dont la Commission est organisée?

M. REID: Oui.

M. BRONSON: Les neuf premières pages de ce mémoire sont purement d'ordre historique et exposent des faits. Si vous voulez que je les lise, je le ferai volontiers.

M. REID: Je suggère que vous lisiez tout pour que votre mémoire soit con- signé au compte rendu.

M. BRONSON: A partir du début?

M. REID: Oui.

M. MCLEAN: Monsieur le président, je crois que si le témoin lit son mé- moire, les questions sur divers points pourront être posées de façon plus ordonnée; il pourra être disposé de chaque point à mesure qu'il surgira au mémoire.

M. BRONSON: Je lirai alors mon mémoire à partir du début.

PARTIE I

Constitution de la Commission du district fédéral, ses pouvoirs et fonctions, les travaux qu'elle a exécutés, ses recettes et dépenses globales, ses relations avec la ville d'Ottawa et son histoire alors qu'elle s'appelait la Commission d'amélioration d'Ottawa.

ÉTABLISSEMENT DE LA COMMISSION DU DISTRICT FÉDÉRAL

Par une loi du Parlement appelée Loi concernant la Commission du district fédéral, 1927, chap. 55-17 George V, la Commission du district fédéral fut constituée. Le texte de la loi (avec les modifications de 1928 et de 1943) est soumis ci-après à titre de Pièce 1. La Commission se compose de dix membres dont neuf sont nommés par le gouverneur en conseil et un nommé par la cité d'Ottawa. Un des neuf membres mentionnés doit habiter Hull. Le président de la Commission est nommé par le gouverneur en conseil. Les membres ne sont pas rétribués.

La Commission peut

- (a) acheter, acquérir et détenir des immeubles dans la zone ou le district que peut désigner au besoin le gouverneur en conseil pour des fins de parcs ou squares publics, de rues, avenues, boulevards, grandes routes, ou ponts;
- (b) faire, accomplir et exécuter tous actes ou toutes choses nécessaires ou convenables aux fins de préparer, construire, améliorer, réparer, main-

- tenir et protéger tous les ouvrages ou l'un quelconque des ouvrages de la Commission ou qui sont sous la direction de la Commission, et pour y maintenir le bon ordre;
- (c) coopérer avec toute municipalité locale pour l'amélioration et l'embellissement de ladite municipalité, ou de ses environs, par l'acquisition, le maintien et l'amélioration de parcs publics, squares, rues, avenues, boulevards, grandes routes ou ponts dans cette municipalité ou dans ses environs;
 - (d) accorder des concessions pour l'entretien d'endroits où se rafraîchir, s'amuser ou s'abriter, ou pour l'encouragement des sports et des jeux, sur des bien-fonds qu'elle administre ou contrôle et, qu'à son avis, il est recommandable, dans l'intérêt public, de les accorder;
 - (e) subordonné à l'approbation du gouverneur en conseil, vendre ou louer des immeubles de la Commission, ne constituant pas une partie d'un parc ou square public, d'une rue, d'une avenue, d'un boulevard ou d'une grande route, et qui ne sont pas requis pour les fins de la Commission.

Cette loi pourvoyait au paiement à la Commission d'une subvention annuelle de \$250,000 pendant une période de pas plus de 16 ans à partir du 1er avril 1927.

La loi ne permet pas à la Commission d'acheter des immeubles sans l'approbation du gouverneur en conseil auquel les budgets des dépenses d'après cette loi doivent d'abord être soumis et approuvés. La Commission est tenue de soumettre chaque année au ministre des Finances un rapport des travaux entrepris pour cette période ainsi qu'un état détaillé de ses recettes et dépenses.

Toutes les dépenses faites par la Commission sont sujettes à la vérification de l'Auditeur général de la même façon que tous les autres deniers publics.

Cette loi a assigné à la Commission du district fédéral tous actifs, biens, droits, etc., appartenant à l'ancienne Commission—la Commission d'amélioration d'Ottawa—et elle a abrogé la loi constituant celle-ci appelée Acte concernant la cité d'Ottawa, chapitre 10 des Statuts de 1899, la loi maintenant ladite Commission, chapitre 62 des Statuts de 1919 et toutes les lois modificatrices, y substituant les dispositions de la Loi de la Commission du district fédéral, 1927.

MODIFICATION À LA LOI DE LA COMMISSION DU DISTRICT FÉDÉRAL, 1927

Par une loi modificatrice sanctionnée le 11 juin 1928 la subvention annuelle à la Commission fut réduite de \$250,000 à \$200,000 et cette subvention réduite ne devait pas être versée pendant plus de 15 ans à partir du 1er avril 1928.

Cette loi modificatrice pourvoyait au paiement à la Commission de \$3,000,000 en sus de la subvention annuelle, principalement pour l'exécution d'améliorations de grande envergure dans le centre d'Ottawa.

M. REID: Une partie de ces \$3,000,000 a-t-elle été dépensée en dehors d'Ottawa?

M. BRONSON: Non, monsieur.

(Suite du mémoire):

AUTRE MODIFICATION À LA LOI DE LA COMMISSION DU DISTRICT FÉDÉRAL, 1927

Par une loi modificatrice sanctionnée le 24 juillet 1943, la subvention annuelle de \$200,000 à la Commission fut étendue à une autre période de dix ans à partir du 1er avril 1943.

MEMBRES ACTUELS DE LA COMMISSION DU DISTRICT FÉDÉRAL

Frederic E. Bronson, B.S.c., M.E.I.C.—Président
 Le Dr R. Chevrier,
 J.-W. Ste-Marie, C.R. (Hull)
 C. J. Booth
 J. B. Spencer, B.S.A.
 A. Johnston, C.M.G., LL.D.
 J. A. Ewart, B.A., Sc.
 Le commandant D. K. MacTavish, K.C., B.A.
 J. E. Stanley Lewis, maire d'Ottawa.
 Une vacance
 Secrétaire—Haldane R. Cram., B.Sc., M.E.I.C.

M. REID: Qui remplit les vacances?

M. BRONSON: Le gouverneur en conseil.

(Suite du mémoire):

HISTORIQUE DE LA COMMISSION D'AMÉLIORATION D'OTTAWA

En fait la Commission du district fédéral a débuté avec la Commission d'amélioration d'Ottawa, lorsqu'un Acte concernant la cité d'Ottawa fut sanctionné le 11 août 1899, chapitre 10, 62-63 Victoria. Le gouvernement fédéral a établi la Commission d'amélioration d'Ottawa afin d'embellir et d'améliorer la cité d'Ottawa, capitale du Canada, et ses environs, par la construction de parcs, promenades, places, boulevards, etc.

Elle pouvait

- (a) acheter, acquérir et posséder des propriétés foncières dans la cité d'Ottawa, ou ses environs, pour en faire des parcs ou places, rues, avenues, promenades, allées ou voies de communication;
- (b) faire, accomplir et exécuter tous actes ou choses nécessaires ou convenables dans le but de préparer, construire, améliorer, réparer et entretenir tous ces travaux ou toute partie de ces travaux pour l'usage du public;
- (c) coopérer avec la corporation, ou avec le conseil d'administration des parcs de la cité d'Ottawa, dans l'amélioration et l'embellissement de ladite cité, ou de ses environs, par l'acquisition, l'entretien et l'amélioration de parcs, places, rues, avenues, promenades, allées et voies de communication et la construction d'édifices publics dans la cité ou ses environs.

Cette commission se composait de quatre membres, dont trois nommés par le gouverneur en conseil et le quatrième par la cité d'Ottawa. Le président en était nommé par le gouverneur en conseil. Tous les membres devaient servir sans rémunération. La loi pourvoyait à une subvention annuelle de \$60,000 pendant une période de dix ans à compter du 1er juillet 1899.

Cette loi stipulait aussi que:

15. L'octroi annuel payable en vertu du présent acte sera en paiement et acquit complet de toutes créances et réclamations de la corporation ou de sa part contre le gouvernement du Canada (ci-après mentionné comme "le gouvernement") au sujet de l'eau fournie (y compris les comptes d'arrosage des rues) par la corporation pour usage dans tous les édifices et sur tous les terrains et dépendances dans ladite cité d'Ottawa (y compris le parc de la Côte du Colonel), actuellement possédés, loués, affermés ou occupés, ou qui seront à l'avenir possédés, loués, affermés ou occupés

par le gouvernement, et aussi pour usage à Rideau-Hall et sur les terrains de Rideau-Hall, et à la station agronomique centrale et aux constructions y érigées, et pour usage dans et sur tous autres édifices, terrains et dépendances, dans les environs de ladite cité d'Ottawa, actuellement et à l'avenir possédés, loués, affermés ou occupés par le gouvernement, et pour la protection par la corporation de tous ces édifices et dépendances contre le feu; et tous paiements jusqu'ici faits par le gouvernement à la corporation pour l'approvisionnement d'eau, l'arrosage des rues et la protection contre le feu, seront discontinués; et ledit octroi sera aussi un paiement et acquit complet de toutes autres créances et réclamations de la part de la corporation contre le gouvernement.

16. Rien dans le présent acte ne changera ou modifiera en quoi que ce soit la convention actuellement existante entre le gouvernement et la corporation au sujet du contrôle et de la possession, par le gouvernement, du parc de la Côte du Colonel, de l'abolition des péages sur le pont Union, sur la rivière Ottawa, qui relie les cités d'Ottawa et Hull, et son usage gratuit par le public, et de l'entretien en bon état et la réparation, par le gouvernement, des ponts et trottoirs suivants dans ladite cité d'Ottawa, savoir: les ponts sur le canal Rideau, appelés les ponts Dufferin, des Sapeurs et de la rue Maria, les ponts sur les glissoires des Chaudières, et les trottoirs du côté est de la rue Elgin et du côté sud de la rue Maria en face et le long de la place Cartier,—ni ne changera ou modifiera en aucune manière aucune des stipulations de ladite convention, sauf en ce qui est prévu par le présent acte.

17. Tout ce qui, dans ladite convention mentionnée à l'article précédent, a trait à la réparation et à l'entretien en bon état, par le gouvernement, de cette partie de la rue Wellington, dans ladite cité, comprise entre le pont Dufferin et la rue Bank, et à la réparation et l'entretien de bons et suffisants trottoirs des deux côtés de ladite partie de la rue Wellington, est par le présent annulé et remplacé parce qui suit, savoir: le gouvernement réparera et entretiendra de bons et suffisants trottoirs sur le côté nord de cette partie de la rue Wellington, dans ladite cité, comprise entre le pont Dufferin et la rue Bank, et sur toute section du côté sud de ladite partie de ladite rue qui se trouve en face de propriétés appartenant au gouvernement, et il entretiendra la chaussée de ladite partie de la rue Wellington comprise entre le pont Dufferin et la rue Bank, telle qu'elle existe aujourd'hui; et si en aucun temps il était jugé à propos de faire un pavage en asphalte ou quelque autre pavage amélioré sur ladite chaussée, ce travail sera fait par la corporation de la même manière que d'autres travaux de même nature sont faits dans d'autres parties de la ville, rien de contenu au présent article ne devant être interprété comme exonérant les propriétaires sur ladite partie de la rue Wellington d'aucune obligation qui leur est imposée par la loi au sujet du paiement de toutes taxes ou contributions à l'égard de leurs propriétés sur ladite rue.

M. REID: Pourquoi incombait-il au gouvernement de réparer et de maintenir certains trottoirs et rues, tel que prévu à l'article 17 de la loi?

M. BRONSON: Il s'agit du trottoir du côté nord de la rue Wellington, où le gouvernement possède toutes les propriétés qui y aboutissent. Je présume que le gouvernement fédéral a toujours vu à l'entretien de ce trottoir. Les propriétés du gouvernement y aboutissent sur tout le côté nord de la rue, et je suppose qu'on voulait s'assurer que ce trottoir serait entretenu de façon à satisfaire la Commission.

M. REID: Est-ce que le gouvernement possède réellement ce trottoir?

M. BRONSON: Je ne saurais vous dire de mémoire qui est propriétaire de cette lisière où se trouve le trottoir du côté nord de la rue Wellington. Je suppose que la cité d'Ottawa la possède. Son entretien fait l'objet d'une entente entre le gouvernement et la ville.

(Suite du mémoire):

Par une loi modificatrice sanctionnée le 15 mai 1902, le nombre des membres de la Commission fut porté de quatre à huit commissaires.

Par une loi modificatrice sanctionnée le 13 août 1903, la période durant laquelle la subvention annuelle de \$60,000 devait être payée fut prolongée à 20 ans à partir du 1er juillet 1899 et la Commission fut autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de \$250,000 par la vente d'obligations.

Par une loi modificatrice sanctionnée le 4 mai 1910, la subvention annuelle fut portée à \$100,000 pendant une période de dix ans à partir du 1er juillet 1909. Le ministre des Finances fut autorisé à verser à la ville d'Ottawa \$15,000 par année pendant une période de dix ans à partir du 1er juillet 1909 à titre de contribution à l'entretien du service de protection de la ville contre les incendies.

Une loi unifiant et modifiant les lois concernant la Commission d'amélioration d'Ottawa fut sanctionnée le 7 juillet 1919. Elle portait la subvention annuelle à \$150,000 pendant une période de dix ans à compter du 1er juillet 1919.

Ceci complète le résumé historique de la Commission d'amélioration jusqu'à la promulgation de la Loi de la Commission du district fédéral, 1927, dont il est parlé au début de ce mémoire. En changeant le nom de Commission d'amélioration d'Ottawa en celui de Commission du district fédéral, en accroissant ses pouvoirs afin de lui permettre de projeter des travaux dans tous région ou district, et en nommant un commissaire comme représentant de la ville de Hull, le gouvernement fédéral était mû par le désir d'élargir le champ des fonctions de la Commission afin d'embrasser non seulement Ottawa et ses environs immédiats, mais Hull, ainsi que les municipalités adjacentes des deux villes, en vue du développement de ce territoire général en district fédéral.

M. REID: Monsieur le président, puis-je poser une question à ce sujet? Qui définit les zones dans lesquelles la Commission peut fonctionner? Quelque chose s'oppose-t-il à ce que la Commission se réserve un lopin de terre pour le convertir en parc, à dix ou quinze milles d'Ottawa?

M. BRONSON: Aucune zone n'a été définie, monsieur.

M. REID: Lorsque la Commission a acquis la haute main sur certaines zones en dehors d'Ottawa, cela s'est fait de son propre chef, et non pas de celui du gouvernement?

M. BRONSON: Bien entendu, nous devons obtenir l'approbation de celui-ci dans tout ce que nous entreprenons.

M. REID: Cela pourra devenir compliqué à mesure que le temps s'écoulera. Qui est l'organisme régisseur? Qu'est-ce qui peut vous empêcher d'aller vous réserver un lopin de terre boisé à dix ou quinze milles de la ville afin d'en faire un parc?

M. BRONSON: Tous nos plans doivent être soumis au gouvernement et approuvés par lui avant que nous ne prenions quelque initiative.

M. BOUCHER: Il faut qu'un arrêté en conseil soit adopté avant que la Commission du district fédéral ne jette son dévolu sur le lopin de terre?

M. BRONSON: Oui.

M. McLEAN: Il est certainement répondu à la question de M. Reid tout au début du mémoire de M. Bronson où il dit: "La Commission peut acheter, acquérir et détenir des immeubles dans la zone ou le district que peut désigner au besoin le gouverneur en conseil".

M. McILRAITH: Il est aussi question de cela un peu plus loin au paragraphe qui commence ainsi: La loi ne permet pas à la Commission d'acheter des immeubles sans l'approbation du gouverneur en conseil", etc.

M. BRONSON: (Suite du mémoire):

TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LA COMMISSION

Les travaux d'embellissement et d'amélioration d'Ottawa et de la région en vertu de ces lois habitantes commencés en 1900 comprennent des parcs et des promenades paysagères. Ces dernières vont du parc de Rockcliffe, à l'est de la ville d'Ottawa, jusqu'au chemin d'Aylmer, à l'ouest de la ville de Hull, Québec, après avoir traversé la rivière Ottawa par le pont Champlain. Les promenades suivent le plus près possible les rives des rivières Ottawa et Rideau et du canal Rideau. Il a été construit environ vingt-deux milles de promenades. Le parc de la Gatineau qui comprend 15,800 acres et est situé dans les Laurentides, province de Québec, à environ sept milles en ligne droite au nord-ouest d'Ottawa est conservé dans son état naturel de collines boisées, vallées, lacs et ruisseaux pour l'agrément du public.

CHARGES SUPPLÉMENTAIRES DE LA COMMISSION

Par des arrêtés en conseil, la charge d'améliorer et d'entretenir les terrains de Rideau-Hall, du Conseil national de recherches et des autres édifices du gouvernement à Ottawa fut cédé du ministère des Travaux publics à la Commission pendant les années 1932 à 1934. Cette charge comporte des travaux d'été et d'hiver ainsi que la collecte des déchets ménagers, cendres et rebuts d'un grand nombre de ces édifices. Le Parlement vote chaque année des fonds pour ces travaux d'après des prévisions approuvées par le gouverneur en conseil. Le nombre de propriétés auxquelles voit maintenant la Commission est de 115.

M. BOUCHER: Monsieur Bronson, cette cession de l'entretien des terrains attenants aux édifices publics du gouvernement à la Commission du district fédéral, est une chose plutôt extraordinaire, n'est-ce pas? Elle ne s'applique pas aux terrains de nombreux édifices?

M. BRONSON: La Commission du district fédéral entretient les terrains de tous les édifices du gouvernement dans cette région.

M. BOUCHER: Soit dans la zone de la colline du Parlement?

M. BRONSON: Non, monsieur; dans toute la région.

M. BOUCHER: Vous n'entendez pas dans toute la ville d'Ottawa?

M. BRONSON: Oui, monsieur.

M. BOUCHER: Les terrains attenants à tous les édifices de l'Etat à Ottawa?

M. BRONSON: Oui. Par exemple, nous entretenons les terrains autour du Musée national à l'extrémité de la rue Metcalfe—et, je le répète, les terrains de tous les édifices du gouvernement en ville, y compris les édifices temporaires. Le ministère des Travaux publics s'occupait anciennement de ces travaux, mais il s'y est dérobé il y a quelques années et a fait retomber cette tâche sur la Commission du district fédéral.

(Suite du mémoire):

BIENS APPARTENANT À LA COMMISSION OU SOUS SA RÉGIE

Il sera mis à la disposition du Comité une grande carte murale en tons opposés indiquant les terrains qui appartiennent à la Commission du district fédéral et sous sa régie à l'intérieur et en dehors d'Ottawa, lorsque le présent mémoire aura été soumis.

Ces terrains sont classés sous quatre rubriques. Ils se divisent entre ceux à Ottawa en dehors, ainsi qu'il suit:

Monsieur le président, avant que je ne consigne ces chiffres au compte rendu, vous me permettez peut-être de faire un exposé susceptible d'aider le Comité à comprendre les relations qui existent entre la Commission du district fédéral et la ville. Lorsque l'Australie résolut de se construire une capitale nationale, elle choisit un emplacement dans une région entièrement nouvelle, dans la solitude. Il fallut donc que le gouvernement d'Australie prît à sa charge la construction de maisons, l'éclairage, le tracé des rues, la construction des trottoirs, des égouts, des églises, des écoles, ainsi que l'aménagement de tous les autres attrait d'une ville. Par ailleurs, le gouvernement du Canada résolut d'établir sa capitale dans une ville qui existait et fonctionnait déjà—et qui fonctionnait bien. De la sorte il s'évita les problèmes de la construction de maisons, de l'éclairage, du tracé des rues et de la construction des trottoirs, ou de la protection contre les incendies, de la construction d'un aqueduc, de la construction d'églises ou d'écoles. Il s'évita tous ces problèmes et d'autres auxquels il aurait dû faire face s'il eût construit une capitale nationale de toutes pièces comme l'a fait l'Australie.

Si le peuple canadien veut avoir une capitale nationale digne de lui, il doit nécessairement en assumer les frais. Il l'a fait dans une certaine mesure grâce aux deniers votés à la Commission du district fédéral. Ces deniers servent purement et uniquement à la construction d'une capitale nationale pour l'avantage de la population du pays, non pas pour l'avantage de la population d'Ottawa.

M. REID: Celle-ci n'en profite que par ricochet, n'est-ce pas?

M. BRONSON: Oui. Les contribuables d'Ottawa ont coopéré avec le gouvernement fédéral de façon très généreuse à l'exécution de ce projet, ainsi que le maire vous le démontrera, j'en suis sûr, avant d'avoir terminé la présentation de son mémoire.

M. McLEAN: En passant, il ne serait pas déplacé de dire que le gouvernement a aménagé un réseau presque complet de parcs pour la ville?

M. BRONSON: Elle en avait déjà un à elle.

M. McLEAN: Je l'admets, mais le gouvernement entretient actuellement et étend jusqu'à un certain point—du moins, il entretient ce qui tient lieu de réseau complet de parcs pour la ville?

M. BRONSON: Oui, monsieur, j'en conviens; mais cela n'est pas pour l'avantage d'Ottawa. Le réseau de parcs que nous y avons est celui qui devrait être prévu pour une capitale nationale, si nous devons en avoir une digne de ce nom.

M. McLEAN: Je vous parle non pas du motif qui animait le gouvernement, mais de ce qu'il a accompli en fait.

M. BRONSON: Naturellement, tous ceux qui habitent Ottawa, ses citoyens et les autres profitent de ses attrait.

M. REID: La ville possède-t-elle quelques parcs?

M. BRONSON: Oui, monsieur.

Je vais reprendre la lecture de mon mémoire. Ce qui suit est une classification des terrains que possède, loue et exploite la Commission du district fédéral.

Catégorie	Couleur sur la carte	Acres en ville	Acres hors de la ville	Superficie globale
1. Possédés par la Commission du district fédéral	Rouge	60	486	546
2. Loués de la Couronne.....	Jaune	160	181	341
3. Loués de la ville, mis en valeur et entretenus par la Commission du district fédéral à ses frais	Vert foncé	34	95	129
4. Terrains appartenant aux édifices de l'Etat entretenus par la Commission du district fédéral	Vert pâle	195	5	200
Totaux		449	767	1,216
Terrains non mis en valeur.....			332	332
Terrains mis en valeur.....		449	435	884

Les 95 acres en dehors de la ville constituent le parc de Rockcliffe, qui appartiennent à la ville. A ce propos je puis dire que la Commission reçoit une compensation du fait que la ville fournit gratuitement à la Commission toute l'eau pour l'arrosage des parcs de l'Etat et dans les bornes de la ville elle lui assure l'éclairage gratuit. En plus des terrains que j'ai cités, la Commission du district fédéral possède, tel que précité, 15,800 acres de terre dans le parc de la Gatineau, province de Québec.

M. McLLRAITH: Qu'en est-il des bâtiments à la Ferme expérimentale centrale?

M. BRONSON: La Commission n'y entretient rien.

L'hon. M. LAMBERT: Mais vous entretenez les routes qui la longent?

M. BRONSON: Nous entretenons les voies d'accès à la promenade qui la traverse. La Commission la possède comme partie de son réseau.

(Suite du mémoire):

RECETTES ET DÉPENSES À PARTIR DE 1900 JUSQU'AU 31 MARS 1943

Subventions statutaires—		
1899-1900—\$ 60,000 pendant 10 ans.....		\$ 600,000
1909-1919—\$100,000 pendant 10 ans.....		1,000,000
1919-1927—\$150,000 pendant 8 ans.....		1,200,000
1927-1928—\$250,000 pendant 1 an.....		250,000
1928-1943—\$200,000 pendant 15 ans.....		3,000,000
Subvention spéciale d'après la Loi de la Commission du district fédéral, 1928		3,000,000
		\$ 9,050,000
Crédits du Parlement et recettes diverses.....		1,995,167
Avances des ministères de l'Etat pour travaux sur les emplacements des nouveaux édifices.....		357,076
		\$11,402,243

M. REID: Pourquoi la subvention fut-elle réduite de \$250,000 en 1927-28 à \$200,000 pour les années subséquentes?

M. BRONSON: A cause, monsieur Reid, de ce crédit de \$3,000,000 pour le dégagement du centre de la ville. Je crois qu'il a suscité quelque objection lorsqu'il fut soumis à la Chambre et le gouvernement a décidé de réduire cette subvention de \$50,000 et de laisser la Commission s'arranger avec \$200,000.

M. REID: Cette subvention de \$3,000,000 s'appliquait à des biens acquis pour la fin que vous avez mentionnée. J'aurais cru que les charges de la Commission en eussent été accrues, cependant, la subvention statutaire a été réduite de \$250,000 à \$200,000.

M. BRONSON: C'était la façon logique d'envisager la question, monsieur Reid; mais nous avons accepté la réduction.

L'hon. M. WHITE: A-t-on pris quelques mesures afin de protéger le gibier dans le parc de la Gatineau, de 15,800 acres?

M. BRONSON: Oui, monsieur. Certaines personnes se plaignent qu'il renferme trop de gibier. On nous a adressé une réclamation à la suite de dégâts causés par un ours à des ruches, car on a supposé que cet ours venait de ce parc.

L'hon. M. LAMBERT: Est-ce qu'il y a eu quelque mise en valeur dans le parc de la Gatineau sous forme de construction de routes, et le reste?

M. BRONSON: Très peu, parce que nous différons son entretien autant que possible et y dépensons le moins possible. Nous n'avons pas entrepris de travail important. Telle a été la ligne de conduite de la Commission depuis la déclaration de la guerre.

L'hon. M. LAMBERT: Avez-vous un outillage pour combattre les incendies?

M. BRONSON: Oui, nous avons quatre gardes-feux et un surintendant dans le parc de la Gatineau. L'outillage ci-dessus comprend des pompes à essence, des boyaux, et le reste. Nous avons déjà éteint deux ou trois incendies.

(Suite du mémoire):

RECETTES ET DÉPENSES À PARTIR DE 1900 JUSQU'AU 31 MARS 1943— <i>Suite</i>			
RECETTES (report)			\$11,402,243
DÉPENSES			
Réseau de parcs.....		\$9,941,592	
Entretien des terrains des édifices de l'Etat.....		1,015,075	
Travail pour des ministères du gouvernement.....		357,076	
		\$11,313,743	
Disponibilités		\$	88,500
DÉTAIL DES DÉPENSES À OTTAWA ET EN DEHORS			
Dépenses globales			\$11,313,743
	A Ottawa	Hors d'Ottawa	Total
Réseau de parcs.....	\$6,862,407	\$3,079,185	\$ 9,941,592
Entretien des terrains des édifices de l'Etat.....	1,006,675	8,400	1,015,075
Travail pour des ministères du gouvernement.....	295,546	61,530	357,076
	\$8,164,628	\$3,149,115	\$11,313,743
	72%	28%	100%

M. McLEAN: Combien y aurait-il sur ces quelque \$6,000,000 pour des propriétés expropriées?

M. BRONSON: D'après mes souvenirs, la somme en serait très faible. Nous n'avons exproprié que très peu de propriétés.

M. REID: D'après vos chiffres complets vous avez dépensé depuis plusieurs années 72 p. 100 à Ottawa et 28 p. 100 en dehors. Quelles ont été les dépenses depuis un an ou deux dans la ville et en dehors?

M. BRONSON: Je n'ai pas ces chiffres.

M. REID: Ils sont importants.

M. BRONSON: Nous pouvons vous les obtenir si vous les voulez.

M. REID: Ce pourcentage a pu être modifié; vous dépensez peut-être plus en dehors de la ville. Vous avez supprimé les plates-bandes sur la colline du Parlement. J'ignore pourquoi. C'était ce qu'il y avait de plus beau. Leur absence est cause de monotonie; il y a trop de vert. On me dit qu'elles ont été supprimées à cause du manque de fonds. Peut-être dépensez-vous ces fonds dans Québec.

M. BRONSON: Non, monsieur. L'une des raisons de la limitation des plates-bandes est la difficulté d'obtenir des oignons et de trouver les jardiniers experts

nécessaires. Nous avons essayé d'entretenir les terrains de la colline du Parlement et de Rideau-Hall comme ils ont toujours été entretenus, mais les oignons nous ont manqué au printemps.

M. REID: Il y a trop de vert; il faudrait un peu plus de diversité.

M. BRONSON: Je suis heureux de vous l'entendre dire, monsieur, parce que c'est tout à fait mon avis. Dès qu'il sera possible de reprendre les plates-bandes, cela sera fait.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Comprenez-vous, monsieur Bronson, quelles sont les données que M. Reid vous a demandé de fournir?

M. REID: Je veux les chiffres des deux dernières années afin de savoir où en sont les dépenses.

M. BRONSON: Très bien, nous vous fournirons ces renseignements.

(Suite du mémoire):

SERVICES RENDUS PAR LA MUNICIPALITÉ D'OTTAWA À LA COMMISSION DU
DISTRICT FÉDÉRAL

Nous ne voulons pas nous ingérer dans ce qu'a pu vous dire la ville ou qu'elle se propose de vous dire, messieurs, mais ce dont je suis sur le point de traiter n'inclut pas tous les services que la ville d'Ottawa a rendus au gouvernement; il ne s'agit que de ceux qu'elle a rendus à la Commission.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): A ce propos, monsieur Bronson, vous nous dites maintenant ce que la ville d'Ottawa a accompli pour la Commission du district fédéral en sus de ce qu'elle a accompli pour le gouvernement?

M. BRONSON: Si vous voulez le qualifier ainsi, monsieur. Il s'agit des contributions directes de la ville, non pas au gouvernement par l'entremise des Travaux publics seulement, mais par celle de la Commission, qui en forment la faible partie.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Oui.

M. BRONSON (Suite du mémoire):

1. En 1910 la ville d'Ottawa acheta plusieurs lopins de terre bornés par les rues Cathcart, Sussex et McTaggart et l'Ottawa et en remit le titre à la Commission à titre de cadeau en vue de l'inclure dans le réseau de parcs. Le prix d'achat fut de \$75,000. Des obligations furent émises et je crois que leur rachat coûta \$189,360 à la ville.

Il peut être à propos pour moi de dire ici que notre mémoire contient certaines recommandations en vue d'accroître les pouvoirs de la Commission, de lui donner un peu plus d'autorité afin d'agir comme organisme coordonnateur entre les différents ministères concernant l'agrandissement des édifices de l'Etat, et le reste, afin de pouvoir tenir compte des plans Todd et Holt et Gréber. Le plan Todd a été préparé à grands frais et peut être exécuté—il constitue un exemple frappant du manque de coordination. Nous obtenons maintenant plus de coopération du ministère des Travaux publics, mais pour ce qui est de la propriété précitée...

L'hon. M. DUTREMBLAY: Avez-vous une idée des immobilisations que requerrait l'exécution complète du plan Gréber?

M. BRONSON: J'hésiterais à hasarder une conjecture, monsieur—ce ne serait qu'une conjecture.

Pour ce qui est de la propriété susmentionnée achetée par la ville et qu'elle nous a cédée à perpétuité pour en faire un parc, nous avons constaté un jour que des excavateurs la creusaient et que le gouvernement se préparait à y construire une aile à la Monnaie. Nous protestâmes que ce terrain appartenait maintenant à la Commission, mais l'on nous dit: "Il est trop tard pour protester, les contrats

ont été adjugés." Voici une propriété que la ville avait payée cher et qu'elle avait cédée à la Commission pour l'aider à étendre son réseau de parcs à Ottawa; le gouvernement s'en empare et ajoute une aile à la Monnaie. D'après ce que j'en sais, il n'a pas tenté d'indemniser la ville.

(Suite du mémoire):

2. Depuis 1915 la ville d'Ottawa a fourni gratuitement le courant électrique afin d'éclairer les parcs et les promenades de la Commission situés dans la ville. A raison de \$6 par 100 watts par année en se fondant sur la capacité du réseau d'éclairage intéressé, le coût annuel pour la ville serait d'environ \$5,000. Etant donné cependant que bien des lampadaires sont hors circuit pour l'hiver, le coût réel est d'à peu près \$4,000 par année en moyenne.

3. La ville fournit gratuitement à la Commission l'eau pour l'arrosage des parcs situés en ville. Au taux de 20 cents .82 par 1,000 gallons, on estime à \$23,500 par année ce que coûte l'eau utilisée.

M. REID: Vous êtes un peu trop généreux envers Ottawa.

M. BRONSON: Il faut que ces parcs soient éclairés, monsieur, et quelqu'un doit en assumer le coût. Si la ville ne défrayait pas cet éclairage, il retomberait sur la Commission du district fédéral.

(Suite du mémoire):

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

1. Les promenades de la Commission ne forment pas partie du réseau des rues de la ville. Elles ne relèvent pas de la ville et la circulation commerciale n'y est pas permise, sauf pour les livraisons à certaines heures aux maisons contiguës aux promenades et sans entrées à l'arrière.

2. La Royale Gendarmerie à cheval du Canada s'acquitte de la police des promenades qui relèvent de la Commission sans frais pour celle-ci.

RECOMMANDATIONS

Ainsi qu'il est dit plus haut au mémoire, la Commission est tenue, en ce qui concerne l'entretien des terrains des édifices occupés par l'Etat, de recueillir les déchets ménagers, cendres et autres rebuts de ceux qui appartiennent à l'Etat et sur lesquels il ne verse pas de taxes à la ville. Le nombre de ces édifices est de 104 et le coût annuel de ce service pour la Commission atteint environ \$25,000 actuellement.

M. REID: La Commission assume-t-elle sans mot dire l'enlèvement des déchets ménagers?

M. BRONSON: Tout à fait, monsieur. Elle n'estime pas qu'elle a été instituée entièrement pour cela, et conséquemment, elle a une recommandation à soumettre au Comité.

M. REID: Je suis de votre avis.

M. BRONSON (Suite du mémoire):

La Commission recommande qu'advenant le cas où le gouvernement fédéral accorderait une subvention plus forte à la ville d'Ottawa que cette dernière enlève à ses frais, dans ses bornes, les déchets ménagers, cendres et autres rebuts de tous les édifices, ou parties de ceux-ci, possédés ou loués par l'Etat.

Voulez-vous, monsieur, que je retienne le Comité pour la lecture de cette deuxième partie?

L'hon. M. LAMBERT: Oui, elle ne contient que quelques pages.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Si vous n'y avez pas d'objection, monsieur Bronson, vous faites mieux d'en finir.

M. BRONSON: Il s'agit d'un regard vers l'avenir.

(Suite du mémoire):

PARTIE II

Recommandations en vue d'accroître les pouvoirs de la Commission du district fédéral en attendant l'établissement d'un district fédéral et une forme appropriée de gouvernement pour Ottawa et ses environs.

Il semble qu'il va s'écouler encore quelque temps avant l'établissement d'un district fédéral et dans l'intervalle, certains sujets que j'ai esquissés dans mon mémoire sont un moyen de faire face à ces recommandations.

(Suite du mémoire):

En vue d'assurer l'embellissement et l'amélioration de la ville d'Ottawa, capitale du Canada, la première mesure prise par le gouvernement fédéral fut la constitution et l'organisation de la Commission d'amélioration d'Ottawa en 1899 par une loi du Parlement.

En 1903 M. F. G. Todd, architecte paysagiste éminent, fut chargé par la Commission de préparer un plan d'ensemble à être suivi par la Commission dans l'exécution des charges et des fonctions qui lui avaient été dévolues. La Commission s'en est tenue surtout à ce plan dans le développement de son réseau de parcs jusqu'ici. Malheureusement le tirage du rapport Todd est épuisé.

En 1913 le gouvernement fédéral institua une commission, appelée la Commission Holt, en vue de prendre les mesures nécessaires pour préparer et perfectionner un plan ou projet d'ensemble portant sur la croissance et l'expansion futures des villes d'Ottawa et de Hull et de leurs environs et prévoyant particulièrement la situation, l'aménagement et l'embellissement des parcs et des boulevards s'y raccordant, la situation et le caractère architectural des édifices publics, ainsi que des dispositions suffisantes et commodes pour faire face à la circulation et au transport dans la zone en question. Ce rapport fut soumis en 1915. Des exemplaires en seront fournis au Comité.

M. MATTHEWS: Quand la Commission a-t-elle pris en main le travail de la Commission Todd?

M. BRONSON: Des rapports ont été préparés. Il ne s'agissait pas pour elle d'exécuter ce travail, bien qu'une grande partie du travail recommandé au rapport Todd ait été achevée. Je crois que sir Robert Borden avait institué cette commission. Ce rapport est sur la table à la disposition des membres du Comité.

M. REID: Est-ce que la Commission a consulté le conseil de ville de Hull quant à une certaine modernisation de celle-ci? Si vous y exercez votre champ d'action vous devrez la reconstruire.

M. BRONSON: La Commission y a accompli quelque travail, mais bien entendu, elle n'a jamais discuté la question avec cette ville. Je ne sais pas qu'il soit du ressort de la Commission de débattre ce sujet avec Hull. D'après moi, un autre organisme que la Commission devra faire les premières démarches en vue d'établir un district fédéral.

M. REID: De beaux parcs et de belles promenades entourent ce que je considère comme une horreur. J'estime que cela ne convient pas.

M. BRONSON: A ce sujet, monsieur le président,—je puis peut-être le dire,—la Commission a acquis il y a quelques années la haute main sur l'autre rive. Elle croyait qu'ayant dépensé plusieurs centaines de milliers de dollars pour l'embellissement de la rive ontarienne, il lui était complètement inutile de pour-

suivre ces travaux si elle n'avait pas aussi la haute main sur l'autre rive. De sorte qu'à présent elle l'exerce sur tous les terrains de la rive québécoise, à partir de la rivière Gatineau vis-à-vis du village de la Pointe-Gatineau jusqu'au pont Interprovincial, à l'exception de ceux de l'hôpital de Hull et de la Woods Manufacturing Company, et aussi de ceux de deux compagnies de pétrole où se trouvent des réservoirs adjacents au pont.

M. McLEAN: Je remarque que la partie II contient certaines recommandations pour l'accroissement des pouvoirs de la Commission du district fédéral en attendant l'établissement d'un district fédéral et d'une forme appropriée de gouvernement pour Ottawa et ses environs. Est-ce que vous avez à l'idée un district fédéral?

M. BRONSON: Ce qu'on entend généralement par district fédéral, monsieur, est un territoire dans le genre de ceux qu'on trouve à Washington et dans certaines capitales de l'Amérique du Sud.

M. McLEAN: Entendez-vous l'extension de l'autorité du gouvernement fédéral dans tout ce territoire?

M. BRONSON: Tout le projet est jusqu'ici à l'état très nébuleux. Bien des gens en espèrent la réalisation un jour.

(Suite du mémoire):

Puis en 1937 et 1938 le gouvernement fédéral retint les services de M. Jacques Gréber, éminent architecte paysagiste français, en vue d'imaginer un tracé pour l'amélioration du centre d'Ottawa. Dans son rapport de 1938, M. Gréber traite des aspects les plus importants d'un plan régional pour Ottawa et ses environs. Il y approuve certaines conclusions de la Commission Holt 25 ans auparavant, surtout concernant la situation ferroviaire.

M. REID: L'exécution du plan Gréber est-elle terminée?

M. BRONSON: Loin de là, monsieur.

M. REID: Je me suis toujours demandé pourquoi, alors que de bons architectes abondent au pays, la Commission du district fédéral a dû faire appel à un étranger.

M. BRONSON: Ce n'est pas cette Commission qui avait retenu M. Gréber.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Le gouvernement l'avait nommé.

L'hon. M. LAMBERT: Le gouvernement l'avait invité à venir à Ottawa afin de faire rapport sur l'embellissement de la capitale.

M. BRONSON: Oui, il a une réputation internationale, pas seulement aux Etats-Unis et en Amérique du Sud, mais en France et en d'autres pays. Il a dressé des plans pour Versailles et pour bien d'autres endroits.

M. BOUCHER: Aucune partie du coût du plan Gréber, non plus que des frais de l'inauguration de sa tâche n'ont été assignés à la Commission du district fédéral. Ils lui sont tous étrangers.

M. BRONSON: C'est le gouvernement qui a défrayé les frais des rapports.

M. REID: A-t-il tracé le plan que nous avons ici?

M. BRONSON: Oui.

M. REID: Je voudrais qu'on pût l'amener ici et le faire circuler au centre de la ville un samedi après-midi.

M. BRONSON: Il lui faudrait se garer des tramways.

M. REID: Ce plan est simplement ridicule. Il nous faudrait un architecte canadien au fait des conditions du pays.

M. BRONSON (Suite du mémoire):

La Commission du district fédéral a le pouvoir de n'exécuter qu'un aspect des deux derniers rapports qui ont trait généralement à l'amélioration de la capitale fédérale, à savoir, l'embellissement par l'extension d'un réseau de parcs.

La Commission n'a pas le pouvoir de disposer des autres particularités importantes sur lesquelles insistent la Commission Holt et M. Gréber qui influencent le développement ordonné et systématique du plan général pour la région d'Ottawa, comme :

1. La situation d'emplacements pour tous les édifices publics et leurs particularités architecturales.
2. La réglementation de la catégorie et du genre de tous les édifices construits ou à construire aboutissant à des parcs publics importants ou autres zones prescrites ou qui leur sont adjacents, non plus que les ressources financières afin d'indemniser les propriétaires au besoin des frais supplémentaires que comporte l'adhérence au plan général.

On suggère d'accorder à la Commission du district fédéral ces pouvoirs supplémentaires afin que le plan général d'embellissement de la capitale puisse être convenablement exécuté.

M. BOUCHER: A ce propos, a-t-on fait quelque démarche au nom du gouvernement ou de la Commission du district fédéral afin de coordonner l'urbanisme, l'architecture, etc., non seulement au sein du district fédéral et des terrains qui pourraient y être adjoints, mais aussi à Ottawa.

M. BRONSON: Non, c'est une chose vers laquelle nous tendons.

M. BOUCHER: En d'autres termes, vous dites que le temps est arrivé où le Parlement devrait s'occuper de la capitale du pays dans la mesure où tout Ottawa est intéressé, aussi bien qu'au territoire limité des propriétés de la Commission du district fédéral.

M. BRONSON: Je l'admets entièrement. Il faudrait nommer un organisme, soit la Commission du district fédéral, ou quelque autre organisme, à tout le moins consultatif. Les ministères de l'Etat et d'autres intéressés qui voudraient construire le long des promenades et des parcs devraient consulter cet organisme, afin d'éviter la construction d'une étable ou d'un élévateur à grain à côté d'un parc ayant coûté un million.

M. BOUCHER: Cet organisme dirigerait en matière d'urbanisme, d'architecture et concernant les emplacements?

M. BRONSON: Oui.

M. REID: Voulez-vous dire que votre Commission est liée aujourd'hui par les plans Holt et Gréber?

M. BRONSON: Nous n'avons pas l'autorisation, tel que précité, d'exécuter tous les travaux envisagés.

M. REID: Vous dites que "la Commission n'a pas les pouvoirs de disposer des autres particularités importantes".

M. BRONSON: Oui.

L'hon. M. LAMBERT: Cela dépend-il de la modicité de ses ressources?

M. BRONSON: Non. Nous en disposons de cette façon à cause de l'excellente coopération que nous obtenons de la ville et du ministère des Travaux publics, mais c'est une manière peu satisfaisante d'en disposer. Les choses sont bien actuellement, mais le personnel change.

L'hon. M. LAMBERT: Mais les restrictions imposées au parachèvement ou à l'extension des travaux d'après le plan Gréber dépendent de votre gêne financière?

M. BRONSON: Assurément.

M. BOUCHER: Serait-il possible de fournir au Comité un bref résumé des recommandations de M. Gréber?

M. BRONSON: Ici je dois vous faire un aveu. Ce plan n'a jamais été transmis officiellement à la Commission du district fédéral. Il est confié au ministère des

Travaux publics qui a eu la bonté de nous en donner un exemplaire. J'opine que si le Comité veut le voir il devrait le demander au ministère des Travaux publics qui l'a payé et auquel il appartient.

M. REID: Savez-vous si ce plan a fait l'objet de pourparlers avec quelque organisme public avec le conseil de ville par exemple?

M. BRONSON: De quel plan parlez-vous?

M. REID: Du plan Gréber.

M. BRONSON: Non, il n'en a rien été.

M. REID: La Commission doit s'en tenir à ce plan; c'est-à-dire, le plan Gréber est celui du gouvernement.

M. BRONSON: C'est le plan Gréber. Il en va de même à ce sujet comme si le gouvernement retenait l'un de nous afin de préparer un plan. Personne n'est lié à ce plan.

M. BOUCHER: J'en déduis qu'il ne s'agit que d'un plan ou de suggestions de M. Gréber qui sont à l'étude. Ce plan n'a pas été soumis à la Commission du district fédéral non plus qu'à la ville d'Ottawa; je veux dire, dans un sens—je ne veux pas le critiquer—il a été mis au rancart.

M. REID: Il ne peut pas l'être. Vous dites plus haut: "La Commission n'a pas les pouvoirs de disposer des autres particularités importantes sur lesquelles insistent la Commission Holt et M. Gréber qui influencent le développement ordonné et systématique du plan général pour la région d'Ottawa". Vous dites plus loin que la Commission devrait recevoir d'autres pouvoirs. Je vous demande donc si vous êtes lié par ce plan?

M. BRONSON: Pas du tout, à condition que le gouvernement approuve quoi que ce soit que la Commission du district fédéral veuille accomplir et qu'elle obtienne les fonds. Nous pouvons aller de l'avant, que ce soit conforme au plan Gréber ou non.

M. REID: Ce plan est-il terminé ou si M. Gréber doit y travailler encore?

M. BRONSON: Aucunement; il est terminé.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Vous avez demandé la production de ce plan monsieur Boucher.

M. BOUCHER: Je crois que je demanderai plus tard que le ministère des Travaux publics nous le fournisse.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Pouvez-vous le fournir, monsieur Somerville?

M. SOMERVILLE: Oui.

L'hon. M. LÉGER: Est-ce le plan dont un modèle est exposé aux Archives?

M. BRONSON: Oui. C'est le modèle qui a été exposé au Parlement.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Approuvez-vous vous-même ce plan?

M. BRONSON: Certainement, dans l'ensemble.

M. LÉGER: Je ne crois pas qu'il est susceptible de beaucoup d'améliorations.

M. BRONSON: Il confirme dans une grande mesure le rapport de la commission Holt.

M. BOUCHER: Je crois que vous l'approuvez comme objectif à réaliser dans un avenir éloigné.

M. BRONSON: Oui.

M. McLEAN: L'exécution de vos projets signifierait l'abandon à un très haut degré des prérogatives et de l'autorité municipales, n'est-ce pas?

M. BRONSON: Cela pourrait faire l'objet de pourparlers et d'un entente avec la ville. Naturellement il faudrait y voir avec les représentants élus de la population.

M. McLEAN: Vous ne prévoyez aucune difficulté?

M. BRONSON: J'espère que non.

La Commission aimerait aussi attirer l'attention du Comité sur une situation...

L'hon. M. DuTEMBLAY: Ne croyez-vous pas que vous devriez d'abord adopter un plan de façon à ce que tout votre travail se fasse d'après le plan principal? Ce pourrait être le plan Gréber ou tout autre plan.

M. BRONSON: Pour ce qui est de la Commission je crois qu'elle est entièrement disposée à accepter le plan Gréber.

L'hon. M. DuTREMBLAY: Vous demandez un certain privilège. Quel plan adopteriez-vous?

M. BRONSON: La Commission approuve certainement le plan Gréber. Le lieu ne convient peut-être pas pour soulever ce point, parce que je sais que les pouvoirs que nous suggérons devront venir du Parlement.

L'hon. M. DuTREMBLAY: Ce plan serait-il quelque peu modifié?

M. BRONSON: Nous l'approuvons. Nous ne voulons nullement le modifier.

L'hon. M. WHITE: M. Gréber donne-t-il quelque estimation du coût de son exécution?

M. BRONSON: Non, monsieur.

(Suite du mémoire):

La Commission aimerait aussi à signaler au Comité une situation qui entrave le développement d'Ottawa et de ses environs. Elle découle du nombre de voies en apparence excessif des compagnies ferroviaires à Ottawa et ses environs. La Commission est tout à fait d'avis qu'aucune amélioration de grande envergure ne doit être entreprise concernant la capitale fédérale avant qu'une Union Terminal Company n'ait été formée afin de réglementer l'exploitation ferroviaire dans la zone métropolitaine, et partant, d'éliminer un nombre considérable des voies actuelles, y compris les voies du Canadien-National qui traversent la ville.

La Commission Holt de 1915 signalait ce qui suit à ce sujet:

Nous sommes fermement d'avis que le pivot sur lequel repose le succès ou l'insuccès dans l'exécution de tout plan d'ensemble est la solution adéquate du problème des chemins de fer à vapeur.

et M. Jacques Gréber déclarait dans son rapport de 1938:

Le développement normal de la ville et ses besoins de circulation flexible exigeront une réorganisation complète des voies de chemins de fer. L'enquête remarquable menée par la Commission Holt, en 1915, est absolument juste à cet égard.

La Commission du district fédéral serait heureuse d'obtenir l'approbation du Comité concernant la proposition que la Commission entame des négociations avec les compagnies ferroviaires dont les voies entrent à Ottawa pour la formation d'un plan pour une Union Terminal Company.

Dans l'attente de quelque modification dans le statut de la capitale fédérale relativement au district fédéral et à la forme du gouvernement municipal, la Commission est fermement d'avis que l'exécution des suggestions ci-dessus contribuera grandement à la meilleure application du plan général d'amélioration de la ville d'Ottawa et de ses environs tel qu'envisagé par les auteurs des trois rapports mentionnés.

Il serait agréable à la Commission que le Comité étudiât ces recommandations.

Le tout respectueusement soumis, ce 28 juin 1944.

M. REID: J'ai une question que j'aimerais vous poser. Après avoir entendu votre magnifique exposé de ce matin sur les difficultés que vous avez rencontrées dans votre travail, et étant donné que nous considérons Ottawa comme la capitale du pays, êtes-vous d'avis qu'un organisme composé de trois ou quatre membres, ou de n'importe quel nombre, devrait être nommé, et qu'avant la construction de tout édifice dans la capitale les plans devraient lui en être soumis? Je pense à la difficulté dont vous avez parlé concernant cette horreur—j'emploie cette expression à dessein—cette horreur de garage construit en arrière de l'Imprimerie nationale. L'organisme précité prendrait une décision relativement à ces questions, et les trois autorités ci-dessus seraient coordonnées sous ce corps.

M. BRONSON: C'est précisément ce que nous demandons dans ce rapport. Si le gouvernement juge à propos d'accorder ce pouvoir à la Commission du district fédéral telle qu'actuellement constituée, celle-ci sera heureuse d'accepter cette charge et de remplir ses fonctions le mieux qu'elle pourra. A mon sens, elle les a remplies jusqu'ici avec une efficacité raisonnable et au gré du grand public. Je dois dire au sujet de l'"horreur" dont vous avez parlé, construite en arrière de l'Imprimerie nationale, qu'avant de l'entreprendre, le ministère en question a soumis un plan de fondation à la Commission et lui a demandé si elle s'opposerait à l'édification d'une construction temporaire à cet endroit pour la durée de la guerre. Ce n'était qu'un plan de fondation. Nous avons dit que nous n'y avions nulle objection vu qu'il ne devait s'agir que d'une construction temporaire, d'aller de l'avant s'il le fallait pour accroître les impressions. Puis nous avons constaté un jour qu'on avait érigé virtuellement une construction permanente.

M. BOUCHER: Nous devrions remercier très sincèrement, je crois, M. Bronson, de son concours très précieux aujourd'hui.

Des voix: Très bien.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): En effet, vous nous avez soumis, monsieur Bronson, un mémoire très soigneusement préparé et très détaillé.

Y a-t-il autre chose sur le tapis?

L'hon. M. LAMBERT: Avant l'ajournement, je propose que les trois mémoires qui ont été soumis au Comité—un par le maire, un par le ministère des Travaux publics et le dernier par la Commission du district fédéral—soient étudiés par le Comité. Ensuite nous pourrions peut-être demander au maire ou à certains représentants officiels de la ville de revenir ici afin de répondre à des questions qui nous seront venues à l'idée pendant que nous tenterons de raccorder les trois mémoires. Cependant, c'est au président à proposer cela. Puis, si les autres membres du Comité y consentent, vous pourriez convoquer une séance, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): M. Pickering a demandé à témoigner. Ne devrions-nous pas entendre son exposé auparavant?

L'hon. M. DUTREMBLAY: Je crois que nous devrions savoir d'abord exactement ce que la ville aimerait obtenir.

L'hon. M. LAMBERT: Nous avons son mémoire.

M. REID: La suggestion du sénateur Lambert me semble bonne.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Pourrions-nous nous réunir vendredi matin et entendre M. Pickering, le représentant du *Board of Trade*? Cela serait-il satisfaisant?

L'hon. M. LAMBERT: Oui.

M. McLEAN: Je présume que son mémoire est très court.

L'hon. M. LAMBERT: Ne pourrait-il pas nous le communiquer maintenant?

Le maire LEWIS: Avant que le Comité s'ajourne, je veux, monsieur le président, insérer au compte rendu le rapport de 1942 du commissaire de l'évaluation demandé à la dernière séance. Je veux aussi démontrer la part prise par la ville d'Ottawa à l'embellissement du centre de la ville.

Voici cet état:

ÉTAT DU COÛT DE L'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE ELGIN

Détails			
Municipalité d'Ottawa	Autorité		Somme
Immeuble du temple Knox.....	Règlements 6652-7000	\$	346,544 93
Immeuble de la succession O'Connor...	" 6652-6741		66,810 47
Immeuble de la Hope Realty Co. Ltd...	" 6652-6741		
	6786-6787		123,508 68
Immeuble de la Kirby Realty Co.....	" 6652-6741-6787		109,218 43
Honoraires des évaluateurs.....			9,600 00
Locataires—changement de domicile et dérangements.....			6,838 85
Arpentages			553 77
Honoraires de l'avocat.....			37 17
Dossiers sur la circulation.....			75 00
Remplissage, nivelage du terrain vague—de l'avenue Laurier-ouest à la rue Slater.....			2,404 81
Emplacement de l'ancien hôtel de ville—			
Démolition et enlèvement des décombres de l'ancien hôtel de ville—Règlement 7257.....	\$1,850 46		
Enlèvement du pavage, du béton, des matériaux de voirie et nivelage des terrains.....	4,555 93		
Construction de deux sentiers pour piétons.....	363 02		
Construction d'un chapeau en béton sur le mur de soutènement	453 52		
Construction d'une clôture tubulaire.....	378 46		
Installation de services d'eau.....	115 40		
			7,716 79
Construction d'une clôture du côté nord de la rue Slater.....			382 28
Immeuble de l'ancien temple Knox—			
Démolition et enlèvement des décombres de l'ancien temple Knox et du bureau de tourisme.....			2,363 95
			\$ 676,508 33
Crédits—			
Vente des bâtiments.....Règlement 6774	\$2,800 00		
Vente de l'orgue du temple Knox.....	1,500 00		
Vente des bancs du temple Knox.....	121 00		
Loyer des bâtiments.....	536 00		
			4,957 00 Cr.
			\$ 671,501 33
Intérêts sur l'argent avancé par la banque à partir de la date d'acquisition des diverses propriétés jusqu'au remboursement des emprunts, par l'émission d'obligations et l'escompte sur la ventes des obligations.....			194,682 65
			\$ 866,233 98
Trottoirs, pavages, conduites d'eau, mur de soutènement, garde-fou, boulevards, arbres, gazonnage, éclairage des rues et déplacement de poteaux.....			99,699 28
			\$ 965,933 26
Total des dépenses.....			\$ 965,933 26
Valeur estimative de l'emplacement de l'ancien hôtel de ville	\$443,850 00		
Valeur estimative de la rue Queen, de la rue Elgin au canal	171,000 00		
Valeur estimative de la rue Canal.....	207,200 00		
			822,050 00
Dépenses globales et valeur estimative des propriétés municipales..	\$1,787,983 26		

L'hon. M. LAMBERT: Cet état est-il en plus de l'autre?

Le maire LEWIS: Oui. Il s'agit ici du plan général d'embellissement.

M. McLLRAITH: Je crois que bien des points surgiront lorsque les membres du Comité examineront ces mémoires. Cela pourrait répondre aux désirs du Comité que nous ayons l'occasion d'interroger le commissaire des Finances,

l'ingénieur de l'aqueduc et le commissaire des travaux de la ville. J'espère que nous pourrons le faire, probablement à notre prochaine séance. Les commissaires municipaux peuvent peut-être avoir un mot à dire.

Le maire LEWIS: Puis-je dire, monsieur le président, que nous mettons à votre disposition tous les services municipaux. Vous pourrez interroger les chefs de tout service lorsque vous le voudrez.

M. BOUCHER: Monsieur le président, je suis d'accord avec ce qu'a dit M. McIlraith. Bien que la ville ait soumis un mémoire, ce serait simplement juste si les conseillers municipaux et les chefs des services obtenaient le privilège de faire d'autres exposés au nom de la ville s'ils le voulaient. Je pense à un sujet à l'égard duquel certains conseillers municipaux ou chefs de services voudraient faire des représentations: j'entends les parcs sur lesquels des membres du Comité ont fait des commentaires. Il peut y avoir aussi d'autres questions sur lesquelles les représentants de la ville voudraient nous donner des éclaircissements.

Le maire LEWIS: Avant l'ajournement du Comité, monsieur le président, je veux insérer au compte rendu un état relatif aux terrains de jeux et aux parcs à Ottawa.

(Suit l'état mentionné par Son Honneur le maire):

VILLE D'OTTAWA

ÉTAT INDIQUANT LES DÉPENSES EN 1943 RELATIVES AUX TERRAINS DE JEUX, PARCS, ETC.

Terrains de jeux.....	\$46,047 54
Service des parcs et des arbres—Service de l'ingénieur.....	19,612 13
Parc Lansdowne	6,204 62
Parc Ballantyne (fleurs).....	101 79
	<hr/>
	\$71,966 08

Outre ce qui précède il a été dépensé en 1943, pour les vastes terrains autour de l'hôpital municipal, la somme de \$9,619.61.

On construit actuellement un parc au nord des terrains de l'hôpital municipal, dont les immobilisations s'élèveront à \$8,000 ou \$10,000.

Le parc Lansdowne contient les pavillons de la Central Canada Exhibition et de la foire d'hiver de l'est d'Ontario, de même qu'une tribune (de 10,000 places) ainsi qu'un champ pour les sports et une piste de course. Les immobilisations sur les pavillons qui appartiennent à la ville au parc Lansdowne sont d'environ \$1,020,000. Ce parc a été loué pour la durée de la guerre au ministère de la Défense nationale. En 1939 les dépenses faites par la ville relativement au parc Lansdowne furent de \$16,500.45.

Le Comité s'ajourne au mardi 4 juin, à 11 h. du matin.

SESSION DE 1944



CANADA

PROCÈS-VERBAUX

DU

COMITÉ MIXTE DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE
DES COMMUNES

nommé

Pour faire un examen des problèmes spéciaux résultant du fait que la ville d'Ottawa est le siège du gouvernement et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et sur les matières connexes

Fascicule no 4

SÉANCE DU MERCREDI 4 JUILLET 1944

TÉMOINS :

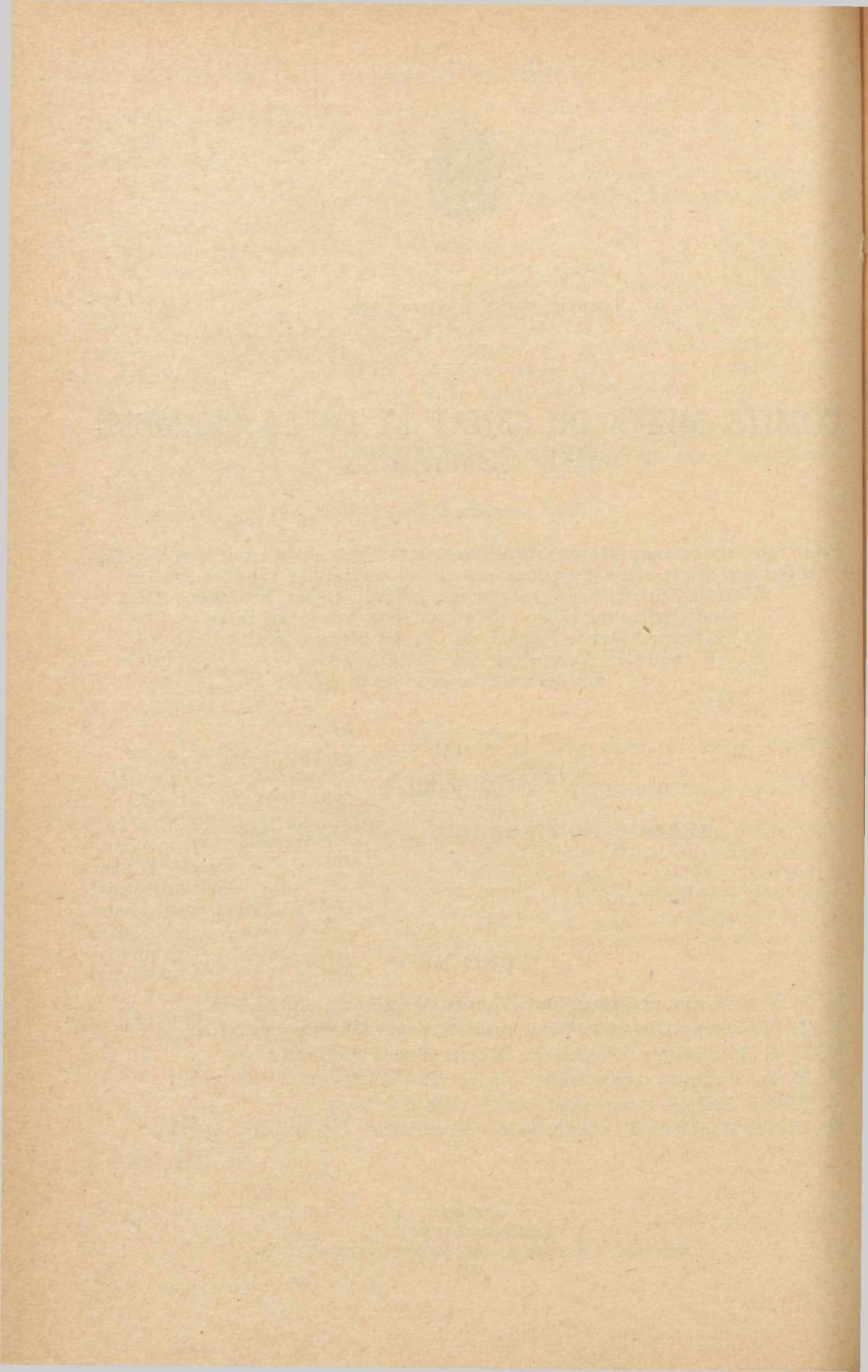
- M. F. E. Bronson, président de la Commission du district fédéral.
- M. J. M. Somerville, secrétaire, ministère des Travaux publics.
- M. E. C. Pickering, délégué du Ottawa Board of Trade.
- M. E. A. Bourque, commissaire de la ville d'Ottawa.
- M. Finlay McRae, commissaire de la ville d'Ottawa.
- M. Blyth MacDonald, commissaire répartiteur des impôts, Ottawa.

OTTAWA

EDMOND CLOUTIER

IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI

1945



MEMBRES DU COMITÉ REPRÉSENTANT LE SÉNAT

L'honorable A. B. Copp, C.P., *président*,
et les honorables sénateurs

DuTremblay, P.-R.
Lambert, N. P.
Léger, A.-J.

Stevenson, J. J.
White, G. V.

MEMBRES DU COMITÉ REPRÉSENTANT LA CHAMBRE
DES COMMUNES

M. J. A. Gregory, député, *président*,
et Messieurs :

Boucher, G. R.
Coté, P.-E.
Dechêne, J.-M.
Hill, B. M.
Knowles, S. H.
Marshall, J. A.
Matthews, J. E.

McIlraith, G. J.
McLean, G. A. (*Simcoe-Est*)
O'Brien, J. L.
Pinard, J.-A.
Purdy, G. T.
Reid, T.
White, G. S.

Le secrétaire du comité mixte.

A. H. HINDS,

Secrétaire en chef des comités du Sénat.

NOMINATION DU COMITÉ DU SÉNAT

Le MARDI 30 mai 1944.

Résolu: que le Sénat agisse de concert avec la Chambre des communes à titre de comité mixte des deux chambres, afin de faire un examen des problèmes spéciaux qu'engendre le fait que la cité d'Ottawa se trouve être le siège du gouvernement fédéral, et de faire rapport sur les relations entre celui-ci et les autorités municipales de ladite cité et leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'approfondir cette question et les détails connexes;

Que les honorables sénateurs Copp, DuTremblay, Lambert, Léger, Stevenson et White soient nommés membres d'un tel comité mixte pour y représenter le Sénat;

Que le Comité soit autorisé à envoyer quérir personnes, dossiers et documents;

Que le Comité soit autorisé à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat;

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer en conséquence.

Copie conforme—

Le Greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 4 juillet 1944.

Conformément à l'ajournement et à l'avis, le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes nommé pour examiner des problèmes spéciaux résultant du fait que la ville d'Ottawa est le siège du gouvernement, et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et sur les matières connexes, se réunit à 11 h. du matin.

Présents:

L'honorable sénateur Copp, président de la section du Sénat, et M. J. A. Gregory, député, président de la section de la Chambre des communes.

SÉNAT: les honorables sénateurs Copp, Lambert et White.

CHAMBRE DES COMMUNES: MM. Boucher, Côté, Déchéne, Gregory, Hill, Knowles, Matthews, McIlraith, Pinard, Purdy et Reid.

Sont aussi présents:

Les sténographes officiels du Sénat.

M. J. M. Somerville, secrétaire, ministère des Travaux publics.

M. H. R. Cram, secrétaire de la Commission du district fédéral.

Son Honneur le maire Lewis; les commissaires, Bourque, Geldert, Goodwin et McRae, les échevins Coulter, Hamilton, Pinard et Powers, assistent à titre de délégués du conseil de ville d'Ottawa.

M. F. E. Bronson, président de la Commission du district fédéral, comparait de nouveau et dépose un bilan des dépenses de la Commission effectuées à Ottawa et à l'extérieur pendant les années financières 1941-1942 et 1942-1943, ainsi qu'un état provisoire des dépenses pour l'année financière 1943-1944.

M. J. M. Somerville, secrétaire, ministère des Travaux publics, est rappelé et dépose les pièces suivantes:

1. Copies d'un rapport en date du 7 février 1938 dressé par M. Jacques Gréber sur les améliorations d'urbanisme à apporter à la ville d'Ottawa.

2. Relevé des taxes d'eau payées en 1942 par la Couronne pour le service d'eau à l'égard des Légations établies à Ottawa.

M. C. E. Pickering comparait et dépose un mémoire au nom du Ottawa Board of Trade.

A l'appui du mémoire déposé au nom de la ville d'Ottawa, sont entendues les personnes suivantes:

M. E.-A. Bourque, commissaire de la ville d'Ottawa,

M. Findlay McRae, commissaire de la ville d'Ottawa, et

M. Blyth MacDonald, commissaire répartiteur des impôts de la ville d'Ottawa.

A 1 h. de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du comité mixte,

A. H. HINDS,

Greffier en chef des comités du Sénat.

NOMINATION DU COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le LUNDI 29 mai 1944.

Résolu: Qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour faire un examen des problèmes spéciaux engendrés par le fait que la ville d'Ottawa se trouve le siège du gouvernement, et pour préparer un rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'approfondir cette question et les détails connexes;

Que ledit comité soit composé des membres suivants: MM. Boucher, Côté, Déchêne, Gregory, Hill, Knowles, Marshall, Matthews, McIlraith, McLean (*Simcoe-Est*), O'Brien, Pinard, Purdy, Reid et White;

Que les dispositions de l'article 65 du Règlement de la Chambre des communes soient suspendues à ce sujet;

Que le comité ait l'autorisation de siéger durant les séances de la Chambre;

Que ledit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes, dossiers et documents, et qu'il fasse rapport de temps à autre;

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour mettre leurs Honneurs au courant de la nomination de ce comité par la Chambre des communes, et pour demander à leurs Honneurs de nommer des Membres du Sénat pour agir de concert avec les Membres de la Chambre des communes à titre de comité mixte des deux Chambres.

Copie conforme.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ARTHUR BEAUCHESNE.

TÉMOIGNAGES

Le MARDI 4 juillet 1944.

Le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes nommé pour examiner des problèmes spéciaux résultant du fait que la ville d'Ottawa est le siège du gouvernement, et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et sur les matières connexes, se réunit à 11 h. du matin.

L'honorable A. M. Copp, C.P., président, section du Sénat.

M. J. A. Gregory, député, président, section de la Chambre des communes.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Messieurs, la séance est ouverte. Nous avons attendu que la section du Sénat ait constitué son quorum. Tout devient assez compliqué lorsqu'il y a deux sections et que chacune doit avoir son quorum.

Maintenant, messieurs, il conviendrait peut-être de prendre connaissance du mémoire que doit présenter le Board of Trade de la ville d'Ottawa. On me dit qu'il n'est pas très long.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Monsieur le président, vous n'assistiez pas à notre dernière réunion lorsqu'il fut convenu que M. Bronson, président de la Commission du district fédéral, déposerait un bilan ce matin. Nous avons aussi demandé à M. Somerville d'en déposer un de la part du ministère des Travaux publics.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Nous avons tous ces renseignements et les copies seront distribuées. Nous avons pensé qu'il y aurait lieu de faire lire le court bilan du Board of Trade afin d'obvier aux demandes de renseignements qu'il contient.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Monsieur le président, je ne crois pas que vous m'avez compris. Lors de notre dernière réunion, il avait été entendu que deux bilans seraient déposés ce matin, l'un par M. Bronson et l'autre par M. Somerville. M. Bronson est ici avec son bilan.

M. FRÉDÉRIC E. BRONSON, président de la Commission du district fédéral: Oui, j'ai ce bilan.

COMMISSION DU DISTRICT FÉDÉRAL

Dépenses pour les années financières 1941-1942 et 1942-1943
Dans la ville d'Ottawa et à l'extérieur

	Dans Ottawa	A l'extérieur d'Ottawa	Total
Réseau des boulevards	\$238,640	\$178,315	\$416,955
Edifice du gouvernement—			
Entretien des terrains	209,617	8,400	218,017
Travaux pour les ministères du gouvernement	48,210	25,871	74,081
	<u>\$496,467</u>	<u>\$212,586</u>	<u>\$709,053</u>
	70%	30%	100%

COMMISSION DU DISTRICT FÉDÉRAL

Etat provisoire des dépenses pour l'année financière 1943-1944, effectuées
dans la ville d'Ottawa et à l'extérieur, sous réserve de légères
modifications résultant de la vérification
par le bureau de l'auditeur général.

	Dans Ottawa	A l'extérieur d'Ottawa	Total
Réseau des boulevards	\$ 93,786	\$ 76,214	\$170,000
Edifices du gouvernement—			
Entretien des terrains	107,416	4,584	112,000
Travaux pour les ministères du gouvernement	45,214	19,915	65,129
	<u>\$246,416</u>	<u>\$100,713</u>	<u>\$347,129</u>
	71%	29%	100%

M. REID: Monsieur Bronson, quand vous dites "dans Ottawa" voulez-vous dire dans les limites mêmes de la ville?

M. BRONSON: Oui, monsieur.

M. PURDY: Vous donnez des montants relatifs aux travaux à exécuter pour les ministères du gouvernement. Ces montants comprennent-ils tout ce qui a été dépensé à l'endroit des projets du gouvernement?

M. BRONSON: Non pas tout, monsieur.

M. PURDY: Il y a d'autres ministères qui exigent des dépenses?

M. BRONSON: Certains services; particulièrement, en ces derniers temps, les services du Logement en temps de guerre et des Munitions et approvisionnements, en raison de ces bâtiments temporaires qu'il a fallu construire. Les terrains ont été, dans la suite, aménagés par notre commission.

M. PURDY: Voici ce qui me venait à l'esprit. On a parlé de certains ponts que le gouvernement a pris à son compte et a entretenus. Ces dépenses sont-elles portées à ce bilan?

M. BRONSON: Non; ces dépenses n'englobent que nos propres ponts. Les ponts de la Chaudière ont été entretenus par le gouvernement fédéral depuis qu'ils sont construits, au temps du colonel By.

PURDY: Pouvons-nous trouver quelque part un état portant exactement ce que le gouvernement contribue en tout et partout, non seulement au chapitre de l'entretien, mais aussi en intérêts et en amortissement sur les immobilisations?

M. BRONSON: Nous n'avons pas de pareil état à la Commission du district fédéral. Je suppose que vous pourriez obtenir ces chiffres du ministère des Travaux publics.

M. BOUCHER: Il faudra probablement s'adresser aux divers ministères pour avoir ces chiffres, car il semble peu probable que le ministère des Travaux publics les ait tous.

M. BRONSON: Je crois que les Travaux publics les ont.

M. PURDY: Et le ministère des Transports? Pourrions-nous y trouver les détails des dépenses locales?

M. BRONSON: Oui. Le ministère des Transports a charge d'une partie du boulevard près le canal Rideau. En ce moment, il projette de réparer le chemin fort négligé qui mène à Hog's Back.

M. PURDY: Monsieur le président, je me demande si nous pourrions dénicher quelque part un relevé de toutes les dépenses faites par les divers ministères intéressés.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Il est probable que M. Somerville serait plus à même de nous répondre là-dessus que M. Bronson.

M. REID: Monsieur Bronson, dans votre état se trouve l'item "Edifices du gouvernement, entretien des terrains, \$209,617." Sur quoi cela porte-t-il, enlèvement des immondices?

M. BRONSON: Ce montant couvre tout ce que nous faisons à l'égard des édifices gouvernementaux situés dans la ville d'Ottawa, savoir: entretien des terrains, enlèvement des cendres, enlèvement de la neige, sablage des rues en hiver—tous ces services.

M. REID: Ce que je ne comprends pas, c'est que vous consacrez un poste spécial à l'enlèvement des cendres des édifices gouvernementaux à l'exclusion d'autres bâtiments. J'ai toujours pensé que l'enlèvement des cendres faisait partie des services rendus par toute ville.

M. BRONSON: Apparemment, le ministère des Travaux publics fournissait ce service à l'égard des édifices gouvernementaux et lorsque le ministère nous a passé l'entretien des terrains du gouvernement, nous avons aussi malheureusement hérité de cette tâche.

M. REID: Ce poste couvre presque cinquante pour cent de vos dépenses globales dans Ottawa. En êtes-vous remboursés?

M. BRONSON: Non.

M. REID: Vous ne recevez aucun supplément du gouvernement pour ce service?

M. BRONSON: Deux crédits nous sont votés par le gouvernement. On nous vote le crédit statutaire de \$200,000 par année pour donner suite aux objets qui sont à la base de la création de la Commission. Puis, quand nous avons pris à notre charge, du ministère des Travaux publics, l'entretien et l'aménagement de tous les terrains gouvernementaux, les services à fournir aux immeubles et autres services, nous avons reçu un autre crédit du Parlement qui s'élève à \$133,500.

M. REID: Vos dépenses n'ont pas tellement augmenté au regard des nouveaux édifices?

M. BRONSON: Pourtant, monsieur, nous avons dû différer de nombreux travaux d'entretien. Comme je crois l'avoir mentionné lors de la dernière réunion, monsieur, nous avons quelque peu négligé l'entretien du réseau des boulevards. Quoique le fardeau de l'entretien des édifices gouvernementaux se soit fort alourdi par suite de la guerre, nous sommes parvenus à ne pas outrepasser les limites du crédit en agissant avec prudence.

M. BOUCHER: Je présume qu'il conviendrait de dire que, depuis la guerre, vous vous êtes surtout bornés, dans vos efforts, à entretenir les terrains autour des édifices du gouvernement et à fournir d'autres services aux ministères?

M. BRONSON: Oui. Par suite de la pénurie de main-d'œuvre et, par mesure d'économie, nous avons différé, dans une certaine mesure, l'entretien des boulevards où la chose est moins visible.

M. REID: Pendant les deux années, de 1941 à 1943, les dépenses du réseau des boulevards s'élevaient, en moyenne, à \$119,000 l'année, et, l'an dernier, 1943-1944, elles atteignirent le chiffre de \$93,786. C'est une baisse considérable. Le réseau des parcs a dû être négligé dans une bonne mesure?

M. BRONSON: Oui, monsieur; je viens justement de le dire; nous avons été forcés de remettre à plus tard de nombreux travaux d'entretien dont nous devons prendre soin dans un avenir assez rapproché. Justement, il y en a dont nous devons nous occuper cette année même: maintenant que nous pouvons obtenir de l'asphalte en quantité abondante, nous allons refaire le revêtement de quelques-uns de nos boulevards afin de les empêcher de tomber dans un état déplorable.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Y a-t-il d'autres questions à poser à M. Bronson? Il désire se retirer et si vous n'avez rien autre à lui demander, vous plaît-il qu'il prenne congé?

(Le témoin prend congé.)

Lors de sa dernière réunion, le Comité avait demandé que soit produit le rapport Gréber. On me dit que M. Somerville, du ministère des Travaux publics, en a apporté des copies qui vous seront distribuées maintenant.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Vous avez en mains l'exposé de M. Somerville. Désirez-vous l'étudier et ensuite lui poser vos questions?

M. REID: Quant à moi, je préférerais qu'il soit lu, car on peut mieux le suivre et être en meilleur état de poser des questions ensuite.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): C'est un exposé assez long et je serais porté à croire qu'il vaudrait mieux que nous le lisions nous-mêmes et que nous demandions à M. Somerville de revenir plus tard.

M. BOUCHER: Comme il ne touche qu'à un projet de longue haleine assez incertain et qui n'a été officiellement approuvé qu'à titre de rapport de constatations, je considère qu'il serait plus sage d'étudier l'exposé et de poser les

questions qui en découlent ensuite que de brouiller les cartes en le versant au dossier maintenant.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp) : Si c'est le bon plaisir du Comité, nous allons faire consigner l'exposé au compte rendu, de sorte que nous pourrions l'étudier et le discuter ensuite avec M. Somerville. Etes-vous satisfaits?

M. SOMERVILLE: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp) : Avez-vous quelque chose à ajouter à l'exposé?

M. SOMERVILLE: Non.

M. REID: Dans cet exposé, il est question des ponts et de l'hôtel de ville. Il ne faut pas l'oublier; c'est très important.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp) : Ces points sont compris dans l'exposé?

M. SOMERVILLE: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp) : Ils sont mentionnés au rapport, monsieur Reid, de sorte que nous pourrions les étudier.

RAPPORT SUR LES AMÉLIORATIONS D'URBANISME À APPORTER À LA VILLE D'OTTAWA

Généralités

Un rapport préliminaire fut déposé en juin 1937, ainsi qu'une série de dessins et de plans relatifs aux divers projets d'améliorations d'urbanisme.

A la suite de ma visite, en juillet et août 1937, et de plusieurs entrevues avec M. J. B. Hunter, sous-ministre des Travaux publics, M. C. D. Sutherland, architecte en chef, et M. T. D. Rankin, architecte surveillant, il fut décidé, vu les conclusions de mon rapport préliminaire, de dresser un plan fondamental qui coordonnerait tous les éléments d'information recueillis sur les conditions actuelles des terrains, les élévations-niveaux, les emplacements d'édifices publics et semi-publics, l'occupation des lieux, les étendues sous plantation, les valeurs foncières, la circulation et l'activité commerciale, etc.

Plan fondamental

Cette étude préliminaire a été préparée, au cours des derniers mois, en collaboration avec M. Kitchen, architecte surveillant, et avec la Commission du district fédéral.

Les renseignements précieux qu'elle contient nous ont permis d'étudier, avec plus de précision, les divers problèmes déjà envisagés.

Cette étude générale peut se diviser en trois parties:

1. L'emplacement et l'érection du monument commémoratif national.
2. L'aménagement du centre civique de la ville.
3. L'amélioration générale du plan de la ville.

L'ordre de mention de ces trois divisions est conforme à leurs possibilités d'exécution progressive, le monument commémoratif national étant le premier ouvrage à entreprendre immédiatement; le centre civique, le second, et, finalement, les autres améliorations générales suivant les possibilités du moment, au cours d'une période probable de vingt-cinq ans ou plus.

Cependant, pour suivre un ordre plus logique, et en vue de démontrer que tout détail du plan général peut, en temps normal, être exécuté sans retard, à condition d'avoir été étudié en harmonie avec la configuration générale de la ville entière, nous allons faire le commentaire de notre ouvrage en décrivant d'abord le plan d'ensemble et ses divers éléments, ou détails, puis, dans un ordre plus logique, en procédant du général au particulier.

Plan général n° 22

Le plan d'ensemble de la ville, dressé par nous, embrasse la plupart des conditions existantes et comporte des recommandations générales, d'accord avec certaines parties du rapport Holt présenté en 1915, à titre de facteurs logiques et essentiels de l'amélioration du réseau des boulevards, le tout susceptible d'exécution facile par un procédé de simplification et d'unification des voies ferrées qui actuellement coupent plusieurs secteurs de la ville et en retardent le développement normal.

Ce plan n'a pas la prétention d'imposer un projet d'aménagement définitif de la voirie urbaine; il n'est qu'un schéma synoptique et graphique des conditions et besoins du jour, appuyé de suggestions générales en vue d'améliorations futures et à longue portée. Dans sa forme présente, il s'en tient à l'état hypothétique, car le plan fondamental de la ville n'en couvre que le cœur et devra subséquemment englober tout le reste, soit l'entier territoire municipal.

Quand le principe du projet aura été étudié et admis à titre d'essai, le plan d'ensemble sera soumis à des précisions visant son examen final. Il servira alors de base à d'autres études détaillées quand les conditions futures laisseront entrevoir la possibilité de réorganiser graduellement, et toujours d'après un plan d'ensemble préétabli, tout le secteur ferroviaire, la voirie urbaine, et d'entreprendre la construction de nombreux édifices publics d'importance primordiale.

Perspective à vol d'oiseau

Une photographie aérienne, prise au-dessus de la rivière, *montre la beauté actuelle de ses sites topographiques et naturels.*

Un dessin à vol d'oiseau, exécuté du même point d'observation, indique par quels moyens cette beauté naturelle peut et doit être préservée, savoir:

- (a) Conservation de la falaise dans son état naturel avec ses arbres et ses plantes, en évitant de construire des routes ou des ponts sur le canal Rideau et sur la rive nord de la colline du Parlement.
- (b) Au contraire, accentuation du massif de verdure en bordure de la rivière, par le développement des jardins du parc Major, y compris les lisières entre l'avenue McKenzie et la rue Sussex.
- (c) Développement intensif de la rue Wellington comme artère monumentale, par l'aménagement de ses deux extrémités et par le relèvement de l'aspect verdoyant des divers édifices administratifs, présents ou futurs, de chaque côté de la rue.
- (d) Sauf les terrains du Parlement, Ottawa ne possède, pour ainsi dire, aucun centre civique, pas même une place publique bordée de somptueux édifices. Nous suggérons plusieurs sites pour ces "places", soit en vue de faciliter la circulation, soit simplement d'améliorer l'apparence esthétique. Aux édifices publics, actuels ou futurs, gare de chemin de fer, hôtel de ville, galerie des arts, Cour Suprême et groupe d'édifices administratifs, il faut ménager des approches desservies par des espaces, des esplanades, des mails soigneusement aménagés; en un mot, il faut *bien les encadrer*. Le site d'un ouvrage d'architecture est aussi essentiel à sa beauté que le dessin même de l'édifice. Ce principe s'applique à toutes les villes, et, tout particulièrement, à une capitale nationale. On en trouve la preuve dans la ville de Washington et la plupart des principales villes d'Europe.

Centre civique (Plans 9, 10 et 11).

La gare actuelle est mal située. Faisant directement face au croisement de rues le plus congestionné de la ville, elle dessert l'ouest et l'est par une seule artère (les rues Wellington et Rideau). La topographie de cette partie de la ville permet de reconstruire la gare au-dessus des voies ferrées, et d'aménager

autour de l'immeuble une place à double niveau accessible dans presque toutes les directions, par les rues Wellington, Elgin, Laurier, Rideau et Sussex. Une nouvelle artère diagonale en direction nord-est compléterait le rayonnement de la place de la gare vers la rivière Rideau, à la hauteur de la rue St-Patrick.

La reconstruction de la gare et de ses accès est décrite dans un autre paragraphe. La ville d'Ottawa a maintenant l'occasion unique de s'améliorer, ou mieux, *d'harmoniser son centre civique* avec le centre gouvernemental déjà existant et en voie d'agrandissement considérable. La nouvelle section monumentale renfermera la future gare centrale et un groupe d'édifices publics, rue Elgin. Ce projet comporte un avantage pratique, en ce sens que des superficies libres, bornées par les rues Elgin, Nicholas, Wellington et l'avenue Laurier, se prêtent aux doubles ouvrages de reconstruction et de création qui doivent être exécutés par étapes successives et en autant d'années qu'il faudra. Un des édifices publics de la rue Elgin, peut-être bien une Galerie des arts, occuperait l'ilot compris entre les rues Metcalfe, Albert, Slater et Elgin. Les deux autres édifices, de modèle symétrique, sis du côté opposé de la rue Elgin, encadreraient le mail allant de la rue Elgin à la nouvelle gare centrale. Un monument au colonel By serait élevé, entre ces deux édifices, à l'entrée du mail. Des galeries souterraines, avec espaces de stationnement aménagés sous ce mail et capables de recevoir 400 voitures, pourraient résoudre le problème d'urgence immédiate et présager l'exécution d'un projet d'installation de nouveaux parcs de stationnement.

Reliant les nouveaux bâtimens publics et la future gare centrale, le mail traverserait le canal, et des jardins, disposés sur chacun de ses côtés avec rampes à effets paysagers, joindraient, sur deux niveaux différents, l'espace de stationnement, les boulevards actuels, la place Connaught et l'avenue Laurier. En outre, cette création justifierait l'élargissement de la rue Elgin, qui est considérée comme l'armature du réseau de la voirie d'Ottawa.

BEAUTÉ D'OTTAWA.

Il faut mettre en lumière la beauté particulière d'Ottawa telle que, de prime abord, cette ville apparaît au visiteur, resplendissante dans son décor de verdure. Encore une fois, il y a lieu de rappeler l'exemple de la ville de Washington. La gare, porte d'entrée de la ville, doit déboucher sur un parc. De la gare, trois aspects convergents se présentent à la vue:

1. Du côté nord-ouest: les terrains du Parlement avec, au premier plan, le monument commémoratif national.
2. Du côté ouest: le mail avec un groupe de trois édifices publics projetés.
3. Du côté sud-ouest: le square Cartier et la rue Elgin élargie. Ainsi, tout l'espace enclavé entre les rues Laurier, Wellington et Elgin, quoique destiné à faciliter la circulation véhiculaire, se trouve aménagé en jardins publics et par la place Connaught et la place Rideau, *relira sans solution de continuité*, les terrains du Parlement, le parc Major et le square Cartier, un parc en forme de T, sur une parcours de $\frac{2}{3}$ de mille en direction O-E et N-S. L'axe du nouveau centre civique en direction O-E et N-S. L'axe principal du nouveau centre civique en direction ouest-est, de la rue Metcalfe à la rue Waller, est d'une longueur d'un demi-mille, avec une approche à double niveau vers la gare, à son extrémité est, et le groupe de bâtimens publics projetés, à l'extrémité ouest.

Ce plan implique des changements considérables, mais graduels, relativement peu coûteux et certes fort propices à l'amélioration du centre de la ville, dont la zone comprise entre les rues Wellington-Rideau et l'avenue Laurier, la rue Waller et la rue Elgin, est tout ce qu'il y a de moins esthétique.

La prison de la rue Nicholas serait démolie et son emplacement réservé à des fins plus appropriées.

L'espace nécessaire à l'érection de la nouvelle gare et de ses approches serait partiellement trouvé en plaçant ailleurs les cours de marchandises et les entrepôts de messageries. On pourrait disposer des droits de construction au-dessus des voies ferrées, en les vendant pour rembourser, en large mesure, le coût des propriétés condamnées. Ainsi, le pourtour de la gare serait orné d'un ensemble de bâtiments parfaitement aménagés et d'architecture uniforme, à l'est et à l'ouest de la rue Nicholas.

RÉNOVATIONS DE LA SECTION EST DU CANAL RIDEAU.

Il importerait de doter la ville d'un nouvel aspect frontal, à l'est du canal, le tout rayonnant vers la gare centrale qui en serait le foyer. Ce quartier de la ville, entre le canal Rideau et la rivière Rideau, maintenant relié à la section de l'ouest au delà du canal par les seules rue Rideau et avenue Laurier et dépourvu d'approche passable vers la gare centrale du côté est, devrait communiquer avec la gare au moyen d'une route supplémentaire, centrale et directe, partant d'une place créée pour servir de point de départ d'une nouvelle avenue diagonale allant vers le chemin de Montréal. Ce nouveau quartier, ainsi aménagé, pourrait se transformer en belle section à résidence qui, faute de ces moyens d'accès, n'aurait aucune possibilité de voir s'accroître ses valeurs foncières.

Ponts

Il va falloir augmenter graduellement le nombre des ponts jetés sur la rivière Rideau et leur donner la largeur voulue par les besoins de la circulation, en les évasant ou en les reconstruisant, au gré des circonstances. Il est maintenant admis, en principe, qu'un pont ne doit jamais être plus étroit que les rues qui y convergent.

Voies ferrées

Le développement normal de la ville et ses besoins de circulation flexible exigeront une réorganisation complète des voies de chemin de fer. L'enquête remarquable menée par la Commission Holt, en 1915, est absolument juste à cet égard.

Il nous plaît de confirmer que les opérations ferroviaires (voyageurs et marchandises) et la circulation urbaine y auraient à gagner en groupant *dans un faisceau de lignes principales moins nombreuses* certaines voies ramifiées au petit bonheur et devenues des lignes transversales fort encombrantes, et en installant les deux grandes cours de marchandises à deux endroits où elles pourraient être le mieux développées et alimentées.

On parviendrait ainsi à récupérer une large superficie, maintenant occupée par ces voies ferrées, que l'on transformerait en routes et boulevards-promenades de grande utilité, souvent sur paliers différents, et permettant l'établissement de deux passages à niveau de type moderne.

Le plan fondamental indique où il y aurait lieu d'effectuer ces améliorations.

Berges

La rivière Rideau, le canal Rideau et, en principe, tous les cours d'eau devraient être convenablement canalisés et bordés de voies publiques.

L'exécution de ces ouvrages d'art fournirait un moyen fort effectif d'en finir avec l'habitude néfaste d'affecter les berges de rivière aux fins de dépotoir et les cours d'eau et celles d'égout libre et à ciel ouvert. Il en résulterait aussi l'avantage de relier les ponts les uns aux autres et de faciliter une meilleure répartition de la circulation routière.

Avenue Laurier à la hauteur de l'Avenue Bronson

Les conditions topographiques conduisent à la conclusion logique déjà préconisée au rapport Holt: percement d'un tunnel sous l'avenue Bronson, de manière à fournir une entrée sûre à l'avenue Laurier à son extrémité ouest, ainsi qu'une intersection logique.

Gare centrale—Lignes combinées de ferroviaires et d'autobus

Les améliorations urgentes qui s'imposent, telles que la création de la place Connaught et l'élargissement de la rue Elgin, sont en réalité des opérations de faible importance à l'égard du regroupement des voies ferrées et de l'établissement d'une nouvelle gare centrale, qui en est la conséquence. Ces améliorations urbaines projetées dépendent entièrement de cette opération majeure et essentielle que nous considérons comme le placement le plus avantageux que la ville puisse faire. Le projet d'ensemble offre des gages de remboursement automatique et pourrait être exécuté, par échelons d'après un plan préétabli, par l'entreprise privée en collaboration avec les compagnies de chemin de fer et les autorités de la ville. La disparition des cours de marchandises permettrait de construire la nouvelle gare ainsi que ses approches sans nuire à la circulation actuelle des trains à voyageurs.

Quand la nouvelle gare sera ouverte au public, on pourrait disposer de l'immeuble actuel et ses annexes, centrale génératrice, etc, selon un plan préconçu et sans causer des solutions de continuité.

En raison de sa situation avantageuse, face au Château Laurier, l'emplacement occupé par la gare actuelle se prête à l'érection d'un immeuble semi-public affecté aux services des transports, du tourisme, de terminus d'autobus, sous lequel on pourrait aménager un autre parc de stationnement public et un poste d'autobus. Cet édifice communiquerait avec le Château Laurier, à l'aide du tunnel actuel, ainsi qu'avec la nouvelle gare et le terminus des Postes.

Place Rideau

L'édifice de la nouvelle gare serait en harmonie avec la façade du Château Laurier et démarquerait le côté sud de cette place, à l'intersection des rues Sussex et Rideau. Ce grand îlot rectangulaire, point de virage de la circulation ouest-est (Wellington) et sud-ouest (McKenzie et Sussex), devrait être élargi et flanqué, en hauteur de la rue Rideau, de deux bâtiments à lignes nouvelles et symétriques, où viendrait aboutir la rue Wellington.

Garages

Les principaux obstacles à la circulation normale proviennent du stationnement sur les rues et les places. Pour solutionner ce problème, il faudrait aménager des espaces de stationnement, gratuits ou payants, situés aux bons endroits, en nombre suffisant, raccordés directement avec les routes principales et rapprochés du cœur de la ville, en vue d'éviter les longues marches et la congestion véhiculaire vers leurs points d'approche. Partout où s'y prête la topographie naturelle, l'établissement de parcs de stationnement souterrains est d'un revient plus pratique et moins coûteux que celui de garages construits en surface. Le stationnement sur terrains privés inoccupés n'offre qu'une solution temporaire fort aléatoire.

En vue de décongestionner la place Connaught, les rues Wellington et Sussex et l'avenue McKenzie, il est question d'aménager quatre grands parcs souterrains: le premier, sous le mail et ses terrasses adjacentes, allant de la place de la gare centrale vers la rue Elgin aux rues Albert et Slater (d'une capacité de 400 voitures); le deuxième, sous l'emplacement de la gare centrale actuelle, lorsque, la nouvelle gare centrale ayant été construite, les bureaux des chemins de fer y auront été transportés, laissant le champ libre à l'établissement d'un poste central d'autobus, des services du ministère des Transports et de l'Office

national du tourisme, tous communiquants sous terre avec la gare, le terminus des Postes et les voies ferrées. Le troisième parc de stationnement devrait être installé sous les surfaces laissées libres après démolition de l'édifice Daly, entre les rues McKenzie et Sussex. L'autre grand parc de stationnement, en communication directe avec les nouveaux bâtiments administratifs, seraient contruits de chaque côté de la nouvelle Cour Suprême, au sous-sol de jardins nouvellement agencés et raccordés au mail aménagé parallèlement à la rue Wellington entre les rues Bank et Kent.

Parc Major. Plan 12

Cadre et panorama magnifiques. Ce parc, maintenant isolé dans l'ombre du Château Laurier, ressemble à une arrière-cour. Il serait facile d'en faire peut-être le plus beau jardin public d'Ottawa, en remodelant, à peu de frais, le tracé de ses sentiers, grâce à la disparition de cinq ou six arbres. Il faudrait aligner la terrasse qui domine la rivière et la colline du Parlement, après l'avoir élargie en couverture des voies ferrées.

Un mail central avec monument (à la mémoire du roi Edouard, par exemple) pourrait être aménagé en proportions géométriques de l'alignement de la terrasse. Une petite superficie, contiguë à la terrasse actuelle sur la marge ouest du Château, projetterait horizontalement les lignes architecturales des murs verticaux de l'arrière-plan de l'hôtel qui, actuellement, s'harmonisent assez mal avec le parc.

L'amélioration la plus appréciable résultera de la démolition de l'Imprimerie nationale et du prolongement du parc sur cet emplacement ainsi que sur l'espace négligé entre l'avenue McKenzie et la rue Sussex.

Rue Sussex

Comme pendant aux travaux d'embellissement déjà si bien menés par la Commission du district fédéral à l'égard du réseau des parcs de la ville, il y aurait lieu d'élargir la rue Sussex jusqu'au parc Rockliffe, d'orner de plantes les abords de l'immeuble des recherches nationales, d'évaser le pont franchissant la rivière Rideau, ou mieux, d'en ériger un neuf, en béton à arche cintrée et basse, permettant ainsi d'aménager symétriquement un terrain de jeux sur l'île Green et de sauvegarder les chutes Rideau, autre beauté naturelle d'Ottawa, de donner plus d'ampleur au croisement des routes à l'entrée de Rideau Hall et d'exécuter les ouvrages indiqués au plan 22.

Groupe ouest des édifices administratifs (Plans 13 et 21).

La rue Wellington, à l'ouest de la rue Kent, se prête admirablement au plan d'embellissement. On projette d'ériger des bâtiments administratifs en bordure de sa limite nord, y compris la nouvelle Cour Suprême. Pour ne pas obstruer le coup d'œil sur la rivière, on aménagerait des lisières libres en parterres. La Cour Suprême sera dotée d'amples approches à partir de la rue Wellington, selon notre plan préliminaire. Un monument au roi George serait le motif principal de la place aboutissant à cet édifice. Nous confirmons les suggestions contenues dans notre rapport préliminaire à l'effet de créer, du côté sud de la rue Wellington, un groupe symétrique de bâtiments publics affectés aux services administratifs, de même style que ceux du côté opposé. Des jardins appropriés formeraient ainsi des bordures parallèles d'aspect similaire. Cet aménagement accentuerait l'aspect de cette artère.

Nouvel hôtel de ville

A cheval sur l'axe de la rue Lyon (ancien marché), un vaste quadrilatère, entre Wellington et Sparks, ouvrirait un débouché logique, de la rue Wellington, à un nouvel hôtel de ville (plan 5, rapport préliminaire).

L'extrémité ouest de Wellington serait élargie et encadrée, sur ses bords, d'une rangée d'arbres.

Quant au rond-point de circulation relié aux prolongements de la rue Wellington et de l'avenue Bronson, et aussi à un nouveau pont vers Hull, il faudra en faire une étude subséquente conjointement avec les problèmes de la ville de Hull, qui n'ont pas encore été examinés dans ce rapport.

Monument commémoratif national (plans 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20)

Ces plans sont définitifs et se passent de commentaires, cette partie du rapport constituant le premier élément du plan général déjà mis en exécution. Tous les renseignements nécessaires ont été fournis à M. T. Rankin quant aux détails des ouvrages et aux devis de matériaux.

Nouveau bureau de poste

Les dessins préliminaires des façades du bureau de poste à l'angle des rues Elgin et Sparks ont été étudiés avec M. C. D. Sutherland, M. Rankin et M. Noffke, et la hauteur, ainsi que les proportions du bâtiment, ont été mises en harmonie avec la hauteur de l'édifice Langevin.

Hauteur des façades (plans 24, 26 et 27)

Aucune règle ne s'applique à la ville d'Ottawa, à cet égard, sauf en ce qui concerne la hauteur-limite de 110' et certaines recommandations de la Commission du district fédéral. Il conviendrait que la hauteur fasse l'objet d'un règlement spécial applicable à certains points importants de la ville, savoir:

1. Rue Elgin: le caractère dominant du profil que découpent sur le ciel les édifices du Parlement, le Château Laurier, l'édifice Langevin, devrait s'étendre à tous les immeubles projetés dans la section 1 du plan 9-A. (Plan zonal des hauteurs, à déposer.)

Les façades de la rue Elgin, jusqu'à la rue Lisgar en face d'un parc, devraient réaliser un ensemble de caractère uniforme (le tout profilé sur la modénature des corniches et des toits de l'édifice Langevin), tout en laissant liberté entière aux conceptions architecturales.

Il s'agirait de faire exception à l'égard du bâtiment civique central (projet d'une galerie des arts, rues Albert et Slater, devant dominer légèrement les immeubles privés circonvoisins) qui, objet d'une étude menée par le public, ne tombe pas sous le coup de servitudes restrictives (voir dessins, plan 27).

2. Pour les mêmes raisons, l'édifice destiné à remplacer la gare centrale, et ceux qui doivent flanquer l'entrée de la rue Rideau, devraient revêtir un caractère homogène—(quant aux toits), mais, étant donné que le Château Laurier se profile sur un plan horizontal plus élevé, il faudrait leur concéder une ligne de corniche plus haute (100' et faites de toits 150') (voir dessins, plan 26).
3. Quant à la gare et son complément de bâtisses sur la place de l'est, à la hauteur de la rue Nicholas, il faudrait leur donner un galbe tout autre. Pivot d'un centre essentiellement commercial, il leur sied d'avoir des proportions strictement symétriques et une hauteur profilant l'horizon jusqu'à une ligne plus élevée (hauteur-limite 180') (voir dessins, plans 26 et 27).

Répartition des zones.

Un plan de répartition des zones englobant toute la ville et la région d'Ottawa devrait être dressé. Les limites de hauteur mentionnées ci-dessus sont moins des règlements zonaires que des servitudes spéciales prévues, en France, par les lois et les décrets régissant les questions d'urbanisme.

Toute la documentation relative à la législation française et aux règlements d'urbanisme sera expédiée par la poste de France, pour permettre l'étude de leur adaptation, totale ou partielle, aux problèmes d'Ottawa.

Plan d'aménagement urbain général.

Un plan urbain, et même un plan régional, n'entraînerait pas forcément la création d'une administration nouvelle comme celle du district fédéral de Washington. Nombre de villes ou groupes de villes (régions) se sont dotés de plans d'ensemble sans avoir à changer de régime politique ou municipal, savoir:

New-York, Philadelphie, plans régionaux (3 états).

Paris, Haute Commission régionale groupant au delà de 600 villes et villages.

Lille et autres grandes villes de France.

La documentation relative à l'aménagement régional sera expédiée de France.

Le tout respectueusement soumis.

A Ottawa, ce 7 février 1938.

JACQUES GREBER,

Urbaniste et architecte,

S.F.U. S.C. S.A.D.G.

M. HINDS (secrétaire du comité mixte): Monsieur Somerville est arrivé, apportant avec lui l'état demandé par monsieur Reid au sujet de l'eau fournie aux légations.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Cet état n'est pas long et nous pouvons le verser au procès-verbal.

M. SOMERVILLE: Voici un court état relatif au paiement des services d'eau fournis aux légations.

Pour faire justice à votre demande, je dépose un bref relevé relatif à ce service et couvrant l'année 1942. Permettez-moi d'ajouter qu'un état semblable pour l'année 1943 n'a pu être dressé faute de données suffisantes.

Voici le texte de cet état:

IMMEUBLES DES LÉGATIONS À OTTAWA

Service d'eau en 1942

Légation des Etats-Unis—98, rue Wellington

Taxes d'eau payées par la Couronne	\$650 24
Ristourne du ministère des Affaires extérieures calculée au mètreage	57 44
<i>Résidence et bureaux du Haut Commissaire Britannique,</i>	

Earnscliffe

Taxes d'eau payées par la Couronne	\$281 88
Ristourne non encore reçue du ministère des Affaires extérieures pour eau consommée.	

Légation de France—rue Sussex

Taxes d'eau payées par la Couronne	\$820 76
Ristourne non encore reçue du ministère des Affaires extérieures pour eau consommée.	

Résidence du Haut Commissaire d'Australie—407, rue Wilbrod

Taxes d'eau payées par la Couronne \$ 46 46

Ristourne non encore reçue du ministère des Affaires
extérieures pour eau consommée.

M. REID: Ces chiffres sont-ils pour toute l'année?

M. SOMERVILLE: Pour l'année financière.

M. REID: Les comptes sont-ils à jour jusqu'à cette année?

M. SOMERVILLE: Je croirais pouvoir vous l'assurer, mais depuis lors la question est plus ou moins en suspens. Une décision judiciaire a été donnée et maintenant nous sommes en instance.

M. McILRAITH: Il n'y a aucune allusion à la cause portée en Cour Suprême du Canada par le gouvernement fédéral par rapport à l'imposition des légations.

M. SOMERVILLE: Je n'ai pas apporté ce renseignement mais je pourrais l'obtenir facilement.

Le PRÉSIDENT (M. Copp): Pourriez-vous le fournir, monsieur Somerville?

M. SOMERVILLE: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Y a-t-il d'autres questions? Alors, nous allons procéder avec le mémoire du Board of Trade, qui sera présenté par monsieur Pickering.

M. PICKERING: Messieurs les présidents, messieurs les membres du Comité mixte sur les relations entre le gouvernement fédéral et la ville d'Ottawa:

Le Board of Trade d'Ottawa est en faveur de la demande que les autorités municipales sont en train de présenter à votre comité en vue de faire augmenter l'octroi que le gouvernement fédéral alloue à la municipalité d'Ottawa à titre de contribution aux dépenses.

En ma qualité de président du Comité des relations entre le gouvernement fédéral et la ville d'Ottawa, constitué par le Board of Trade d'Ottawa, je désire vous remercier de nous avoir permis de présenter à votre Comité certains faits qui, de l'avis de notre comité, sont dignes d'une étude sérieuse.

Nous acceptons le principe de non-imposition des propriétés fédérales préconisé par la législation statutaire actuellement en vigueur.

Nous nous rendons compte que le gouvernement fédéral a reconnu le principe du paiement pour service fournis par la ville d'Ottawa à la lumière du fait que depuis plusieurs années un crédit a été voté à cet égard. Cet octroi n'a jamais été considéré comme un paiement tenant lieu d'impôt mais a toujours revêtu le caractère de compensation financière pour services rendus. Cette admission, à notre sens, situe bien l'obligation du gouvernement fédéral envers les contribuables d'Ottawa.

Ainsi reconnus, les services et avantages acquittés par les contribuables de la ville d'Ottawa à l'égard de tous les habitants du Canada, symbolisés par le gouvernement fédéral, sont de caractères fort divers. Ces services embrassent la protection contre l'incendie, les égouts, la surveillance de police, le maintien des trottoirs et des pavés attenants aux propriétés gouvernementales, l'eau filtrée (pour laquelle la ville reçoit maintenant une compensation sur base de métrage), et tous autres services de semblable nature fournis au regard d'un programme imputable aux fins d'imposition municipale.

Nous, du Board of Trade d'Ottawa, alléguons respectueusement que le paiement fait par le gouvernement fédéral à l'égard des services fournis, devrait être établi sur une assiette *pro rata* du montant global qu'il en coûte aux contribuables d'Ottawa pour tous les services découlant, en l'espèce, de l'entretien des propriétés du gouvernement fédéral. Dans le calcul du coût qui devrait être imputé au gouvernement, il faudrait le baser sur l'évaluation globale de toute la propriété financière de la ville d'Ottawa dans ses rapports à la

valeur convenablement établie des propriétés du gouvernement fédéral qui, actuellement, sont non-imposables.

M. BOUCHER: Vous dites qu'il devrait être calculé sur l'assiette globale de toutes les propriétés. Pourriez-vous développer cette idée? Voulez-vous dire l'évaluation de la propriété au moment de l'expropriation ou d'année en année?

M. PICKERING: D'année en année.

Nous alléguons, en outre, qu'au barrême du coût imputable aux services précités, devraient figurer un taux d'intérêt raisonnable prélevable sur la mise de fonds, avec prévision pour dépréciation, le coût annuel des renouvellements et des réparations, les dépenses d'entretien et d'administration, le tout vérifié par comptables choisis et compétents. Ainsi, la proportion du gouvernement pourrait certainement être établie d'une manière juste et équitable. Nous prétendons que le gouvernement fédéral maintient ses entreprises et édifices de besoins publics dans l'intérêt de tous les habitants du Canada. Nous ne cherchons pas à éluder le fait que les citoyens d'Ottawa devraient payer leur quote-part du coût à l'égal de tous les habitants du Canada. A l'heure actuelle, on demande aux citoyens d'Ottawa de supporter les frais occasionnés par certains services en puisant à même leurs recettes fiscales annuelles sans bénéfice d'aide tangible de la part du Trésor fédéral. Il en résulte, évidemment, que les citoyens d'Ottawa contribuent un montant fort en excès des avantages qu'ils en retirent. Ceci, de l'avis du Board of Trade, que j'ai l'honneur de représenter, impose aux contribuables d'Ottawa, un fardeau qui devrait être supporté par le gouvernement symbolisant tous les habitants du pays.

On pourrait alléguer que le gouvernement fédéral maintient certains parcs, boulevards et autres services semblables, dont, seuls, jouissent les citoyens de cette ville. Le Board of Trade d'Ottawa considère que cette allégation est erronée. Il incombe à chaque municipalité d'établir son budget annuel sur la base de son programme municipal, des limites permises pour dépenses de parcs, boulevards, etc., qui sont nécessaires et à l'égard desquels elle est en mesure de lever des impôts. Nous prétendons que, dans le cas d'Ottawa, ville capitale, il existe une responsabilité double et correspondante, que tout ce qui dépasse les simples besoins de parcs de la ville, etc., entre immédiatement dans le programme fédéral d'embellissement de la capitale du Canada; et que le coût de tous ces projets devrait être à la charge du gouvernement fédéral.

C'est éminemment injuste de demander aux contribuables d'Ottawa de fournir des services comportant de fortes dépenses en espèces et de suggérer que ces mises de fonds devraient être compensées par un parc, un boulevard-promenade, ou autres développements, dont le Gouvernement juge à propos de doter la ville capitale. Il est évident que, sous un régime municipal ordinaire, des améliorations d'une telle envergure seraient peu économiques et même un luxe.

Tout raisonnablement à l'effet que le gouvernement fédéral distribue des emplois qui contre-balancent la valeur des services, à notre avis, semble erroné et aurait pour résultat de permettre à un grand nombre de gens d'échapper à l'imposition foncière et commerciale. Etant donné la justesse d'un tel raisonnement, Ottawa aurait pu étendre son développement en exemptant d'imposition l'industrie privée; mais toutes les autorités ont reconnu la portée injuste, souvent désastreuse, d'un tel procédé, qui, pendant nombre d'années, a été interdit par la "Ontario Bonus Limitation Act".

Dans ce mémoire, nous n'avons pas cherché à trouver, ou même à suggérer un montant défini qui pourrait tenir lieu de juste paiement à effectuer par le gouvernement du Canada pour services rendus. Un tel montant ne peut être fixé que sur présentation par la ville d'Ottawa de chiffres indiquant le coût réel des services rendus, ainsi que la nature de ces services. Quand on se sera entendu sur la nature exacte des services considérés par le gouvernement fédéral comme nécessaires à l'administration des affaires du pays, et, quand le

coût aura été définitivement vérifié, il deviendra relativement facile d'en arriver au juste montant que le Gouvernement devrait payer annuellement à la ville d'Ottawa.

Nous suggérons, en outre, que, dans toute convention entre le gouvernement fédéral et la ville d'Ottawa, il y aurait lieu d'insérer une clause à l'effet qu'une révision soit opérée au moins à tous les trois ans pour donner suite aux conditions du moment et que soient apportées les rectifications justifiées par les circonstances.

Monsieur le président, permettez-moi de répéter que je présente ce mémoire au nom du Board of Trade d'Ottawa.

C. E. PICKERING,
Président du Comité des relations entre le Gouvernement fédéral et la ville d'Ottawa constitué par le Board of Trade.

CORLIS G. KEYES, *président.*

W. H. MUNRO, *1er vice-président.*

ARTHUR A. CRAWLEY, *trésorier honoraire.*

C. A. GRAY, *secrétaire-gérant.*

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Messieurs, avez-vous des questions à poser à monsieur Pickering?

M. REID: Monsieur Pickering, vous suggérez, en page 2, que le paiement fait par le gouvernement fédéral à l'égard de services fournis devrait être établi sur une assiette *pro rata* du montant global qu'il en coûte aux contribuables d'Ottawa pour tous les services découlant, en l'espèce, de l'entretien des propriétés du gouvernement. S'agit-il, en ce cas, d'un *pro rata* de toutes les dépenses de la ville, *in toto*?

M. PICKERING: Non. Seulement quant aux services qui seraient considérés comme avantageux au Gouvernement et à la ville d'Ottawa en sa qualité de capitale du Canada.

M. REID: Evidemment, vous ne donnez pas beaucoup d'importance à l'expression "feuille d'émargement".

M. PICKERING: Non.

M. REID: Car, comme vous le savez, Ottawa est la seule ville au Canada qui a une feuille d'émargement embrassant un aussi grand nombre d'employés permanents, ce qui, je crois, est un avantage.

M. PICKERING: C'est vrai; nous sommes bien favorisés.

M. REID: Par exemple, ma ville serait heureuse d'être la capitale.

M. PICKERING: Nous sommes très favorisés, sous ce rapport, et dûment reconnaissant. Pourtant, nous en sommes peut-être arrivés à un point où cet avantage cesse d'être un actif. Et, eu égard à ce qui en résulte, nous disons qu'il faudrait rémunérer les services fournis en excédent de la valeur qui s'y rattache.

M. PURDY: Allez-vous suggérer que les boulevards-promenades ne profitent pas énormément à la ville d'Ottawa? Ne sont-ils pas un des principaux facteurs qui encouragent les gens à venir s'installer à Ottawa?

M. PICKERING: Nous sommes fort heureux d'avoir les boulevards-promenades et les avenues voiturrières.

M. PURDY: Ne pensez-vous pas qu'ils influenceraient les gens à venir s'installer ici?

M. PICKERING: J'en conviens.

M. McILRAITH: Vous dites qu'il y a des limites au montant que les habitants de la ville peut attribuer à l'égard des parcs et des avenues voiturrières et que la ville capitale pourrait fort bien s'en passer.

M. PICKERING: Il y a des limites au montant que la ville est en mesure de payer pour les parcs et les boulevards et ce montant devrait être déterminé par la ville elle-même. Nous n'exerçons aucun contrôle sur le district fédéral. En d'autres termes, il y a extension de services mais cela ne contre-balance pas les services.

M. BOUCHER: Vous admettez, je crois, que la ville maintient des parcs, à l'exclusion des parcs de la Commission du district fédéral, et que ces parcs soutiennent fort bien la comparaison avec les parcs de toute autre ville.

M. PICKERING: Oui. En d'autres termes, les parcs de la ville ne souffrent guère de la présence des parcs de la Commission du district fédéral.

M. REID: Si cette suggestion était mise à exécution, seriez-vous prêt à permettre au gouvernement d'être représenté au conseil de ville, aux fins de surveiller la dépense. Autrement il y aurait imposition sans représentation, ce qui est contraire à nos vues.

M. PICKERING: Je crois que, cette ville étant la capitale du Canada, les dépenses devraient être établies au regard de leur valeur de rendement et à la ville et au pays.

M. REID: Ma question ne porte que sur la représentation.

M. PICKERING: Je ne pourrais rien dire à cet égard. C'est une question qu'il y aurait lieu d'étudier au fur et à mesure que nous procédons à notre développement en qualité de municipalité distincte dans la région.

M. REID: En somme, vous proposez que le gouvernement soit passible d'imposition sur la base des dépenses faites par la ville et il m'est venu à l'esprit de vous demander si vous étiez en faveur de la représentation.

M. KNOWLES: Je présume que monsieur Pickering ne vise que les dépenses dont la ville d'Ottawa tirerait des avantages et qui n'ont aucune relation avec la capitale elle-même.

M. PICKERING: Naturellement, nous profitons des avenues voiturrières, mais il n'en est pas moins vrai que la ville paie pour le service d'eau nécessaire à l'entretien de ces routes ainsi que pour leur éclairage. Ces dépenses sont des contributions que fait la ville et leur raison d'être devrait être déterminée par rapport à la valeur des avenues voiturrières à l'endroit de la ville.

M. BOUCHER: Il ne faudrait pas, non plus, perdre de vue le fait que tous les fonctionnaires et employés du gouvernement sont représentés au conseil de ville.

M. PICKERING: Oui.

M. REID: Si nous recommandions cette proposition et qu'elle fût acceptée, il s'ensuivrait que le gouvernement fournirait de fortes sommes à la ville. D'où ma question: n'aurions-nous pas droit de faire surveiller la dépense? Autrement ce serait la taxation sans représentation.

M. BOUCHER: Ces sommes seraient dépensées proportionnellement à celles fournies par la ville d'Ottawa.

M. McILRAITH: Le mémoire propose que toute entente entre le gouvernement fédéral et la ville d'Ottawa soit examinée et donne lieu à des rajustements tous les trois ans.

M. PICKERING: Oui.

M. McILRAITH: Et en supposant que la ville gaspillerait quelque peu, cela serait révélé chaque fois que l'entente serait révisée.

M. REID: Je me rends bien compte que M. Pickering n'est pas responsable de ce que fait le conseil de ville, mais un conseil de ville malavisé pourrait

faire de lourdes dépenses inutiles. Dans cette éventualité, la ville pourrait s'adresser au gouvernement et lui dire: "Nous dépensons trop et nous vous en blâmons. Nous vous fournissons des services que vous ne nous payez pas".

M. PICKERING: Je comprends que certains services pourraient comporter du gaspillage.

M. REID: Vous proposez de taxer la population canadienne par l'entremise du gouvernement fédéral et c'est pourquoi je vous ai demandé: "Et sa représentation"?

M. PICKERING: Le mémoire que nous avons soumis n'est pas basé sur la taxation, mais sur les services. Nous proposons aussi que les services soient vérifiés par des comptables responsables qui pourraient le pointer et certifier si les frais en seraient raisonnables.

M. REID: Mais vous préconisez la taxation, parce que vous soutenez que le paiement par le gouvernement fédéral "devrait être établi sur une assiette *pro rata* du montant global qu'il en coûte aux contribuables d'Ottawa pour tous les services découlant, en l'espèce, de l'entretien des propriétés du gouvernement fédéral".

M. BOUCHER: En d'autres termes, je comprends que vous prétendez qu'une proportion des frais de l'entretien des institutions municipales serait une meilleure norme que celle employée jusqu'ici pour calculer l'indemnité versée par le gouvernement fédéral?

M. PICKERING: C'est la seule norme que nous connaissions qui nous permettrait peut-être d'en arriver à une somme satisfaisante aux deux intéressés.

M. BOUCHER: A l'heure actuelle le gouvernement fédéral paie les services qu'il reçoit d'après une méthode incertaine. Vous avez proposé qu'une proportion des frais des services municipaux constitue la norme à utiliser afin d'en arriver au paiement que devra faire ce gouvernement?

M. PICKERING: Oui. Le principe que nous avons fait nôtre est celui accepté par le gouvernement fédéral depuis très longtemps. Ce dernier a accordé ce qu'on a appelé une subvention, mais c'était en retour des services reçus. Nous croyons que si les \$100,000 suffisaient à les payer lorsque la subvention fut d'abord accordée il y a longtemps, elle est certainement insuffisante maintenant. Nous croyons aussi qu'il faudrait étudier de temps à autre toute la question des frais afin d'en venir à un rajustement satisfaisant entre la ville et le gouvernement. La situation s'est beaucoup modifiée ces quinze ou seize dernières années, mais la subvention est restée la même. Nous consentirions à faire étudier toute la question par des comptables responsables et à ce qu'ils nous disent s'ils estiment que la subvention de \$100,000 suffit à indemniser les services actuels rendus par la ville. Mais si ces comptables opinait en faveur de la diminution de cette subvention, nous accepterions leur décision. J'irai jusque-là.

M. PURDY: Monsieur Pickering, croyez-vous que parce qu'Ottawa est la capitale du Canada, ses citoyens devraient être moins taxés que les contribuables des villes de population comparable au Canada?

M. PICKERING: Il ne s'agit pas du taux d'imposition, mais de ce qui est juste et équitable entre les citoyens d'Ottawa et la population canadienne. Il est possible qu'à cause des taxes auxquelles ils sont soumis les citoyens d'Ottawa paient plus qu'ils ne le devraient, vu les exemptions de taxes sur les propriétés du gouvernement, et que dans cette mesure ils paient une subvention à la population canadienne, ce qui serait tout le contraire de ce qui devrait être. La ville veut simplement recevoir une juste indemnité pour les services qu'elle rend.

M. PURDY: Pour revenir aux habitants d'Ottawa, prétendez-vous qu'ils ne devraient pas verser les mêmes taxes que celles versées par les citoyens de toute autre ville du Canada sur leurs propriétés?

M. KNOWLES: De quelle ville parlez-vous?

M. PURDY: De toute ville dont la population est comparable à celle d'Ottawa, ou même plus faible.

M. McILRAITH: Le taux des taxes dépend de l'évaluation.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Le taux d'évaluation dans presque toutes les villes.

M. BOUCHER: Monsieur Pickering, vous ne proposez pas, j'espère, que les habitants de la capitale paient des taxes moins élevées que ceux de toute autre ville?

M. PICKERING: Non.

M. BOUCHER: Mais vous soutenez que les citoyens de la capitale ne devraient pas être obligés de payer des taxes plus lourdes vu les services rendus par elle au gouvernement fédéral?

M. PICKERING: C'est exact.

M. PURDY: Si les citoyens d'Ottawa acquittent plus de taxes que ceux de toute autre ville, ils ont droit à une indemnité.

M. MATTHEWS: Depuis combien de temps cette somme supplémentaire de \$133,500 est-elle payée?

M. PICKERING: Depuis 1925.

M. MATTHEWS: Dans quelle mesure les services rendus par la ville se sont-ils accrus depuis la première année de la subvention?

M. PICKERING: L'on propose d'établir cela au moyen de faits et de chiffres soumis dans le mémoire de la ville. Je ne puis pas dire dans quelle proportion ces services se sont accrus. Mais nous savons qu'il y a eu augmentation.

M. McILRAITH: Le commissaire des finances de la ville pourra peut-être nous donner ce renseignement lorsqu'il témoignera.

M. MATTHEWS: Jusqu'à quel point vos perceptions de taxes furent-elles abaissées du fait de l'acquisition de propriétés par le gouvernement ces dernières années?

M. PICKERING: Je crois que cela figure aussi au mémoire soumis par la ville.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Je puis vous annoncer, messieurs, que les commissaires et le commissaire des finances de la ville sont présents. Vous pourrez obtenir d'eux tous renseignements de ce genre lorsque nous les assignerons. Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser à M. Pickering? Si non, allons-nous le libérer? (Le témoin se retire).

Les commissaires de la ville ainsi qu'un certain nombre de fonctionnaires municipaux sont présents et peut-être désirez-vous les entendre. Le maire Lewis nous dira-t-il qui il veut que nous appellions d'abord?

Le maire LEWIS: Avant que je ne vous présente des membres du conseil de ville, monsieur le président, nous aimerions savoir à quoi vous voulez que nous répondions. Il est inutile de parler longuement à côté du sujet. Nous sommes ici pour vous donner des faits et des chiffres.

M. REID: Monsieur le président, nous pourrions entendre d'abord les commissaires, s'ils tiennent à nous faire un exposé. Les experts pourraient venir ensuite.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Le Comité veut-il entendre d'abord les commissaires? Je crois que cela lui convient.

Le maire LEWIS: Le premier commissaire que je vous présente est le commissaire Bourque qui s'occupe des finances au conseil de ville.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Aimeriez-vous faire un exposé, monsieur le commissaire Bourque?

Le commissaire E.-A. BOURQUE: Non, monsieur. J'essaierai de répondre aux questions qu'on me posera.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Monsieur Matthews, vous avez demandé des renseignements en matière de taxes.

M. MATTHEWS: J'ai demandé quelle avait été la diminution des recettes de taxes pour la ville du fait que le gouvernement a acquis tant de propriétés ces années dernières.

Le commissaire BOURQUE: Les exemptions de taxes sur les propriétés du gouvernement fédéral se montent à \$65,533,950. Je ne vous donnerai qu'un exemple de la façon dont la ville perd des taxes du fait de l'acquisition de propriété par le gouvernement. Lorsque celui-ci prit possession de l'hôtel Russell, qui était au centre de la ville, Ottawa percevait \$33,000 de taxes par année sur cette propriété. Si on capitalise cette somme pendant vingt ans, on constate que la ville a perdu \$860,000 sur cette propriété seulement.

M. McILRAITH: La réponse à la question posée par M. Matthews peut être trouvée à la page 13 du mémoire de la ville. Elle fait voir la cote foncière et l'évaluation des immeubles anciennement imposables que le gouvernement fédéral a acquis depuis 1920. Elles s'élèvent à \$7,579,330. D'après le taux courant de la taxe pour les écoles publiques, les exemptions sur cette partie limitée des propriétés du gouvernement entraîneraient pour Ottawa une perte de \$253,907.55 par année. Il s'agit de propriétés imposables expropriées, non pas de propriétés nouvelles ou de propriétés non imposables.

M. PURDY: A combien s'élève l'évaluation sur les propriétés nouvelles pendant la même période? Si je me souviens bien, elle était de \$35,000,000, selon les chiffres qu'on nous a donnés ici.

Le commissaire BOURQUE: Je vous suggère, monsieur d'obtenir ces chiffres de notre commissaire de l'évaluation.

Le maire LEWIS: Ils sont tous dans le mémoire de la ville.

M. McILRAITH: Est-il déplacé de vous demander, monsieur Bourque, si le commissaire des finances ne pourrait pas nous donner ces renseignements techniques.

Le commissaire BOURQUE: Oui, mais le commissaire de l'évaluation les possède à fond. Toutes ces données figurent au mémoire de la ville. Elles se trouvent à la page 21 des Témoignages du Comité, ou à la page 14, pièce A du mémoire de la ville. Les exemptions de taxes sur les propriétés du gouvernement fédéral en 1943 s'élèveront à \$65,533,950 et à \$3,648,362 sur les propriétés de la Commission du district fédéral.

M. PURDY: Votre pièce A indique que la cote foncière et l'évaluation sur les immeubles anciennement imposables et acquis par le gouvernement fédéral de 1922 à 1943 s'élèvent à \$7,579,330. D'après le même tableau, l'évaluation des propriétés imposables pour toutes fins a passé de \$129,630,510 à \$164,017,599. En d'autres termes, vous avez perdu des propriétés imposables d'une valeur de \$7,579,330, mais vous en avez gagné d'une valeur de \$35,000,000 grâce à l'expansion du gouvernement.

UN ENSEMBLE DE VOIX: Ah! non.

M. KNOWLES: Rayez les trois derniers mots.

M. McILRAITH: Avez-vous quelque suggestion à faire à la ville, commissaire Bourque?

Le commissaire BOURQUE: Non. Notre demande semble être juste. On a imposé injustement aux contribuables d'Ottawa une charge depuis quelques années et je crois qu'ils ont fait preuve de grande patience à cet égard. Il y a eu naturellement demande de rajustement avant la guerre. Puis nous avons eu un entretien avec l'honorable M. Cardin, mais le rajustement a été renvoyé après la guerre.

M. BOUCHER: Monsieur Bourque, on a dit que lorsque le gouvernement prend possession de propriétés dans la ville, non seulement la ville perd des taxes sur celles-ci mais que le commerce est bouleversé dans la zone intéressée, que cela et la construction répandue d'édifices temporaires ici et là à Ottawa ont eu des répercussions défavorables sur l'administration municipale. Pouvez-vous nous donner votre opinion là-dessus?

Le commissaire BOURQUE: C'est là une question dont la discussion est plutôt ardue. Je présume qu'elle ne pourrait être discutée avec justice sans les chiffres indiquant les pertes.

M. BOUCHER: Pourriez-vous la discuter de façon générale?

Le commissaire BOURQUE: Il n'y a pas de doute que tout cela a eu un profond effet sur la ville. Cette dernière a subi de lourdes pertes du fait de l'acquisition d'édifices par le gouvernement.

M. McILRAITH: Commissaire Bourque, le gouvernement provincial verse une subvention de deux millièmes à la ville?

Le commissaire BOURQUE: Oui. Un millième est prévu pour les écoles et l'autre sert à faire face à l'impôt sur le revenu antérieurement perçu par la ville.

M. McILRAITH: De plus, il est juste de dire, je crois, que vous n'avez pu vous procurer les matériaux et la main-d'œuvre afin de permettre à la ville d'entretenir normalement ses propriétés?

Le commissaire BOURQUE: Il en a été certainement ainsi.

M. McILRAITH: De sorte que vous avez réussi à ne pas hausser les taxes en n'effectuant pas des travaux d'entretien qui eussent dû normalement être exécutés?

Le commissaire BOURQUE: Oui, et peut-être par une bonne administration. Je prétends que la ville a été bien administrée.

M. McILRAITH: Mais vous auriez pu consacrer en temps normal une certaine somme aux travaux d'entretien qu'à très bon droit vous n'avez pas dépensée pendant la guerre?

Le commissaire BOURQUE: Oui.

M. McILRAITH: Vous n'avez pu trouver les matériaux nécessaires non plus que la main-d'œuvre?

Le commissaire BOURQUE: C'est cela.

M. McILRAITH: Et à cause de cela les propriétés de la ville vont en souffrir jusqu'à un certain point?

Le commissaire BOURQUE: Certainement.

M. McILRAITH: Et ces dépenses devront se faire tôt ou tard?

Le commissaire BOURQUE: Oui.

M. REID: Monsieur le président, afin d'avoir une idée d'ensemble de l'évaluation, il nous faudrait les taux en millièmes depuis un certain nombre d'années. Où pouvons-nous trouver ces données?

Le commissaire BOURQUE: Au présent mémoire.

M. REID: J'ai peut-être l'esprit obtus, mais je ne les ai pas encore trouvées.

Le commissaire BOURQUE: Si elles manquent, nous les fournirons volontiers.

M. KNOWLES: Quel est le taux en millièmes aujourd'hui?

Le commissaire BOURQUE: Il est de 33.50 pour les écoles publiques.

M. KNOWLES: Et pour les écoles séparées?

Le commissaire BOURQUE: Il est de 43.18. Ces données apparaissent à la page 14 de notre mémoire, monsieur Reid. Nous allons les déposer.

Suivent les taux en millièmes pour les écoles publiques de 1920 à 1943:

1920	27.50
1921	28.10
1922	28.00
1923	28.00
1924	31.70
1925	37.70
1926	31.70
1927	31.70
1928	31.70
1929	31.35
1930	31.35
1931	35.59
1932	35.00
1933	37.95
1934	36.80
1935	36.80
1936	39.00
1937	39.00
1938	39.00
1939	38.50
1940	39.00
1941	37.00
1942	35.00
1943	33.50

L'hon. M. WHITE: Pourrions-nous obtenir les taux en millièmes d'autres grandes villes du Dominion?

Le commissaire BOURQUE: Cela serait-il de quelque utilité? Les évaluations peuvent différer.

L'hon. M. WHITE: Je m'en rends bien compte.

Le commissaire BOURQUE: Ainsi donc l'on ne saurait établir une comparaison juste avec d'autres villes.

M. PURDY: Il existe une loi concernant l'évaluation pour l'Ontario.

Le commissaire BOURQUE: Oui, mais les évaluations varient.

M. McILRAITH: L'un des townships avoisinants a doublé le chiffre de son évaluation il y a un an.

M. REID: Le nouveau taux pour 1942 est plus bas que celui pour 1941. Il était de 35 millièmes en 1942.

Le commissaire BOURQUE: Oui, monsieur, il est inférieur de 2 millièmes au taux de 1941.

M. REID: Vous dites que la perte de taxes fait tort à la ville et cependant vous avez réduit le taux pour les écoles publiques.

Le commissaire BOURQUE: Je ne dirais pas cela, monsieur Reid.

M. BOUCHER: L'évaluation globale a été augmentée.

Le commissaire BOURQUE: Oui, monsieur.

M. McILRAITH: Le rapport du commissaire de l'évaluation à la page 25 donne les taux que vous avez lus pour les différentes années.

Le commissaire BOURQUE: Ne correspondent-ils pas aux chiffres que j'ai soumis?

M. McILRAITH: Sauf qu'il manque une année.

M. PURDY: Commissaire Bourque, avez-vous des données sur les établissements de commerce, manufactures et autres qui ont été établis à Ottawa?

Le commissaire BOURQUE: Très peu, si nous en avons. Je ne connais qu'une fabrique, celle de la Tube Manufacturing Company sur le Bayview Road; la seule, je crois, établie depuis les dix dernières années.

M. BOUCHER: Règle générale, c'est le contraire: les industries manufacturières ne s'établissent pas à Ottawa parce que c'est la capitale du Canada.

Le commissaire BOURQUE: Cela n'est pas douteux.

M. REID: Depuis quelques années le gouvernement fédéral a pris possession d'un certain nombre d'emplacements de temples. Ces acquisitions sont-elles comprises et figurent-elles à titre d'augmentation dans les chiffres soumis? Vous indiquez, par exemple, un relèvement d'exemptions de taxes par suite des expropriations faites par le gouvernement fédéral et ce relèvement est apparent. Mais n'est-ce pas un fait que ce gouvernement a pris possession il y a un an ou deux de certains emplacements de temples qui n'étaient pas imposés. Si j'ai raison, vos chiffres ne révèlent pas la vraie situation.

Le commissaire BOURQUE: De quel emplacement de temple parlez-vous?

M. REID: De celui dans l'est d'Ottawa.

Le commissaire BOURQUE: Non, il n'y a que celui du temple Knox.

M. McILRAITH: En tout cas, commissaire Bourque, n'est-il pas répondu à cela par les chiffres de la page 18, où la colonne extrême de droite n'indique que les propriétés imposables acquises par le gouvernement fédéral?

Le commissaire BOURQUE: Oui; nous n'indiquons que les propriétés imposables.

M. REID: Le gouvernement n'a-t-il pas pris possession de l'édifice du séminaire rue Rideau?

Le commissaire BOURQUE: Oui.

M. PINARD: Il est évalué pour la taxe d'eau. Là où j'habite depuis trente-huit ans je payais jadis \$77 de taxes mais j'en paie maintenant \$165. L'évaluation s'est accrue en même temps que le taux de la taxe. J'ai fait partie du conseil municipal pendant vingt ans. Lorsque l'évaluation montait on me critiquait. Le conseil augmentait l'évaluation pendant deux ans et puis s'il était encore démuné de fonds il haussait aussi le taux de la taxe. Nous essayions d'obtenir justice. Cette propriété sur la rue Rideau n'était pas imposable. Comme d'autres institutions analogues, elle l'était pour la taxe d'eau de même que pour les améliorations, mais c'était tout.

M. REID: Je crois que vous avez mal compris ma question, monsieur Pinard et je le regrette. Les chiffres des exemptions de taxes du gouvernement fédéral pourraient faire croire que toutes les propriétés acquises par le gouvernement fédéral avaient été imposées. J'ai demandé: la ville a-t-elle compris dans les chiffres ci-dessus des propriétés dont le gouvernement a pris possession pour fins de guerre et qui n'étaient pas imposées?

Le commissaire BOURQUE: Notre commissaire de l'évaluation vous donnera tous ces renseignements.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Messieurs, avez-vous d'autres questions à poser?

M. KNOWLES: J'aimerais poser quelques questions touchant les parcs. Puis-je les poser au commissaire Bourque?

Le commissaire BOURQUE: Je pourrais vous donner certains renseignements. Son Honneur le maire a soumis un état il y a quelques jours indiquant les dépenses pour les parcs au cours d'une période d'années.

M. KNOWLES: On a dit aujourd'hui même que la ville d'Ottawa dépensait autant pour les parcs que les autres villes. Vous dites que ces données figurent au mémoire?

Le commissaire BOURQUE: Oui, à la fin. Nous avons consacré \$71,966 aux parcs d'Ottawa en 1943.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser? Désirez-vous libérer le commissaire Bourque pour le présent?

Plusieurs voix: Oui.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Je vous remercie, commissaire Bourque.

Le maire LEWIS: Monsieur le président, puis-je vous présenter le commissaire Finley McRae. Chacun de nos commissaires voit à la direction d'un certain service municipal. Le commissaire McRae s'occupe du corps de pompiers.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Messieurs, nous allons entendre maintenant le commissaire McRae.

Le commissaire MCRÆ: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, si vous voulez m'interroger, j'essaierai de vous répondre au mieux de mes capacités, mais je ferais peut-être mieux de faire d'abord un exposé général.

Je m'intéresse depuis un grand nombre d'années aux relations de la ville avec le gouvernement fédéral et possédant quelque flair pour l'analyse, j'ai analysé ces relations de temps en temps. Un peu avant 1870, alors qu'Ottawa fut choisie—peut-être grâce à l'influence de la reine Victoria—comme le siège de la capitale fédérale, la ville assumait certaines charges précises. L'on a posé bien des questions étrangères au sujet lors des discussions au Comité, mais, par ailleurs, d'autres ont aidé à faire ressortir certains faits. Depuis que j'ai écouté ces diverses discussions, je veux féliciter les membres du Comité de leur compréhension rapide et facile des sujets qui viennent de leur être soumis et qu'on ne peut s'attendre à ce qu'ils comprennent à fond avant une plus longue étude.

Depuis les premières années subséquentes à 1860 jusqu'à notre époque, je prétends, messieurs, qu'Ottawa, à titre de capitale du Canada, est le gouvernement du Canada. Ils sont indivisibles et forment partie l'un de l'autre. Vous constaterez en compulsant les archives que la ville s'est agrandie avec le gouvernement, et que le Canada s'est agrandi avec le gouvernement. Je soutiens donc qu'il est erroné d'établir une différence entre la ville d'Ottawa et le gouvernement en vue d'en arriver à quelque conclusion touchant les relations entre la ville et le gouvernement fédéral.

A mon sens, en ma qualité de contribuable et de représentant de la ville, je dis que le Comité doit d'abord établir quelles sont les relations du gouvernement fédéral en sa qualité de contribuable ordinaire à l'égard de la ville. Prenons comme exemple le cas de la Metropolitan Life Insurance Company dont le siège social est à Ottawa et qui comporte un nombreux personnel. Cette compagnie peut être assimilée quelque peu au gouvernement fédéral en ce qui concerne son activité. Ne devrions-nous pas la considérer ainsi? Dire, ainsi que certains membres du Comité l'ont dit qu'Ottawa a un taux de taxation comparable ou non à celui de toute autre municipalité du Canada ne concerne guère la question. Car si une municipalité grâce à une administration prudente a un taux de taxation peu élevé faut-il l'en punir de ce chef? Disons qu'Ottawa a été administrée avec prudence et économie. Je crois qu'elle a été ainsi administrée. Mais à tout événement, je ne vois pas qu'on puisse établir une comparaison juste entre le taux de la taxation d'Ottawa et celui de Montréal, Vancouver, ou de toute autre ville canadienne. Il résulte de mes constatations et de mes analyses que le taux en millièmes à Ottawa doit absorber certaines dépenses. On peut estimer en chiffres ronds les dépenses pour 1943 à \$5,000,000. Elles sont prévues pour certains services. Quelle part en devrait assumer le gouvernement? Je prétends que relativement il occupe la même situation que moi; comme citoyen d'Ottawa je dois acquitter ma part des taxes.

On a parlé du nombre de fonctionnaires dans la ville. Ils forment partie du gouvernement fédéral. Mais nous ne devons pas oublier que depuis qu'Ottawa est devenue la capitale fédérale elle a été empêchée de devenir une

ville industrielle. Je vous ferai remarquer, messieurs, qu'en 1867 Ottawa se prêtait admirablement à l'établissement d'industries. Des voies d'eau navigables et un chemin de fer la reliaient aux autres localités du pays. Elle pouvait compter sur des ressources naturelles et sur l'énergie la meilleur marché du Canada. Je ne crois pas qu'on puisse mettre en doute que si Ottawa n'eût pas été choisie à cette époque comme la capitale fédérale, elle serait aujourd'hui un centre industriel et commercial aussi important que Hamilton ou toute autre de nos grandes villes. Tels sont à mon sens les faits, messieurs.

Je dis à M. Reid que sa magnifique ville de New-Westminster peut avoir des problèmes semblables à ceux que doivent régler d'autres villes du Dominion, mais le cas d'Ottawa n'est pas le même que celui de New-Westminster. Ottawa est la principale ville du Canada, elle en est la capitale, la ville la plus ancienne. A ces titres, les relations entre le gouvernement et la ville sont si étroites, si intimes, qu'elles sont virtuellement inséparables et qu'elles jaillissent les unes des autres.

L'hon. M. WHITE: Vous dites qu'Ottawa a été choisie comme le siège du gouvernement fédéral. Ses habitants n'aspiraient-ils pas à ce choix à l'époque?

Le commissaire McRAE: Ce serait stupide pour moi d'en douter. Je ne doute pas que ses habitants désiraient alors que leur ville fût choisie comme capitale fédérale. Mais une fois qu'ils eurent accepté cet honneur, je prétends que réciproquement le Dominion dans son ensemble accepta la charge de faire d'Ottawa une capitale digne de la nation. J'ai beaucoup voyagé et ai remarqué que Rio de Janeiro, Camberra et d'autres capitales expriment l'esprit de la nation. Cela étant, j'insiste pour que le pays en général, assume la charge de faire de sa capitale l'emblème de cet esprit.

On a parlé de la subvention actuelle de \$100,000 accordée chaque année par le gouvernement à la ville.

M. BOUCHER: N'est-ce pas un fait que lorsqu'Ottawa fut choisie comme capitale du Dominion, sa population, de gré ou autrement, résolut que la ville se développerait comme capitale plutôt que comme ville commerciale ou industrielle?

Le commissaire McRAE: Cela est évident à mon sens d'après son évolution depuis trois quarts de siècle. Personne ne peut dire les proportions qu'elle aurait prises en tant que ville commerciale, mais j'opine brièvement, sans entrer dans une controverse, et en vous exposant simplement mon impression à titre de contribuable, qu'en occupant des propriétés le gouvernement fédéral est sur le même pied que tout autre contribuable, et que si la ville a accepté \$100,000 en 1925 au lieu de taxes, c'était parce qu'elle ne pouvait obtenir davantage et cela a été discuté depuis. Le fait de cette acceptation par la ville ne prouve pas que cette somme est suffisante pour les services rendus.

Voici ce à quoi se résume la question: il en coûte \$5,000,000 par année à Ottawa pour fonctionner. Une partie de ces frais est absorbée par le maintien des édifices de la ville. Lorsque le gouvernement exproprie des immeubles, ou qu'il érige des édifices, comme l'hôtel des Postes, ceux-ci ne rapportent pas de taxes et dès leur construction dans un quartier ils nuisent au commerce de ce quartier. Je ne dirais pas que l'hôtel des Postes a cet effet, mais comme il est notoire, les édifices du gouvernement construits dans des zones où l'évaluation est élevée, sont considérés comme préjudiciables au commerce.

En parlant des \$5,000,000 mentionné au mémoire, nous vous rappellerions qu'outre les propriétés de la Commission du district fédéral, il y a pour une valeur de \$65,000,000 de propriétés expropriées non assujetties à l'évaluation.

M. REID: Commissaire McRae, vous avez fait un magnifique exposé, mais j'ai une question à vous poser. La ville réglemente-t-elle jusqu'à un certain point l'activité de la Commission du district fédéral?

Le commissaire McRAE: Non—ma foi, je ne devrais peut-être pas dire non. Le maire est membre de cette commission.

M. REID: Ce n'est pas tout. Y a-t-il une entente entre la ville et l'Ottawa Electric Railway concernant l'entretien des rues? Je sais que dans bien des villes où des compagnies exploitent des tramways c'est elles qui voient à la réparation des rues.

Le commissaire McRAE: C'est un point discuté.

M. REID: Je me demandais quelle était l'entente entre le conseil de ville et l'Ottawa Electric Railway.

Le commissaire McRAE: Il y a une entente, mais je n'en connais pas les détails. Vous pourrez en obtenir le texte. Je suppose qu'elle est respectée.

M. PURDY: Vous avez dit qu'Ottawa était désavantagée au point de vue commercial. Quels sont les avantages que possède Hull et qu'Ottawa n'a pas?

Le commissaire McRAE: Je l'ignore. Hull est centre industriel.

M. PURDY: Tout à fait.

Le commissaire McRAE: Mais pas Ottawa.

M. McILRAITH: Ottawa possède certains avantages. Elle est entourée d'une meilleure région agricole.

Le commissaire McRAE: Bien entendu, Hull n'entre pas en ligne de compte; elle est de l'autre côté de la rivière dans une autre province.

M. BOUCHER: Sa population est différente et ses ressources naturelles sont différentes.

Le commissaire McRAE: Je ne crois pas qu'elle puisse être comparée. Je considère la question au point de vue commercial. L'honorable sénateur de Moncton nous a proposé, je crois, d'imposer une capitation. Y a-t-il un membre du Comité qui aimerait voir l'imposition de cette taxe sur les habitants d'Ottawa ou sur les touristes qui y entrent? Je trouve que ce serait leur faire injure. La capitation peut être une taxe équitable en certains endroits; à Ottawa elle serait extrêmement embêtante. Les taux en millièmes de l'imposition dans différentes villes n'ont guère de rapport au sujet. Ils ne sont pas comparables.

Pour résumer, d'après moi, les exemptions de taxes sur les terrains et les immeubles expropriés par le gouvernement s'élèvent à \$65,000,000. L'évaluation globale à Ottawa atteint \$268,000,000. N'est-il pas juste de dire que le gouvernement fédéral doit à la ville d'Ottawa, à titre de capitale du Canada, une proportion du coût total d'entretien de la ville? Celle-ci s'établit approximativement à 29 p. 100 et représenterait \$1,500,000. Je ne dis pas que le gouvernement n'a pas un compte d'autre part et je suis disposé à l'étudier quel qu'il soit. Je suppose qu'il a ce compte, et s'il existe, il est déduisible de la somme dépensée par Ottawa.

M. McILRAITH: J'ignore s'il convient de vous poser ou non une question de portée générale, mais en considérant la question de façon générale, diriez-vous que depuis 1867 les autorités municipales se rappelant qu'Ottawa était la capitale fédérale ont tendu à y décourager l'établissement d'industries?

Le commissaire McRAE: Je ne dirais pas qu'elles l'ont découragé, mais elles ne l'ont pas favorisé. C'est un fait généralement reconnu, je crois, qu'au début, des industries se sont établies à Ottawa. Il y a peut-être de la place pour elles dans les confins, mais dans les premières années de la ville il leur fallait se choisir des emplacements qui nuiraient de nos jours à l'embellissement. Le gouvernement est-il un contribuable ou non? C'est la question. Je suis convaincu qu'il l'est ou devrait l'être.

M. McILRAITH: Il serait juste de dire, je crois, que le facteur dominant dans l'esprit de la population de la ville et du conseil de ville pendant des années a probablement été le fait qu'il s'agissait de la capitale. Cette considération était toujours présente à leur esprit.

Le commissaire McRAE: Oui. Il faut se rappeler qu'Ottawa de nos jours est le Canada en petit. Trente mille Canadiens de toutes les parties du pays, de Halifax à Vancouver l'habitent. Je ne crois pas qu'il y ait une autre ville qui représente plus le Canada qu'Ottawa.

M. REID: Bien que votre exposé m'ait grandement impressionné, je suis l'un de ceux qui se sont enquis du chiffre des traitements gagnés à Ottawa. C'est une ville attrayante et tous ceux qui viennent l'habiter y dépensent beaucoup d'argent. Au Canada—et je présume qu'il en est de même dans les autres pays—les villes veulent attirer les affaires, ce qu'elles font en encourageant les industries ou en construisant un monument ou une université. Prenez, par exemple, le Château-Laurier; c'est une attraction pour les visiteurs à Ottawa. Ceux qui y viennent de toutes les provinces dépensent certaines sommes. Ils achètent du tabac ou vont à des représentations et encouragent les marchands et autres commerçants qui habitent ici. Il peut y avoir des périodes de marasme et de chômage dans l'industrie lorsque des établissements ferment et c'est à propos de cette situation que j'ai parlé de traitements permanents. Même les députés font certaines dépenses ici—ils doivent vivre, ils achètent du tabac, se font couper les cheveux, assistent à des représentations, et le reste, et c'est ainsi que tout le Canada contribue à faire marcher le commerce à Ottawa.

M. KNOWLES: N'oubliez pas M. Ilesley.

M. REID: Oui, et l'impôt sur le revenu.

Le commissaire McRAE: Ottawa possède une industrie—le Service civil, et d'après moi il est sur le même pied que, disons, une fabrique de balais à Westboro et il devrait contribuer comme elle au progrès de la ville. Il peut lui être assimilé pour ce qui est de favoriser son avancement.

L'hon. M. COPP: Je déduis de votre exposé qui a été très franc et clair, que vous suggérez au Comité—sinon en mots, du moins en fait—qu'il devrait recommander au Parlement que le principe posé dans la Loi de l'Amérique britannique du Nord à l'effet d'exempter de taxes toutes les propriétés du gouvernement devrait être modifié.

Le commissaire McRAE: Je ne recommande nullement cela, monsieur.

L'hon. M. COPP: Vous dites qu'à votre avis le gouvernement devrait payer des taxes.

Le commissaire McRAE: Non, mais je suis d'avis qu'il devrait payer les services qu'il obtient.

L'hon. M. COPP: Non, non, vous avez parlé de taxes.

Le commissaire McRAE: Si je l'ai dit, je le retire. Il devrait payer les services qu'il reçoit. La somme à verser devrait être établie en faisant une comparaison entre les propriétés exemptes de taxes et l'évaluation globale.

L'hon. M. COPP: J'ai compris que vous aviez dit que les propriétés du gouvernement étaient séparées d'Ottawa et qu'elles devraient être taxées tout comme les propriétés de tout autre citoyen de la ville.

Le commissaire McRAE: Ce serait très avantageux.

M. KNOWLES: Tout l'exposé reposait sur le cas du contribuable ordinaire.

M. McILRAITH: Et il laissait entendre qu'il devrait y avoir un certain compte d'autre part.

L'hon. M. COPP: Si votre raisonnement est tel que je le dis, il vaudrait dans n'importe quelle ville du Canada.

Le commissaire McRAE: J'ai essayé de démontrer que l'unique moyen de déterminer la subvention ou la somme devant être versée par le gouvernement était par l'évaluation.

L'hon. M. COPP: Ce serait une taxe indirecte.

Le commissaire McRAE: Appelez cela comme vous voudrez mais c'est une subvention, parce que la Loi de l'Amérique britannique du Nord empêche de taxer les propriétés du gouvernement.

M. REID: Je me demande si vous tiendrez à formuler votre opinion? Je me rends bien compte, comme tous les membres du Comité qu'il pourrait arriver que le gouvernement fédéral occuperât plus des trois quarts de la ville—cela serait possible. Il y a des villes au Canada où cette situation existe déjà. Par exemple, le gouvernement fédéral possède les trois quarts des propriétés dans ma ville. Quel est votre sentiment au sujet d'incorporer Ottawa dans un district fédéral?

Le commissaire McRAE: Je crains que mon sentiment là-dessus, dans un sens ou dans l'autre ne vous serait d'aucune utilité.

M. PURDY: Il est un autre aspect de la question qui n'a pas été exposé au Comité, je crois. Je veux parler des taxes scolaires. Il y a à Ottawa un grand nombre de fonctionnaires non propriétaires, mais dont les enfants fréquentent les maisons d'éducation. On trouve aussi dans certaines zones des édifices exempts de taxes qui influent sur la taxe scolaire. Quelqu'un a-t-il des observations à faire concernant cet aspect de la question?

Le commissaire McRAE: Je ne crois pas que je pourrais en faire d'utiles.

M. REID: Cela constitue une raison de proposer la capitation.

Le commissaire McRAE: Oui.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser? Voulez-vous, messieurs, que le commissaire McRae se retire?

M. REID: Je veux remercier le commissaire McRae de son magnifique exposé.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Commissaire McRae, je suis heureux de vous offrir les remerciements du Comité pour votre magnifique exposé.

Le maire LEWIS: Comme j'ignorais quels étaient les commissaires que vous voudriez entendre aujourd'hui, certains sont absents; c'était inévitable.

J'ignore quelle va être la suite des délibérations, monsieur le président, mais j'aimerais que le commissaire de l'évaluation soit encore assigné au Comité pour qu'il vous donne la liste des propriétés transférées par la ville au gouvernement fédéral ou à la Commission du district fédéral.

M. MACDONALD: Les propriétés de la ville transférées au gouvernement fédéral ou à la Commission du district fédéral sont les suivantes: rue Bank, au nord de la rue Wellington...

M. McILRAITH: Veuillez établir le rapport qui existe entre cette liste et celle dans la dernière colonne de la pièce A, page 13 du mémoire de la ville, ou page 21 des Témoignages du Comité indiquant les terrains et les immeubles anciennement imposables que le gouvernement fédéral a acquis?

M. MACDONALD: Les propriétés de la ville transférées au gouvernement fédéral ou à la Commission du district fédéral sont les suivantes:

Propriété	Evaluation
Rue Bank—au nord de la rue Wellington.....	\$ 50,575

Le maire LEWIS: J'aimerais vous indiquer, messieurs, où ces propriétés sont situées. Elles figurent dans la partie en rouge de cette carte, qui appartenait anciennement à la ville. M. MacDonald vous donne la liste des propriétés que nous avons transférées au gouvernement.

L'hon. M. COPP: Contre espèces.

M. MACDONALD: Non, nous les avons données. En voici la liste:

Propriété	Evaluation
Rue Bank—au nord de la rue Wellington.....	\$ 50,575
Rue Kent—au nord de la rue Wellington.....	68,950
Rue Lyon—au nord de la rue Wellington.....	35,150
Rue Bay—au nord de la rue Wellington.....	9,925
Rue Vittoria	146,425
Rue Cliff	35,575

Demi-intérêt dans la propriété de l'Empress Navigation. Partie des lots riverains 2, 3 et 4 de la rue Sussex (la ville en a payé \$12,000).

Propriété bornée par les rues Cathcart, McTaggart, Sussex et la rivière Ottawa. (La ville en a payé \$75,000 et l'a cédée à la Commission du district fédéral).

Suit la liste des propriétés utilisées par le gouvernement fédéral ou la Commission du district fédéral, mais qui n'ont pas encore été transférées.

Propriété	Evaluation
Rue Cunningham	\$ 7,750
Rue Cathcart, à l'ouest de la rue Sussex (raffinerie de la Monnaie royale).....	8,000
Parties des rues Ash, Oak, Laurel et Larch.....	8,525
Partie de Bellevue Terrace et du carré Metcalfe (Partie de Lady Grey Drive).....	26,950
Extrémités est des rues Bolton et Botelier et partie de Rideau Terrace (parc de l'avenue King Edward)	7,575
Extrémité est de la rue Middle occupée par le C.A.R.C., barricadée et gardée.	
Partie de l'avenue Stanley (685 pds sur 24).....	6,125

M. PURDY: La ville a-t-elle acheté toutes ces propriétés aux chiffres que vous avez cités, ou si elle s'en est emparée à cause du non paiement des taxes?

M. MACDONALD: La plupart étaient des rues.

M. McILRAITH: Il pourrait être utile d'avoir aussi des données sur l'emplacement du parc de la Confédération pour que l'état soit complet. Elles apparaissent déjà aux Témoignages, mais si vous pouviez nous les fournir maintenant ce serait utile.

M. MACDONALD: Les chiffres sont donnés à la page 74 des Témoignages du Comité du mercredi 28 juin 1944. Le maire a fourni cet état afin d'indiquer la contribution de la ville au plan d'embellissement au centre d'Ottawa.

M. McILRAITH: Peut-être ces données suffiraient-elles.

M. MACDONALD: La contribution globale par la ville s'est élevée à \$965,933.26. Il faut y ajouter la valeur estimative de certaines propriétés:

Emplacement de l'ancien hôtel de ville.....	\$443,850
Rue Queen, de la rue Elgin à la rue du Canal.....	171,000
Rue du Canal	207,200
Total	\$822,050

La totalité des dépenses faites par la ville et la valeur estimative des propriétés municipales se sont montées à \$1,787,983.26.

M. PURDY: De qui auriez-vous perçu des taxes sur ces propriétés si vous ne les aviez pas cédées au gouvernement?

M. MACDONALD: Elles étaient occupées par des particuliers.

M. PURDY: Les rues que vous avez cédées ne vous auraient pas rapporté de taxes.

M. MACDONALD: Non, mais nous en avons l'usage.

Le maire LEWIS: Monsieur MacDonald, lorsque le gouvernement acquit les propriétés à partir de Rideau Gate, sur la rue Sussex et sur la rue Wellington, quel en a été l'effet sur les emplacements de commerce dans les rues intéressées au point de vue de l'évaluation?

M. MACDONALD: L'évaluation de certaines propriétés du côté sud de la rue Wellington s'en trouva abaissée.

M. REID: Pourquoi?

M. MACDONALD: Les immeubles qui se trouvaient sur ces emplacements y sont restés longtemps et les commerces qui s'y trouvaient se sont établis ailleurs. Plus tard, il n'y avait virtuellement aucune maison de commerce des deux côtés de la rue.

M. BOUCHER: Pourriez-vous nous dire de façon générale l'effet qui résulte de l'expropriation par le gouvernement sur les établissements commerciaux d'un pâté de maisons?

M. MACDONALD: Tout dépend de l'usage qu'on fait des immeubles.

M. BOUCHER: De façon générale est-ce que l'expropriation d'un établissement commercial dans un pâté de maisons n'a pas un effet préjudiciable sur celui-ci?

M. MACDONALD: Ce serait possible.

M. REID: Par ailleurs, cela pourrait parfois augmenter la valeur des immeubles avoisinants?

M. MACDONALD: Parfois.

M. REID: Par exemple, ces immeubles ici rue Wellington ne déprécient pas la valeur de ceux des environs?

M. MACDONALD: Non, pas ceux-là.

M. BOUCHER: Le gouvernement est propriétaire de ces immeubles du côté sud de la rue Wellington?

M. MACDONALD: Oui. Sauf l'emplacement de ce temple, le gouvernement possède toutes les propriétés à partir de la rue Kent jusqu'à la jonction de la rue Wellington avec la rue Sparks.

M. PURDY: Est-ce que l'acquisition par le gouvernement de l'immeuble Jackson a influé sur l'évaluation des propriétés de la rue Bank?

M. MACDONALD: Non. Mais la ville a perdu \$30,000 de taxes par l'acquisition de cet édifice.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser à M. MacDonald? Si non, je suppose qu'il peut se retirer. (Le témoin se retire).

Messieurs, M. Owens déclare qu'il aimerait témoigner au Comité afin de traiter de la question de la taxe simple Henry George au cas où nous déciderions plus tard d'entendre des témoignages concernant la création d'un district fédéral. Voulez-vous entendre M. Owens à ce stage des délibérations du Comité?

M. REID: Je propose que nous poursuivions l'étude de l'affaire de la ville, d'en finir avec elle et puis d'entendre M. Owens.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): A quand la prochaine séance, messieurs?

M. REID: Je propose demain.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Je crains que nous ne pouvions nous réunir demain, à cause de l'absence de certains sénateurs.

M. BOUCHER: Demain un certain nombre de comités de la Chambre siégeront; plusieurs parmi nous voudront peut-être y assister.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Il sera difficile d'avoir un quorum de sénateurs. La difficulté pourrait être surmontée si la section du Sénat du Comité proposait de réduire de trois à un le quorum des sénateurs.

M. REID: Qu'en serait-il d'une séance jeudi? Notre comité est important et il a été établi après un mouvement qui remonte à plusieurs années. Nous ne voulons pas précipiter la rédaction de notre rapport; nous voulons avoir le temps d'étudier tous les mémoires et exposés.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Si la section du Sénat y consent, nous pourrions convenir qu'au lieu d'un quorum composé de trois sénateurs et de six députés, nous en aurions un formé de sept membres du comité mixte.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Nous ne pourrions pas modifier le quorum du Sénat sans la permission de celui-ci.

Le maire LEWIS: Je crois, monsieur le président, que les représentants de la ville seront susceptibles d'être appelés par le président?

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Oui.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Ce serait une grande épargne de temps si nous pouvions avoir un état faisant voir la totalité des sommes payées par le gouvernement à Ottawa, disons depuis 1935. Sa subvention annuelle était de \$100,000.

M. McILRAITH: Depuis 1925.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Je ne remonterais pas si loin. Je voudrais un état des versements du gouvernement à la ville depuis 1935 et de ses versements à la Commission du district fédéral pendant la même période. M. Bronson nous a soumis les chiffres des dépenses par la Commission du district fédéral ces trois dernières années. J'aimerais savoir quelle proportion a été dépensée à Ottawa, séparément de ce qui l'a été en dehors.

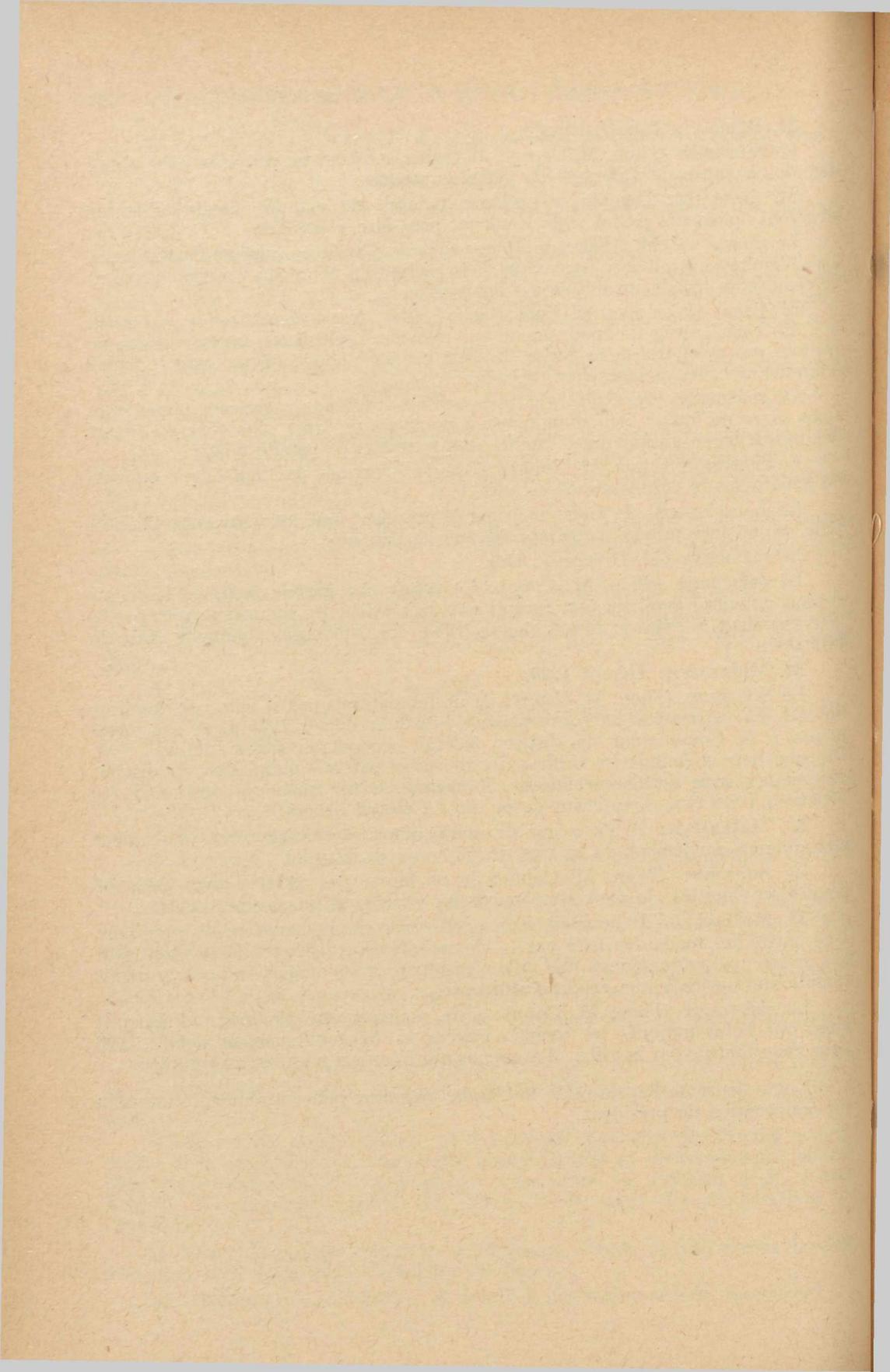
M. McILRAITH: Il n'y a pas de doute que ces renseignements pourraient être obtenus facilement du service des finances de la ville.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Je ne doute pas qu'ils n'aient déjà été donnés au Comité. Je veux simplement les avoir sous une forme concise.

M. McILRAITH: Il faudrait se rappeler une chose, monsieur le président. Une partie des fonds dépensés par la Commission du district fédéral était pour des projets que normalement une ville n'entreprendrait jamais; on les considérait comme appropriés à une capitale nationale.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Cela pourrait être expliqué. J'aimerais aussi que l'état indiquât les sommes payées par le gouvernement depuis 1925 pour l'eau fournie par la ville. J'apprends que l'eau est mesurée au compteur.

A une heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.



SESSION DE 1944



CANADA

PROCÈS-VERBAUX

DU

COMITÉ MIXTE DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE
DES COMMUNES

nommé

Pour faire un examen des problèmes spéciaux résultant du fait que la ville d'Ottawa est le siège du gouvernement, et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et sur les matières connexes

Fascicule N° 5

SÉANCE DU MERCREDI 19 JUILLET 1944

TÉMOINS:

M. H. R. Cram, secrétaire, Commission du district fédéral.
M. J. M. Somerville, secrétaire, ministère des Travaux publics.
Son Honneur le maire Lewis d'Ottawa.
Dr G. M. Geldert, commissaire de la ville d'Ottawa.
M. G. W. Goodwin, commissaire de la ville d'Ottawa.
M. E. A. Bourque, commissaire de la ville d'Ottawa.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1945

MEMBRES DU COMITÉ REPRÉSENTANT LE SÉNAT

L'honorable A. B. COPP, C.P., *président*,
et les honorables sénateurs:

DuTremblay, P.-R.
Lambert, N. P.
Léger, A.-J.

Stevenson, J. J.
White, G. V.

MEMBRES DU COMITÉ REPRÉSENTANT LA CHAMBRE
DES COMMUNES

M. J. A. GREGORY, député, *président*,
et messieurs:

Boucher, G. R.
Coté, P.-E.
Dechène, J.-M.
Hill, B. M.
Knowles, S. H.
Marshall, J. A.
Matthews, J. E.

McIlraith, G. J.
McLean, G. A. (*Simcoe-Est*)
O'Brien, J. L.
Pinard, J.-A.
Purdy, G. T.
Reid, T.
White, G. S.

Secrétaire en chef des comités du Sénat,
le secrétaire du Comité mixte,
H. HINDS.

NOMINATION DU COMITÉ DU SÉNAT

Le MARDI 30 mai 1944.

Ordonné,—Que le Sénat agisse de concert avec la Chambre des communes à titre de Comité mixte des deux Chambres, afin de faire un examen des problèmes spéciaux qu'engendre le fait que la cité d'Ottawa se trouve être le siège du gouvernement fédéral, et de faire rapport sur les relations entre celui-ci et les autorités municipales de ladite cité et leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec le pouvoir d'approfondir cette question et les détails connexes;

Que les honorables sénateurs Copp, DuTremblay, Lambert, Léger, Stevenson et White soient nommés membres du tel comité mixte pour y représenter le Sénat;

Que le Comité soit autorisé à envoyer quérir personnes, dossiers et documents;

Que le Comité soit autorisé à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat;

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer en conséquence.

Copie conforme.

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

NOMINATION DU COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le LUNDI 28 mai 1944.

Résolu: Qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour faire un examen des problèmes spéciaux engendrés par le fait que la ville d'Ottawa se trouve le siège du gouvernement, et pour préparer un rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'approfondir cette question et les détails connexes;

Que ledit comité soit composé des membres suivants: MM. Boucher, Coté, Dechêne, Gregory, Hill, Knowles, Marshall, Matthews, McIlraith, McLean (*Simcoe-Est*), O'Brien, Pinard, Purdy, Reid et White;

Que les dispositions de l'article 65 du Règlement de la Chambre des communes soient suspendues à ce sujet;

Que le comité ait l'autorisation de siéger durant les séances de la Chambre;

Que ledit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes, dossiers et documents, et qu'il fasse rapport de temps à autre;

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour mettre Leurs Honneurs au courant de la nomination de ce comité par la Chambre des communes, et pour demander à Leurs Honneurs de nommer des membres du Sénat pour agir de concert avec les membres de la Chambre des communes à titre de comité mixte des deux Chambres.

Copie conforme.

Le greffier de la Chambre des communes,
ARTHUR BEAUCHESNE.

PROCÈS-VERBAUX

Le MERCREDI 19 juillet 1944.

Conformément à l'ajournement et à l'avis, le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes nommé pour examiner les problèmes spéciaux résultant du fait que la ville d'Ottawa est le siège du gouvernement, et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et sur les matières connexes, se réunit à 11 heures du matin.

Présents:

L'honorable sénateur Copp, président de la section du Sénat, et M. J. A. Gregory, député, président de la section de la Chambre des communes.

SÉNAT: Les honorables sénateurs Copp, DuTremblay, Lambert, Léger et White.

CHAMBRE DES COMMUNES: MM. Boucher, Dechêne, Gregory, McIlraith, McLean (*Simcoe-Est*), O'Brien, Purdy, Reid et White.

Sont aussi présents:

Les sténographes officiels du Sénat;

M. J. M. Somerville, secrétaire, ministère des Travaux publics;

M. H. R. Cram, secrétaire, Commission du district fédéral.

Son Honneur le maire Lewis, les commissaires Bourque, Geldert, Goodwin et McRae, et les échevins Coulter, Hamilton, Pinard et Powers, comparaissent en qualité de représentants du Conseil de ville d'Ottawa.

M. H. R. Cram, secrétaire de la Commission du district fédéral, Ottawa, rappelé, soumet un état des dépenses, dans et hors les confins d'Ottawa, pour la période du 1er avril 1935 au 31 mars 1944.

Son Honneur le maire Lewis comparait encore et répond à des questions que lui posent des membres du Comité.

Le Dr G. M. Geldert, commissaire de la ville d'Ottawa, fait un exposé relativement à l'eau que la ville d'Ottawa fournit au gouvernement fédéral.

M. G. W. Goodwin, commissaire de la ville d'Ottawa, fait un exposé relativement aux services d'égoûts et de vidanges dans la ville d'Ottawa.

M. E.-A. Bourque, commissaire de la ville d'Ottawa, est entendu de nouveau et demande que certaines corrections soient faites au compte rendu imprimé.

Le secrétaire du Comité soumet un exemplaire du renvoi à la Cour Suprême du Canada quant aux pouvoirs de la municipalité d'Ottawa et du village de Rockliffe de prélever des impôts sur les légations étrangères et les résidences de hauts commissaires, ainsi qu'un mémoire de la part du secrétaire légiste et conseiller parlementaire du Sénat sur les questions déferées au tribunal et l'opinion du tribunal à cet égard.

Ordonné que le mémoire du secrétaire légiste et conseiller parlementaire soit imprimé dans le compte rendu.

A 1 h. 10 de l'après-midi, le Comité s'ajourne à demain, le 20 juillet 1944, à 11 h. 30 du matin.

Copie conforme.

Le secrétaire du Comité mixte,

A. H. HINDS,

Secrétaire en chef des comités du Sénat.

TÉMOIGNAGES

Le MERCREDI 19 juillet 1944.

Le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes nommé pour examiner les problèmes spéciaux résultant du fait que la ville d'Ottawa est le siège du gouvernement, et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et les matières connexes, se réunit à 11 heures du matin.

L'honorable A. B. Copp, C.P., président, section du Sénat.

M. J. A. Gregory, député, président, section de la Chambre des communes.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Messieurs, nous avons maintenant un quorum constitué de membres des deux sections du Parlement et nous pouvons nous mettre à l'œuvre. Y a-t-il quelques nouveaux témoins, ou des personnes qui ont déjà témoigné désirent-elles faire d'autres déclarations?

M. BOUCHER: Monsieur le président, je tiens d'abord à signaler à l'attention du Comité le fait que nous en sommes presque rendus à la fin de la présente session, alors que, naturellement, les fonctions de ce Comité cesseront. Les termes de l'ordre de renvoi du Comité sont plutôt étendus, et il me semble que, vu le temps limité dont nous disposons, il nous sera à peu près impossible de traiter de quelque sujet autre que l'aspect strictement financier du problème dont nous sommes saisis. En l'occurrence, et vu que notre rapport devrait être présenté et peut-être adopté au cours de la présente session, je proposerais que nous concentrions nos efforts sur la question financière.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): C'est une très bonne suggestion, monsieur Boucher.

A la dernière séance du Comité, j'ai demandé à la Commission du district fédéral de préparer un état sur les sommes que la Commission a dépensées à Ottawa même et en dehors d'Ottawa. On m'informe que M. Cram, le secrétaire de la Commission, a préparé un tel état.

M. REID: Avant que M. Cram ne présente son état, monsieur le président, je voudrais porter à l'attention du Comité un renseignement qui m'a été communiqué, — je ne sais s'il est exact ou non —, à l'effet que le maire de la ville part demain pour le Pérou. Aussi, je proposerais que nous entendions le maire de la ville comme témoin suivant.

Le PRÉSIDENT (l'honorable M. Copp): Très bien. M. Cram va nous présenter un tout court état que nous allons consigner au compte rendu.

M. CRAM: Monsieur le président, je désire présenter cet état au nom de la Commission du district fédéral:

COMMISSION DU DISTRICT FÉDÉRAL

Etat des dépenses dans Ottawa et en dehors d'Ottawa pendant la période du
1er avril 1935 au 31 mars 1944

	Dans Ottawa	En dehors d'Ottawa	Total
Réseau des parcs	\$1,478,559	\$ 936,703	\$2,415,262
Edifices de l'Etat			
Entretien des terrains	910,995	12,984	923,979
Travaux pour les départements de l'Etat....	297,990	80,705	378,695
	\$2,687,544	\$1,030,392	\$3,717,936
	72%	28%	100%

M. REID: Puis-je m'enquérir si le dernier poste, \$378,695, travail pour départements de l'Etat comporte des remboursements?

M. CRAM: Monsieur, cette somme a été fournie par divers ministères d'après des estimations que la Commission du district fédéral a préparées relativement à ces travaux. En réalité, il n'y a que le coût du travail qui a constitué une imputation sur le gouvernement fédéral. En d'autres termes, les sommes que nous avons reçues furent dépensées, et tous soldes relatifs aux avances primitives furent remis à ces ministères.

M. REID: Quelle proportion de ces déboursés serait constituée de sommes dépensées par la Commission du district fédéral pour le gouvernement fédéral et relativement auxquelles il n'y eut pas de compensation en plus de l'octroi annuel? J'en conclus qu'il s'agit de déboursés spéciaux?

M. CRAM: Oui, monsieur, ces sommes sont en plus de la somme que nous avons reçue sous forme de subvention annuelle.

M. BOUCHER: Ce déboursé représente le total des affectations particulières de montants particuliers?

M. CRAM: Oui, monsieur.

M. BOUCHER: Il s'agit d'entreprises qui n'entrent pas dans les attributions ordinaires de la Commission du district fédéral?

M. CRAM: Précisément, monsieur.

M. McLEAN: Y aurait-il un seul gros poste comportant l'ensemble de ces déboursés?

M. CRAM: Non. Le plus gros poste serait peut-être de l'ordre de \$20,000. Ce sont tous des montants particuliers variant de sommes moindres jusqu'à cette somme.

M. McILRAITH: J'en conclus que le poste, entretien des terrains, édifices de l'Etat, se rapporte au genre de travail que normalement seul le propriétaire même du bâtiment exécuterait. En supposant que les bâtiments appartiendraient à des particuliers, ce sont les propriétaires privés qui verraient à l'entretien des terrains?

M. BOUCHER: Cela comprendrait l'enlèvement des vidanges?

M. CRAM: Oui, monsieur. Cela représente une somme dépensée entièrement pour le compte du gouvernement fédéral pour l'amélioration et l'embellissement des terrains et des bâtiments possédés par l'Etat à Ottawa.

M. McILRAITH: Mais il ne s'agit pas seulement d'embellissement, il y a aussi dans bien des cas le travail que comportent le nivellement et le gazonnement.

M. CRAM: Oui, ce travail et aussi l'entretien des terrains avoisinants les édifices du Parlement qui existaient avant que la Commission s'en chargeât. Avant cela, ce fut le ministère des Travaux publics qui s'occupait des terrains du Parlement, de Rideau Hall et du musée.

M. McLEAN: A votre avis, a-t-il une proportion considérable de ce travail que la ville pourrait exécuter plus économiquement? Y a-t-il dû chevauchement qui pourrait être éliminé en prévision d'un ajustement des charges financières?

M. CRAM: Je ne le pense pas, monsieur, parce que la Commission du district fédéral, en tant qu'organisme, a été constituée pour une fin précise, l'exécution de travaux d'embellissement et d'amélioration. Nous avons un personnel formé et je crois que nous pourrions exécuter le travail plus économiquement peut-être que la ville.

M. McLEAN: Vous ne suggéreriez pas que l'enlèvement des vidanges pourrait être effectué plus économiquement si la ville s'en chargeait entièrement?

M. CRAM: Ah! absolument.

M. McLEAN: Croyez-vous qu'il en résulterait une économie sensible si un organisme ou l'autre s'en chargeait exclusivement?

M. CRAM: Je le pense.

M. PURDY: Et qu'en est-il de l'enlèvement de la neige?

M. CRAM: Pour ce qui regarde nos propriétés, je pense que la Commission peut enlever la neige aussi économiquement que la ville.

M. BOUCHER: Il est possible, il me semble, qu'une partie considérable du travail exécuté sous le régime du deuxième poste ici ne correspond pas à la situation idéale, et qu'en somme, la Commission du district fédéral n'a pas été constituée dans le but de voir à des travaux d'entretien mais plutôt dans le but de s'occuper d'améliorations et d'embellissements. Il se peut qu'un arrangement plus satisfaisant puisse être conclu si quelque autre organisme était chargé d'une portion considérable des travaux d'entretien. Je parle plus particulièrement de choses telles que l'enlèvement des vidanges et de la neige de bâtiments autres que les bâtiments de l'Etat. Pourriez-vous nous formuler des suggestions à ce sujet?

M. CRAM: Je proposerais, monsieur, qu'exception faite de l'enlèvement des vidanges, il serait préférable de laisser aux mains de la Commission le travail que nous exécutons. La Commission du district fédéral est un organisme de l'Etat et ne charge que ce que coûte l'exécution du travail. Si le travail était exécuté par des firmes privées, le facteur profit entrerait en ligne de compte. Ce facteur n'entre pas dans les calculs actuellement.

M. BOUCHER: Vous ne saisissez probablement pas la portée exacte de ma question. Je crois que le ministère des Travaux publics était en charge des édifices publics et des terrains avoisinants, il y a quelques années.

M. CRAM: Oui, monsieur.

M. BOUCHER: Et il me semble qu'un travail de cette nature ressortit mieux au ministère des Travaux publics qu'à la Commission du district fédéral. Je crois que c'est l'opinion que M. Bronson a formulée jusqu'à un certain point.

M. CRAM: A l'époque où la responsabilité pour l'amélioration et l'embellissement des terrains nous fut dévolue, on a estimé que la Commission du district fédéral était un organisme qui pourrait s'occuper plus efficacement des terrains parce qu'il avait un personnel formé et l'outillage voulu pour ce travail, ce que les Travaux publics n'avaient pas. Ce fut le facteur principal qui motiva le transfert, et je crois franchement que la Commission est l'organisme approprié pour voir à l'entretien des terrains.

M. McILRAITH: Pourriez-vous nous dire ce que coûte à peu près l'enlèvement des vidanges des bâtiments de l'Etat.

M. CRAM: Il nous en coûte actuellement \$25,000 environ par année.

M. REID: Diriez-vous que les fonctions de la Commission augmentent d'année en année?

M. CRAM: Oui, monsieur, elles augmentent. A mesure que le régime croît et se développe, les travaux inhérents à l'entretien augmentent tous les ans, et, compte tenu du travail auquel la Commission songe, ses fonctions seront augmentées considérablement.

M. REID: Diriez-vous que votre Commission accomplit depuis deux ou trois ans des tâches qui relevaient anciennement de la ville?

M. McLEAN: Cela entre dans vos attributions. Votre travail n'a pas augmenté?

M. CRAM: Sous certains rapports, peut-être. L'enlèvement de la neige est une entreprise. Il s'agit de l'enlèvement de la neige sur les terrains appartenant à l'Etat, non des rues de la ville ou de la propriété de la ville...

M. CRAM: C'est bien le cas.

M. REID: Bien qu'il y ait des gens qui croient que la ville d'Ottawa devrait constituer un district fédéral, je me demande si nous n'évoluons pas graduellement vers un district fédéral au lieu de prendre une attitude nettement tranchée. Voilà ce qui motive ma question. Je relève "enlèvement de la neige" et "extermination des moustiques". Je crois que la ville accomplit une partie de ce travail aussi. Il y a un dédoublement dans ces deux domaines, et je crois qu'un seul organisme pourrait s'en charger. Un seul organisme pourrait s'occuper de l'enlèvement de la neige, et cela vaut aussi pour l'extermination des moustiques.

M. CRAM: C'est parfaitement vrai.

M. REID: Ces tâches augmentent, et les sommes sont dépensées, et il y a un double emploi dont on devrait s'enquérir.

M. CRAM: Il y a cet aspect de la question.

L'hon. M. LAMBERT: Votre observation générale quant à l'accroissement des tâches et au travail supplémentaire qui s'accumule ne se traduit pas par le crédit qui vous a été octroyé chaque année au cours des cinq dernières années.

M. CRAM: C'est le cas. Juste avant la déclaration de la guerre, l'octroi annuel ne suffisait pas à répondre aux besoins normaux d'entretien.

L'hon. M. LAMBERT: En d'autres termes, vous avez exécuté moins de travail qu'avant la guerre.

M. CRAM: Oui, nous avons des travaux d'entretien qui ont été remis.

M. REID: Mais cela ne constitue pas une réduction naturelle?

M. CRAM: Non, cela tient à la guerre.

M. BOUCHER: Serait-il loyal de vous demander si ces \$923,079 inscrits comme déboursés pour bâtiments de l'Etat, terrains et entretien, avaient été dépensés dans une autre ville canadienne où il n'y a pas de commission du district fédéral constitueraient des déboursés des Travaux publics?

M. CRAM: C'est vrai.

M. REID: Conséquemment, bien que de prime abord cette somme semblerait constituer un octroi pour services rendus par la ville d'Ottawa, ce n'est pas le cas.

M. CRAM: Si j'étais un avocat, je dirais que c'est là une question tendancieuse.

M. BOUCHER: N'étant pas avocat, vous ne le dites pas.

M. REID: C'est vrai quand même.

M. CRAM: Oui, monsieur.

L'hon. M. LÉGER: Voudriez-vous me dire ce que comporte le troisième poste, "travail pour le compte des départements de l'Etat"?

M. CRAM: Eh bien, prenez, par exemple, tout ces bâtiments temporaires de guerre érigés au cours des deux ou trois dernières années. Quand les bâtiments sont érigés, les terrains avoisinants exigent des améliorations. Il y a des droits de passage, la construction de cours, le gazonnement, l'installation de systèmes de drainage et le reste. Nous faisons une estimation pour ce genre de travail et le soumettons au département intéressé, et si l'estimation correspond aux estimations qu'il reçoit d'entrepreneurs privés, l'exécution des travaux nous est confiée. Les sommes nécessaires sont avancées et nous exécutons le travail au prix coûtant, et tout solde non dépensé est remis au gouvernement, et il n'y a pas de débours.

L'hon. M. LÉGER: En d'autres termes, le ministère des Travaux publics ou le ministère de la Défense nationale, quel que soit le ministère, vous remet simplement la somme et vous exécutez le travail?

M. CRAM: Exactement. Ils nous paient à même les sommes qu'ils ont reçues sous forme de crédits.

M. PURDY: Avez-vous laissé entendre que dans d'autres villes où il y a de gros immeubles de l'Etat le ministère des Travaux publics exécute des travaux semblables à ceux que votre commission exécute relativement aux bâtiments de l'Etat à Ottawa?

M. CRAM: Je ne saurais dire.

M. PURDY: J'ai cru vous avoir entendu dire cela en réponse à la question de M. Boucher.

M. CRAM: Je ne pourrais m'exprimer sur ce qui se fait dans d'autres villes.

M. REID: Alors, pourquoi nous a-t-on répondu que le ministère des Travaux publics exécute des travaux de ce genre dans d'autres villes.

M. BOUCHER: N'est-il pas vrai que c'est le ministère des Travaux publics qui voit à l'entretien des bâtiments de l'Etat dans toutes les villes autres qu'Ottawa? Il n'y a pas de commission du district fédéral dans d'autres villes et vous ne pourriez y exécuter de travaux.

M. REID: Je conteste l'affirmation de M. Boucher. Prenez un seul poste, celui concernant l'enlèvement des vidanges. Dans toutes les villes que je connais où il y a des bâtiments de l'Etat, bien que l'Etat ne verse rien à la municipalité au lieu de taxes la ville enlève les vidanges de ces bâtiments. Dans ma propre ville, par exemple, il y a un certain nombre de bâtiments qui sont la propriété du gouvernement fédéral et concernant lesquelles nulles taxes ne sont payées. Tous ces bâtiments bénéficient des services municipaux ordinaires. La ville les soumet à une surveillance policière, en fait enlever les vidanges et le reste.

M. McLEAN: Je dois m'inscrire en faux contre l'affirmation que c'est la municipalité qui voit à l'enlèvement des vidanges dans toutes les localités où il y a des bâtiments de l'Etat. Dans certaines cités où la municipalité pratique l'enlèvement des vidanges à domicile et en fait acquitter le coût à même les taxes, la municipalité n'enlève pas les vidanges d'institutions et de bâtiments du gouvernement fédéral.

M. REID: Je ne soutiens pas que la ville d'Ottawa devrait se charger de l'enlèvement des vidanges des bâtiments du gouvernement fédéral sans rémunération. J'essaie simplement de présenter les faits sous leur vrai jour. Autant que je le sache, d'autres municipalités où il y a des bâtiments de l'Etat voient à l'enlèvement des vidanges et ne sont pas rémunérées pour ce service.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Ce témoin ne serait pas renseigné sur les régimes dans des villes autres qu'Ottawa. Il appartiendrait aux membres du Comité de discuter plus tard la question de l'enlèvement ou du non enlèvement des vidanges des bâtiments de l'Etat dans d'autres municipalités.

M. McLEAN: L'enlèvement de la cendre et des vidanges constitue une charge assez forte pour le ministère des Travaux publics. Dans ma propre cité, l'enlèvement de la cendre des bâtiments de l'Etat coûte assez cher au ministère des Travaux publics, bien que nous ayons un service municipal de vidanges.

M. REID: Je suis intéressé à connaître cela. Je voudrais savoir si le coût du travail que la Commission du district fédéral exécute à l'hôpital civique est acquitté. Le coût en est acquitté, n'est-ce pas?

M. CRAM: Oui.

M. REID: Comment arrive-t-il que la Commission du district fédéral est prié d'exécuter ce travail? Ce n'est pas une entreprise du gouvernement fédéral.

M. McILRAITH: Ah, oui, ç'en est une. J'en conclus que l'on entend l'hôpital militaire. Il y a deux bâtiments: un est l'hôpital civique et l'autre est celui de l'hôpital militaire qui a été érigé pendant la guerre.

M. CRAM: Il y a quelques années la ville d'Ottawa a demandé à la Commission du district fédéral si elle se chargerait de l'entretien et de l'amélioration des terrains à l'hôpital civique, le coût a été défrayé à même les sommes fournies par la ville, et je crois que la Commission a assumé cette tâche dans le temps en tenant compte de l'embellissement et de l'amélioration d'Ottawa en général.

M. REID: C'est la ville et non le gouvernement qui vous a demandé d'exécuter ce travail?

M. CRAM: La ville.

M. BOUCHER: Pour que la situation soit présentée sous son vrai jour il convient de signaler qu'un hôpital militaire vient d'être érigé sur des terrains appartenant à la ville d'Ottawa. C'est essentiellement une entreprise de l'Etat, et l'Etat a demandé à la Commission du district fédéral de s'occuper de cet hôpital militaire. La ville d'Ottawa dit à la Commission, "nous vous payerons aussi pour l'entretien des terrains contigus à notre hôpital."

M. CRAM: L'édifice érigé à cet endroit pour le compte du ministère de la Défense nationale est maintenant terminé, et les terrains seront entretenus à compter de cette année. C'est une nouvelle entreprise.

M. McLEAN: Qui acquitte les frais du travail d'entretien que vous exécutez aux terrains de l'hôpital civique à la demande de la ville?

M. CRAM: La ville d'Ottawa.

M. McLEAN: Alors, pourquoi discutons-nous ce sujet?

M. REID: J'ai fait établir que la ville acquitte le coût de ce travail.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): On a demandé à M. Somerville, du ministère des Travaux publics, de préparer un état. Il est présent maintenant et il a apporté l'état.

M. J. M. SOMERVILLE, secrétaire, ministère des Travaux publics: Monsieur le président, on a demandé que soit présenté un état montrant tous les paiements que le gouvernement a faits à la ville d'Ottawa, sous le régime de l'accord avec la ville, à compter de 1935 à ce jour. Chacun des paiements était de l'ordre de \$100,000. Est-il nécessaire que j'en donne lecture?

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Non.

M. SOMERVILLE: Le montant relatif à l'an dernier, c'est-à-dire, à compter du 1er juillet 1943 au 30 juin 1944, a été payé par chèque le 3 courant. Le montant total payé durant ces neuf années fut de \$900,000.

On m'a demandé également de fournir un relevé montrant les sommes que le ministère des Travaux publics a payées à la ville pour l'eau fournie à des bâtiments possédés par l'Etat, du 1er avril 1925 au 31 mars 1944. Les sommes payées varient. Voici le relevé de ces sommes:

Année financière	Montant
1925-1926	\$ 47,961 01
1926-1927	39,829 29
1927-1928	42,474 73
1928-1929	45,000 00
1929-1930	44,999 65
1930-1931	69,249 12
1931-1932	61,000 00
1932-1933	58,039 85
1933-1934	68,000 00
1934-1935	46,594 02
1935-1936	57,826 88
1936-1937	57,864 90
1937-1938	54,830 44
1938-1939	51,056 28
1939-1940	52,502 18
1940-1941	57,760 59
1941-1942	66,617 50
1942-1943	97,872 04
1943-1944	132,357 72

\$1,151,836 30

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): C'est pour l'eau seulement?

M. SOMERVILLE: Pour l'eau seulement. Je tiendrais à dire que les chiffres précités ne comprennent pas certains bâtiments que le ministère de la Défense nationale utilise pour fins d'instruction et d'hôpitaux.

L'hon. M. WHITE: Pourquoi y eut-il une telle variation entre certaines années?

M. SOMERVILLE: A cause de l'augmentation du nombre de bâtiments.

L'hon. M. WHITE: Il y eut une variation très prononcée dans les années après 1930.

M. SOMERVILLE: Monsieur, il y eut quelques années où notre crédit fut insuffisant, aussi nous n'avons pas acquitté les frais cette année-là mais avons reporté le solde impayé à l'année suivante.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Ces paiements sont-ils basés sur le mesurage au compteur?

M. SOMERVILLE: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Etes-vous en mesure de dire si l'Etat paie les mêmes tarifs pour le même genre de service que paient les citoyens?

M. SOMERVILLE: On paie à la ville le même tarif qu'elle exige de municipalités voisines. Les chiffres que j'ai donnés précédemment pour des années-type, chiffres que l'on trouvera à la page 51 des procès-verbaux du Comité, diffèrent quelque peu des chiffres que j'ai cités ce matin. La variation tient au fait que les chiffres donnés précédemment se rapportaient à des bâtiments possédés par l'Etat, tandis que les chiffres donnés aujourd'hui représentent les déboursés effectifs pour tous les bâtiments que l'Etat occupe.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Y a-t-il des membres du Comité qui désirent poser d'autres questions à M. Somerville?

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Je voudrais poser une question. Je relève une somme de \$60,000 en 1925 ou 1926, puis la somme fléchit à quelque \$30,000. A quoi cette différence tient-elle? Il y aurait moins de bâtiments de l'Etat en 1925 et 1926 que dans des années plus récentes.

M. SOMERVILLE: Il y a tout d'abord \$47,000...

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Il y eut un paiement de \$60,000 les premières années.

M. SOMERVILLE: Le premier total que j'ai lu était \$47,000.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Continuez.

M. SOMERVILLE: Le total suivant est \$39,800. En 1924-25, le crédit fut insuffisant pour défrayer le déboursé et nous avons reporté la somme impayée.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Puis, vous en venez au total de \$60,000, n'est-ce pas?

M. SOMERVILLE: 1930-31, \$69,000. La somme pour l'année précédente fut \$44,000. L'année suivante la somme est tombée à \$61,000. C'est parce que nous n'avons pas une somme suffisante et il a fallu porter le solde impayé.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): M. Reid a laissé entendre que vu que Son Honneur le Maire quittera probablement la ville demain et sera absent pendant quelque temps, nous prenions connaissance de tout autre exposé qu'il voudrait faire.

M. HINDS (secrétaire du Comité mixte): Monsieur le président, M. McIlraith a demandé une copie du renvoi à la Cour Suprême relativement à des questions d'impôts dans la ville d'Ottawa. Le ministère des Travaux publics a fourni le renvoi et le secrétaire légiste du Sénat a préparé un rapport condensé.

M. McILRAITH: Je veux tout simplement le consigner au compte rendu.

M. HINDS: Monsieur le président, voici le mémoire que M. MacNeill a préparé:

Relativement aux questions posées à la Cour Suprême du Canada et aux réponses données par ce tribunal dans le renvoi qui lui a été soumis quant aux pouvoirs de la ville d'Ottawa et du village de Rockcliffe d'imposer des taxes sur les légations étrangères et les résidences de hauts commissaires.

Les questions suivantes furent déferées à la Cour:

Est-il dans les attributions du Conseil de la municipalité d'Ottawa de prélever des taxes sur

- (1) les propriétés à Ottawa possédées et occupées comme légations par les gouvernements de l'Etat français, les Etats-Unis d'Amérique et le Brésil, respectivement, ou
- (2) sur des immeubles à Ottawa possédés et occupés par Sa Majesté du droit du Royaume-Uni comme le bureau et la résidence du haut commissaire du Royaume-Uni, ou
- (3) sur des immeubles possédés et occupés par Sa Majesté du droit de l'Australie comme résidence du haut commissaire du Commonwealth d'Australie, et
- (4) est-il dans les attributions du Conseil du village de Rockcliffe Park de prélever des taxes sur la propriété possédée et occupée par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique comme la légation des Etats-Unis dans Rockcliffe Park?

Quant aux questions 2 et 3, la Cour fut d'opinion qu'il faut y répondre dans la négative.

Quant aux questions 1 et 4, la majorité de la Cour, soit le juge en chef, sir Lyman P. Duff, les juges Rinfret et Taschereau, fut d'opinion qu'il faut répondre à ces questions dans la négative.

Le secrétaire légiste et conseiller parlementaire du Sénat,

(signé) J. F. MACNEILL.

14 juillet 1944.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Vous avez la parole, monsieur le Maire.

Le maire LEWIS: Monsieur le président, j'ignore quelles autres questions le Comité désire me poser. Il reste encore d'autres membres du Bureau des commissaires, des présidents de divers comités et mes chefs des divers départements. On a soulevé la question de l'eau. Le commissaire Geldert...

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Le Comité désirait plutôt savoir si vous vouliez faire quelque autre exposé.

M. REID: Fus-je bien renseigné, monsieur le Maire, quant à votre absence prochaine de la ville?

Le maire LEWIS: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Avez-vous quelques observations à faire avant votre départ?

Le maire LEWIS: Je crois que nous avons soumis un mémoire très complet durant vos premières séances.

M. REID: Il y a une ou deux questions que je voudrais poser au maire.

M. McILRAITH: Serez-vous ici demain?

Le maire LEWIS: Une partie de la journée. Monsieur Reid, je suis disposé à répondre à toute question maintenant.

M. REID: La ville d'Ottawa doit construire un hôtel de ville sous le régime du plan Greber. Quelles démarches la ville a-t-elle faites pour donner suite à

ce plan? On a accusé le gouvernement fédéral de manquer de coopération. Il se peut aussi que la ville ne coopère pas quant à l'exécution de ce plan.

Le maire LEWIS: Je pourrais faire observer que pour autant que le gouvernement municipal est concerné, nous n'avons pas connaissance du plan Greber.

M. REID: Je suis tout étonné d'apprendre que la ville d'Ottawa n'a absolument aucune connaissance du plan Greber.

Le maire LEWIS: Sauf ce que nous lisons et voyons à ce sujet. Le gouvernement fédéral a amené M. Greber ici et tout le travail qu'il a exécuté le fut pour le gouvernement fédéral.

M. REID: Je ne puis concevoir qu'un plan a été projeté pour la ville d'Ottawa comportant des recommandations importantes concernant un nouvel hôtel de ville et une nouvelle gare sans que les autorités municipales en soient informées. Si elles n'ont pas été informées elles devraient l'être immédiatement.

M. McLEAN: Un tel plan intéresserait la ville excessivement.

Le maire LEWIS: Oui, quand nous voyons le plan d'ensemble et nous nous rendons compte de sa portée.

M. McLEAN: Monsieur le président, je voudrais dire au maire dans quelle situation je me trouve présentement. Je ne me sens pas disposé à souscrire au principe posé dans le mémoire soumis par la ville. Bien qu'il revêt la forme d'une demande de rémunération pour services, le principe en jeu comporte la taxation de propriétés de l'Etat sur la même base que d'autres propriétés. J'éprouverais beaucoup de difficulté à me rallier à ce principe. D'un autre côté, je crois que nous voulons prendre une juste décision à l'endroit de la ville, et quant à moi je crois qu'il convient d'augmenter l'octroi, considérablement peut-être. Mon embarras tient au fait qu'un tel montant ne sera qu'un montant arbitraire, et de plus, j'éprouverai beaucoup de difficulté, même en tenant compte de tous les témoignages que nous avons entendus et de toute la discussion, à déterminer le chiffre de ce montant arbitraire. Il se peut que d'autres membres du Comité soient également embarrasés.

Le maire LEWIS: J'ignore comment je vais répondre à ces remarques.

M. McLEAN: Je ne demande pas de réponse. Je veux simplement vous exprimer mes sentiments.

Le maire LEWIS: Nous avons pensé qu'à mesure que les séances se succéderaient votre groupe et notre groupe, munis de papier et de crayons, se rencontreraient et en arriveraient à un ajustement qui serait satisfaisant pour tous les intéressés.

M. McLEAN: C'est ce que nous voudrions.

M. REID: Monsieur le président, je crois que les membres du Comité souscriront en général à l'affirmation de M. McLean. Toutefois, monsieur le Maire, le Comité a été constitué dans le but d'étudier les problèmes particuliers de la ville d'Ottawa. C'est la raison pour laquelle je me suis enquis au sujet de l'hôtel de ville. Je devrais probablement poser mon autre question au commissaire du service de l'aqueduc.

Le maire LEWIS: Oui.

M. REID: Je suis intéressé également à l'évacuation des eaux ménagères de la ville. La plupart des villes doivent trouver, soit un débouché pour leurs eaux-vannes, soit construire une installation d'épuration. On m'informe que la ville d'Ottawa déverse tout simplement ses ordures ménagères dans la rivière Ottawa, et que poissons ou personnes en meurent, c'est tout de même ce que l'on fait. A-t-on jamais discuté la question d'une installation d'épuration?

Le maire LEWIS: Oui.

M. REID: Je crois que le Comité serait intéressé à être renseigné à ce sujet.

Le maire LEWIS: M. Askwith, le commissaire des travaux, pourra vous donner des renseignements à ce sujet, monsieur. Toute les municipalités en bordure de la rivière Ottawa, tant dans l'Ontario que dans la province de Québec, déversent leurs ordures ménagères dans la rivière Ottawa.

M. McLRAITH: La quantité d'ordures ménagères et le débit de la rivière ne sont-ils pas des questions relatives? Si une petite municipalité deversait ses eaux ménagères dans la rivière cela ne tirerait peut-être pas à conséquence.

M. REID: Nous avons constaté dans la Colombie-Britannique que les ordures ménagères tuaient tout le poisson. Je constate que vous fournissez l'éclairage aux promenades de la Commission fédérale à raison de \$5,000 par année.

Le maire LEWIS: Oui.

M. REID: Ce prix représente-t-il ce qu'il en coûte effectivement à la ville, ou bien en vertu de quel arrangement fournissez-vous l'éclairage?

Le maire LEWIS: La compagnie d'énergie qui dessert les promenades dans cette partie particulière envoie sa facture.

L'hon. M. LÉGER: Il va sans dire que vous employez le système des compteurs?

Le maire LEWIS: Le service de l'éclairage serait fourni dans une partie par l'Ottawa Light, Heat and Power Company et dans une autre partie par l'Hydro d'Ottawa.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): L'électricité est mesurée au compteur?

Le maire LEWIS: Oui.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Un tarif spécial est-il consenti au gouvernement pour l'énergie?

Le maire LEWIS: Non, il n'y a pas de tarif spécial. Il faudrait que vous obteniez cela de la compagnie.

M. McLEAN: On m'apprend, Votre Honneur, que votre système d'éclairage occupe le second rang parmi les systèmes les moins coûteux dans le Dominion.

Le maire LEWIS: Oui.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Avez-vous suivi un plan général pendant un certain nombre d'années quant à la somme exigée du gouvernement pour l'eau?

Le maire LEWIS: Il existe un plan. Nous avons un mémoire à ce sujet que je demanderais au commissaire Geldert de présenter.

Je voudrais ajouter quelques remarques à ce que j'ai répondu à M. Reid concernant le plan Greber. La ville, en tant que ville, n'eut rien à voir aux arrangements qu'a faits le gouvernement fédéral. Nous avons bien coopéré avec M. Greber par l'entremise de nos services de travaux et de construction dans la préparation d'un plan modèle. Il s'est servi de notre carte, et il nous a présenté à une petite réunion officielle sa carte du tracé projeté d'Ottawa. Nous sommes disposés à coopérer avec le gouvernement fédéral chaque fois qu'il nous invitera à étudier tout plan concernant le développement futur de la ville. Mais j'ai raison de dire que M. Greber relevait entièrement de la juridiction du gouvernement fédéral quand il est venu ici.

M. REID: Alors, votre affirmation confirme ce que j'ai dit à une séance précédente, savoir, qu'il conviendrait peut-être de considérer la constitution d'un organisme coordonnateur, de manière à ce que le gouvernement fédéral et le conseil de ville puissent travailler de concert sous un plan unique s'ils s'engagent dans quelque nouvelle entreprise.

Le maire LEWIS: Je crois que le Comité pourrait préparer un plan qui serait soumis au Parlement et qui ne contiendrait pas de clauses trop rigides entre le gouvernement et la ville. Toutefois, je crois qu'il ne devrait pas être nécessaire de revenir chaque année devant le Parlement avec un bill de la ville

d'Ottawa et de nous engager dans une discussion générale. Il devrait y avoir quelque régime d'application automatique d'année en année en ce qui concerne les rapports entre la ville et le gouvernement.

M. REID: J'en conviens.

M. McILRAITH: Le plan Greber a comporté un projet d'hôtel de ville coûteux, n'est-ce pas?

Le maire LEWIS: Oui. M. Greber avait une idée en tête concernant l'établissement d'un centre civique dans les environs des rues Lyon et Wellington, mais son plan était basé sur ses observations personnelles seulement.

M. McILRAITH: La ville a-t-elle fait quelques démarches concernant un nouvel hôtel de ville?

Le maire LEWIS: Nous avons soumis aux contribuables dans le temps un projet de construction d'édifices municipaux dans le voisinage de l'endroit proposé par M. Greber, mais les contribuables ne se sont pas ralliés au projet.

M. McILRAITH: Ainsi donc, les autorités civiques ne projettent pas d'hôtel de ville dans le moment.

Le maire LEWIS: Avant la guerre nous avons essayé de nous porter acquéreurs des terrains de l'école normale sur la rue Elgin. Nous avons même entamé des négociations avec le gouvernement d'Ontario pour l'achat de cette propriété. La guerre a éclaté et le gouvernement fédéral a demandé l'autorisation de se servir de l'immeuble pour les fins de la guerre. L'affaire en est restée là.

M. REID: Comme je l'ai fait observer, monsieur le maire, il y a lieu de s'étonner que des projets concernant le développement d'Ottawa eussent été mis en marche sans que le Conseil de ville en soit prévenu.

Le maire LEWIS: Je tiens à vous assurer, monsieur, qu'on ne peut attribuer cet état de choses à une opposition quelconque de la part de la ville.

M. McILRAITH: J'en conclus qu'il faudrait à quelque époque construire un hôtel de ville.

Le maire LEWIS: Oui.

M. McILRAITH: Et cela comportera des dépenses considérables.

Le maire LEWIS: Oui.

M. McILRAITH: Existe-t-il actuellement un fonds en prévision d'un tel déboursé?

Le maire LEWIS: Non, la législation actuelle ne nous confère pas de pouvoirs pour prélever des fonds autrement que par l'émission d'obligations pour la construction d'un bâtiment.

M. McILRAITH: On m'informe que le gouvernement a transmis une copie du plan Greber à la ville en 1938.

Le maire LEWIS: Une copie du plan est au bureau des commissaires.

M. McILRAITH: Ainsi, la ville a été avisé du projet et du plan tels que conçus en définitive?

Le maire LEWIS: Tout ce qui existe à ce sujet ne figure que sur notre carte municipale. Il n'existe pas de plan définitif comportant des changements moyens.

M. McILRAITH: J'avais l'impression que le gouvernement avait transmis le plan et le rapport à la ville et qu'en conséquence les autorités civiques étaient pleinement avisées de ce qu'ils comportaient.

Le maire LEWIS: Pas à ma connaissance.

M. McILRAITH: Pourriez-vous vous en assurer? Ce serait vers 1938.

Le maire LEWIS: Je puis m'en assurer, mais je n'ai pas connaissance de l'envoi d'aucun document.

L'hon. M. LÉGER: Le gouvernement n'a pas laissé entendre que vous devriez procéder de telle et telle façon?

Le maire LEWIS: Non. Il faut que le gouvernement discute la question.

M. McILRAITH: L'hôtel de ville est une question municipale et les autorités municipales régleraient cela, n'est-ce pas?

L'hon. M. LAMBERT: Les améliorations à la place Connaught seraient effectuées de concert avec la ville?

Le maire LEWIS: Oui. Mais, sénateur Lambert, tout cela fut proposé bien avant le plan Greber.

L'hon. M. LAMBERT: Mais ces améliorations ont été incorporées effectivement au plan Greber.

Le maire LEWIS: Ah, oui.

M. REID: Puis-je signaler à l'attention du maire Lewis que le magnifique hôtel de ville de Vancouver fut construit d'après un plan décennal sans qu'il en coûte un sou en matière d'emprunt. Il va sans dire que je ne veux pas dicter une ligne de conduite à la ville d'Ottawa.

Le maire LEWIS: Nous pensons que c'est un très bel édifice. Je pourrais faire observer, cependant, que le manque d'un hôtel de ville n'a pas porté préjudice à la régie municipale d'Ottawa.

M. BOUCHER: Il faudrait que l'hôtel de ville que les autorités municipales construiraient cadre avec le plan que le gouvernement accepterait,—il n'en a pas encore accepté—, pour l'embellissement de la capitale.

M. REID: Il faudrait que les autorités municipales et les autorités fédérales se concertent le plus tôt possible pour discuter le plan Greber.

M. McLEAN: Le gouvernement ne l'a pas encore étudié.

M. REID: Non.

Le maire LEWIS: Tel que je l'ai fait observer à diverses reprises, nous, au Canada, entrerons après la guerre dans une période où la ville et le gouvernement devront voir au développement de la capitale. Nous devons nous concerter pour ne pas aller dans des sens opposés. Nous espérons que le Comité formulera des recommandations à ce sujet.

M. REID: En posant la question que j'ai à l'esprit, je n'entends nullement chicaner le conseil de ville, mais vous conviendrez, je crois, que nous notons ce qui se passe dans la ville. Pourriez-vous expliquer votre régime de destruction des vidanges et votre dépotoir.

Le maire LEWIS: Si je pouvais l'expliquer sans qu'il s'en dégage des relents, je le ferais volontiers. C'est un sujet fort controversé, monsieur Reid. Nous n'en sommes pas très satisfaits nous-mêmes. C'est un autre cas où les citoyens gouvernent. Nous avons soumis le projet d'un incinérateur aux contribuables à diverses reprises, et il a été rejeté chaque fois. Nous pensons maintenant pouvoir invoquer une législation ancienne et entreprendre l'installation d'un incinérateur. J'admets avec vous que la situation laisse certainement à désirer. Vous avez peut-être relevé dans les journaux d'hier que Détroit transporte ses vidanges au delà de la rivière et les déverse sur le côté ontarien. Quand le vent souffle dans une certaine direction, les citoyens de Sandwich doivent fermer leurs fenêtres pour empêcher les odeurs désagréables qui se dégagent des vidanges de pénétrer dans leurs foyers. Il n'y a peut-être pas qu'à Ottawa que des odeurs nauséabondes se répandent. Cependant, nous estimons que si le gouvernement étudie la demande que nous vous avons soumise, j'entends le mémoire à l'appui d'une plus forte contribution à la régie de la ville, nous verrons à construire l'incinérateur requis, toutes les personnes intéressées contribuant à la dépense.

M. McILRAITH: Vous avez même entrepris des démarches à ce sujet?

Le maire LEWIS: Oui, nous en avons entrepris.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp) : Désire-t-on poser d'autres questions?

M. REID : Je n'ai pas d'autres observations à faire.

Le maire LEWIS : Si vous vouliez que je présente d'autres membres du comité, je le ferai. Je voudrais présenter le commissaire Geldert qui est en charge du service de l'aqueduc.

Le commissaire GELDERT : Monsieur le président et messieurs, notre ingénieur de l'aqueduc est indisposé, malheureusement. Son médecin lui a commandé de s'absenter de la ville. Aussi, je me trouve dans l'obligation de me tirer de mon mieux de la situation sans vous fournir, peut-être, certains détails.

Avant de discuter la question de l'aqueduc en général, je tiendrais à fournir des éclaircissements quant aux terrains de l'hôpital. Il y a plusieurs années, lors de la construction de l'hôpital, en 1924, les administrateurs ont conclu des arrangements avec la Commission du district fédéral relativement à l'entretien des terrains, parce que, estimions-nous, elle pouvait s'en occuper beaucoup mieux que la ville d'Ottawa en raison des facilités dont elle disposait. C'est l'hôpital civique, en réalité la ville d'Ottawa, qui acquitte tous les frais inhérents à l'entretien des terrains et ces fonds proviennent d'impôts. C'est la ville qui défraie le coût de tout l'embellissement. L'hôpital,—soit la ville—, voit aussi à l'embellissement des terrains contigus à l'hôpital annexe militaire. C'est la ville qui a donné le terrain au ministère de la Défense nationale. La Commission du district fédéral exécute le travail, mais la ville en acquitte le coût.

Je pourrais ajouter que la ville a aussi dépensé quelque \$200,000 pour l'augmentation de ses aménagements rendus nécessaires pour répondre aux besoins du nouvel hôpital militaire du gouvernement, et les revenus que nous percevons suffisent à peine à solder les frais. En plus, nous avons mis à la disposition du gouvernement pendant la guerre des propriétés municipales un peu partout en ville valant approximativement \$1,500,000. D'autres témoins vous ont parlé des propriétés que la ville a cédées au gouvernement.

Puis, il y a l'hôpital Strathcona dont l'entretien coûte \$75,000 par année. Cet hôpital procure des services aux membres des forces armées.

Le taux de la taxe municipale prévoit une affectation de \$117,000 pour les indigents qui ne peuvent se suffire. Ce chiffre augmentera énormément après la guerre, car nous savons par expérience que plusieurs des milliers de personnes que les ministères ont amenées ici y demeurent, et une assez forte proportion d'entre elles deviennent des indigents et la ville doit pourvoir à leur subsistance.

Je dois aussi signaler à votre attention l'augmentation énorme des frais au chapitre de l'aide à l'enfance. Ce poste a augmenté de \$69,726 qu'il était l'an dernier à plus de \$125,000 cette année. La guerre finie, les frais sous cette rubrique augmenteront probablement davantage, vu le surcroît de population qui demeurera ici, si l'histoire se répète.

On a parlé de l'hôtel de ville. Je pourrais confirmer l'observation du maire que les services municipaux ne se sont pas ressentis du tout d'un manque d'un hôtel de ville. En fait, nous nous tirons très bien d'affaires actuellement avec un déboursé de \$27,000 ou \$28,000, tandis que si nous construisions un nouvel hôtel de ville à l'heure actuelle, les frais fixes seraient beaucoup plus élevés, et les sommes additionnelles requises devraient provenir des contribuables sous forme d'un relèvement du taux de la taxe.

Maintenant pour ce qui regarde l'approvisionnement d'eau, j'examinais mes chiffres au regard de ceux de M. Somerville. Ils diffèrent quelque peu.

Ce qui suit constitue un résumé des revenus que la ville d'Ottawa a perçus pour l'eau fournie aux bâtiments possédés et occupés par le gouvernement fédéral à compter de l'année 1920 jusqu'à ce jour. Pendant la période de 1920 à 1932, le gouvernement a payé, sur la base du mesurage au compteur, 13 cents les mille gallons impériaux pour les premiers deux cents mille gallons, et 10 cents pour toute quantité excédentaire. En plus de ces tarifs, on exigeait une certaine

somme pour défrayer la location des compteurs, le tarif était basé sur la dimension du compteur.

M. BOUCHER: Avez-vous un état comparatif de ces tarifs et des tarifs exigés dans d'autres villes?

Le commissaire GELDERT: Il va sans dire que la ville approvisionnait le gouvernement fédéral d'eau à moins que le prix de revient, mais les tarifs exigés dans la plupart des cas sont inférieurs à ceux qu'exigent d'autres municipalités.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Vous consentiez un tarif spécial au gouvernement.

Le commissaire GELDERT: Oui.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Et il ressort de calculs précis que le tarif est inférieur au prix coûtant.

Le commissaire GELDERT: Oui.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Vous parlez de bâtiments dans votre mémoire. Qu'en est-il de l'arrosage des pelouses? Avez-vous un tarif spécial.

Le commissaire GELDERT: Il n'y a pas de tarif relativement à l'arrosage des pelouses. Parlez-vous des pelouses du gouvernement ou de pelouses de la ville?

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Des deux.

Le commissaire GELDERT: Il n'y a pas de tarif additionnel à ce sujet. Le tout est compris dans la taxe foncière ou dans le tarif au compteur.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Votre taxe dite taxe domestique comporte-t-elle une échelle qui s'applique aux domiciles, aux industries et le reste?

Le commissaire GELDERT: Les demeures privées sont sujettes au taux de taxe imposable. Le taux de taxe industrielle est basé sur la taxe la plus élevée.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Vous voulez dire que le prix de l'eau fournie à une maison n'est pas calculé au compteur.

Le commissaire GELDERT: Non, à moins que ce ne soit une maison de rapport contenant trois logements.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Comment votre tarif industriel se compare-t-il au tarif exigé du gouvernement?

Le commissaire GELDERT: Il est plus élevé.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Le tarif industriel n'a pas été inférieur au prix coûtant?

Le commissaire GELDERT: Non, monsieur.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Mais le tarif exigé du gouvernement...

Le commissaire GELDERT: ...est quelque peu inférieur au prix coûtant, sans faire entrer en ligne de compte l'intérêt sur le placement.

M. REID: Avez-vous dit que des compteurs sont installés dans les maisons de rapport comptant trois logements ou plus?

Le commissaire GELDERT: Oui.

M. BOUCHER: Des bâtiments de trois étages.

Le commissaire GELDERT: Des maisons de rapport à trois logements ou plus.

Maintenant, à compter du 30 avril au 1er juin 1942, date où l'usine d'épuration d'eau fut terminée, un nouvel accord fut conclu entre la ville d'Ottawa et le gouvernement fédéral. Cet accord pourvoyait à l'acquittement du prix de toute l'eau consommée dans des bâtiments possédés et occupés par le gouvernement fédéral situés dans les limites de la ville d'Ottawa et à la ferme expérimentale, aux tarifs indiqués plus haut, mais sous réserve d'une augmentation de 25 p. 100 pour défrayer le coût additionnel que l'approvisionnement d'eau filtrée occasionnait à la ville. Quand nous avons terminé l'usine d'épuration d'eau, le gouvernement a convenu de payer les 25 p. 100 en plus des tarifs déjà exigés.

M. REID: Il s'agit de 1942.

Le commissaire GELDERT: C'est-à-dire, jusqu'au 1er juin 1942. La construction de l'usine municipale d'épuration d'eau en 1932 a coûté \$1,544,250. L'usine d'épuration est située sur l'île Lemieux.

M. BOUCHER: Avez-vous bien dit que le tarif relevé de 25 p. 100 ne fut pas exigé avant 1942 bien que l'usine de filtration fut construite en 1932?

Le commissaire GELDERT: Non, le tarif relevé est entré en vigueur en 1932 dès le parachèvement de l'usine de filtration. Le 31 janvier 1936, la ville d'Ottawa et le ministère de la Défense nationale ont conclu un accord distinct relativement à l'eau à être fournie par la ville d'Ottawa à la station d'aviation de Rockcliffe. Cette eau devait être prise par le gouvernement des conduites de la ville d'Ottawa à l'encoignure de l'avenue Acacia et de Maple Lane. Toute l'eau devait être fournie et mesurée au compteur, et le gouvernement convenait de payer à la ville d'Ottawa le tarif régulier applicable aux particuliers demeurant hors les limites de la ville, tel que prévu au règlement municipal 8267, article 51, de 17 cents $\frac{1}{2}$ les 100 pieds cubes. C'est le tarif régulier qui vaut en dehors de la ville.

M. BOUCHER: Il serait peut-être utile si vous donniez les tarifs que la ville exige de municipalités avoisinantes que vous approvisionnez d'eau.

Le commissaire GELDERT: Le tarif exigé des municipalités avoisinantes est celui qu'a établi la Commission municipale de l'Ontario, soit 18 cents .72 les 1,000 gallons. Mais ce tarif ne comprend pas certains services que reçoit le gouvernement fédéral, tels que les prises d'eau sur les conduites pour l'installation de tuyaux de service, l'installation de bornes-fontaines, l'ouverture de l'eau en bordure des trottoirs, la réparation des conduites, les services et les bornes-fontaines, etc.; l'installation de nouvelles conduites, services, bornes-fontaines; compteurs et réparation de compteurs défectueux. Il est nécessaire que les municipalités avoisinantes voient elles-mêmes à ces services. Cependant, ces services sont fournis en tout temps au gouvernement fédéral. Je traite de ce sujet plus loin dans mon mémoire. Les municipalités avoisinantes ne bénéficient pas de notre système à haute pression que maintient la ville d'Ottawa. Ce système de haute pression est maintenu surtout pour les édifices sur la colline du Parlement. Ces données répondent-elles à la question?

M. BOUCHER: Oui.

L'hon. M. LÉGER: Ces compteurs à eau sont-ils inspectés?

Le commissaire GELDERT: Ah, oui.

L'hon. M. LÉGER: Par qui?

Le commissaire GELDERT: Par des employés de notre service et de nos ateliers. Des inspecteurs du gouvernement les examinent régulièrement. Je pourrais ajouter qu'aux termes de l'accord conclu en 1942 le gouvernement fut affranchi de tous frais pour la location de compteurs.

L'hon. M. LÉGER: J'ai posé cette question parce que nous avons été saisis durant la présente session d'un bill pourvoyant à l'inspection de compteurs à eau.

Le commissaire GELDERT: Nous avons un personnel hautement compétent et un laboratoire très efficace. Les compteurs sont enlevés et inspectés à des intervalles réguliers.

M. REID: Y a-t-il une différence entre les tarifs applicables dans la ville et à l'extérieur?

Le commissaire GELDERT: Oui, monsieur. En dehors des limites de la ville, à l'exception de la ferme expérimentale, le gouvernement paie le tarif applicable aux non-résidants, le même tarif que paient tous les autres.

M. REID: Il ne paie pas le tarif applicable aux non-résidants, dans la ville?

Le commissaire GELDERT: Non. Il paie à raison de 82 cents .82 les 1,000 gallons mesurés au compteur.

M. REID: Je lis à même le mémoire, à la page 2, où vous dites:

Le 31 janvier 1936, la ville d'Ottawa et le ministère de la Défense nationale ont conclu un accord distinct relativement à l'eau à être fournie par la ville d'Ottawa à la station d'aviation de Rockcliffe. Cette eau devait être prise par le gouvernement des conduites de la ville d'Ottawa à l'encoignure de l'avenue Acacia et de Maple Lane. Toute l'eau devait être fournie et mesurée au compteur, et le gouvernement convenait de payer à la ville d'Ottawa le tarif régulier applicable aux particuliers demeurant hors les limites de la ville, tel que prévu au règlement municipal 8267, article 51, de 17 cents $\frac{1}{2}$ les 100 pieds cubes. C'est le tarif régulier qui vaut en dehors de la ville.

M. McILRAITH: Il s'agit de la station d'aviation de Rockcliffe qui est située en dehors de la municipalité.

Le commissaire Geldert:

EAU FOURNIE AU GOUVERNEMENT MOINS QUE LE PRIX COÛTANT

Le 4 mars 1940, il a été soumis au conseil de ville d'Ottawa un rapport montrant que l'on fournissait l'eau au gouvernement fédéral, mesurée au compteur, à des tarifs bien inférieurs au prix coûtant. L'extrait suivant provient de ce rapport au conseil de ville:

Tarifs d'eau pour le gouvernement fédéral

Le bureau a déposé chez le greffier de la ville pour votre information un rapport de l'ingénieur de l'aqueduc montrant que le coût de livraison d'eau au gouvernement fédéral est de 15 cents .76105 les mille gallons. L'intérêt à 4 cents .83744 et la dépréciation à 2 cents $\frac{1}{2}$ sur le capital versé ont augmenté le chiffre de 1 cent .9910. Le coût total de l'eau calculé sur cette base s'établit conséquemment à 21 cents .5044.

Le gouvernement fédéral paie actuellement au taux de 16 cents .25 pour les premiers 200 millions de gallons d'eau mesurée au compteur et au taux de 12 cents $\frac{1}{2}$ pour les quantités excédentaires, ce qui a établi le taux moyen à 15.5044 durant 1939.

Résolution du conseil de ville.

Le 4 mars 1940, le conseil de ville a adopté la résolution suivante relativement à l'eau fournie au gouvernement fédéral:

Proposé par l'échevin Pickering, appuyé par l'échevin Band, que l'on exige que l'eau fournie au gouvernement fédéral au compteur soit tarifée à un taux non inférieur au coût de production, tel coût devant être basé sur le coût d'exploitation de l'aqueduc plus l'intérêt et une dépréciation raisonnable.

Nouveau tarif projeté

En conformité de la résolution précitée, le bureau des commissaires a avisé le ministre des Travaux publics, l'hon. P.-J.-A. Cardin, c.r., le 8 avril 1942, qu'à compter du 15 juin prochain l'eau fournie au gouvernement fédéral au compteur serait tarifée au taux de 13 cents les 100 pieds cubes. Voici une copie d'une lettre qui lui a été transmise à cette date:

Le 7 avril 1942.

L'hon. P.-J.-A. CARDIN, c.r.
Ministre des Travaux publics,
Edifice Hunter,
Ottawa.
Cher monsieur,

J'ai reçu instructions du bureau des commissaires de cette ville de vous aviser que les tarifs d'eau payables par le gouvernement en vertu des dispositions de la clause 2 (2) de l'accord de 1920 (10-11 George V, chapitre 15), modifié dans la suite et prorogé de temps à autre, cesseront de valoir à compter du 15^{ème} jour de juin prochain.

A compter du 15 juin prochain, l'eau fournie au gouvernement au compteur sera tarifée au taux de 13 cents les 100 pieds cubes, ce qui correspond d'aussi près que possible à 20 cents .82 par 1,000 gallons impériaux. Ceci constitue le coût approximatif de la production d'eau à l'heure actuelle.

Votre tout dévoué,

(Signé) C. E. PEARCE,

Secrétaire, bureau des commissaires.

Le 10 août 1942, le bureau des commissaires a reçu de M. W. P. Harrell, sous-ministre suppléant, une lettre l'avisant que le gouvernement fédéral avait convenu de payer la ville d'Ottawa pour toute l'eau mesurée au compteur au taux de 20 cents .82 les 1,000 gallons impériaux.

Voici une copie de la lettre reçue du sous-ministre suppléant:

Bureau du sous-ministre

Le 10 août 1942.

C. E. PEARCE, Ecr.,
Secrétaire,
Bureau des commissaires,
Ottawa.
Cher monsieur,

Relativement à la correspondance précédente concernant les tarifs d'eau dans la ville d'Ottawa, j'ai l'honneur de vous informer que provision a été incluse dans les crédits supplémentaires approuvés récemment par le Parlement pour le paiement de l'eau consommée aux tarifs accrus mentionnés dans votre lettre du 7 avril, soit 20 cents .82 par 1,000 gallons impériaux.

Il est entendu, cependant, tel qu'exposé dans votre lettre du 19 juin, que la ville d'Ottawa assumera les charges relatives à la location de compteurs.

Votre tout dévoué,

(Signé) W. P. HARRELL,

Sous-ministre suppléant.

Le 8 septembre 1942, le bureau des commissaires a fait rapport au conseil de ville que toute l'eau fournie aux propriétés possédées et occupées par le gouvernement fédéral dans les limites de la ville d'Ottawa et à la ferme expérimentale fédérale sera tarifée au taux de 13 cents les 100 pieds cubes.

Il fut convenu lors de l'adoption de ce nouveau tarif que la ville d'Ottawa discontinuerait les taxes précédentes relatives à la location de compteurs pour tous les services d'eau du gouvernement fédéral. Le nouveau tarif devait valoir à compter du 15 juin 1942

Le tarif précité est celui que le ministère des Travaux publics a approuvé le 10 août 1942. Ce tarif de 13 cents les 100 pieds cubes (20 cents .82 les 1,000 gallons impériaux) tel que contenu dans l'arrêté en conseil, est actuellement en vigueur.

M. REID: A combien s'établissait le tarif quand vous taxiez la location des compteurs, plus le tarif que le gouvernement payait précédemment?

Le commissaire GELDERT: La location des compteurs s'établit à \$1,400 environ par année, mais si vous vous souvenez bien, il a été dit que le tarif était de 13 cents les 1,000 gallons impériaux pour les premiers deux cents millions de gallons, et de 10 cents les 1,000 gallons pour les deux cents millions de gallons suivants. Ce tarif fut augmenté de 25 p. 100 quand le système de filtration fut établi.

M. REID: Je cherche à établir quel était l'ancien tarif plus le coût de location des compteurs.

Le commissaire GELDERT: La location des compteurs comporterait seulement \$1,400 ou \$1,500 de plus. Sous le régime du nouveau tarif, le gouvernement convient de verser une somme à la ville pour un approvisionnement d'eau du service de l'aqueduc de la ville d'Ottawa, pour l'usage de tous les édifices, terrains et locaux dans la ville d'Ottawa, possédés ou occupés maintenant ou dans l'avenir par le gouvernement.

Cela ne comprend pas les parcs et les promenades, et nous ne tenons pas compte des terrains, parcs et promenades du gouvernement.

Je ferai observer qu'à compter du 7 avril au 10 août 1942 les hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral, ministère des Travaux publics, et du personnel du génie du service de l'aqueduc de la ville d'Ottawa ont tenu plusieurs réunions.

L'ingénieur du service de l'aqueduc a précisé au cours de ces réunions que le pompage, l'épuration et la livraison de l'eau diffèrent essentiellement de celles de toute autre industrie parce que l'entier débit doit être produit et livré exactement au moment de la demande et doit changer instantanément suivant une modification de la demande, et la demande à un moment particulier est déterminée au gré des consommateurs, puis augmentée par la quantité requise pour la suppression des incendies.

Vue les faits précités, il s'ensuit nécessairement que la capacité de l'aqueduc doit être suffisante pour produire et distribuer une quantité d'eau égale à la plus grande demande possible à laquelle le système puisse être appelé à répondre dans tout cas particulier. Ainsi donc, toutes les charges, les intérêts, les frais d'exploitation et la dépréciation sont calculés proportionnellement au débit maximum.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Estimez-vous que la dernière affirmation est importante?

Le commissaire GELDERT: Nous la jugeons importante, monsieur, car, en fait, le gouvernement est responsable de notre débit maximum.

L'hon. M. LÉGER: Vous tirez votre eau de la rivière Ottawa.

Le commissaire GELDERT: Oui, et nous la filtrons et l'épurons.

L'hon. M. LÉGER: Ce n'est pas l'approvisionnement d'eau, mais son épuration qui vous cause des soucis.

Le commissaire GELDERT: Précisément, monsieur. Je pourrais faire observer relativement à ce qui a été dit déjà que nous ne croyons pas apporter beaucoup de changement à la catégorie d'eau de rivière, parce que l'on a fait enquête sur toute cette question avant que les eaux usées ne fussent déversées dans la rivière, et la rivière Ottawa est classée catégorie D. Vu le volume d'eau qui descend la rivière Ottawa, nous ne croyons pas que l'addition des eaux usées d'Ottawa rend l'eau plus impropre à la consommation qu'elle ne l'était avant

que nous y déversions les eaux usées. Les eaux usées sont déversées dans la rivière sur tout son parcours, et l'eau est de catégorie D avant même d'arriver à Ottawa.

M. REID: La filtration ajoute-t-elle considérablement au coût en comparaison de la période où vous buviez l'eau non épurée?

Le commissaire GELDERT: Ah, oui. Nous montrons les frais réels dans le tableau que nous vous présentons.

J'en viens maintenant à la question des réserves d'eau. La capacité totale actuelle de l'usine d'épuration d'eau de la ville d'Ottawa est de 35 millions de gallons d'eau par jour. Le gouvernement fédéral est un des plus forts consommateurs d'eau dans la ville d'Ottawa, et nos archives font voir que l'approvisionnement d'eau pour le gouvernement fédéral, durant les périodes de pointe, a constitué un fardeau sérieux pour notre capacité en ces dernières années. La demande en cas d'incendie pour des bâtiments de l'Etat, dans au moins un cas, en a imposé au système de l'aqueduc au point d'exiger un approvisionnement d'eau au rythme de 9 millions de gallons par jour. Cela représente approximativement 25 p. 100 du débit total de l'aqueduc de la ville d'Ottawa, alors que le revenu annuel provenant du gouvernement fédéral s'établit à 13 p. 100 approximativement du revenu total. Les assureurs-feu ont établi notre réserve nécessaire à 9 millions de gallons.

M. REID: Vous devez faire fonctionner votre système d'aqueduc à capacité pour maintenir cette réserve de 9 millions de gallons.

Le commissaire GELDERT: Oui. Tout cela tient à l'incendie désastreux qui a dévasté les édifices du Parlement. Les taux d'assurance à Ottawa sont fondés surtout sur cette expérience.

M. REID: Vous n'utilisez pas effectivement cette quantité de 25 p. 100 que vous êtes tenu de garder en réserve?

Le commissaire GELDERT: Non, à moins que l'on en ait réellement besoin. Mais il faut la garder en réserve.

M. REID: L'eau est filtrée et chlorurée?

Le commissaire GELDERT: Oui.

M. BOUCHER: Je ne suis pas certain d'avoir saisi ce que vous avez dit il y a quelques instants. Avez-vous bien dit que les besoins du gouvernement fédéral s'établissaient à 25 p. 100 du débit total de l'aqueduc municipal, mais que le revenu versé par le gouvernement fédéral constituait un bien plus faible pourcentage de votre revenu total?

Le commissaire GELDERT: 13 p. 100 seulement de notre revenu total.

Puis, nous devons maintenir une station de pompes à haute pression. La propriété du gouvernement fédéral sur la colline du Parlement est sise sur une des plus hautes élévations de la ville, et ce seul facteur oblige la ville d'Ottawa à maintenir une station de pompes à haute pression afin de procurer la pression accrue pour fins générales et le service d'extinction d'incendies dans les immeubles du gouvernement fédéral. Il en coûte \$20,000 par année pour maintenir cette station de pompes à haute pression.

Je ferai observer également que l'accroissement énorme de la quantité d'eau consommée dans des immeubles et sur des propriétés du gouvernement fédéral dans la ville d'Ottawa, à la station d'aviation de Rockcliffe et au conseil de recherches a constitué un facteur majeur contribuant aux agrandissements que la ville d'Ottawa a du faire cette année à l'usine de filtration, agrandissements qui lui coûtent \$80,000.

Le tarif actuel de 13 cents les 100 pieds cubes exigé du gouvernement fédéral est inférieur à ce qu'il en coûte pour fournir de l'eau filtrée au consommateur moyen dans cette ville.

M. REID: Le consommateur moyen dans cette ville est-il tarifé pour l'eau séparément, ou bien la taxe d'eau fait-elle partie du compte total de taxes?

Le commissaire GELDERT: L'eau est tarifée séparément. Nous n'estimons pas qu'elle constitue une taxe, nous la considérons comme l'acquittement du prix d'une marchandise reçue.

Puis, le mémoire dit que le gouvernement n'est un consommateur moyen, vu, par exemple, que la quantité moyenne d'eau filtrée livrée chaque jour sur tout le réseau est de 20 millions de gallons approximativement par jour, tandis que la demande maximum s'établit à tout près de 38 millions de gallons par jour. Quant à l'eau fournie au gouvernement fédéral, je ferai observer que la consommation quotidienne moyenne se chiffre à 2 millions de gallons approximativement alors que les besoins maxima ont atteint un taux de plus de 9 millions de gallons par jour. Ceci fait voir que le rapport entre la demande maximum et la demande moyenne pour tout le service de l'aqueduc est d'environ deux contre un, alors que le rapport de la consommation par le gouvernement est presque de cinq contre un.

Je pourrais citer comme exemple le fait qu'immédiatement après la conflagration qui a balayé un des bâtiments du gouvernement fédéral à Ottawa en 1916, la ville d'Ottawa a dû construire et exploiter une installation qui fournirait en tout temps de l'eau pour l'extinction d'incendies égale à la demande maximum lors du feu au bâtiment de l'Etat en 1916. Tel que je l'ai mentionné déjà, les taux d'assurance-feu sont basés plus ou moins sur cette expérience.

On dégagera de ce qui précède que les réserves du système de l'aqueduc sont disponibles au gouvernement fédéral dans une plus grande mesure qu'à aucun autre de nos consommateurs.

Toutefois, je suis heureux de signaler que la ville d'Ottawa, en conformité de l'accord conclu avec le ministère des Travaux publics en 1942, convient de fournir ces services additionnels importants au gouvernement fédéral sans accroissements de frais.

M. REID: Votre service d'aqueduc doit être comme le système de téléphone en ce sens que plus il est utilisé plus il en coûte.

Le commissaire GELDERT: Naturellement, parce que l'on emploie une plus forte quantité d'ingrédients chimiques. La dépense supplémentaire se rapporterait à l'emploi de chlorure.

Maintenant, pour ce qui concerne l'installation d'épuration d'eau, elle est probablement, je dirais même incontestablement, la plus belle installation sur le continent américain. A l'appui de cette affirmation, j'en référerais respectueusement à un rapport du ministère des Pensions et de la Santé nationale. Ce rapport publié par le bureau du sous-ministre le 14 décembre 1943 contenait le passage suivant:

Vu que le traitement de l'eau d'Ottawa est maintenant parfaitement stabilisé comme résultat de la prudente surveillance scientifique auquel il est soumis, je ne connais pas d'autre installation affectée au traitement de l'eau au Canada qui donne des résultats aussi uniformément satisfaisants, à la fois sous le rapport de la sécurité, l'eau étant libre de contamination par des organismes pathogéniques, que sous le rapport de l'absence de goût désagréable.

Dans le but d'établir un tarif équitable d'eau, la ville d'Ottawa a engagé en 1940, M. Reeves Newsom, ingénieur-conseil de la ville de New-York, pour qu'il fasse une estimation complète du système d'aqueduc de la ville d'Ottawa. M. Reeves Newsom compte parmi les premiers ingénieurs-conseils sur le continent américain, et il s'est spécialisé depuis plusieurs années dans la préparation de rapports sur des évaluations d'utilités publiques.

Le 20 septembre 1940, M. Newsom a soumis au bureau des commissaires son rapport estimatif de la valeur de la propriété et de l'installation du système

d'aqueduc de la ville d'Ottawa. M. Newsom a formulé cette conclusion définitive qui figure à la page 1 de son rapport:

J'estime que le coût actuel, à l'état neuf, de la propriété et de l'installation du système d'aqueduc de la ville d'Ottawa s'établit à \$15,923,300 et que la dépréciation accrue par rapport à ce coût, à l'état neuf, est de \$1,571,300. J'en viens à la conclusion que la valeur de cette propriété et de cette installation, le 31 décembre 1939, est de \$14,352,000.

Il ressort aussi du rapport de l'ingénieur-conseil que "la valeur actuelle de la propriété et de l'installation constituant le régime d'aqueduc d'Ottawa, le 31 décembre 1939, a dépassé le coût comptable historique d'un montant de \$6,334,-643.55, tel que déterminé par les états suivants contenus dans le rapport:

Valeur actuelle de la propriété et de l'installation constituant le régime d'aqueduc d'Ottawa, le 31 décembre 1939, suivant évaluation	\$14,352,000 00
Coût comptable historique, le 31 décembre 1939.....	8,017,336 45
Augmentation de valeur du régime d'aqueduc.....	\$ 6,334,663 55

L'augmentation de la valeur du système d'aqueduc de la ville d'Ottawa depuis son établissement tient surtout aux causes suivantes:

- (1) Le coût de la main-d'œuvre et des matériaux a augmenté énormément durant les 30 ou 40 dernières années, aussi, les plus anciennes parties du système de distribution, des canaux d'énergie et de la station de pompes hydrauliques ne peuvent être reproduits aujourd'hui qu'à un prix énormément accru.
- (2) La prépondérance d'éléments de propriété de longue durée compris dans un régime d'aqueduc.
- (3) Tout le régime a été maintenu dans une excellente condition et sur un haut pied d'efficacité.

Dans un rapport supplémentaire en date du 8 janvier 1941, M. Newsom a fait la déclaration suivante au dernier paragraphe:

Les tables annexées contiennent les calculs faits dans la détermination du prix qu'il faudrait exiger pour défrayer le coût entier de l'approvisionnement d'eau. Ces calculs font voir que si on veut réaliser un rapport raisonnable sur la valeur actuelle de la propriété et de l'installation du régime d'aqueduc, le prix à être exigé devrait s'établir à 34 cents .7 les 1,000 gallons. Si le tarif doit être fondé sur une rémunération au regard d'une valeur correspondant à une moyenne entre la valeur actuelle et le coût de construction de l'installation utilisée actuellement, le tarif devrait être de 31.0 les 1,000 gallons.

M. REID: Je suppose que le tarif de 34 cents .7 qu'il a mentionné dans ce rapport s'applique à tous les usagers?

Le commissaire GELDERT: Il fait entrer en ligne de compte l'intérêt sur le capital engagé qui ne figure pas dans notre tarif pour le gouvernement fédéral.

M. REID: Comment se tarif se comparerait-il avec celui que les citoyens acquittent?

Le commissaire GELDERT: Les citoyens paient davantage, monsieur. Vous noterez que tout cela est traité au long à la page suivante du mémoire.

Le gouvernement fédéral acquitte un tarif de préférence très marqué relativement à l'eau fournie au compteur aux édifices situés dans les limites de la ville d'Ottawa.

Il convient de noter que le tarif exigé des consommateurs d'eau d'Ottawa est dans tous les cas sujet à une charge minimum basée sur la valeur imposable

de la propriété. On peut se rendre compte de la portée du tarif de préférence consenti au gouvernement fédéral par le fait que si les imputations au gouvernement fédéral eussent été calculées de la même façon que les propriétés possédées par des citoyens d'Ottawa, les charges minima sur des propriétés immobilières relativement auxquelles un approvisionnement d'eau est fourni eussent rapporté au service de l'aqueduc un revenu additionnel dépassant \$44,000 pour l'année 1943.

Comparaison de tarifs

(a) Les tarifs d'eau basés sur le plan d'évaluation.—Si l'eau était fournie aux immeubles du gouvernement fédéral, possédés et occupés dans les limites de la ville d'Ottawa, suivant la même échelle de tarifs basée sur le plan d'évaluation, les tarifs minima d'eau se seraient élevés à \$163,850.

(b) Le coût réel acquitté par le gouvernement.—Le montant réel payé par le gouvernement fédéral au taux de 20 cents .82 les 1,000 gallons pour l'eau fournie aux propriétés possédées et occupées dans les limites de la ville d'Ottawa ainsi que la consommation d'eau à la ferme expérimentale fédérale pour l'année 1943 se sont établies à consommation de 575,119,004 gallons, coût de \$119,739.76.

Il ressort de ce qui précède que le gouvernement fédéral a reçu un approvisionnement d'eau pour toutes les propriétés possédées et occupées dans les limites de la ville d'Ottawa ainsi que l'eau consommée à la ferme expérimentale fédérale, à un prix inférieur de \$44,000 à celui qui eût été exigé de tout autre consommateur de la ville d'Ottawa.

Les divers parcs ainsi que les promenades possédés par la Commission du district fédéral dans les limites de la ville d'Ottawa ne sont pas soumis actuellement au régime du compteur. Aussi, est-il impossible de dresser un état précis de la quantité d'eau fournie pour fins d'arrosage. Toutefois, la consommation à l'acre au parc de la côte du Major a été calculée au compteur. En appliquant ce calcul aux parcs, promenades, kiosque, serres et pépinières de la Commission du district fédéral, on estime que la consommation totale pour cette fin s'établit à 112,879,560 gallons par année. Au tarif de 20 cents .83 les 1,000 gallons exigé du gouvernement fédéral, le montant s'établirait à \$23,512 par année.

M. McILRAITH: Le gouvernement ne paie rien à ce sujet?

Le commissaire GELDERT: Non.

M. REID: Toute l'eau fournie aux édifices de l'Etat est mesurée au compteur?

Le commissaire GELDERT: Oui.

En vertu de l'accord actuel, la ville d'Ottawa fournit au gouvernement fédéral toute l'eau pour l'arrosage des rues et la suppression des incendies, et à la Commission du district fédéral toute l'eau utilisée pour les parcs et les promenades. Nulle portion de cette eau n'est mesurée au compteur.

M. BOUCHER: Vous dites que nulle portion de cette eau n'est mesurée au compteur. Vous pourriez ajouter que le gouvernement fédéral ne verse aucune somme de ce chef, si ce n'est sous forme d'une portion non définie de l'octroi global?

Le commissaire GELDERT: C'est exact, monsieur.

M. McLEAN: Diriez-vous que le service d'eau pour les édifices du gouvernement fédéral embrasse un territoire plus concentré que le service fourni aux bâtiments commerciaux?

Le commissaire GELDERT: Non, monsieur, je n'affirmerais pas cela. A l'heure actuelle, les édifices du gouvernement fédéral sont dispersés par toute la ville, de la ferme expérimentale, sur l'avenue Carling, à l'immeuble du Conseil de recherches, sur la rue Sussex. Le gouvernement a érigé un nombre considérable d'édifices temporaires.

M. McLEAN: Mais il y a une zone dans le voisinage des édifices du Parlement où une grande partie du service de l'Etat est concentrée?

Le commissaire GELDERT: Il est concentré, mais cela ne diminue pas le coût de la production d'eau.

M. McLEAN: Est-ce que cela n'aurait pas une portée sur le coût? Il en coûterait moins pour fournir une quantité donnée à une zone concentrée qu'à un territoire étendu, n'est-ce pas?

Le commissaire GELDERT: Non, monsieur, parce que toutes les conduites sont là quand même, et nos principaux frais tiennent au traitement chimique et à la filtration.

Je ne retiendrai pas le Comité en lisant la dernière page du mémoire qui fait voir le coût moyen de la livraison de l'eau aux consommateurs de la ville. Cet état montre aussi les déboursés pour le système de l'aqueduc en 1944 et la dépréciation de la propriété matérielle.

COÛT MOYEN DE LA LIVRAISON DE L'EAU AUX CONSOMMATEURS DE LA VILLE
BASÉ SUR LES CHARGES COURANTES FIGURANT AUX CRÉDITS
D'ENTRETIEN EN 1944 ET LA QUANTITÉ D'EAU
LIVRÉE EN 1943

Ce tableau n'inclut aucun rendement sur l'immobilisation de \$6,114,809.64.

Population desservie—186,510.

Quantité réelle d'eau pompée en 1943: 7,625,892,000 gallons (112 gallons .02 par tête).

Perte estimative du système de distribution 25 p. 100—1,906,473,000 gallons.

Quantité estimative livrée, 1943—5,719,419,000 gallons.

Crédit	1944 Déboursés estimatifs	Coût moyen par 1,000 gallons livrés— en cents
Administration et généralités		
Régie	\$ 58,135 00	1.01645
Primes d'assurance	1,717 85	0.03004
Indemnités et réclamations	1,295 00	0.02264
Paiements au fonds de pensions de la ville	14,400 00	0.25177
Assurance-chômage	1,000 00	0.01748
Protection de propriétés—mesure de guerre.....	17,668 90	0.30893
Indemnité de vie chère	16,000 00	0.27975
Epuration	154,915 00	2.70858
Pompage	102,400 00	1.79039
Distribution	133,010 00	2.32559
Autre:		
Change	45,865 68	0.80193
Intérêts	4,000 00	0.06994
Intérêts sur obligations	217,799 86	3.80808
Remboursement de dette:		
Obligations en série	124,959 17	2.18482
Fonds d'amortissement	60,699 81	1.06129
Dépenses d'établissement acquittées à même les revenus:		
Nouvelles conduites d'eau et valves	33,095 00	0.57864
Nouvelles borne-fontaines	3,145 00	0.05499
Nouveaux services d'eau	20,500 00	0.35843
Nouveaux compteurs à eau	11,200 00	0.19582
Bâtiments de la division de distribution	5,000 00	0.08742
Remplacements à la prise d'eau de l'aqueduc	5,000 00	0.08742
Nouveau matériel	8,250 00	0.14425
Deux nouveaux filtres à sable	80,000 00	1.39874
	<u>\$1,120,056 27</u>	<u>19.58339</u>
Dépréciation de la propriété matérielle		
Coût de reproduction, suivant estima- tion le 31 décembre 1939	\$14,601,045 00	
Plus construction 1940-41-42-43	249,040 08	
	<u>\$14,850,085 08</u>	
Mise au rancart de propriété maté- rielle, 1943	100,000 00	
Coût de reproduction, le 31 décembre 1943	\$14,750,085 08	
.89 de 1 p. 100 de \$14,750,085.08	\$ 131,275 76	2.29526
Cette dépréciation égale 1.55 p. 100 du coût comptable de \$8,471- 867.71.		
	<u>\$1,251,332 03</u>	<u>21.87865</u>
Coût moyen par 1,000 gallons impériaux (Estimation pour 1944)—21 cents .87865.		

M. REID: D'après cet état, la quantité réelle d'eau pompée en 1943 a dépassé 7 billions de gallons, et le coût total a tout au plus dépassé un million de dollars. Il semblerait qu'il n'y a pas une grande différence entre le tarif payé par le gouvernement fédéral et le coût réel de l'eau. Ai-je raison de supposer cela?

Le commissaire GELDERT: Les chiffres font voir que le coût estimatif moyen cette année par 1,000 gallons est virtuellement 21 cents .88. Ce tarif est calculé après inscription d'une somme de \$131,275.76 pour la dépréciation.

L'hon. M. LÉGER: Vous avez inclus vos dépenses d'immobilisation, alors qu'une imputation moyenne eusse dû être faite pendant la vie de l'actif. Pourquoi avez-vous imputé le montant total de ces dépenses d'établissement à une seule année?

Le commissaire GELDERT: Il s'agit de nouveaux travaux cette année, monsieur.

L'hon. M. LÉGER: Les divers postes au chapitre des immobilisations dureront plus d'une année.

Le commissaire GELDERT: Oui, monsieur. C'est pour cette raison que notre dépréciation est calculée à un chiffre si petit. Notre dépréciation au chapitre du matériel d'aqueduc est très basse, à cause de la durée de l'existence des tuyaux et d'articles de cette nature.

M. REID: Le montant inscrit pour l'épuration est de \$154,915. S'agit-il de la chlorure?

Le commissaire GELDERT: C'est pour la chloruration et le traitement de l'eau.

M. REID: Cela comprend les ingrédients chimiques et la main-d'œuvre?

Le commissaire GELDERT: Oui.

M. REID: La main-d'œuvre ne serait pas comprise dans ce total?

L'hon. M. WHITE: Toute l'eau est-elle chlorurée, y compris l'eau utilisée pour l'arrosage des rues?

Le commissaire GELDERT: Oui, monsieur. Il en coûterait une somme énorme pour deux systèmes.

M. REID: Pourriez-vous me dire si le montant de \$154,915 comprend la main-d'œuvre?

Le commissaire GELDERT: Oui, cela comprend aussi la main-d'œuvre. Si je me souviens bien, \$70,000 de ce montant se rapportent aux ingrédients chimiques.

M. REID: Sont-ce des médecins qui font l'épreuve à la chlorure périodiquement?

Le commissaire GELDERT: Oui, c'est le ministère provincial de la Santé qui analyse toute l'eau. Tout a été parfaitement satisfaisant depuis plusieurs années.

M. REID: Monsieur le président, il conviendrait, je crois, que nous visitions l'installation si le Comité peut trouver le temps.

Le commissaire GELDERT: Il me ferait plaisir de faire voir l'installation aux membres du Comité s'ils peuvent trouver le temps. Ils seraient émerveillés. Je tiens à préciser, messieurs, que le conseil de ville est parfaitement satisfait de l'accord conclu avec le gouvernement fédéral quant à l'approvisionnement d'eau, et nous ne demandons rien de plus à ce sujet. Mais nous tenons à signaler le fait et à vous faire voir clairement que vous êtes l'objet d'un traitement de préférence en matière d'approvisionnement d'eau comparé à nos citoyens. J'espère que j'ai été bien précis sur ce point.

M. REID: Ces quelque \$102,000 pour le pompage couvrent l'usure?

Le commissaire GELDERT: Cette somme comprend la main-d'œuvre?

M. REID: A quoi les \$45,865 se rapportent-ils?

Le commissaire GELDERT: C'est ce que coûte le change sur des obligations payables à New-York à l'échéance.

L'hon. M. LÉGER: D'après votre affirmation, vous voulez que nous soyons généreux sur bien d'autres points parce que vous avez été généreux sur un point.

Le commissaire GELDERT: Non, nous ne demandons rien quant à l'eau.

L'hon. M. LÉGER: Mais vous demandez quelque chose pour quelques autres choses.

Le commissaire GELDERT: Naturellement.

M. BOUCHER: Pouvez-vous expliquer pourquoi vous inscrivez ces postes sous la rubrique Dépenses d'immobilisation acquittées à même les revenus?

Le commissaire GELDERT: Parce que nous avons adopté pour ligne de conduite depuis un certain nombre d'années de construire un certain nombre de conduites et de prolongement à même les recettes d'eau au lieu de le faire par voie d'emprunts. Si nous n'agissions pas de cette façon notre dette obligatoire atteindrait un chiffre si élevé que nos frais d'intérêts et de change constitueraient un lourd fardeau et il faudrait augmenter les tarifs.

M. BOUCHER: Cette ligne de conduite n'influe-t-elle pas sur la dépréciation?

Le commissaire GELDERT: Non. Nous essayons de construire ce que nous pouvons chaque année à même les revenus.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Alors, votre dépréciation est basse, parce que votre coefficient d'entretien est élevé.

Le commissaire GELDERT: Non, notre dépréciation est faible, parce que des articles tels que les tuyaux en fonte et le reste ont une très longue vie.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Je m'en rends compte, mais l'entretien est excellent.

Le commissaire GELDERT: Ah, oui, tout l'entretien est excellent.

M. McLEAN: Ces chiffres sont extrêmement intéressants, et je crois qu'il convient de vous louer hautement de votre ligne de conduite quant à l'acquittement de vos dépenses en nouvelles immobilisations à même vos revenus. Toutefois, j'estime que les chiffres ne constituent guère un exposé loyal du coût de l'eau au gallon. Quoi qu'il en soit, la question ne se pose pas parce que vous êtes satisfait, dites-vous, de l'accord.

Le commissaire GELDERT: Toute utilité publique agit de cette façon. L'Hydro-électrique d'Ottawa fait la même chose. C'est de la bonne régie.

M. McLEAN: C'est de la bonne régie, mais le coût du service est une toute autre affaire.

Le commissaire GELDERT: Si nous suivions la vieille politique de dix ans passés ou plus, politique qui consistait à toujours emprunter, nos frais d'intérêts seraient si élevés éventuellement que nous serions obligés d'augmenter nos tarifs. En d'autres termes, nous estimons que la ligne de conduite que nous suivons tient d'une excellente administration.

M. McLEAN: Je conviens absolument de l'opportunité de la politique.

Le commissaire GELDERT: Si nous n'agissions pas de cette façon, l'eau coûterait beaucoup plus cher lorsque commencerait l'échéance de nos obligations. C'est la seule façon dont nous pouvons réduire le coût. Nous comptons réduire à la longue le tarif que nous exigeons de nos consommateurs.

M. McLEAN: Voilà la question. Cette ligne de conduite réduirait vos tarifs à l'avenir.

Le commissaire GELDERT: Eventuellement, à moins que nous ne soyons appelés à exécuter des travaux très coûteux.

M. McLEAN: Mais il n'est guère juste d'inclure ce poste dans le bilan du coût.

Le commissaire GELDERT: Ce n'est qu'une question de ce que vous jugez être de la bonne régie.

M. O'BRIEN: Le montant affecté au remboursement de votre dette s'établit à \$184,000. Puis, vous avez ajouté de nouvelles dépenses en immobilisations que vous avez amorties cette année jusqu'à concurrence de \$165,000. De sorte que vous avez ajouté presque autant de capital nouveau que vous avez imputé aux dépenses courantes, à titre de dépenses en immobilisations que vous avez remboursées.

Le commissaire GELDERT: Le dernier poste se rapporte aux bassins de filtration dont les exigences du gouvernement ont rendu la construction absolument nécessaire.

M. O'BRIEN: Mais vous ajoutez presque autant en nouveaux dispositifs que vous avez affecté au fonds d'amortissement.

Le commissaire GELDERT: Pour cette année particulière.

L'hon. M. LÉGER: Les dépenses de capital sont-elles aussi élevées cette année particulière que les autres années?

Le commissaire GELDERT: Relativement les mêmes que les années précédentes, si ce n'est que le coût des ingrédients chimiques et d'articles de cette nature a augmenté. Il va sans dire que nous ne pouvons empêcher cette hausse. Les frais de main-d'œuvre ont aussi augmenté dans une certaine mesure. Je pourrais ajouter, messieurs, qu'en vertu du nouvel accord en voie d'être conclu avec le gouvernement—j'espère qu'il sera conclu—le service perdra quelque \$2,600 par année au chapitre des légations pour l'approvisionnement d'eau basé sur les tarifs locaux.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Tous ces témoignages concernant l'approvisionnement d'eau établissent tout bonnement que vous avez été généreux. Nonobstant le fait qu'il vous en coûte tant, vous ne demandez rien de plus quant à l'approvisionnement d'eau.

Le commissaire GELDERT: Non. La ville ou le service se fait un point d'honneur de faire tout ce que nous pouvons pour coopérer avec le gouvernement et le servir.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Cette discussion n'a réellement aucune portée parce que nous ne sommes pas appelés à étudier un changement quelconque au régime de l'aqueduc.

Le commissaire GELDERT: Non, mais advenant le cas où l'on discuterait la question de l'eau, et il en a été fait mention à maintes reprises dans l'enceinte du Comité, celui-ci devrait se rendre compte, je crois, que le gouvernement a bien reçu un traitement de faveur très marqué.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Très bien. Désire-t-on poser d'autres questions?

M. REID: La question du coût de l'eau est extrêmement importante en raison du fait que le gouvernement fédéral verse une certaine somme pour un approvisionnement d'eau, et le Comité devra s'enquérir du coût de l'eau et décider si le gouvernement paie une somme raisonnable ou non.

Le commissaire GELDERT: Des ingénieurs du ministère des Travaux publics avec lesquels cette question a été étudiée soigneusement sont parfaitement satisfaits que l'accord conclu entre la ville d'Ottawa et le gouvernement est très équitable. Ils ont pu consulter tous nos livres et chiffres.

M. McILRAITH: Pourrions-nous entendre le commissaire Goodwin maintenant?

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Qui allons-nous entendre maintenant?

Le maire LEWIS: J'inviterai certains membres du comité d'Ottawa.

M. BOUCHER: Je crois que le commissaire des Finances de la ville d'Ottawa est présent. Il constituerait peut-être un témoin important, mais je ne crois pas que nous devrions l'entendre aujourd'hui, car son témoignage prendrait trop de temps. Il pourrait probablement résumer les exposés qui seront présentés.

Le maire LEWIS: Je voudrais que vous entendiez le commissaire Goodwin, le commissaire Bourque et peut-être quelques autres. Le commissaire Bourque a quelques corrections à faire.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Qui entendrons-nous le premier?

M. McILRAITH: Je proposerais le commissaire Goodwin.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Très bien.

Le commissaire GOODWIN: Honorable président et honorables messieurs, j'assimilerai ma situation à celle d'une personne portant la parole à la veille d'une élection alors que toutes les questions ont été débattues à fond et qu'il ne reste guère rien à dire. Aussi, je voudrais me contenter de signaler à l'attention quelques-uns des aspects les plus saillants de la ville d'Ottawa.

Avec tout le respect que je dois à nos municipalités, je crois que vous admettez qu'Ottawa est probablement une des villes les plus propres de l'Amérique du nord, et cela tient au fait que le service du génie voit non seulement à l'arrosage des rues mais aussi au lavage tous les soirs. Chaque rue pavée est soumise à un grand lavage.

Il est probablement inconvenant qu'un témoin diffère d'opinion avec d'autres témoins sur certaines questions, mais je tiendrais à rectifier une impression donnée par Son Honneur le maire et le commissaire Geldert que le manque d'un hôtel de ville n'a pas porté préjudice à Ottawa. Ils ont voulu dire, je crois, que la ville n'a pas subi de préjudice au point de vue financier, et j'en conviens. Cependant, la ville a perdu du prestige, et quant à moi, je tiens beaucoup à ce que nous ayions un hôtel de ville dont les citoyens d'Ottawa et le gouvernement seront fiers, un hôtel de ville qui cadrera avec la beauté des édifices de l'État.

Pour ce qui regarde l'installation du filtre, le docteur Geldert vous a fait un exposé complet à ce sujet.

Quant à l'évacuation des eaux usées, tout en tenant compte que nous avons dix débouchés dans la rivière Ottawa, nous ne devons pas oublier que des matières d'égouts sont déversées dans la rivière à partir de Pembroke jusqu'à Montréal, et il faudrait conclure un accord provincial avant que l'on ne construise une installation quelconque pour l'évacuation des eaux usées.

M. McILRAITH: Le problème relèverait alors de la juridiction du gouvernement fédéral.

Le commissaire GOODWIN: Oui, et ce serait une très excellente loi, une loi à l'application de laquelle les citoyens d'Ottawa seraient très heureux de coopérer, vu que des milliers de citoyens vont se baigner dans la rivière Ottawa. Le docteur Geldert a classé l'eau dans la catégorie D, et j'ignore au point de vue technique à quel degré d'impureté cela équivaldrait, mais je sais que l'eau n'est pas très bonne, et nous voudrions tous nous baigner dans l'eau de la catégorie A, si la chose était possible.

M. BOUCHER: Vous seriez probablement de l'avis du maire que la ville d'Ottawa ne devrait pas songer à l'établissement d'un centre civique ou à la construction d'un hôtel de ville avant que l'on ne prenne des dispositions pour concilier les vues du gouvernement et de la ville au sujet de ce centre civique.

Le commissaire GOODWIN: Je crois que cela constitue une excellente suggestion. En fait, je ne crois pas qu'un édifice public quelconque qui sera, disons,

un édifice imposant, ne devrait être érigé dans la ville d'Ottawa, soit par le gouvernement soit par les autorités municipales, sans une entente entre les deux intéressés.

M. BOUCHER: Diriez-vous qu'il est nécessaire que la ville d'Ottawa et le gouvernement fédéral devraient étudier la situation davantage en ce qui concerne leurs projets pour Ottawa comme ville capitale, avant de choisir l'emplacement du centre civique et d'entreprendre l'établissement de ce centre.

Le commissaire GOODWIN: Vous avez sans doute à l'idée une coordination fondée sur les représentations de la ville et du gouvernement fédéral.

M. McILRAITH: Ou un organisme semblable à la Commission.

Le commissaire GOODWIN: Ou un organisme semblable à la Commission.

Pour ce qui concerne la destruction des ordures ménagères, tous les membres du conseil municipal se rendent compte de la nécessité d'incinérateurs, et les démarches nécessaires ont été faites pour en construire un. Nous pensons qu'il sera possible d'en construire un aussitôt que les matériaux seront disponibles.

Maintenant, si on désire me poser des questions je serais heureux d'y répondre. Je crois que vous avez, messieurs, énormément de documentation en mains, et je tiendrais à vous féliciter, monsieur le président et les messieurs qui constituent le Comité, de la patience que vous manifestez et des questions intelligentes que vous avez posées à tous les témoins qui ont comparu devant vous. Je crois que ce serait un précieux appoint pour vous dans votre campagne électorale, — j'entends ceux d'entre vous qui devez participer à des campagnes, — si vos commentants étaient ici et constataient la façon intelligente dont vous vous êtes comportés. Je vous félicite tous, et je suis absolument persuadé que nous serons traités équitablement en ce qui concerne les services que nous rendons et que nous serons heureux de continuer à rendre.

Relativement à l'enlèvement de la neige, je n'ai qu'un mot à ajouter. Nous sommes probablement mieux outillés que la Commission du district fédéral et nous serions heureux de nous occuper de l'enlèvement de la neige à la fois sur les propriétés de la ville et celles de l'Etat dans les limites de la ville. Je sais que M. Askwith témoignera plus tard et qu'il sera en mesure de vous fournir des données très précieuses.

M. McLEAN: La même chose s'appliquerait-elle à l'enlèvement des ordures ménagères?

Le commissaire GOODWIN: Absolument.

M. REID: Je propose un organisme coordonnateur, parce que le jour viendra où la Commission du district fédéral sera en conflit avec la ville, et il y aura chevauchement de services et de matériel.

Le commissaire GOODWIN: Vous avez parfaitement raison. Toutefois, l'esprit de coopération qui a toujours caractérisé les rapports entre la Commission du district fédéral, le ministère des Travaux publics et la ville d'Ottawa a été réellement remarquable.

M. REID: Et vous convenez que c'est une politique inopportune de mettre la Commission de côté impitoyablement.

Le commissaire GOODWIN: Ah, non. Elle a toujours coopéré merveilleusement bien.

M. McILRAITH: Le maire fait partie de la Commission.

Le commissaire GOODWIN: Oui.

M. BOUCHER: Vous avez adressé un très joli compliment aux membres du Comité qui doivent se faire élire. Vous devriez inclure, je crois, ceux qui ne doivent pas se faire élire.

Le commissaire GOODWIN: C'est ce que j'ai fait, monsieur Boucher, mais j'ai fait le compliment tout particulièrement à ceux qui sont élus.

Je vous remercie beaucoup, monsieur le président et messieurs.

le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Qu'allons-nous faire maintenant?

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Je voudrais que le maire fasse comparaître l'employé supérieur attiré qui donnerait des précisions sur les tarifs d'électricité. Dans quelle situation vous trouvez-vous à l'heure actuelle?

Le maire LEWIS: La ville d'Ottawa, en tant que municipalité, n'a pas de rapports avec le gouvernement quant à l'énergie électrique. La Commission hydroélectrique d'Ottawa et la Ottawa Light, Heat and Power Company, vendent l'énergie au gouvernement.

M. REID: Se font-elles concurrence?

Le maire LEWIS: Oui.

M. REID: Qui leur confère le droit d'en agir ainsi?

Le maire LEWIS: Cela ressortit à leurs chartes. La Ottawa Light, Heat and Power Company est munie d'une charte fédérale.

M. REID: Et vous percevez certains revenus de la Ottawa Light, Heat and Power Company, et aucuns de la Commission hydroélectrique.

Le maire LEWIS: La Ottawa Light, Heat and Power Company nous verse des impôts généraux, et la Commission hydroélectrique une somme minimum.

M. REID: Comment se comparent-elles?

Le maire LEWIS: La firme privée est la plus importante.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Un des membres du Comité suggère que nous pourrions peut-être entendre le commissaire Bourque.

M. McILRAITH: Il voudrait faire une ou deux corrections.

Le commissaire BOURQUE: J'ai parcouru les divers comptes rendus et je relève quelques erreurs que je voudrais corriger. Tout d'abord, à la page 81 du fascicule n° 4 des Procès-verbaux du Comité, vous relèverez un état des dépenses de la Commission du district fédéral. Cet état fait voir un poste "réseau de parcs à Ottawa, \$238,640; en dehors d'Ottawa, \$178,315". Puis, l'état se lit "édifices de l'Etat, terrains, entretien", puis, "travaux pour ministères de l'Etat". Je prétends que ces deux autres postes se rapportent au gouvernement et que la ville n'a rien à y voir. Mais ces chiffres fixaient à 70 p. 100 la proportion dans la ville d'Ottawa et à 30 p. 100 celle en dehors d'Ottawa, alors que si vous prenez le régime des parcs, vous constaterez que 57 p. 100 des parcs sont dans Ottawa et 43 p. 100 en dehors d'Ottawa. Je n'ai nullement l'intention de déprécier le travail de la Commission du district fédéral.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): C'est une mise au point.

Le commissaire BOURQUE: Une mise au point qui fait voir le pourcentage exact.

M. REID: J'ai soupçonné depuis les débuts que certaines dépenses effectuées en dehors de la ville étaient déduites.

Le commissaire BOURQUE: Je dis tout simplement que vous avez les années 1941-1942 et 1942-1943. Je signale la chose dans le but de mettre les choses au point.

Je pourrais faire observer à ce sujet que la ville d'Ottawa a contribué énormément à ce plan d'embellissement. J'ai calculé le total cette année. La valeur de propriété cédée sur la rue Elgin se chiffre à \$1,513,890.

M. McILRAITH: Que dites-vous?

Le commissaire BOURQUE: Je parle de la valeur imposable de la propriété cédée à l'Etat. Nous avons aussi des propriétés évaluées à \$886,978, qui sont louées à \$1 par année. Cela forme un grand total de \$2,400,868. En d'autres termes, si nous mettions en regard l'octroi annuel de \$100,000 par année pendant les 24 dernières années, ce total contre-balancerait la somme totale des octrois.

Il y a une autre erreur à la page 93 du fascicule n° 4. Je répondais à une question. J'ai dit que l'hôtel Russell versait \$43,000 par année en taxes. Le compte rendu dit \$33,000. J'ai ajouté que cette somme formerait un grand total de \$860,000 pour une période de 20 ans. Le compte rendu dit encore \$33,000.

Puis, à la page 92 du fascicule n° 4, M. Matthews s'est enquis, pendant que M. Pickering faisait son exposé, "Depuis combien de temps cette somme supplémentaire de \$133,500 a-t-elle été payée à la ville d'Ottawa", et M. Pickering a répondu, "depuis 1925". C'est une erreur, car nul octroi autre que les \$100,000 n'a été versé à la ville d'Ottawa. Ceci se rapportait à la Commission du district fédéral dont M. Bronson avait parlé précédemment. La ville d'Ottawa n'a reçu que l'octroi de \$100,000 par année.

Maintenant, il convient, je crois, que nous exprimions notre appréciation au premier ministre d'avoir proposé ce Comité. Nous devrions aussi formuler nos remerciements au Sénat et à la Chambre des communes d'avoir convenu de l'établissement du Comité. Vous conviendrez, je n'en doute pas, que l'octroi de \$100,000 constitue une compensation bien insuffisante après que vous aurez examiné les divers exposés présentés par la ville d'Ottawa et ses représentants.

M. REID: Pendant que vous êtes à remercier le premier ministre n'oubliez pas le député d'Ottawa qui préconise ceci depuis cinq ans.

Le commissaire BOURQUE: Je tiens aussi à formuler notre appréciation aux membres du Comité, ainsi qu'à nos propres sénateurs et députés qui ont représenté la ville d'Ottawa auprès des divers organismes.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Avant que nous n'ajournions, combien reste-t-il de représentants de la ville à entendre?

Le maire LEWIS: Messieurs, cela dépendra entièrement du Comité. Nous voudrions que vous entendiez l'échevin Coulter qui est un des représentants auprès du Comité. Il resterait aussi à entendre M. Askwith, le commissaire des travaux, et M. Gordon, le commissaire des finances.

M. REID: Pourrions-nous les entendre à 4 heures?

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Je suppose que nous pourrions essayer de revenir à 4 heures.

Un COMMISSAIRE: Non.

L'hon. M. COPP: Non?

Le maire LEWIS: Nous avons pris rendez-vous avec le gouvernement d'Ontario pour 4 heures.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Pourrions-nous nous réunir demain?

M. McILRAITH: Pourrions-nous nous réunir à 11.30?

M. REID: Cela nous permettrait de participer à la prière à la Chambre des communes.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Le Comité pourrait-il se réunir à 11.30 heures demain matin? Si cela vous agrée, nous nous réunirons à cette heure.

Avant l'ajournement, je pourrais ajouter que M. Gregory a laissé entendre qu'un monsieur représentant le système d'impôts Henry George voudrait témoigner.

M. BOUCHER: Qu'est-ce que cela a à voir à la question?

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): C'est M. Owen. Nous ne pouvons entendre M. Owen aujourd'hui, mais nous voulons savoir si ce qu'il a à dire est important. Aussi, il sera ici demain.

Viendrez-vous ici demain?

M. H. T. OWEN: Oui.

M. BOUCHER: Je voudrais savoir de quel aspect de cette question M. Owen va traiter?

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Je pensais que nous pourrions en délibérer.

M. OWEN: L'exposé porterait particulièrement sur le projet du district fédéral.

M. BOUCHER: Sous quel rapport?

M. OWEN: Au point de vue du futur district fédéral.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Je ne crois pas que nous discutons cette question bien à fond durant la présente session.

L'hon. M. LAMBERT: M. Owen représente l'Association de la taxe unique et il voudrait traiter de la taxe unique.

M. REID: Il est probable, je crois, que des années s'écouleront avant que le Comité soit constitué de nouveau.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Nous pourrions peut-être entendre l'exposé demain.

M. McLEAN: Rien ne nous prouve que l'exposé de ce monsieur se rapportera à la question dont nous sommes saisis. Il est extrêmement important que l'accord entre la ville d'Ottawa et le gouvernement, s'il n'est pas équitable, soit révisé avant la fin de la session. Plusieurs comités travaillent arduement pour finir la tâche qu'ils ont en main, et je doute que ce monsieur possède des données qui nous aideront à en venir à une décision sur les relations qu'il conviendrait d'établir entre la ville d'Ottawa et le gouvernement. S'il veut préconiser quelque théorie sur le régime d'impôt, cela est bien beau, mais je ne crois pas que le temps du Comité devrait être employé pour cette fin.

M. BOUCHER: J'en conviens avec M. McLean. Je crois que nos attributions consistent à nous enquérir d'abord des relations entre le gouvernement fédéral et la ville d'Ottawa, puis à nous enquérir de la situation financière. Nous avons décidé, je crois, de traiter d'abord du premier problème et d'en finir. Puisqu'il en est ainsi et vu que le temps s'envole, il semblerait que nous ne pourrions aborder le deuxième aspect de la question.

Le PRÉSIDENT: Nous allons nous ajourner jusqu'à demain à 11 h. 30.

Le Comité s'ajourne jusqu'à demain, à 11 h. 30 du matin.



1944

PROCES-VERBAUX

DE

COMITÉ MIXTE DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE
DES COMMUNES

1944

pour examiner les problèmes particuliers relatifs au fait que la ville
d'Ottawa est le siège du gouvernement et pour faire rapport sur les
relations entre le gouvernement fédéral et les autorités
municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités
respectives à l'égard de ces problèmes, ainsi
qu'un rapport d'enquête sur cette question et
sur les matières connexes.

PROCES-VERBAUX

SÉANCE DU JOUR 29 JUILLET 1944

TÉMOINS

M. L. L. Coulter, échevin de la ville d'Ottawa.

M. F. G. Adwilt, commissaire des travaux de la ville d'Ottawa.

1944

EMMENT CULBERT

IMPRIMERIE DE LA VILLE D'OTTAWA

SESSION DE 1944



CANADA

PROCÈS-VERBAUX

DU

COMITÉ MIXTE DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE
DES COMMUNES

nommé

pour examiner les problèmes spéciaux résultant du fait que la ville d'Ottawa est le siège du gouvernement et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et sur les matières connexes

Fascicule n° 6

SÉANCE DU JEUDI 20 JUILLET 1944

TÉMOINS :

M. L. L. Coulter, échevin de la ville d'Ottawa.

M. F. C. Askwith, commissaire des travaux de la ville d'Ottawa.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1945

MEMBRES DU COMITÉ REPRÉSENTANT LE SÉNAT

l'honorable A. B. COPP, C.P., *président*,
et les honorables sénateurs:

DuTremblay, P.-R.
Lambert, N. P.
Léger, A.-J.

Stevenson, J. J.
White, G. V.

MEMBRES DU COMITÉ REPRÉSENTANT LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. J. A. GREGORY, DÉPUTÉ, *président*
et Messieurs:

Boucher, G. R.
Côté, P.-E.
Dechêne, J.-M.
Hill, B. M.
Knowles, S. H.
Marshall, J. A.
Matthews, J. E.

McIlraith, G. J.
McLean, G. A. (*Simcoe-Est*)
O'Brien, J. L.
Pinard, J.-A.
Purdy, G. T.
Reid, T.
White, G. S.

Le greffier du Comité mixte,

A. H. HINDS,
Greffier en chef des comités du Sénat.

NOMINATION DU COMITÉ DU SÉNAT

Le MARDI 30 mai 1944.

Ordonné: Que le Sénat agisse de concert avec la Chambre des communes à titre de Comité mixte des deux Chambres, afin de faire un examen des problèmes spéciaux qu'engendre le fait que la cité d'Ottawa se trouve être le siège du gouvernement fédéral, et de faire rapport sur les relations entre celui-ci et les autorités municipales de ladite cité et leurs responsabilités respectives quant à ces problèmes, avec pouvoir d'approfondir cette question et les détails connexes.

Que les honorables sénateurs Copp, DuTremblay, Lambert, Léger, Stevenson et White soient nommés membres d'un tel comité mixte pour y représenter le Sénat.

Que le comité soit autorisé à envoyer quérir personnes, dossiers et documents.

Que le comité soit autorisé à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat.

Qu'un message soit transmis à la Chambre des Communes pour l'informer en conséquence.

Copie conforme.

Le Greffier du Sénat.
L. M. MOYER.

NOMINATION DU COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le LUNDI 29 mai 1944.

Résolu: Qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour faire un examen des problèmes spéciaux engendrés par le fait que la ville d'Ottawa se trouve être le siège du gouvernement, et pour préparer un rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'approfondir cette question et les détails connexes;

Que ledit comité soit composé des membres suivants: MM. Boucher, Côté, Dechêne, Gregory, Hill, Knowles, Marshall, Matthews, McIlraith, McLean (*Simcoe-Est*), O'Brien, Pinard, Purdy, Reid et White;

Que les dispositions de l'article 65 du Règlement de la Chambre des communes soient suspendues à ce sujet;

Que le comité ait l'autorisation de siéger durant les séances de la Chambre;

Que ledit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes, dossiers et documents, et qu'il fasse rapport de temps à autre;

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour mettre Leurs Honneurs au courant de la nomination de ce comité par la Chambre des communes, et pour demander à Leurs Honneurs de nommer des membres du Sénat pour agir de concert avec les membres de la Chambre des communes à titre de comité mixte des deux Chambres.

Copie conforme.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre des communes.

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 20 juillet 1944.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis, le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes nommé pour examiner les problèmes spéciaux résultant du fait que la ville d'Ottawa est le siège du gouvernement, et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et sur les matières connexes, se réunit à 11 h. 30 du matin.

Présents:

L'honorable sénateur Copp, président de la section du Sénat, et M. J. A. Gregory, député, président de la section de la Chambre des communes.

SÉNAT: Les honorables sénateurs Copp, DuTremblay, Lambert, Léger et White.

CHAMBRE DES COMMUNES: MM. Boucher, Côté, Dechêne, Gregory, McLeith, McLean (*Simcoe-Est*), Purdy et Reid.

Sont aussi présents:

Les sténographes officiels du Sénat.

M. J. M. Somerville, secrétaire, ministère des Travaux publics.

M. H. R. Crann, secrétaire, Commission du district fédéral.

Son Honneur le maire Lewis; les commissaires Bourque, Geldert, Goodwin et McRae, et les échevins Coulter, Hamilton, Pinard et Powers sont présents comme représentants du conseil de ville d'Ottawa.

M. L. L. Coulter, échevin de la ville d'Ottawa, témoigne et préconise l'établissement d'une commission mixte d'urbanisme pour l'expansion future de la ville d'Ottawa.

M. F. C. Askwith, commissaire des travaux de la ville d'Ottawa, témoigne sur les aménagements et les besoins de la ville d'Ottawa concernant l'évacuation des eaux usées et l'enlèvement de la neige.

A 1 h. 5 de l'après-midi le Comité s'ajourne à demain le 21 juillet 1944, à 11 h. 30 du matin.

Le greffier du Comité mixte,

A. H. HINDS,

Greffier en chef des comités du Sénat.

TÉMOIGNAGES

SÉNAT

Le JEUDI 20 juillet 1944.

Le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, nommé pour examiner les problèmes spéciaux résultant du fait que la ville d'Ottawa est le siège du gouvernement, et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et sur les matières connexes, se réunit à 11 h. 30 du matin.

L'hon. A. B. COPP, C.P., président de la section du Sénat.

M. J. A. GREGORY, député, président de la section de la Chambre des communes.

Le PRÉSIDENT (*M. Gregory*): Messieurs, je crois que nous avons le quorum des deux sections du Comité. Si vous voulez vous asseoir, je vais ouvrir la séance.

Qui allons-nous entendre d'abord, messieurs? Maire Lewis, qui proposez-vous?

Le maire LEWIS: Je crois que l'échevin Coulter pourrait être entendu.

Le PRÉSIDENT (*M. Gregory*): Allons-nous entendre l'échevin Coulter? Adopté?

L'échevin COULTER: Monsieur le président et messieurs, je vais commencer mon témoignage par la prédiction qu'Ottawa aura une population d'au moins trois cent mille âmes dans vingt-cinq ans. Puisqu'il en est ainsi, je crois qu'il devrait y avoir un plan-modèle pour l'expansion future de la ville.

L'hon. M. LÉGER: Quelle en est la population actuellement?

L'échevin COULTER: Celle de l'agglomération d'Ottawa est d'environ deux cent mille âmes; la ville elle-même en compte cent quatre-vingt mille.

Le PRÉSIDENT (*M. Gregory*): Cette agglomération englobe quels faubourgs?

L'échevin COULTER: Westboro, Eastview, Rockliffe et les localités avoisinantes qui seront tout probablement annexées. Cela étant, je crois que l'on devrait nommer une commission d'urbanisme, ou en instituer une sur-le-champ afin de voir à l'exécution méthodique de cette expansion. Cette commission devrait compter des parlementaires, soit au moins un député et un sénateur, ainsi qu'un membre de la Commission du district fédéral, un de l'Association du service civil, un du *Board of Trade* d'Ottawa, deux du conseil de ville d'Ottawa, et probablement un fonctionnaire de liaison du ministère des Affaires municipales à Toronto, qui pourraient s'occuper des comtés et des municipalités environnantes intéressés au développement d'une grande ville.

Si on s'était préoccupé des principes de l'urbanisme il y a soixante-quinze ans, nous n'aurions pas à déplorer l'absence de méthode que nous voyons aujourd'hui. Les voies ferrées qui traversent la ville eussent été éliminées; elles ont fortement entravé l'expansion de la ville. Elles ont nui à la prolongation de nos artères orientées du nord au sud. Ces voies n'auraient jamais dû être construites où elles sont, et je crois que le temps est arrivé d'établir la commission susmentionnée.

Ce devrait être une commission active, une commission revêtue d'autorité. Elle devrait faire rapport au conseil de ville, parce que si les contribuables d'Ottawa rendent possible le développement de la ville, leurs représentants élus devraient avoir leur mot à dire. Je ne voudrais pas diminuer l'autorité de la

Commission du district fédéral pour ce qui est de la magnifique expansion des parcs et des promenades qui en relèvent. Je crois effectivement qu'elle devrait continuer le travail commencé, mais sans avoir une autorité absolue quant au développement d'autres parties de la ville. Si l'urbanisme à Ottawa doit échoir à la Commission, je crois alors que la ville devrait être constituée en district fédéral.

Pour ma part, je m'oppose à cette idée. Je crois que la ville peut se développer de façon méthodique. Elle est sise dans un des décors naturels les plus beaux pour l'établissement de la plus belle capitale au monde. Elle se trouve au confluent de trois rivières historiques et occupe un superbe site.

L'exécution des plans doit se faire d'une façon ordonnée et sensée. Il faudrait établir un conseil consultatif composé d'experts urbanistes en vue d'aider la commission d'urbanisme. Ce conseil devrait se réunir à intervalles réguliers et faire rapport au Parlement canadien et à la ville d'Ottawa.

Il faudrait tracer un plan-modèle, en section, et l'exposer afin que les contribuables puissent en prendre connaissance. D'après moi, c'est la seule façon sensée pour la ville de progresser.

On a parlé longuement aux séances auxquelles j'ai assisté—et je crois avoir assisté à toutes—du taux de l'impôt de la ville et du fait que les taxes ont baissé ces dernières années. Cela est très vrai, mais c'est pour de très bonnes raisons, que je vais vous exposer. Avec la permission du président, j'aimerais faire une comparaison du taux de l'impôt à Toronto, grande ville commerciale, et à Ottawa, siège du gouvernement fédéral. Je choisis Toronto parce que je la connais mieux que toute autre ville ontarienne, et que je crois que c'est une ville très progressive et bien aménagée. Avec la permission du président j'aimerais faire la comparaison des taux en millièmes de ces deux villes des dix dernières années:

	<i>Ottawa</i>	<i>Toronto</i>
1935.....	36.80	34.15
1936.....	39	34.85
1937.....	39	35.70
1938.....	39	36.05
1939.....	38.50	34.75
1940.....	39	35.15
1941.....	37	34.60
1942.....	35	32.60
1943.....	34.50	31.60
1944.....	33.50	32.85

L'hon. M. LÉGER: La base de la taxation est-elle la même?

L'échevin COULTER: Oui, monsieur. Ces bases sont comparables en Ontario d'après la loi de l'évaluation. Toronto est une ville beaucoup plus grande, une ville commerciale. Le siège du gouvernement est ici mais Toronto a bien des attraits qui manquent à Ottawa. Notre taux d'impôt a été maintenu au minimum, mais si la ville s'était lancée dans l'exécution de projets nécessaires ces dernières années, les taxes auraient certainement monté, parce qu'il nous aurait fallu emprunter sur obligations à un fort taux d'intérêt. Comme on l'a dit au Comité, il nous faut des incinérateurs pour la destruction des ordures ménagères, et je les ai réclamés au conseil de ville. Il nous faut un système moderne pour l'évacuation des eaux usées, un nouvel hôtel de ville, plusieurs milles de nouveaux trottoirs et le remplacement des trottoirs actuels. Nous devons reconstruire nos chaussées pour la circulation automobile, qui n'avait jamais été envisagée il y a trente ou quarante ans. On n'avait jamais cru alors qu'il y circulerait un jour, autant d'autobus et d'automobiles qu'à présent. Si nous nous étions lancés dans ces immobilisations les contribuables d'Ottawa eussent été forcés de payer des intérêts sur les obligations et d'en rembourser une partie. Au

lieu de cela, ces dernières années nous avons essayé de payer nos dépenses au fur et à mesure. Nous avons retiré les obligations en cours à leur échéance, ce qui me paraît être une ligne de conduite saine et sûre.

M. BOUCHER: Vous pourriez aussi faire remarquer qu'à Toronto la Transportation Commission appartient à la municipalité et que ce fait a influé favorablement sur le taux là-bas.

L'échevin COULTER: C'est la vérité; cette entreprise est très profitable.

L'hon. M. LÉGER: Puis-je savoir quelle est la dette de capital d'Ottawa?

L'échevin COULTER: Je ne suis pas prêt à vous répondre, monsieur. Vous pourriez vous adresser à notre commissaire des finances.

M. McLEAN: On m'a dit, peut-être à tort, que l'évaluation pour fins de taxation à Ottawa est très élevée, qu'elle égale ou dépasse probablement la valeur marchande des propriétés. Après tout, le taux en millièmes ne veut pas dire grand'chose.

L'échevin COULTER: Non, vraiment.

M. McLEAN: D'après des on-dit, mon impression est que bien que le taux en millièmes ne soit pas à Ottawa en comparaison de celui d'autres villes, les taxes y sont élevées.

L'échevin COULTER: Toutes les villes ontariennes sont assujetties à la Loi d'évaluation d'Ontario et leurs évaluations sont censées être sur la même base.

M. McLEAN: Mais elles ne le sont pas.

L'échevin COULTER: Non; je suis de votre avis.

M. McLEAN: Dans la municipalité que j'habite on tente d'évaluer les immeubles à pas plus de 75 p. 100 de leur valeur marchande.

L'échevin COULTER: Les immobilisations dont j'ai parlé devront être faites tôt ou tard. Il nous faut un hôtel de ville. Y a-t-il une capitale quelque part qui n'ait pas un hôtel de ville et un stade pour les sports? Comme vous le savez, la plupart des capitales ont des stades pour les sports, des abattoirs municipaux, des installations pour l'évacuation des eaux usées, des incinérateurs et autres commodités qu'Ottawa en tant que capitale progressive devra avoir tôt ou tard. Je soutiens que lorsque ces travaux seront entrepris, à moins que nous n'obtenions une indemnisation d'une autre source, le taux de la taxe devra nécessairement monter. Je ne crois pas que la somme que nous demandons au Parlement canadien soit le moins exagérée ou injuste. J'espère que le Comité croira que si nous obtenons une subvention suffisante elle ne sera pas appliquée à la réduction de la taxation—mais qu'elle servira à l'amélioration, à l'embellissement et au développement de la ville. Il faut que celle-ci progresse—cela ne saurait être empêché—alors pourquoi ne progresserait-elle pas d'une façon ordonnée et saine?

M. McILRAITH: Qu'en est-il de l'amélioration et du développement de la ville dans ces zones environnantes des promenades du gouvernement et le reste? Actuellement ces zones relèvent de la ville. Accepteriez-vous quelque arrangement d'après lequel la Commission du district fédéral ou un autre corps analogue aurait son mot à dire concernant le genre de constructions qui pourraient être érigées dans ces zones?

L'échevin COULTER: Je propose la nomination d'une commission d'urbanisme et que la Commission du district fédéral y soit représentée. Comme je l'ai déjà dit, je crois qu'un représentant de chaque chambre du Parlement, de l'Association du service civil et d'autres organismes devraient être représentés à cette commission. Si cela se faisait, les zones que vous avez citées seraient protégées.

M. BOUCHER: Ne croyez-vous pas qu'on devrait tenter un effort que la Commission du district fédéral exerce quelque réglementation sur les immeubles vis-à-vis la promenade de la Commission?

L'échevin COULTER: Je suis d'accord avec vous et je crois que la commission d'urbanisme projetée, composée de représentants de la Commission du district fédéral et d'autres organismes que j'ai cités, s'occuperait de la situation et ne permettrait pas la construction d'édifices qui pourraient gêner la beauté du réseau de promenades.

Je vous parle, monsieur le président, non pas seulement à titre d'échevin, mais de détaillant, et je vous affirme que le commerce est florissant à Ottawa. On a demandé si la ville ne devrait pas se considérer comme très bien indemnisée à cause de l'état actuel du commerce ici, mais le fait est que le Trésor de la ville ne s'en ressent pas. Les marchands prospèrent, mais qu'en est-il de la ville? Elle acquitte la taxe sur les surplus de bénéfiques et l'impôt sur le revenu au gouvernement et bon nombre de nos marchands préféreraient revenir à la situation d'il y a cinq ans alors qu'ils n'avaient pas les soucis et les difficultés que leur suscitent la rareté de la main-d'œuvre et des marchandises.

M. McLEAN: Les marchands d'Ottawa n'ont jamais souffert de la crise.

L'échevin COULTER: J'en conviens. Mais cela n'a rien à voir au Trésor de la ville. L'administration de la ville revient à près de \$6,000,000 par année. Les marchands n'acquittent qu'une proportion de cette somme, tout comme les autres contribuables ou fonctionnaires.

M. BOUCHER: Diriez-vous, échevin Coulter, que les établissements de commerce à Ottawa se sont ressentis de la situation que vous avez décrite et qu'ils ont fait de bonnes affaires durant la crise en comparaison de ceux d'autres localités?

L'échevin COULTER: Je dirais que le commerce à Ottawa a toujours été florissant. Je ne crois pas qu'ils aient autant souffert de la crise que certains centres manufacturiers. Mais néanmoins notre taux de taxe ne s'en ressent pas.

M. BOUCHER: Vous soutenez que les taxes versées ne vont pas à la ville?

L'échevin COULTER: Non, au gouvernement fédéral. Nos marchands préféreraient une légère diminution de leurs affaires que d'être surmenés comme ils le sont aujourd'hui. A titre de détaillant j'ai envisagé avec alarme les expropriations par le gouvernement dans la ville. On vous a dit qu'elles ont dépassé légèrement sept millions et demi ces dernières années. C'est là une somme très considérable. Voici un exemple d'expropriation, rue Bank, que je connais, car j'ai un commerce sur cette rue. Le gouvernement a exproprié l'immeuble Jackson ainsi qu'un terrain, le tout évalué à près de trois quarts de million de dollars. Cette expropriation nous a enlevé notre taxe d'affaires ainsi que les autres taxes sur cet immeuble, sans la moindre indemnisation. Les commerces du voisinage souffrent aussi de l'acquisition par le gouvernement de cet immeuble et d'autres ainsi que de la création de ministères. Je fais ici une affirmation catégorique: ces expropriations font tort aux commerces du voisinage. J'en ai parlé à d'autres marchands et ils sont du même avis. La construction d'une banque ou d'un édifice du gouvernement dans une rue a tendance à éloigner tout commerce de cette rue. Quand cesseront ces expropriations par le gouvernement? Si le gouvernement prend possession d'un grand nombre d'édifices rue Sparks, celle-ci cessera d'être une rue commerciale.

M. McLEAN: Que proposeriez-vous comme alternative?

L'échevin COULTER: Je suggère que le gouvernement ne touche pas aux établissements de commerce.

M. McLEAN: Mais que devra-t-il faire lorsqu'il lui faudra établir d'autres ministères?

L'échevin COULTER: Il lui faudra les éparpiller; c'est pourquoi j'ai proposé l'établissement de cette commission d'urbanisme.

M. McLEAN: Ne s'agirait-il pas alors d'exercer plus de jugement quant au choix d'emplacements pour des édifices du gouvernement?

L'échevin COULTER: Tout à fait. Cette commission de même que tous les intéressés devraient étudier ce point.

On a consacré de fortes sommes au développement du tourisme au Canada. Nos gouvernements provinciaux et fédéral ont dépensé et se proposent de dépenser de fortes sommes afin d'amener des touristes au pays. Je prétends que la capitale du pays devrait être notre plus grande attraction touristique. Si nous pouvons développer la ville et la rendre digne de son titre de capitale du Canada, et que nous ayons quelque chose à montrer aux touristes, ils afflueront ici, et cela indemniserait la population canadienne de l'argent qu'elle aura dépensé à l'expansion de la ville en tant que capitale nationale. Je crois que le tourisme est notre principal industrie en temps normal, et je suis sûr qu'à ce point de vue seulement, le gouvernement serait bien inspiré d'augmenter sa subvention à Ottawa.

L'hon. M. LÉGER: Je crois que les attraits touristiques des provinces Maritimes l'emportent.

L'échevin COULTER: J'en conviens; elles ont leurs attraits comme toutes les autres parties du Canada. Lorsque j'ai visité Washington j'ai été très impressionné. C'est une ville magnifique et digne de son rang de capitale des Etats-Unis. J'aimerais qu'Ottawa s'agrandît suivant le même plan—non pas en faisant partie d'un district fédéral, mais à titre de capitale dont nous serions tous fiers, que nous habitions ici, Moncton ou ailleurs au Canada.

Vu le fait que le gouvernement possède et contrôle des propriétés à Ottawa d'une valeur de \$65,000,000, ce qui représente plus de 25 p. 100 de la valeur globale des constructions et des propriétés de la ville, vous devez trouver, messieurs, que la somme de \$100,000 est tout à fait insuffisante pour les services que la ville rend de nos jours au gouvernement fédéral. J'ai confiance que cela doit vous paraître ainsi; je ne vois pas comment il pourrait en être autrement. Il nous faut une brigade de pompiers toujours efficace. Je dirais que tous nos services municipaux répondent aux fins du gouvernement pour ce qui est de l'enlèvement de la neige, de la prolongation des égouts et de la protection contre l'incendie. Nous répondons à ses fins dans tous les domaines et les chefs de ces différents services essaient le plus possible de satisfaire le gouvernement fédéral. Les contribuables en ressentent le contrecoup.

M. REID: N'insistez pas trop sur l'enlèvement de la neige.

L'échevin COULTER: Si la ville ne nettoyait pas les rues au centre de la ville et à proximité des édifices du gouvernement, ceux qui habitent les quartiers bourgeois de la ville obtiendraient un meilleur service pendant l'année pour la même somme que celle qui est dépensée présentement et que nos contribuables doivent acquitter.

Je ne vous retiendrai guère plus longtemps, messieurs, mais je veux vous laisser cette pensée. Si chacun de vos commettants, à qui vous devez d'être députés, et qui, je le pense, sont très fiers de notre pays et de notre capitale—si chacun d'eux contribuait douze cents par année, la subvention accrue à la ville d'Ottawa deviendrait possible. Ce n'est pas trop demander à qui que ce soit. En établissant une moyenne pour l'ensemble du pays certaines personnes pourraient être incapables de verser la contribution ci-dessus, mais le reste de notre population devrait pouvoir compenser la subvention raisonnable et juste que nous vous demandons, messieurs.

L'hon. M. LÉGER: Outre la subvention de \$100,000, le gouvernement verse-t-il quelque chose pour la protection contre l'incendie?

L'échevin COULTER: Rien du tout.

L'hon. M. LÉGER: Vous accordez au gouvernement fédéral la même protection contre l'incendie qu'aux contribuables?

L'échevin COULTER: J'ai dit que nous maintenions notre service de protection contre l'incendie sur un plus haut pied d'efficacité que pour nos contribuables ordinaires.

M. REID: Je vous ai écouté attentivement, échevin Coulter, et je veux vous poser quelques questions qui découlent de votre superbe exposé. Puis-je dire d'abord, qu'en comparant la taxation à Toronto à celle d'Ottawa...

L'échevin COULTER: Le taux en millièmes?

M. REID: Oui, ce taux. Ainsi que l'a fait remarquer M. McLean, ce taux ne donne pas une idée sûre de la taxation. Si nous tenions compte des taux d'autres villes, nous siégerions longtemps.

L'échevin COULTER: Je suis d'accord avec vous.

M. REID: Et je ne sache pas que nous en arriverions à des résultats satisfaisants.

L'échevin COULTER: Je voulais simplement dire qu'au cours de cette longue période le taux de l'impôt à Ottawa avait été de beaucoup plus élevé, en bien des cas de quatre ou cinq millièmes, et qu'en vertu de l'*Ontario Municipal Act* les propriétés sont censées être évaluées semblablement par toute la province.

M. REID: Votre assertion à l'effet que le gouvernement possède 25 p. 100 des propriétés imposables à Ottawa peut susciter de longs commentaires.

L'échevin COULTER: Oui.

M. REID: Le Comité a été fondé afin d'étudier les problèmes particuliers à Ottawa, et si nous approfondissions la question des propriétés appartenant au gouvernement dans certaines villes la portée de nos travaux en serait considérablement accrue. Comme je l'ai souligné plus tôt, il y a des villes où le gouvernement possède 75 p. 100 des propriétés imposables.

L'échevin COULTER: J'ai souligné que \$65,000,000 constituent une somme élevée et les membres du Comité doivent se rendre compte que si elle représente le quart de la valeur globale des propriétés imposables de la ville, \$100,000 n'indemnisent nullement la ville des services qu'elle rend au gouvernement fédéral.

M. REID: J'ai fait une observation en passant. Vous avez mentionné au début de votre exposé un plan-modèle et vous nous avez parlé du besoin d'un nouvel hôtel de ville et d'autres améliorations. Je suis entièrement d'accord avec vous à ce sujet. Mais je me demande pourquoi la ville n'a pas pris des mesures elle-même en vue d'exécuter certaines de celles-ci. Est-ce parce que le conseil de ville et les citoyens en général croient que s'ils attendent assez longtemps le gouvernement fédéral leur accordera une aide plus généreuse que dans le passé?

L'échevin COULTER: Je vous répondrai ainsi, monsieur Reid: cet espoir a toujours existé et je crois que la moyenne des citoyens d'Ottawa sont fermement convaincus que la subvention actuelle est insuffisante.

M. REID: Vous espérez qu'Ottawa deviendra la Washington du nord?

L'échevin COULTER: Oui.

M. REID: C'est un but magnifique vers lequel porter ses efforts. J'espère que vous me pardonneriez l'observation suivante: prenez vos rues, si j'appartenais au conseil de ville je crois que je m'efforcerais d'enlever les tramways des rues principales et de les moderniser.

L'échevin COULTER: Je pourrais vous démontrer que tel a été le désir de la ville.

L'hon. M. LÉGER: Il y a aussi le dépotoir.

M. REID: Dans ma ville il n'y a pas de tramways. C'est lorsque les rues en sont embarrassées, que l'on se rend compte de la grande amélioration effectuée et combien il est plus agréable de demeurer sur des rues sans tramways. Dans ma ville les tramways ont été remplacés par des électrobus et des

autobus qui prennent et déposent leurs voyageurs au bord du trottoir. Tous ceux qui ont conduit des autos à Ottawa savent quel cauchemar c'est de suivre les tramways.

L'échevin COULTER: J'en conviens.

M. REID: La ville a-t-elle pris des mesures afin de se débarrasser des tramways?

L'échevin COULTER: Oui. Je vous ferai d'abord remarquer, monsieur Reid, que l'Ottawa Electric Railway est une compagnie privée. Elle exploite ses tramways dans les rues en vertu d'une charte.

M. REID: Il en est ainsi dans la plupart des villes.

L'échevin COULTER: Et le conseil de ville n'avait pas le droit d'ordonner à la compagnie d'enlever ses tramways des rues et de les remplacer par des autobus. Mais je crois que cela devra venir à la longue.

M. REID: Il n'existe assurément pas de charte qui confère à une compagnie le droit d'exploiter des tramways à perpétuité. Je favorise le transport en commun mais pas par tramways.

L'échevin COULTER: Je crois que la charte prévoyait le transport par tramways.

M. BOUCHER: Une partie de l'explication n'est-elle pas que la ville d'Ottawa a été entravée par deux choses en faisant des améliorations: d'abord, l'absence de coopération entre le gouvernement et elle-même quant au développement de la ville en tant que capitale nationale, et, en deuxième lieu, des restrictions imposées sur les immobilisations par le ministère des Affaires municipales?

L'échevin COULTER: C'est bien cela. A titre de municipalité nous ne pouvons dépenser en grand l'argent des contribuables sans l'approbation de la Commission des affaires municipales. C'est là un facteur de régie. La Commission dont j'ai proposé la fondation pourrait à très bon droit étudier bon nombre de ces suggestions. Elle comprendrait des représentants de tous les intéressés qui pourraient participer à l'expansion de la capitale nationale.

M. McILRAITH: Si une amélioration avait été entreprise et que la ville et le gouvernement y eussent consenti, la Commission des affaires municipales aurait pu l'empêcher?

L'échevin COULTER: Tout à fait. Elle a le pouvoir suprême.

M. LÉGER: Depuis quand existe-t-elle?

L'échevin COULTER: Depuis dix ou douze ans.

M. MEDCALF: Elle n'exerce son contrôle que depuis les douze dernières années.

M. McILRAITH: Auparavant tout projet d'amélioration était soumis au vote des contribuables.

L'échevin COULTER: Il faut encore un vote des contribuables et puis la question est soumise à l'approbation de l'*Ontario Municipal Board*.

L'hon. M. LÉGER: Seulement en ce qui concerne les immobilisations.

L'échevin COULTER: C'est exact.

M. REID: Je vous demande encore une fois si l'une des principales raisons de la non-exécution d'améliorations est l'absence d'aide ou de coopération du gouvernement fédéral.

L'échevin COULTER: Il s'agit surtout de dépenses de fonds. En tant que conseil de ville nous ne pouvons pas imposer aux contribuables de fortes immobilisations et de folles dépenses à la ville. Nous savons que des améliorations s'imposent et nous comptons que le gouvernement fédéral augmentera sa subvention. Je ne crois pas que si nous l'obtenons elle servira à réduire les taxes mais plutôt à l'amélioration d'Ottawa selon les plans exposés au Comité.

M. MCLRAITH: Vous avez parlé de deux améliorations importantes. L'une est l'évacuation des eaux usées. A-t-on préparé des plans à cet effet?

L'échevin COULTER: Rien de définitif. On a fait des études concernant l'évacuation des eaux usées et la construction d'un incinérateur.

M. MCLRAITH: En a-t-on estimé le coût?

L'échevin COULTER: On a obtenu des estimations d'autres villes, mais rien n'a été définitivement réservé à cette fin.

M. McLEAN: J'aimerais appuyer modérément ce qu'on a dit quant aux avantages que vaut l'embauchage à la ville. Le témoin a laissé entendre que la ville ne pouvait percevoir plus de taxes. Cela est exact, je crois, en ce qui a trait aux établissements de commerce. Pour ce qui est de leur permettre de payer plus de taxes, je ne crois pas que l'embauchage en question soit très avantageux. Mais après tout, les recettes de la municipalité proviennent des taxes sur les propriétés.

L'échevin COULTER: C'est exact.

M. McLEAN: Et je crois que cela a grand besoin d'être révisé.

L'échevin COULTER: Tel est l'arrangement malheureusement.

M. McLEAN: Ce que les membres du Comité avaient à l'idée en signalant les avantages qu'aurait la concentration des ministères du gouvernement est que les fonctionnaires doivent se loger quelque part. Si cela était avantageux pour la ville, cela aurait sa répercussion sur les propriétaires qui auraient plus de facilité pour payer leurs taxes. Autrement dit, les loyers ont atteint leur sommet.

L'échevin COULTER: Ils sont fixés par une ordonnance.

M. McLEAN: Mais la grande augmentation du nombre des fonctionnaires permanents devrait avoir son pendant dans un fort accroissement de l'imposition possible des propriétés habitées.

L'échevin COULTER: Il y a certainement un rapport de cause à effet.

M. McLEAN: J'avance cela simplement pour défendre ceux qui disent que c'est une considération.

L'échevin COULTER: Le même argument pourrait valoir en ce qui concerne les propriétaires de grandes conciergeries. Celles-ci peuvent leur valoir des bénéfices, malgré qu'elles relèvent du gouvernement fédéral, mais cela n'accroît pas le Trésor municipal. Mais je crois que l'augmentation de la population et la construction de nouvelles maisons l'accroîtront.

M. McLEAN: Ce que vous avez dit touchant la nomination d'une commission mixte m'a fort intéressé. C'est une question que le Comité ne pourra étudier avant l'ajournement de la Chambre, mais je crois que la ville et le gouvernement devront étudier attentivement la composition de cette commission.

L'échevin COULTER: Je ne fais que des suggestions personnelles. Notre commission a déjà soumis un mémoire que nous avons étudié attentivement. Je ne vous exprime que ma propre opinion en ma qualité d'échevin et de marchand de la ville en disant que la subvention de \$100,000 est insuffisante.

M. REID: Depuis deux ou trois ans la population d'Ottawa a-t-elle eu tendance à demeurer en dehors de la ville et éviter de payer des taxes à la ville tout en profitant de ses avantages?

L'échevin COULTER: Cette tendance est nette.

M. REID: J'ai constaté un résultat. Des faubourgs s'étendent; ceux qui les habitent ne paient pas de taxes à la ville. Cependant, leurs intérêts et leurs affaires les lient à la ville. La ville y perd en taxes.

L'échevin COULTER: Certainement.

M. BOUCHER: Mais les transactions que ces personnes font en ville lui profitent dans une certaine mesure.

L'échevin COULTER: Nous espérons que tôt ou tard ces faubourgs seront annexés à la ville.

M. PURDY: Pouvez-vous nous donner une estimation du nombre de ceux dont il est question plus haut?

L'échevin COULTER: Je ne voudrais pas hasarder une conjecture.

M. McILRAITH: Il est important.

L'échevin COULTER: Oui, vraiment. Les fonctionnaires ne veulent pas toujours aller habiter ces faubourgs, mais ils y sont forcés par suite du manque de logements en ville.

M. BOUCHER: Je présume que la ville aimerait à englober une partie de ma circonscription qui est le plus beau quartier d'habitation.

L'échevin COULTER: Vous habitez un très beau quartier, mais j'aimerais qu'il se développât plus progressivement.

M. REID: Ai-je raison de comprendre qu'à cause de la charte de la compagnie la ville ne pourrait empêcher les tramways de circuler dans ses rues?

L'échevin COULTER: Elle a une charte perpétuelle.

M. REID: Rien que pour l'exploitation des tramways?

L'échevin COULTER: Non, pour celle des tramways, autobus ou autres modes de transport.

M. REID: Ainsi donc la ville a le droit de faire cesser la circulation des tramways dans ses rues?

M. MEDCALF: Non, cela dépend de la compagnie.

L'échevin COULTER: Cela pourrait faire l'objet d'une étude d'après le projet que j'ai décrit pour la nomination d'une commission.

M. REID: Une ville ne saurait être moderne si des tramways y circulent.

L'échevin COULTER: Je suis de votre avis, monsieur Reid.

M. REID: Leur disparition des rues serait un début.

M. McLEAN: Je voudrais faire une ou deux observations afin de compléter celle que j'avais commencé à faire touchant la commission en question. Nous avons ici des commissaires et des échevins très compétents et je veux féliciter le maire et ses auxiliaires excellents et très capables. Je ne doute pas que la ville compte des citoyens, tout comme d'autres municipalités, qui en deviendront plus tard les maires et voici ma pensée. Si Ottawa doit devenir la capitale qu'ils rêvent, une ville dont le pays serait fier et à l'entretien de laquelle il contribuerait généreusement, il y aura une expansion à laquelle la ville devra se prêter, peut-être à contrecœur. J'ai déjà été maire d'une ville et je sais que nous aimons à diriger nous-mêmes notre ville. Un temps viendra, je crois, où les municipalités devront céder une grande partie de leur autorité et de leurs pouvoirs. C'est là quelque chose qui ne plaît pas aux organismes municipaux, mais c'est ce que devra se rappeler Ottawa si elle veut être dans une classe à part en tant que capitale. Ceux qui dirigent les affaires de la ville et de sa population devront renoncer à une grande partie de leur autorité et de leurs pouvoirs.

L'échevin COULTER: Vous avez tout à fait raison. *L'Ontario Municipal Board* nous a déjà ravi une certaine partie de notre autorité. Mais je crois que sa réglementation est sage et que nous n'y avons pas perdu.

M. McLEAN: Il s'agit d'un contrôle exercé par un organisme provincial en vue d'empêcher les municipalités de faire de folles dépenses et de tomber ainsi en banqueroute. Mais je pense au contrôle normal exercé par Ottawa en ce qui concerne l'urbanisme et le genre de constructions à ériger.

L'échevin COULTER: N'êtes-vous pas d'avis que si une commission du genre de celle que je propose était instituée, où entreraient des députés, des représen-

tants de la Commission du district fédéral et de l'Association du service civil, qu'elle exercerait un certain contrôle sur la ville quant aux dépenses à faire pour améliorer la ville? Elle en exercerait un.

M. McLEAN: J'aurais quelques réserves à faire quant à l'opportunité de former cette commission de personnes élues d'une année à l'autre.

L'échevin COULTER: Elles devraient faire rapport au conseil de ville qui serait l'organisme régisseur et elles seraient élues afin de représenter la population d'Ottawa. Elles seraient les seuls représentants.

M. McLEAN: La ville et cette commission se heurteraient à bien des difficultés.

L'échevin COULTER: Sans doute, mais la ville devrait exercer un certain contrôle, soit par la commission projetée ou par une autre. Il faudrait tracer un plan-modèle avant de développer des faubourgs comme celui où demeure M. Boucher et que nous nous proposons d'annexer un jour.

M. BOUCHER: La commission que vous proposez ne nécessiterait-elle pas presque la création d'un district fédéral?

L'échevin COULTER: Je ne le crois pas. Le conseil de ville pourrait fonctionner comme tel, comme jusqu'ici, et cette commission devrait être responsable envers lui.

M. BOUCHER: Mais elle ne comprendrait qu'un très petit nombre d'échevins.

M. McILRAITH: Pourquoi la commission serait-elle responsable au conseil de ville si le gouvernement fédéral devait accroître largement ses subventions?

L'échevin COULTER: Il aurait des représentants à la commission.

M. McILRAITH: La commission ne devrait pas être responsable qu'au conseil de ville. Cela semblerait déraisonnable.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Vous avez dit, je crois, que les représentants du conseil de ville à la commission feraient rapport.

L'échevin COULTER: Oui, au conseil de ville.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Et les autres membres de la commission...

L'échevin COULTER: ...feraient rapport à ceux qu'ils représentent.

M. McILRAITH: La Commission du district fédéral représente passablement ce genre de commission.

L'échevin COULTER: J'en conviens, mais je ne crois pas qu'elle devrait exercer son activité dans les quartiers commerciaux de la ville et les modifier; ce n'est pas là son rôle.

M. McILRAITH: La loi décrète que le maire est membre de la Commission du district fédéral.

L'échevin COULTER: C'est exact, mais à mon sens celle-ci devrait continuer à s'en tenir au rôle qu'elle a exercé jusqu'ici.

M. McLEAN: Mais elle n'est pas responsable à la ville.

L'échevin COULTER: Elle l'est au Parlement fédéral.

M. McLEAN: C'est là le point au sujet duquel je faisais des réserves, parce que si les travaux en question doivent être exécutés comme nous voudrions qu'ils le soient, la ville ne peut les entreprendre à cause du taux élevé de l'impôt et des améliorations ordinaires nécessaires. Le gouvernement devra les payer. Cela étant, je crois que la commission devrait être responsable d'abord au Parlement fédéral.

L'échevin COULTER: Elle le serait par ses représentants. Je ne suggère pas que ces améliorations s'exécutent toutes immédiatement, mais d'élaborer sur-le-charap un plan-modèle pour que nous sachions où nous en serons dans l'avenir.

M. REID: Au cours de vos observations ce matin vous avez parlé de l'enlèvement de la neige et avez signalé qu'une grande partie du travail fait profitait beaucoup au gouvernement. Voici ce que je veux savoir: y a-t-il une taxe spéciale pour cet enlèvement?

L'échevin COULTER: Cela entre dans la caisse générale.

M. REID: La ville n'est pas tenue d'enlever la neige?

L'échevin COULTER: Oui, cela lui est une certaine obligation.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Il n'y a pas de taxe de façade.

L'échevin COULTER: Non, pas à cette fin, mais il faut que les chaussées soient assez carrossables, comme à présent. Le public l'exige.

M. REID: Pour ce qui est de la question que je suis sur le point de poser, je ne veux pas qu'on se méprenne à son sujet; je veux seulement me renseigner. J'habite la 1re Avenue. Lors de mes allées et venues j'ai remarqué parfois un grand nombre de pelleteurs. J'ai déjà pensé que le nombre d'hommes employés était plus grand au plus fort d'une élection qu'à d'autres époques.

Des VOIX: Ah! ah.

M. REID: Voici ma question...

L'échevin COULTER: Vous avez dit habiter la 1re Avenue. Elle est en dehors de mon quartier.

M. REID: J'ignore dans quel quartier elle se trouve, mais voici ma question: vu l'exécution du même travail et l'emploi des mêmes machines, à cause de la façon dont la neige est enlevée par la Commission du district fédéral et la ville, croyez-vous qu'il y aurait avantage à confier entièrement ce travail à la Commission?

L'échevin COULTER: Non.

M. PURDY: L'Ottawa Electric Railway est-elle responsable de l'enlèvement de la neige?

L'échevin COULTER: Non. Elle fait enlever une partie de la neige, mais aux frais de la ville.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Echevin Coulter, vous avez dit quelle est la valeur des immeubles expropriés par le gouvernement fédéral.

L'échevin COULTER: Oui, monsieur; elle est d'environ sept millions de dollars et demi.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Pendant quelle période eurent lieu ces expropriations?

L'échevin COULTER: Pendant les vingt dernières années, je crois. Elles se sont accélérées bien entendu ces cinq ou six dernières années.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Il a été construit un nombre important de nouvelles maisons et conciergeries afin de loger le surcroît de population à Ottawa du fait que la ville est le siège du gouvernement. Dans quelle mesure les taxes imposées sur ces nouvelles constructions ont-elles compensé la perte de taxes sur les immeubles expropriés par le gouvernement?

L'échevin COULTER: Je n'en ai pas les chiffres, monsieur.

M. McLEAN: La construction par les particuliers n'a pas été aussi active qu'elle l'aurait été en temps normal?

L'échevin COULTER: Non. Elle a décliné quelque peu à cause de la difficulté d'obtenir des priorités pour les matériaux de construction. Vous savez que les logements sont surpeuplés en ville.

M. McLEAN: Croyez-vous que l'on entreprendra un vaste programme de construction à Ottawa après la guerre afin de répondre à la demande de conciergeries et de maisons privées?

L'échevin COULTER: Je n'aimerais pas hasarder une conjecture à ce sujet, monsieur.

M. McLEAN: Il y a une grande nécessité de nouveaux logements?

L'échevin COULTER: Oui. Mais l'exécution de ce programme de construction dépendra de la situation financière et ouvrière après la guerre.

M. McLEAN: On peut difficilement s'attendre à ce que la population endure encore l'encombrement auquel elle est actuellement soumise.

L'échevin COULTER: Je m'attends à ce qu'Ottawa s'agrandisse beaucoup.

M. McLEAN: Cela devrait lui être avantageux.

L'échevin COULTER: Oui. C'est pourquoi je crois que l'accord entre le gouvernement et la ville devrait faire l'objet d'une révision tous les dix ans environ. La subvention actuelle est totalement insuffisante, mais je ne voudrais pas conjecturer ce que pourrait être la situation dans vingt ans d'ici—les finances de la ville pourraient être si bonnes qu'elle n'aurait pas besoin d'une subvention. Mais il est certain que la subvention actuelle n'indemnise pas la ville des services qu'elle rend au gouvernement.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Quelqu'un veut-il encore interroger l'échevin Coulter? Sinon, nous allons entendre le témoin suivant.

Le maire LEWIS: Messieurs, j'aimerais que M. Askwith, le commissaire des travaux, vous donne quelques chiffres. Il semble y avoir une certaine confusion quant à l'enlèvement de la neige. Je veux assurer le Comité que la ville n'enlève pas la neige des propriétés privées. La Commission du district fédéral enlève la neige des propriétés du gouvernement jusqu'à la chaussée et la ville voit à l'enlever sur la chaussée. J'aimerais que M. Askwith réponde à des questions à ce sujet et aussi concernant l'évacuation des eaux usées.

M. ASKWITH, commissaire des travaux: Monsieur le président et messieurs, quelqu'un a dit, je crois que c'est M. McLean, qu'il n'y avait pas eu de fortes immobilisations par la ville. Pour ce qui est du réseau d'égouts, la corporation a dépensé au delà de \$2,600,000 pendant la période de 1932 à 1939 pour des égouts auxiliaires. On a demandé jusqu'à quel point le déversement de nos égouts dans Ottawa contaminait les eaux. Nos égouts ont dix déversoirs, celui d'aval se trouvant vis-à-vis la rue John, à l'est de la rivière Rideau, et celui d'amont au canal de fuite au pont Pooley—les huit autres déversoirs se trouvant entre ces endroits. Afin d'établir des installations pour l'évacuation des eaux usées il nous faudrait des stations de pompage ainsi qu'un égout intercepteur ou plus afin de conduire les eaux usées à un point à l'extrémité est de la ville, à un emplacement devant être choisi. Le coût de l'installation ci-dessus, d'après les réalisations actuelles dépasserait quatre millions de dollars.

M. REID: Bien entendu cette installation pourrait être profitable. Celles de Chicago et d'autres villes outre-frontière se suffisent presque à elles-mêmes.

Le commissaire ASKWITH: Je n'en connais qu'une qui le soit, monsieur Reid. Actuellement Ottawa a un réseau d'égout combiné. Je veux dire que les eaux ménagères et les eaux de pluie se déversent dans un seul réseau de tuyaux. Il faudrait alors que notre installation soit bien plus considérable que si elle ne devait évacuer que les eaux ménagères. Nos eaux ménagères sont, ce qu'on pourrait appeler des eaux usées très faibles, plus de quatre-vingt-dix-huit pour cent du volume total étant formé d'eau et moins de deux pour cent d'eaux ménagères. Ainsi donc leur déversement dans la rivière ne la pollue pas autant qu'on le croit généralement. Néanmoins, je répète qu'il faudrait construire l'installation ci-dessus après une entente entre les provinces d'Ontario et de Québec. Cette entente serait nécessaire, l'Ottawa formant, comme vous le savez, la frontière entre les deux provinces.

M. McLEAITH: Alors le gouvernement fédéral aurait la juridiction, n'est-ce pas?

M. PURDY: L'Ottawa est-elle navigable?

Le commissaire ASKWITH: Oui.

Le groupement des édifices du Parlement ne se prête pas à un réseau d'égouts, sauf le groupe principal. Il y a un certain nombre de nouveaux édifices à la Ferme expérimentale et toutes leurs eaux usées se déversent dans un égout collecteur de la ville.

M. McLLRAITH: Ces édifices du gouvernement se trouvent en dehors de la ville mais ils sont reliés à un égout municipal?

Le commissaire ASKWITH: Oui.

M. McLLRAITH: Et la ville ne retire pas de rémunération spéciale pour ce service, n'est-ce pas?

Le commissaire ASKWITH: Rien qu'un paiement symbolique. La ville impose une faible taxe par pied de façade pour les débouchés. Elle est de sept cents le pied sur une distance de trois cent soixante-trois pieds, si je me souviens bien, ce qui représente un paiement de \$25.41 par année par le gouvernement. Si celui-ci était obligé de construire les débouchés de ce groupe d'édifices jusqu'à la rivière Ottawa il lui en coûterait environ \$250,000. Ce serait pour une conduite de quarante-huit pouces qu'il faudrait pour l'évacuation de leurs eaux. Je ne crois pas que la ville ait rien perçu du gouvernement pour l'évacuation des eaux d'aucun de ses édifices, car la plupart des égouts furent construits pendant longtemps, d'après le plan des améliorations locales, selon lequel les frais sont défrayés par les propriétaires des propriétés aboutissantes.

Jusqu'en 1920 le gouvernement fédéral ne contribuait rien pour les travaux d'améliorations locales. Il a conclu cette année-là une entente avec la ville et maintenant il contribue sa part d'après la façade de certaines propriétés. Je ne connais que trois améliorations locales dont le gouvernement défraie sa part. Il s'agit du pavage de la rue Wellington, de la rue Bank à la Plaza, du pavage de l'avenue Mackenzie, de la rue Rideau à la rue St-Patrice, et d'une petite étendue rue St-Patrice, de la rue Sussex jusqu'aux abords du pont Interprovincial. Mais à ma connaissance le gouvernement n'a pas défrayé de construction d'égout.

M. REID: Lorsque ce dernier construit de nouveaux édifices fait-il simplement relier ses tuyaux d'égout aux conduites d'égout principales de la ville sans votre permission?

Le commissaire ASKWITH: Nullement, monsieur Reid. A ce sujet, le ministère des Travaux publics s'est abouché régulièrement avec la ville et celle-ci lui a accordé volontiers cette permission.

M. REID: Mais le gouvernement ne verse rien pour l'usage des égouts?

Le commissaire ASKWITH: Non, sauf le faible paiement dont j'ai parlé, basé sur une taxe de 7 cents le pied de façade.

M. REID: Je voulais établir une comparaison entre le gouvernement et les constructeurs privés. Supposons qu'un entrepreneur particulier morcellerait un terrain et qu'il y érigerait des maisons. La ville construirait-elle un égout sous la rue sans rien recevoir de cet entrepreneur pour cette amélioration locale?

Le commissaire ASKWITH: Je suis heureux que vous m'ayez posé cette question, monsieur Reid, parce qu'il est souvent arrivé que des maisons aient été construites le long de rues servant de frontières entre Ottawa et des municipalités limitrophes et l'on avait demandé la permission de raccorder ces maisons aux égouts de la ville. Certaines de ces demandes furent accordées à condition que le postulant acquitte sa part des immobilisations pour l'égout vis-à-vis sa propriété et de plus les frais du raccordement à raison de 7 cents le pied.

M. REID: Le gouvernement est bien mieux traité que les particuliers?

Le commissaire ASKWITH: Oui. A l'heure actuelle le gouvernement n'acquiesce pas la dépense de capital; mais les particuliers le font.

M. BOUCHER: De même, si des municipalités de l'extérieur se raccordent aux égouts d'Ottawa elles doivent en solder les frais? Par exemple, si Rockcliffe, Westboro ou Billings Bridge voulaient se relier à ces égouts, il leur faudrait solder le coût des égouts de jonction, plus ceux du raccordement?

Le commissaire ASKWITH: Oui.

M. REID: A mon avis une ville a un grief sérieux si le gouvernement peut se servir de ses égouts sans rien défrayer de leur coût.

Le commissaire ASKWITH: Cela vaut pour tous les édifices du gouvernement par toute la ville, non pas uniquement du groupe de construction dont j'ai parlé. L'on permet au gouvernement de raccorder ses édifices aux égouts urbains si nécessaire, mais il ne défraie aucune partie des immobilisations.

L'hon. M. LÉGER: Mais il fait une partie des travaux lui-même, n'est-ce pas?

Le commissaire ASKWITH: Rien que pour la pose de ses conduites, monsieur, du bâtiment à l'égout. Chaque propriétaire doit construire son propre tuyau d'écoulement à partir de son bâtiment jusqu'à l'égout.

M. PURDY: Les anciens propriétaires de propriétés expropriées par le gouvernement ont acquitté leur part du coût des égouts?

Le commissaire ASKWITH: Oui, jusqu'à ce que le gouvernement eût pris possession de ces immeubles.

M. REID: Pour revenir à la question du déversement des eaux usées dans l'Ottawa, puis-je vous demander si c'est une rivière navigable?

Le commissaire ASKWITH: Oui, je crois qu'on peut la considérer comme un cours d'eau navigable.

M. REID: Si elle l'est au sens de la Loi de protection des eaux navigables, elle tomberait sous la juridiction de l'Etat et il faudrait le consulter avant le déversement d'eaux usées dans la rivière.

Le commissaire ASKWITH: Je ne saurais vous renseigner sur cela, monsieur.

L'hon. M. LÉGER: Est-ce une rivière à marée?

Le commissaire ASKWITH: Non, monsieur.

M. McILRAITH: Vous avez dit que les égouts déversaient surtout de l'eau dans l'Ottawa. Je suppose que vous connaissez l'étendue près du club de canotage Ottawa and New-Edinburgh?

Le commissaire ASKWITH: J'y ai nagé pendant des années.

M. McILRAITH: Vous n'y nagez pas maintenant, n'est-ce pas?

Le commissaire ASKWITH: Pas dernièrement.

M. McILRAITH: Pourquoi avez-vous cessé d'y nager?

Le commissaire ASKWITH: Cet endroit n'est plus d'un accès aussi facile pour moi.

M. McILRAITH: Savez-vous que les eaux usées qui passent devant le club charrient des vidanges?

Le commissaire ASKWITH: Elles se remarquent parfois. Mais il n'en est plus ainsi vis-à-vis de l'autre bout de l'île Kettle.

M. McILRAITH: C'est à sept milles de distance. Mais on remarque la présence de vidanges en suivant le bord de l'eau à proximité du club précité.

M. REID: Après tout, monsieur Askwith, quand vous dites que les égouts déversent 98 p. 100 d'eau et 2 p. 100 de vidanges dans l'Ottawa, cela ne nous donne pas une idée juste. Près de 200,000 personnes habitent Ottawa de sorte que la rivière doit recevoir beaucoup d'eaux usées.

Le commissaire ASKWITH: Mais les tuyaux d'égout écoulent une énorme quantité d'eau.

M. McILRAITH: Il est juste de dire, n'est-ce pas, qu'il faudra envisager dans un avenir pas trop éloigné le problème de l'évacuation des eaux usées?

Le commissaire ASKWITH: En fait, nous avons fait des études et nous savons que cela sera très coûteux.

M. McILRAITH: Le coût est ce qui vous empêche d'entreprendre ce travail?

Le commissaire ASKWITH: C'est surtout pour cela qu'il n'a pas été fait grand'chose. Il sera soumis un rapport plus tard.

M. McILRAITH: S'occupe-t-on encore de ce projet?

Le commissaire ASKWITH: Nous y travaillons, mais nous n'avons pas encore de plans. Nous avons fait certains calculs.

M. McILRAITH: Le projet est à l'étude?

Le commissaire ASKWITH: Oui.

M. REID: A propos de ce projet avez-vous choisi un emplacement libre?

Le commissaire ASKWITH: Oui. Nous avons les yeux sur un emplacement qui appartient au gouvernement fédéral, près de l'ancien champ de tir, à une grande distance à l'est du parc de Rockkcliffe.

M. REID: A-t-on fait des représentations au gouvernement pour qu'il garde ce terrain à cette fin?

Le commissaire ASKWITH: A tout événement, je ne crois pas qu'il le vendrait.

Si l'on n'a plus rien à me demander là-dessus, je vais passer à l'enlèvement de la neige. La ville d'Ottawa déblaie de neige les trottoirs d'environ 148 milles de rues et l'Ottawa Electric Railway enlève la neige d'à peu près 20 milles de rues, les rues dans les limites de la ville atteignant environ 168 milles de longueur. En vertu de son entente avec la ville, l'Ottawa Electric Railway déblaie ses voies de neige et repousse la neige jusqu'au bord du trottoir, le tout à ses frais. Mais elle enlève la neige sur une distance de 20 milles aux frais de la ville. D'après son entente avec la ville elle est son agent pour l'enlèvement de la neige des rues où circulent les tramways.

M. BOUCHER: Cette entente fut imposée à la ville par une décision de la Commission des chemins de fer il y a plusieurs années?

Le commissaire ASKWITH: Oui.

M. REID: Est-ce une entente permanente?

Le commissaire ASKWITH: Jusqu'en 1933 la compagnie faisait ce travail à ses propres frais, mais depuis il s'est effectué aux frais de la ville d'Ottawa.

M. BOUCHER: La décision de la Commission des chemins en a chargé la ville.

Le commissaire ASKWITH: Grâce à cette décision.

Le maire LEWIS: Cette entente fut confirmée par cette décision.

Le commissaire ASKWITH: Oui.

L'enlèvement de la neige par la compagnie a coûté à la ville \$132,000 l'an dernier. Si l'on y ajoute les frais d'enlèvement et de transport de la neige assumés par la ville, soit \$268,000, on a un total de \$400,000 dépensé en 1943 pour l'enlèvement de la neige.

M. REID: Partagé entre les autorités municipales...?

Le commissaire ASKWITH: Et la compagnie. Mais la ville a dû en défrayer tout le coût, soit en tout \$400,000.

M. McLEAN: Ne pourrait-on pas supposer à bon droit qu'au cours des années de crise ce travail était exécuté plus à fond qu'il ne l'eût été sans le chômage? C'est un poste très élevé.

Le commissaire ASKWITH: Je ne vous parle pas des années de crise, monsieur McLean, mais de l'an dernier. Ce fut notre année la plus coûteuse pour l'enlèvement de la neige. Nous espérons qu'il nous en coûtera moins cette année.

M. McLEAN: Une fois qu'on a adopté une certaine norme pour l'enlèvement de la neige il est très probable qu'elle se maintiendra. On aurait pu penser à cela.

Le commissaire ASKWITH: Nous avons constaté que non seulement nous ne pouvons pas cesser ce service, mais qu'il nous faut l'améliorer. Avec cette fin en vue la ville a acheté dernièrement d'autres chasse-neige, ainsi que des chargeuses de neige.

M. McLEAN: Ce service paraît plutôt satisfaisant aux yeux d'un étranger.

Le commissaire ASKWITH: Il l'est assez et il pourrait être meilleur, monsieur McLean. La ville espère qu'il s'améliorera.

M. BOUCHER: Vous avez parlé de l'enlèvement de la neige pour l'exercice 1942-1943 plutôt que de 1943-1944, commissaire Askwith?

Le commissaire ASKWITH: Oui, mais notre année financière se termine le 31 décembre et cet enlèvement nous a coûté en tout \$400,000 en 1943.

M. PURDY: Il y eut une forte chute de neige en décembre dernier?

Le commissaire ASKWITH: Il y eut un an en décembre dernier.

M. REID: Combien avez-vous immobilisé en outillage pour l'enlèvement de la neige?

Le commissaire ASKWITH: Nous avons prévu dans notre budget de 1943 une somme de \$50,000 pour l'achat de nouvel outillage.

M. REID: A combien s'élève maintenant votre mise de fonds globale de ce chef?

Le commissaire ASKWITH: Nous avons immobilisé en tout près de \$175,000 dans l'outillage pour l'enlèvement de la neige. Une partie sert à d'autres fins, mais nous employons un outillage d'une valeur de près de \$175,000 dans l'enlèvement de la neige.

On a dit que la Commission du district fédéral et la ville faisaient double emploi quant à l'enlèvement de la neige. Il n'en est pas ainsi. La Commission déblaie elle-même la neige des promenades qu'elle a toujours entretenues elle-même.

M. BOUCHER: Les propriétés en bordure appartiennent au gouvernement.

Le commissaire ASKWITH: Oui. Tandis que la ville n'enlève la neige que des rues de la ville, l'Ottawa Electric Railway déblaie ses voies de neige.

M. REID: Comment Ottawa se compare-t-il aux autres villes quant à la chute de neige? Dans ma ville la nature se charge d'enlever la neige.

Le commissaire ASKWITH: Je crois que la nature traite injustement Ottawa à cet égard. Il tombe bien moins de neige à Hamilton et à Toronto.

M. McLEAN: On ne saurait établir une comparaison à cet égard entre Ottawa et ces deux villes.

M. REID: Et qu'en est-il de Montréal?

Le commissaire ASKWITH: Il y tombe à peu près autant de neige qu'à Ottawa. L'on ne saurait établir de comparaison entre ce service ici et à Hamilton et Toronto. Je sais que cette dernière ville est très bien administrée, mais les autorités ne savaient guère avant un an ou deux comment s'y prendre pour l'enlèvement de la neige. J'ai déjà été à Toronto alors qu'une chute de neige de six pouces y avait presque désorganisé la circulation. Une telle chute de neige ici ne nous paraît pas importante.

M. REID: Après que les trottoirs ont été déblayés de la neige il faut y répandre du sable, autrement la ville pourrait être responsable des accidents aux piétons?

Le commissaire ASKWITH: C'est exact. Les \$400,000 comprennent le coût de l'épandage du sable et des cendres au besoin. Autrement, la ville serait tenue responsable des accidents aux piétons.

M. McILRAITH: Pour revenir à la question des égouts, savez-vous comment le gouvernement et la ville se répartissent les frais de la construction d'égouts pour les nouveaux édifices en dehors de la ville?

Le commissaire ASKWITH: Non, pas en ce qui concerne la construction d'égouts.

M. McILRAITH: Non. Je pense aux édifices construits par le gouvernement en dehors de la ville où j'apprends qu'il en a construit un bon nombre et où il a dû dépenser passablement à la construction d'égouts pour les desservir. Il n'en est pas ainsi à Ottawa.

Le commissaire ASKWITH: Je ne pourrais vous dire combien il a dépensé pour faire construire des égouts hors de la ville.

M. McILRAITH: Vous n'avez jamais étudié ce point?

Le commissaire ASKWITH: Non.

Je voudrais ajouter un mot à mes observations. L'an dernier les frais du service du génie à la ville se sont élevés à \$953,000 pour les seuls services d'entretien, ce qui exclut l'entretien de l'aqueduc. Ce chiffre de \$953,000 est plus du double de ce qu'il était il y a vingt ans.

L'hon. M. LÉGER: Vous attendez-vous à une augmentation constante d'année en année?

Le commissaire ASKWITH: Ces frais se sont accrus, monsieur, d'années en année. La population a augmenté et en conséquence ces services coûtent davantage.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Messieurs, avez-vous d'autres questions à poser? Tous mes remerciements, monsieur Askwith.

Maire Lewis, aurez-vous d'autres fonctionnaires à présenter au Comité à sa prochaine séance?

Le maire LEWIS: Oui, monsieur le président. J'aimerais que M. Gordon, notre commissaire des finances vous donne un aperçu de notre système financier. D'autres de nos fonctionnaires sont ici maintenant. A mon titre de maire de la ville, je veux remercier le Comité de sa courtoisie à leur égard et de l'attention avec laquelle il a écouté les représentants de la ville. Je vais m'absenter pendant quelque temps mais j'espère revenir avant la dissolution du Comité.

M. BOUCHER: Le Comité est pessimiste, monsieur le maire, et il craint de devoir siéger encore à votre retour.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Le Comité vous souhaite un bon voyage en Amérique du Sud.

A quand la prochaine séance, messieurs, demain matin?

M. McILRAITH: Il vaudrait peut-être mieux décider notre procédure avant la prochaine séance. J'aimerais proposer au Comité qu'il entende demain le commissaire des finances, M. Gordon, et qu'il se réunisse ensuite seul, car je crois qu'à ce stage de ses délibérations le Comité devrait pouvoir se réunir sans témoins.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): J'allais soulever cette question, messieurs. Lorsque le Comité en aura terminé avec M. Gordon demain matin il lui appartiendra de décider sa procédure. Je suppose qu'il voudra ensuite se réunir à huis clos afin de délibérer sur les témoignages qui lui ont été soumis.

M. McLEAN: Combien devons-nous entendre encore de fonctionnaires de la ville?

Le maire LEWIS: M. Gordon va témoigner longuement.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Alors le Comité va s'ajourner à 11 h. 30 demain matin.

A une heure le Comité s'ajourne à 11 h. 30 demain matin.

SESSION DE 1944



CANADA

PROCÈS-VERBAUX

DU

COMITÉ MIXTE DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE
DES COMMUNES

nommé

Pour examiner les problèmes spéciaux résultant du fait que la ville d'Ottawa est le siège du gouvernement, et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et sur les matières connexes

Fascicule N° 7

SÉANCE DU VENDREDI 21 JUILLET 1944

TÉMOINS:

M. Alan K. Hay, ingénieur consultant et surveillant provisoire, Commission du district fédéral.
M. G. P. Gordon, commissaire des finances de la ville d'Ottawa.
Le commissaire Geldert, maire suppléant d'Ottawa.

MEMBRES DU COMITÉ REPRÉSENTANT LE SÉNAT

L'honorable A. B. COPP, C.P., *président*,

et les honorables sénateurs:

DuTremblay, P.-R.,

Lambert, N. P.,

Léger, A.-J.,

Stevenson, J. J.,

White, G. V.

MEMBRES DU COMITÉ REPRÉSENTANT LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. J. A. GREGORY, député, *président*,

messieurs:

Boucher, G. R.,

Coté, P.-E.,

Dechêne, J.-M.,

Hill, B. M.,

Knowles, S. H.,

Marshall, J. A.,

Matthews, J. E.,

McIlraith, G. J.,

McLean, G. A. (*Simcoe-Est*),

O'Brien, J. L.,

Pinard, J.-A.,

Purdy, G. T.,

Reid, T.,

White, G. S.

Le secrétaire du Comité mixte,

A. H. HINDS,

Secrétaire en chef des comités du Sénat.

NOMINATION DU COMITÉ DU SÉNAT

Le MARDI 30 mai 1944.

Ordonné: Que le Sénat agisse de concert avec la Chambre des communes à titre de comité mixte des deux Chambres, afin de faire un examen des problèmes spéciaux qu'engendre le fait que la cité d'Ottawa se trouve le siège du gouvernement fédéral, et de faire rapport sur les relations entre celui-ci et les autorités municipales de ladite cité et leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'approfondir cette question et les détails connexes;

Que les honorables sénateurs Copp, DuTremblay, Lambert, Léger, Stevenson et White soient nommés membres d'un tel comité mixte pour y représenter le Sénat;

Que le comité soit autorisé à envoyer quérir personnes, dossiers et documents;

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances et les ajournements du Sénat;

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer en conséquence.

Copie conforme.

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER.

NOMINATION DU COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le LUNDI 29 mai 1944.

Résolu: Qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour faire un examen des problèmes spéciaux engendrés par le fait que la ville d'Ottawa se trouve le siège du gouvernement, et pour préparer un rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'approfondir cette question et les détails connexes;

Que ledit comité soit composé des membres suivants: MM. Boucher, Coté, Dechêne, Gregory, Hill, Knowles, Marshall, Matthews, McIlraith, McLean (*Simcoë-Est*), O'Brien, Pinard, Purdy, Reid, White;

Que les dispositions de l'article 65 du Règlement de la Chambre des communes soient suspendues à ce sujet;

Que le comité ait l'autorisation de siéger durant les séances de la Chambre;

Que ledit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes, dossiers et documents, et qu'il fasse rapport de temps à autre;

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour mettre Leurs Honneurs au courant de la nomination de ce comité par la Chambre des communes, et pour demander à Leurs Honneurs de nommer des membres du Sénat pour agir de concert avec les membres de la Chambre des communes à titre de comité mixte des deux Chambres.

Copie conforme.

Le greffier de la Chambre des communes,
ARTHUR BEAUCHESNE.

PROCÈS-VERBAL

Le VENDREDI 21 juillet 1944

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis, le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes nommé pour examiner les problèmes spéciaux résultant du fait que la ville d'Ottawa est le siège du gouvernement et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et les matières connexes, se réunit à 11.30 h. du matin.

Présents:

L'honorable sénateur Copp, président de la section du Sénat, et M. J. A. Gregory, député, président de la section de la Chambre des Communes.

SÉNAT: les honorables sénateurs Copp, Lambert et Léger.

CHAMBRE DES COMMUNES: MM. Boucher, Dechêne, Gregory, Matthews, McIlraith et Reid.

Sont aussi présents:

Les sténographes officiels du Sénat.

M. J. M. Somerville, secrétaire, ministère des Travaux publics.

M. H. R. Cram, secrétaire, Commission du district fédéral.

Le commissaire Geldert, maire suppléant; les commissaires Bourque, Goodwin et McRae et les échevins Coulter, Hamilton, Pinard et Powers assistent à titre de représentants du conseil de ville d'Ottawa.

Alan K. Hay, ingénieur-consultant et surveillant provisoire de la Commission du district fédéral, comparait et explique les activités de la Commission. De la part du président de la Commission du district fédéral, il communique aux membres du comité une invitation de visiter les boulevards-promenades et les propriétés.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Lambert, il est

Résolu: Que l'invitation du président de la Commission du district fédéral soit acceptée et que la visite en question soit faite le mercredi matin 26 juillet 1944.

M. G. P. Gordon, commissaire des finances de la ville d'Ottawa, comparait et présente un état de la dette-obligataire de la ville d'Ottawa au 31 décembre 1943, ainsi qu'un état pour la période allant de 1920 à 1944 et indiquant les subventions fédérales à la ville d'Ottawa, et le pour-cent de celles-ci au regard des impôts levés.

Le commissaire Geldert, maire suppléant d'Ottawa, comparait et explique les dépenses civiques qui ont été différées en raison de l'état de guerre.

Le maire suppléant invite les membres du comité à visiter le filtre municipal après leur tournée d'inspection des boulevards-promenades et des propriétés de la Commission du district fédéral.

A une heure et quart, le comité s'ajourne au mercredi 26 juillet 1944, à dix heures et demie du matin.

Copie conforme.

Le secrétaire du comité mixte,

A. H. HINDS,

Secrétaire en chef des comités du Sénat.

TÉMOIGNAGES

Le SÉNAT,

Le VENDREDI 21 juillet 1944.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes nommé pour examiner les problèmes spéciaux résultant du fait que la ville d'Ottawa est le siège du gouvernement, et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et les matières connexes, se réunit à onze heures et demie du matin.

L'honorable A. B. Copp, C.P., président de la section du Sénat.

M. J. A. Gregory, député, président de la section de la Chambre des communes.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Messieurs, on a émis le désir d'entendre M. Hay, surintendant provisoire de la Commission du district fédéral, dont le témoignage sera bref.

M. ALAN HAY, ingénieur consultant de la Commission du district fédéral et surintendant provisoire: Monsieur le président, messieurs, à cette phase avancée de votre enquête, je n'ai pas l'intention de vous présenter de longues observations mais simplement de réitérer quelques-uns des points que M. Bronson a mis en lumière dans le mémoire qu'il vous a soumis le 28 juin: en premier lieu, la Commission n'est pas intéressée aux discussions qui touchent aux rapports financiers entre le gouvernement et la ville ni à la question d'établir si les fonds affectés par la Commission aux services des boulevards-promenades et à l'embellissement ne sont pas des paiements pour services rendus—ces fonds représentent simplement une contribution de la part de tous les citoyens du Canada faite par l'entremise du gouvernement à titre de leur participation au développement et à l'embellissement d'Ottawa en tant que capitale nationale.

M. McILRAITH: De la région, non pas de la ville?

M. HAY: De la région, oui. Quand je dis "Ottawa", je veux dire le district national.

L'autre point sur lequel je désire faire des commentaires a rapport à l'urbanisme. Au dire de nombreux témoins et des membres du Comité, exprimé à maintes reprises, il semble évident que les améliorations futures de la région devraient faire suite à un plan d'urbanisme général, ce à quoi la Commission acquiesce partiellement. Cependant, dans notre mémoire, nous avons signalé deux choses qui devraient être exécutées immédiatement comme fondement à ce plan d'urbanisme, savoir: la première, c'est que la Commission, à l'heure actuelle, institution bien établie, devrait être chargée de voir aux emplacements et aux dessins de tous les édifices du gouvernement, pour le compte de tous les ministères. Ce n'est pas ce qui se fait actuellement.

L'hon. M. LÉGER: Quand vous parlez de la Commission, que voulez-vous dire?

M. HAY: Je veux dire la Commission du district fédéral. Nous avons en ce moment des ententes avec maints ministères, et particulièrement, à l'égard du ministère des Travaux publics, nous avons voix au chapitre, mais seulement par tolérance, pour ainsi dire. Il n'en a pas toujours été ainsi par le passé et il n'y a rien de certain qu'il en soit ainsi à l'avenir. La Commission se considère

comme une chambre de compensation et, d'après elle, tout ministère désireux d'ériger un bâtiment, de construire un chemin ou d'améliorer une région dans cette partie du pays, devrait lui soumettre ses plans.

M. McILRAITH: Afin qu'ils soient coordonnés?

M. HAY: Afin qu'ils soient coordonnés avec précision. Vous le savez fort bien, par le passé, certaines choses ont été faites—du soir au matin, en certaines occasions—d'une manière telle que les résultats n'en ont pas été très satisfaisants.

M. BOUCHER: Monsieur Hay, cette observation n'est-elle pas vraie, à un moindre degré, à l'endroit de la ville elle-même?

M. HAY: Oui.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Monsieur Boucher, quel est le sens exact de votre question?

M. BOUCHER: Monsieur Hay vient de dire, qu'à son avis, les ministères ne devraient pas ériger de bâtiments dans les environs d'Ottawa sans avoir, au préalable, consulté la Commission du district fédéral et avoir obtenu son approbation. Je lui fais remarquer qu'à un moindre degré, cette assertion s'applique également aux édifices municipaux, aux plans municipaux, à l'urbanisme et à l'aménagement de la ville.

M. HAY: J'irais encore plus loin, monsieur Boucher. Je crois qu'éventuellement la Commission devrait exercer un contrôle, sous une forme ou sous une autre, sur tous les édifices érigés sur les voies principales—je veux dire, un contrôle visant leur aspect particulier et ainsi de suite.

M. McILRAITH: Quand vous dites "voies principales", voulez-vous dire les voies principales de la ville ou le réseau des boulevards-promenades?

M. HAY: Pour le moment, je ne vise que le réseau des boulevards-promenades, mais je crois qu'éventuellement la Commission du district fédéral ou un autre organisme devrait exercer un contrôle coordonnateur sur les voies principales.

M. BOUCHER: J'admets qu'à l'égard des édifices longeant les boulevards-promenades et les voies de la Commission du district fédéral, il serait temps que la Commission ait voix au chapitre. Toutefois, il ne me semble pas que le Comité doivent recommander que la Commission, telle qu'elle est à présent constituée, soit dotée d'un pouvoir arbitraire s'étendant à toute la construction dans la ville d'Ottawa.

M. HAY: Je suis de votre avis, monsieur. Je disais seulement qu'à tous égards, un jour ou l'autre, la Commission du district fédéral ou un autre organisme devrait avoir le droit de spécifier quel type de bâtiment pourrait être érigé sur les voies principales. Nous ne voulons pas dire que ce droit devrait être conféré maintenant.

M. BOUCHER: Deux suggestions ont été présentées au Comité. La première a trait à l'établissement d'un organisme coordonnateur qui exercerait une certaine autorité sur l'administration municipale et l'administration de la Commission du district fédéral. La seconde visait la reconstitution ou l'extension de la Commission du district fédéral de manière à effectuer une meilleure coordination entre Ottawa, ville capitale, et Ottawa, corps municipal. Vous plairait-il de nous dire laquelle de ces deux alternatives, vous seriez prêt à recommander à l'heure présente?

M. HAY: Eh bien, monsieur, cela devient probablement une question de programme. Je ne suis qu'un fonctionnaire de la Commission et il ne me siérait pas d'exprimer une opinion à ce sujet.

M. McILRAITH: Vous êtes un ingénieur à l'emploi de la Commission?

M. HAY: Oui.

M. BOUCHER: J'ai cru devoir vous indiquer que ces suggestions avaient été faites.

M. HAY: Il faut se rappeler, monsieur, que la Commission, nous l'espérons bien, s'est acquittée fort honorablement de son travail d'embellissement des boulevards, des avenues-promenades et le reste, et qu'Ottawa a la réputation d'une ville magnifique en été. Mais les rigueurs de notre climat sont telles que pendant six mois de l'année, il n'y a pas de feuilles aux arbres, rien ne pousse, et le seul moyen d'embellir Ottawa, à titre de capitale, est de la doter de beaux édifices, bien situés et bien aménagés. C'est une question d'importance primordiale.

Ce développement nous amène au deuxième point du mémoire de M. Bronson. Nous croyons que la Commission du district fédéral devrait exercer un certain contrôle sur les propriétés en bordure des boulevards, terrains, édifices publics et ainsi de suite. Cela découle de la première suggestion.

M. BOUCHER: Monsieur Hay, puis-je vous interrompre pour vous poser une autre question? Ne croyez-vous pas qu'il y a longtemps qu'il aurait dû exister plus de coordination à l'égard de l'urbanisme entre la Commission du district fédéral et la municipalité?

M. HAY: Oui, monsieur.

L'autre point soulevé dans le mémoire—c'est la troisième et dernière question à laquelle je ferai allusion—comporte, à titre de plan fondamental de l'amélioration d'urbanisme à apporter à cette région, un aménagement nouveau des réseaux de chemins de fer qui entrent à Ottawa. Cette question fait partie des plans Holt et Greber. Dans notre mémoire, nous avons dit qu'un plan d'urbanisme général est futile sans remaniement préalable de la situation ferroviaire locale. Nous suggérons que les deux chemins de fer s'entendent pour créer une gare terminus et pour l'exploitation en commun des voies d'accès à Ottawa. Cette suggestion a été mise de l'avant il y a plus de trente ans. Si on y donnait suite, on se débarrasserait peut-être de quarante pour cent des rails qui sillonnent la ville. Je connais un quartier d'Ottawa, d'une longueur de cinq milles et d'une largeur d'un demi-mille, où il y a neuf passages à niveau dangereux sur des grandes routes. Plusieurs accidents mortels sont survenus à ces passages. Le problème résultant des voies ferrées transversales a été mentionné devant le Comité. Toute la situation serait considérablement améliorée si les deux lignes de chemins de fer exploitaient leurs services en commun d'une gare commune. C'est ce qui a été fait, jusqu'à un certain point, à Toronto et à Montréal.

M. REID: Quel outillage la Commission du district fédéral possède-t-elle et combien d'hommes emploie-t-elle?

M. HAY: Le nombre de nos employés varie. Actuellement, par suite de la pénurie de main-d'œuvre et de la diminution de nos activités, je suppose qu'en tout nous n'avons guère plus de deux cents employés. Par le passé, nous en avons eu, parfois, jusqu'à quatre cents ou cinq cents.

M. REID: Avez-vous un outillage considérable?

M. HAY: Oui. La valeur de notre outillage peut atteindre plusieurs centaines de mille dollars.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Avez-vous des chargeuses à neige?

M. HAY: Non, monsieur. Le chargement se fait à la main. Pendant la dépression, notre programme était de donner de l'ouvrage à autant d'hommes que possible et nous n'avons pas acheté de machines. Maintenant, comme la main-d'œuvre est rare, il nous en faudrait pour le chargement de la neige, mais on ne peut plus s'en procurer.

M. McILRAITH: Serait-il possible d'amener les membres du Comité visiter le réseau des boulevards-promenades?

M. HAY: Je suis heureux que vous mentionniez cela. Monsieur Bronson m'a prié d'inviter le Comité à faire le tour du réseau des boulevards-promenades afin de constater ce qui a été accompli. Si les membres pouvaient nous consacrer une journée, nous serions heureux de leur faire parcourir le parc Gatineau, dernière création de la Commission.

M. McILRAITH: Je doute que le Comité puisse vous consacrer tout ce temps. Serait-il possible de faire faire aux membres une promenade qui durerait deux ou trois heures?

M. HAY: Oui, monsieur. Nous nous mettrons à la disposition du Comité.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Je crois que c'est une excellente idée. Nous serons plus en mesure de savoir ce qu'accomplit la commission si nous voyions le travail qu'elle a exécuté. Est-ce que dimanche après-midi conviendrait pour cette randonnée?

M. BOUCHER: Dimanche après-midi ne me conviendrait pas, monsieur le président. Je suggérerais que nous choisissions un soir quelconque, entre 7 et 9 heures.

L'hon. M. LAMBERT: Monsieur le président, lors d'une conversation intime que j'eus avec M. Bronson, après l'ouverture de nos séances, il a proposé d'amener le Comité visiter les propriétés de la Commission, y compris le parc Gatineau. Je crois que l'idée est bonne. Si nous partions d'ici vers 11 heures, quelque matin, nous pourrions déjeuner quelque part en cours de route et revenir à temps pour les séances de l'après-midi des deux Chambres. La Commission serait enchantée de nous fournir les moyens de locomotion.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Quelqu'un veut-il proposer une motion spécifiant la date et l'heure?

L'hon. M. LAMBERT: Je propose que l'invitation de M. Bronson, président de la Commission du district fédéral, soit acceptée et que, si possible, l'excursion soit faite mercredi prochain dans la matinée, en partant d'ici à 11 heures.

M. McILRAITH: Je suggérerais que le président du Comité ait toute la latitude voulue pour fixer l'heure du départ.

L'hon. M. LAMBERT: En me parlant de cette question, M. Bronson a suggéré que le groupe de visiteurs soit composé non seulement de représentants du Comité, mais aussi de la ville et de la Commission du district fédéral.

M. REID: Serait-il possible de visiter l'usine d'épuration des eaux en même temps?

M. BOUCHER: C'est important que nous visitions cette usine.

L'hon. M. LAMBERT: Nous pourrions nous y arrêter en revenant.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Monsieur le sénateur, vous proposez donc que l'excursion ait lieu mercredi matin et que la question de l'heure et autres détails soit laissée à la discrétion du président?

L'hon. M. LAMBERT: Oui. Peut-être le Comité pourrait-il être convoqué pour mercredi matin à 11 heures et donner à cette excursion le caractère d'une réunion.

M. MATTHEWS: Je crois que nous ferions mieux de nous réunir à 10 heures et trente de manière à être certains de partir à 11 heures.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Messieurs, êtes-vous prêts à voter? La motion est que le Comité se réunisse mercredi prochain, le matin, à 10 h. 30, en vue d'accepter l'invitation de M. Bronson, président de la Commission du district fédéral, de visiter les propriétés qui dépendent de la Commission?

La motion est adoptée.

M. BOUCHER: Monsieur Hay, je comprends que la Commission du district fédéral ou le ministère des Travaux publics a un plan visant au désencombrement de la circulation par la construction d'un boulevard quelque part le long de la rivière. Pouvez-vous nous éclairer là-dessus?

M. HAY: Non, monsieur. Nous en avons parlé maintes fois, d'une manière vague et provisoire, mais il n'existe pas de plan particulier.

M. BOUCHER: Si je ne me trompe, le ministère des Travaux publics en possède un maintenant. De fait, j'en ai vu une copie, il n'y a pas très longtemps.

M. HAY: Nous n'en avons aucune connaissance, monsieur.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Messieurs, notre nouveau témoin sera M. G. P. Gordon, commissaire des finances de la ville d'Ottawa.

M. G. P. GORDON (commissaire des finances de la ville d'Ottawa): Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, je voudrais tout d'abord, avec votre permission, vous renseigner sur l'aspect de la dette obligataire de la ville. Hier, un des honorables membres du Comité a demandé ce renseignement et on a suggéré, je crois, que je pourrais vous le fournir. C'est un renseignement très important et il n'a pas encore été rendu de témoignage sur ce point. Ensuite, monsieur le président, avec votre permission, je désirerais faire une revue sommaire des points importants et saillants mis en lumière par la ville, dans le but de donner des renseignements additionnels qui seraient fort précieux et qui n'ont pas encore été fournis. J'aimerais aussi toucher brièvement d'autres points dont on ne s'est pas encore occupé. Naturellement, il me fera plaisir de répondre aux questions que les membres du Comité désireront me poser. De cette manière, je crois que je serai en mesure de résumer la thèse présentée par la ville, d'en faire ressortir les aspects que la ville veut mettre en lumière et d'indiquer la tendance générale des témoignages. Je crois que vous admettez qu'on s'est inspiré de l'intérêt et du gouvernement et de la ville quant aux meilleures méthodes de développer cette grande entité de la municipalité et la capitale nationale.

En premier lieu, je voudrais vous fournir les renseignements suivants au sujet de la situation de la dette fixe de la ville à la fin de décembre 1943 et, ensuite, vous présenter cet état.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): En avez-vous des copies pour les membres du Comité?

Le commissaire GORDON: Non, monsieur le président, il n'y a pas de copies pour les membres.

Le montant global de la dette obligataire non échue à la fin de 1943 était de \$13,359,146.83. Le montant du fonds d'amortissement imputable à cette dette était, à la même époque, de \$3,825,665.06. Ceci laisse un montant net actuel d'obligations non échues de \$9,533,481.77. Cette dette globale de plus de \$9,000,000 comprend non seulement la dette qui doit être payée au moyen d'impôts mais aussi la dette des services qui se suffisent à eux-mêmes, l'hydro-électrique et les Eaux.

J'arrive maintenant à une répartition qui indiquera la dette nette imputable sur les impôts. Le montant global de la dette obligataire brute non échue, comme je viens de le dire, est de \$13,359,146.83. La dette obligataire brute globale non échue de services d'utilité publique, c'est-à-dire remboursable à même les recettes, qui sera liquidée à même les profits accumulés par ces services, est de \$4,603,001.31. Le montant global du fonds d'amortissement est de \$3,825,665.06. De ce montant, déduisez le fonds d'amortissement des services d'utilité publique de \$1,984,206.16 et vous arrivez à un chiffre de \$1,841,456.90. Si vous ajoutez ce montant au montant brut de la dette obligataire non échue des services d'utilité publique suffisant à leurs besoins, vous

obtenez un montant global de \$6,444,458.21. Ce montant représente la dette qui n'est pas imputable sur l'impôt. En déduisant ces \$6,444,458.21 des \$13,359,146.83, vous avez une dette obligataire nette non échue de \$6,914,688.62 qui doit être remboursée à même les impôts. Cette dette est extrêmement basse pour une municipalité de cette importance et elle est certainement, et de beaucoup, la plus faible dette per capita de toutes les plus grandes municipalités du dominion.

M. REID: Vous nous avez donné un chiffre de plus de \$1,000,000 pour le fonds d'amortissement des services publics et puis vous ajoutez un autre fonds d'amortissement de plus de \$4,000,000.

Le commissaire GORDON: Non, les \$4,603,001.31 représentent la dette obligataire brute non échue des services publics. Le montant global du fonds d'amortissement est de \$3,825,665.06 dont vous déduisez le fonds d'amortissement des services publics qui s'élève à \$1,984,208.16.

L'hon. M. LÉGER: Pouvez-vous nous donner la moyenne du taux d'intérêt sur votre dette obligataire?

Le commissaire GORDON: Oui. Les taux d'intérêt ont changé depuis le temps où Ottawa ne jouissait pas de la belle position financière qu'elle occupe aujourd'hui et où le loyer de l'argent était plus élevé. Les taux ont varié de 6 p.c. jusqu'au modique chiffre de 1 p.c. en ces dernières années. Tout récemment, nous avons émis des obligations de trois ans à 1 p.c. et nous en avons réalisé le montant à un coût net à la ville de moins de 1 p.c. Le taux est actuellement d'environ 4 p.c., mais il s'abaisse rapidement.

La dette obligataire brute non échue des services publics est répartie quant aux services des Eaux à \$4,419,063.74 et quant à l'hydro-électrique à \$183,937.57, pour faire un total de \$4,603,001.31.

Nous avons au fonds d'amortissement pour le remboursement de cette dette obligataire des services publics \$1,938,558.56 pour le service des Eaux et \$45,619.60 pour l'hydro-électrique.

M. REID: Qu'est-ce qui est inclus dans la dette des services publics?

Le commissaire GORDON: Nous n'avons que deux services d'utilité publique, le service des Eaux et l'hydro-électrique.

La dette nette de ces deux services est de \$2,480,475.18 pour les Eaux et de \$138,317.97 pour l'hydro-électrique.

A l'égard de la dette-obligations de la ville, je vous ferai remarquer que la ligne de conduite du conseil a été de s'efforcer de réduire cette dette aussi raisonnablement qu'il était possible de le faire de manière à mettre la ville sur un pied de règlement au jour le jour, et ainsi à en réduire les charges—qui sont comprises dans la levée des impôts d'année en année. Cette ligne de conduite a toujours été rigoureusement suivie. Naturellement, durant ces dernières années, la ville s'est appliquée à restreindre autant que possible les émissions d'obligations et aussi à financer ses projets par voie d'imposition ordinaire au lieu de recourir aux émissions d'obligations, comme par le passé. Cette ligne de conduite a aussi produit des résultats heureux. Je pourrais ajouter qu'au lieu d'émettre des obligations à long terme allant jusqu'à trente ans et même quarante ans, la tendance a été de rapprocher autant que possible l'échéance de nos émissions d'obligations, soit trois, cinq ou dix ans. Cette pratique a donné des résultats étonnants. Prenez, disons, une émission de \$1,000,000, 5 p.c., à vingt ans; vous avez donc à verser un franc million en remboursement du capital et un autre franc million en intérêts.

M. REID: La ville ne rachète-t-elle pas ses obligations grevées d'intérêts élevés au moyen d'une nouvelle émission à un intérêt plus bas?

Le commissaire GORDON: La ville se trouve en même temps dans une situation heureuse et fort malheureuse. Sa situation heureuse provient du fait qu'au cours des dernières années, elle s'est acquise une très haute réputation de solvabilité—un crédit comparable à celui du gouvernement fédéral.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Voulez-vous dire que la ville devrait venir en aide au gouvernement au lieu du contraire?

Le commissaire GORDON: Je crois, monsieur le président, qu'une fois nos joviales séances terminées, nous en viendrons à la conclusion que la ville d'Ottawa et le gouvernement fédéral ne peuvent se dissocier.

M. REID: En d'autres termes, le pire s'en vient.

Le commissaire GORDON: Je ne le crois pas.

Je vous faisais remarquer que si notre situation financière est favorable, en ce sens que la ville peut négocier ses emprunts d'obligations à un taux très bas, elle est fort mauvaise en cet autre sens que, lorsqu'il s'agit de racheter avantageusement ses propres obligations sur le marché, elle se heurte au fait que, vu sa solide situation financière au regard de ses obligations en bourse—et il s'en trouve rarement—ces obligations sont cotées à un prix si élevé qu'il n'est plus avantageux pour la ville de les racheter. Naturellement, il nous serait agréable de les racheter.

L'hon. M. LÉGER: Je présume que la dette d'environ \$7,000,000 était en large mesure pour la construction de rues et de trottoirs?

Le commissaire GORDON: Elle couvre plusieurs choses, sénateur Léger. La dette a été contractée pour tous les projets comportant de grosses dépenses, comme les écoles et autres. Certes, les trottoirs et les égouts figurent aux chiffres de ces dépenses.

L'hon. M. LÉGER: Vous avez mentionné les écoles. N'avez-vous pas une commission distincte pour les écoles?

Le commissaire GORDON: Oh, oui, mais, néanmoins, ces obligations doivent être acquittées, et, dans cette province, les obligations des écoles publiques sont du ressort de l'autorité municipale.

L'hon. M. LÉGER: C'est différent chez-nous.

Le commissaire GORDON: Oui, les méthodes varient de province à province; mais, dans Ontario, la dette obligataire des écoles publiques est une charge directe imputable sur la propriété imposable de la ville ou autre district municipal, quoique, naturellement, le remboursement de cette dette provient du budget de la commission des écoles publiques.

M. REID: Quelle est la valeur estimative globale des immeubles et des améliorations de la ville d'Ottawa?

Le commissaire GORDON: La valeur imposable pour 1943 est de \$162,832,395.

M. McILRAITH: Comprend-elle toute la propriété?

Le commissaire GORDON: J'allais justement ajouter qu'il y a des exemptions au montant de \$102,552,039 qui ne sont pas comprises dans ce total.

M. McILRAITH: Dans ces exemptions globales, quel est le montant attribuable au gouvernement fédéral?

Le commissaire GORDON: Environ \$61,000,000.

M. REID: J'ai posé cette question à la suite d'une suggestion faite par un député au Comité des banques de la Chambre des communes à l'effet que \$300,000,000 soient dépensés dans la ville d'Ottawa. Je crois que le gouvernement pourrait faire meilleur usage de ces deniers en érigeant une nouvelle capitale dans un endroit moins rigoureux...

M. BOUCHER: Où pourriez-vous trouver un endroit plus propice?

M. REID: ...où les hivers ne seraient pas si rigoureux et où les feuilles resteraient sur les arbres douze mois de l'année.

Le commissaire GORDON: Monsieur le président, je désirerais déposer cet état de la dette-obligations à la fin de décembre 1943.

MUNICIPALITÉ D'OTTAWA

ÉTAT DE LA DETTE-OBLIGATIONS AU 31 DÉCEMBRE 1943

Total de la dette brute en obligations non échues.....	\$13,359,146 83
<i>Moins</i> : Montant global du fonds d'amortissement.....	3,825,665 06
Total net actuel de la dette en obligations non échues.....	\$ 9,533,481 77

DETTE NETTE ACTUELLE EN OBLIGATIONS NON ÉCHUES REMBOURSABLES À MÊME LES IMPÔTS			
Total de la dette brute en obligations non échues.....		\$13,359,146 83	
<i>Moins</i> : Dette brute en obligations non échues (dette remboursable à même les recettes) des services publics.....	\$ 4,603,001 31		
Fonds global d'amortissement	\$3,825,665 06		
<i>Moins</i> : Fonds d'amortissement des services publics	\$1,984,208 16	1,841,456 90	6,444,458 21
Dette nette actuelle en obligations non échues remboursables à même les impôts..			\$ 6,914,688 62

La dette brute en obligations non échues des services publics est répartie comme suit:			
Service des Eaux		\$4,419,063 74	
Hydroélectrique.. ..		183,937 57	
			\$4,603,001 31

Réserve au fonds d'amortissement pour le retrait de la dette en obligations ci-haut mentionnée:			
Service des Eaux		\$1,938,558 56	
Hydroélectrique.. ..		45,619 60	
			\$1,984,178 16

Dette brute des services publics:			
Eaux—			
Dette brute		\$4,419,063 74	
<i>Moins</i> : fonds d'amortissement.....		1,938,588 56	
			\$2,480,475 18
Hydroélectrique—			
Dette brute		\$ 183,937 57	
<i>Moins</i> : fonds d'amortissement.....		45,619 60	
			\$ 138,317 97

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Y a-t-il des membres du Comité qui désirent poser des questions à M. Gordon avant qu'il ne passe à un autre sujet?

M. REID: Non, sauf de dire que la ville semble être en excellente posture financière.

Le commissaire GORDON: Oui, et nous sommes fort heureux de le croire.

Quant à l'amortissement, et particulièrement à l'égard des gouvernements locaux ou municipaux, on l'exécute sur une base solide par l'acquittement obligatoirement de la dette.

M. McILRAITH: Cependant, pour votre administration, vous vous passez d'un hôtel de ville et vous vous contentez de bureaux dans un édifice fort modeste, pour parler avec modération, dans la ville capitale du Canada. C'est un des facteurs de la modicité de votre dette.

Le commissaire GORDON: Oui. J'allais plus tard vous faire remarquer que, pour certaines raisons, il pourrait se faire que la dette-obligations de la ville devra être accrue.

M. McILRAITH: Je voulais dire que la dette-obligations de la ville, à l'heure actuelle, donne une fausse impression en ce sens que certains travaux n'ont pas été entrepris—je n'en critique pas la remise—au nombre desquels peuvent figurer un nouvel hôtel de ville, une usine d'épuration des eaux usées et un incinérateur. Je crois que l'on prend actuellement des mesures pour la construction d'un incinérateur. Dans cette ville capitale du Canada, nous nous livrons encore à l'horrible pratique de décharger les eaux d'égout non-traitées dans la rivière Ottawa et de déposer les ordures ménagères à proximité des promenades. En plus de ces services, l'expansion continue de la ville entraînera toute une suite de dépenses d'aménagement. Il s'ensuit donc que la dette-obligations ne représentent pas fidèlement la situation.

Le commissaire GORDON: Je suis certainement d'accord avec tout ce que vous venez de dire et j'ai l'intention de discuter ce point quand j'en arriverai au sujet de l'imposition, car la chose influera sur le taux de l'impôt.

M. REID: Vous pouvez parler du taux de l'impôt et de l'évaluation, mais ni l'un ni l'autre ne donnent une idée exacte des impôts de la ville. Je serais curieux de savoir quelles seraient les taxes sur une maison de \$5,000 ou de \$10,000 située dans un des meilleurs quartiers de la ville.

Le commissaire GORDON: Bien entendu, monsieur Reid, c'est très facile de calculer les taxes d'une maison de \$10,000 puisque le taux en est simplement de tant par \$1,000.

M. REID: Vous pouvez avoir une évaluation basse et un taux par millième élevé ou une évaluation élevée et un taux par millième bas.

Le commissaire GORDON: C'est fort juste, monsieur Reid. Il existe un rapport direct entre le taux au millième et l'évaluation au regard du pourcentage de valeur. Si vous avez une évaluation élevée, vous aurez un taux par millième relativement bas; et si vous avez une évaluation basse, il en résultera un taux par millième relativement élevé. Mais, dans cette province, il y a une méthode fort sensée de fixer le taux des taxes. En premier lieu, il faut déterminer le montant des deniers nécessaires, c'est le budget; puis, le montant qui a été arrêté est divisé par le chiffre de l'évaluation et vous obtenez le taux. Naturellement, il y a d'autres méthodes de calculer le taux de l'impôt, comme on en trouve dans maints états de l'Union. Ce taux, multiplié par l'évaluation, vous donne le montant des deniers que vous pouvez utiliser, avec le résultat que parfois, en fin d'année, il ne vous reste pas assez de fonds pour payer la police, les pompiers et les instituteurs. Ce résultat ne se produit pas lorsque l'imposition est fixée dès le début, comme cela se pratique ici.

Maintenant, en réponse à votre question au sujet du taux par millième. Le millième est un terme commode à usiter en parlant d'impôts. Il signifie simplement le montant en dollars et cents par \$1,000 d'évaluation. Quand vous dites que le taux au millième est de 33.5, cela veut dire qu'un taux d'impôt existe à raison de \$33.50 par \$1,000 d'évaluation. Ainsi, vous multipliez le taux au millième par le montant de l'évaluation et le produit vous donne le montant de taxes de chaque propriété.

M. BOUCHER: En chiffres ronds, à Ottawa, une évaluation de \$5,000 produirait une taxe de \$165.

Le commissaire GORDON: Oui.

M. MATTHEWS: Je ne crois pas que c'était là le point soulevé par monsieur Reid. Quelle serait la taxe moyenne sur une maison achetée à \$10,000? Le prix serait en quelque sorte influencé par sa situation, naturellement.

Le commissaire GORDON: Oui, une propriété peut être achetée en temps de dépression pour moins que le montant de son évaluation, et vous pouvez rabaissez l'évaluation.

M. MATTHEWS: Quelle est la moyenne en circonstances normales?

Le commissaire GORDON: Dans la province d'Ontario, du point de vue de la loi, l'évaluation est supposée être de 100 p.c. de la valeur.

Le PRÉSIDENT (M. Gregory): Ce principe s'applique-t-il et au terrain et au bâtiment? Évaluez-vous à 100 p.c. de la valeur du bâtiment?

Le commissaire GORDON: Oui, le bâtiment et le terrain.

Monsieur McIlraith a posé une question sur la possibilité d'un accroissement de la dette de la ville due aux taux sur les obligations. La ville avait prévu ce cas, et, à partir de 1935, alors que cette dette avait atteint son point le plus élevé, \$23,779,381—çà été le maximum en ces dernières années—une certaine ligne de conduite fut adoptée.

M. BOUCHER: Monsieur Gordon, pardonnez-moi de vous interrompre, mais ce que vous allez nous dire ne porte-t-il pas sur l'administration municipale? Puis-je vous faire remarquer, qu'à mon avis, nous, les membres du Comité, nous préférons entendre quelque chose qui nous aiderait plutôt qu'une dissertation qui a pour effet d'approuver ou de condamner cette administration.

Le commissaire GORDON: J'espère dire quelque chose qui vous aidera, dans un instant, monsieur. Toute l'affaire s'enchaîne, d'une manière et d'une autre. En peu de mot, je puis dire que la dette de la ville a été diminuée en ces dernières années et que le taux des taxes en a été diminué proportionnellement, mais qu'il devra remonter.

M. BOUCHER: Je prétends que ces détails ne sont pas pertinents.

Le commissaire GORDON: Monsieur le président, comme il appert au rapport de la troisième séance de votre Comité, à la page 75, Son Honneur le maire a présenté un état établissant que si la Commission du district fédéral a dépensé beaucoup d'argent sur les parcs dans Ottawa et la région, la ville a aussi dépensé des sommes considérables. Son Honneur souligne qu'en 1943, \$71,966.08 furent dépensés sur les terrains de jeux et les parcs; et qu'outre le travail accompli par la Commission du district fédéral pour le maintien des terrains de l'hôpital municipal, la ville a payé \$9,619.61. Son Honneur souligne aussi qu'à l'heure présente un parc est en voie de construction juste au nord de l'hôpital municipal, à un coût de \$8,000 à \$10,000. Ce parc, disons-le en passant, sera surtout à la disposition des anciens combattants qui sont hospitalisés dans la nouvelle annexe de l'hôpital municipal. Et, finalement, Son Honneur fait allusion au parc Landsdowne où la ville possède des immeubles valant \$1,020,000, mis à la disposition des troupes militaires, et cela pour toute la durée de la guerre, sans qu'il en coûte un sou au gouvernement. Maintenant je désirerais vous faire remarquer qu'en plus, la ville a, depuis 1897, fait des dépenses en immobilisations s'élevant à environ \$278,181 pour parcs et terrains de jeux.

Avec votre permission, monsieur le président, je vous présente un état montrant le rapport qui existe entre la subvention du gouvernement fédéral et l'inspection de la ville.

Année	Subvention	Imposition	Subvention en pourcentage de l'imposition
1920.....	\$ 75,000	\$3,207,987	2.338
1925.....	100,000	4,304,513	2.323
1930.....	100,000	4,730,106	2.114
1935.....	100,000	5,840,822	1.712
1938.....	100,000	6,118,878	1.634
1939.....	100,000	6,172,525	1.620
1940.....	100,000	6,181,631	1.617
1941.....	100,000	5,903,950	1.693
1942.....	100,000	5,834,748	1.713
1943.....	100,000	5,781,387	1.730
1944.....	100,000	5,736,260	1.743

Il sera constaté, qu'en 1920, la subvention, alors de \$75,000, représentait 2.338 p. c. de l'imposition, mais qu'en 1944, cette année, la subvention de \$100,000 ne représente que 1.743 p. c. de cette imposition. Ainsi, la contribution du gouvernement à la ville pour services rendus est relativement moindre aujourd'hui qu'elle l'était en 1920.

M. BOUCHER: Monsieur Gordon, ne serait-il pas juste de dire que si la subvention était comparée à l'évaluation au lieu de l'imposition, le déclin en pourcentage serait beaucoup plus prononcé?

Le commissaire GORDON: Oui, décidément, parce que le taux des taxes n'a pas monté de pair avec l'évaluation.

Au procès-verbal de la quatrième séance du comité, à la page 95, il y a un état présenté par le commissaire Bourque établissant le taux au millième pour les contribuables des écoles publiques de 1922 à 1943. Je voudrais attirer votre attention sur les taux des quatre dernières années, de 1940 à 1943. Je constate que, cet état contient une erreur. Le taux de 33.50, donné pour 1943, est, en réalité, celui de 1944; le taux de 1943 a été omis de cet état. La diminution dans le taux des taxes, cette année, comparé à celui de 1940, est de 5 millièmes .5, ou \$5.00 par mille dollars d'évaluation. En même temps, il y a diminution au chapitre de la dette, fonds commun, de 5 millièmes .216.

M. BOUCHER: Est-ce qu'il ne s'est pas produit aussi une hausse prononcée dans l'évaluation des propriétés existantes, à l'exclusion des propriétés nouvelles?

Le commissaire GORDON: Oui, pendant cette période. Je viens justement de le dire, il y a eu une réduction dans le service de la dette de 5 millièmes .216, ce qui représente \$672,085.70. Cette année, on accuse une autre réduction d'un millième, représentant \$164,017, par suite d'une subvention supplémentaire accordée par le gouvernement provincial. La somme de ces deux montants donne 6 millièmes .216 mais ne produit qu'une diminution de 5 millièmes .5 dans le taux des taxes. Ceci signifie que, malgré des frais de dette diminués et la soustraction d'un autre millième grâce au cadeau de la province, il y a tendance, à l'heure présente, à une hausse dans le coût de l'administration municipale. Elle a monté et elle continuera à monter. Permettez-moi, par exemple, de vous parler des éléments principaux qui figurent au chapitre du coût de l'administration municipale—travaux publics, protection de la personne et des biens, application des lois et sécurité sociale. Les prévisions budgétaires du service des Travaux, en 1940, s'élevaient à \$584,308 tandis que cette année elles sont de \$972,129, soit une augmentation de \$387,821. Ces prévisions embrassent les services sanitaires, la voirie, les ponts et tout ce qui tombe sous la juridiction du service des Travaux. En 1940, les prévisions budgétaires du service des incendies, qui est chargé de la protection des personnes et des biens, étaient de \$385,449. Cette année, elles atteignent \$403,979, soit une augmentation de \$18,530. Les prévisions visant l'application des lois, du domaine du service de la police, étaient de \$362,947, en 1940, et, cette année, elles sont passées à \$379,717, accusant ainsi une augmentation de \$34,770. L'augmentation globale pour ces trois services atteint le chiffre de \$441,121.

On serait porté à croire que le coût de la sécurité sociale ait tendance à la baisse. Ces dépenses ont trait, à titre de secours directs, à l'hospitalisation des malades indigents et autres bonnes œuvres. Pourtant, il s'est produit une augmentation anormale dans le coût de maintien des pupilles de la Société d'aide à l'enfance, des enfants illégitimes, des enfants négligés par leurs parents et d'autres enfants devenus pupilles de la charité publique. En 1940, le coût estimatif était de \$47,000 et cette année il est rendu à \$125,000, une augmentation de \$78,000. Je vous fais remarquer ces détails, monsieur le président, pour vous montrer que les frais d'administration municipale s'élèvent quoique le taux des taxes, à Ottawa décline. Il a ainsi décliné par suite d'une certaine situation particulière.

M. McILRAITH: Est-ce votre idée, en nous faisant cette démonstration, de nous démontrer qu'Ottawa ne diffère guère, à l'égard des frais d'administration, de n'importe quelle autre municipalité?

Le commissaire GORDON: Il ne faudrait pas croire que la diminution dans le taux des taxes d'Ottawa, constatée au cours des quatre dernières années, indique une tendance.

L'hon. M. LAMBERT: A quoi attribuez-vous la diminution dans le taux des taxes?

Le commissaire GORDON: Je viens de signaler, monsieur, que c'est dû à la diminution survenue dans la dette-obligations aidée d'une subvention supplémentaire accordée, cette année, par la province qui nous soulage d'un autre millième.

M. BOUCHER: Il y a aussi le fait que les immobilisations de capital ont été différées.

Le commissaire GORDON: J'allais justement aborder ce facteur. Nous avons constaté un déclin dans les dépenses imputables sur la dette-obligations au cours des derniers cinq ans à la lumière du fait que pendant longtemps la tendance sera tout le contraire. Les municipalités, comme tous les autres organismes d'ailleurs, devront en toute justice donner de l'ouvrage aux anciens combattants et, pour cette raison, les dépenses à longue échéance ont été différées. Mais, après la guerre, monsieur le président, il faudra faire des dépenses d'immobilisations.

M. BOUCHER: Pendant la guerre, des travaux nécessaires ont été différés?

Le commissaire GORDON: C'est juste, monsieur. Des travaux nécessaires ont été différés pour plus d'une raison. Par exemple, il n'a pas été possible de se procurer beaucoup du matériel requis pour procéder à certains travaux et la main-d'œuvre a certainement fait défaut. Je présume que presque toutes les municipalités ont dû remettre à plus tard maints projets qui devront être entrepris aussitôt que possible après la guerre, et que les anciens combattants demanderont de l'emploi. Ainsi, je désire vous signaler que la tendance présente s'achemine vers une augmentation dans le taux des taxes plutôt que vers une diminution constante. Du moment que vous éliminez la cause de la diminution dans les impôts—la cause principale résultant de la diminution dans la dette-obligations—vous verrez réapparaître l'influence qui, plusieurs années durant, a contribué à l'accroissement des taxes.

Lors de la troisième séance du Comité (voir page 74 du procès-verbal), Son Honneur le maire a présenté un état montrant les grosses dépenses effectuées par la ville pour l'élargissement de la rue Elgin et le parc du square de la Confédération, aux fins d'embellir la ville comme capitale nationale. Son Honneur a expliqué que les dépenses déjà faites s'élevaient à \$965,933.26, et qu'en plus la ville avait perdu des biens fonciers d'une valeur de \$822,050.00, de sorte que la contribution globale atteignait un chiffre de \$1,787,983.26. Je pourrais ajouter à ces chiffres une somme de \$124,850 en intérêts que la ville devra payer sur les obligations de \$875,000 émises pour couvrir les travaux exécutés à l'égard de l'élargissement de la rue Elgin. Ceci porte la contribution totale de la ville à \$1,912,833.26—presque deux millions de dollars—à cette œuvre d'embellissement de la capitale nationale.

Je voudrais aussi diriger votre attention sur le renseignement fourni par monsieur MacDonald, lors de la quatrième séance du Comité, que l'on trouve à la page 102 des procès-verbaux, renseignement qui porte sur les biens fonciers transportés par actes de vente au gouvernement fédéral et à la Commission du district fédéral et sur les propriétés utilisées mais non encore transportées par actes de vente. La valeur d'évaluation des propriétés cédées par actes de vente s'élevait à \$346,600. Puis, il y avait une demi-participation dans le titre de la

propriété de l'Empress Navigation, qui coûta \$12,000 à la ville. Et puis, il y eut la propriété bornée par les rues Cathcart, McTaggart, Sussex et la rivière Ottawa, pour laquelle la ville paya \$75,000 et qui fut transféré à la Commission du district fédéral. Les propriétés mentionnées par monsieur MacDonald sont utilisées par le gouvernement mais non encore passées par actes de vente et ont une valeur de \$64,925. Je veux aussi vous rappeler, qu'à part cela, la ville a acheté le parc Rockcliffe, il y a quelque cinquante ans. Ce parc, qui est en dehors des limites de la ville, a une superficie de 95 acres. Je ne sais pas ce qu'il en a coûté à la ville, n'ayant pu obtenir ces chiffres, mais j'ai trouvé qu'il existait une valeur d'évaluation au montant de \$455,000 pour le parc Rockcliffe. La ville loua ce parc à la Commission du district fédéral et il est administré par la Commission du district fédéral, aujourd'hui, et fait partie de son réseau de parcs. Je suppose que peu de gens à Ottawa le savent mais ce parc a été cédé à la Commission du district fédéral à titre de partie de la contribution faite par la ville au gouvernement fédéral pour fins d'embellissement.

Je voudrais vous renvoyer, monsieur le président à la page 21 du mémoire de la ville.

M. McILRAITH: A la page 17, je crois.

Le commissaire GORDON: Oh, oui; c'est à la page 21 du texte imprimé.

Il y est signalé qu'entre les années 1920 et 1943, le gouvernement fédéral a absorbé des terrains et des immeubles, qui étaient antérieurement évalués, et dont des impôts étaient perçus, jusqu'à concurrence d'une valeur de \$7,579,330. Au taux actuel de 33 millièmes .5, cette valeur représente un revenu fiscal pour la ville de \$253,907.55. Cet exemple entre plusieurs démontre comment la ville perd des revenus par l'acquisition d'immeubles et de terrains par le gouvernement fédéral, les rendant ainsi non-imposables.

Je pourrais mentionner une autre contribution faite par la ville. La ville a cédé au gouvernement fédéral une parcelle des terrains affectés à l'hôpital municipal aux fins d'y construire une annexe pour les besoins de l'armée. Le gouvernement fédéral a acquitté le coût de l'édifice, mais à cet égard la ville a dépensé, ou devra dépenser la somme de \$200,000 sur un tunnel reliant l'ancien bâtiment avec le nouveau. Cette dépense ne rapporte rien aux œuvres civiques mais est faite réellement pour venir en aide au gouvernement fédéral. De fait, c'est une contribution de la part de la ville. En outre, la ville a dépensé environ \$8,000 sur une parcelle de terrain au nord de cet hôpital, d'une longueur de deux pâtés de maisons et d'une profondeur d'un pâté de maisons. J'ignore ce qu'il en coûtera en plus avant le parachèvement de l'ouvrage et la transformation du terrain en un magnifique parc. Ce parc sera surtout affecté aux soldats qui seront hospitalisés dans cette annexe dont je viens de parler. Cela constitue une contribution considérable de la ville.

Puis-je me reporter, monsieur le président, aux taux fort préférentiels pour l'abonnement aux eaux que la ville a consentis au gouvernement. Ce fait a été mentionné par le maire suppléant lors d'une des très récentes séances du Comité. Il fut alors souligné que ce taux était de 20 cents .83 le mille gallons—un taux plus bas que le taux commercial.

La ville n'a jamais rien demandé de particulier en retour de ces contributions, mais je désire vous faire remarquer que ce sont toutes des contributions bien déterminées appréciables que la ville a apportées au gouvernement.

Non seulement ce tarif d'eau est plus bas que les taux commerciaux exigés des contribuables, mais il a contribué à en faire augmenter le coût à d'autres égards. On vous a fait remarquer, je crois, que par suite de l'énorme quantité d'eau affectée aux besoins du gouvernement, surtout en raison de l'affluence de nouveaux fonctionnaires dans cette ville, il a fallu prévoir une nouvelle dépense de \$80,000 pour la construction de deux nouveaux lits de filtrage. Sans les nécessités créées par les conditions que je viens de décrire, cette dépense n'aurait pas été nécessaire.

Je devrais aussi mentionner, monsieur le président, que depuis le début de la guerre, et pour toute sa durée, le ministère de la Défense nationale a l'usage, libre de tout loyer, du parc Lansdowne et tous les immeubles y attenants. La ville immobilise à cet endroit un capital de plus d'un million de dollars. Je crois qu'un mémoire en a établi le chiffre à \$1,200,000. On a aussi permis au ministère de la Défense nationale d'utiliser le parc des services de l'avenue Chamberlain à un loyer de \$1 l'année payable pour la forme. Cette propriété municipale est évaluée, à l'heure présente, à probablement \$30,000 et a une valeur de remplacement d'à peu près \$50,000. La ville a aussi cédé à ce ministère, à raison d'un loyer nominal de \$1 l'année pour la durée de la guerre, la salle des Chevaliers de Colomb dont la ville s'était emparée pour cause d'arrangements de taxes. Sa valeur d'évaluation est de \$22,075. Le poste d'incendie n° 6, d'une valeur d'évaluation de \$7,825, a aussi été passé au ministère de la Défense nationale. Ce sont tous là des détails qui n'avaient pas été mis en lumière.

Je pourrais, monsieur le président, attirer l'attention du Comité sur le fait que, par suite de la situation des bâtiments du gouvernement fédéral, y compris les immeubles temporaires si nombreux, les problèmes de la ville en matières policières se sont fort accrus. L'embellissement de la place de la Confédération, et de son monument commémoratif national, et leur aménagement, a fortement grevé le problème de la circulation voitiurière et le coût du maintien de l'ordre dans la ville.

À l'égard de la protection contre les incendies, il faudrait se rappeler que les dépenses de la ville ont beaucoup augmentées en raison de l'éparpillement extraordinaire des édifices gouvernementaux par toute la ville.

Quoique nous reconnaissons volontiers la nécessité de ces édifices temporaires, je désirerais faire remarquer aux honorables membres du Comité que, par suite de leur érection et de la grande affluence de fonctionnaires civils, la ville devra entreprendre une nouvelle dépense en immobilisations au montant de \$80,000 pour la construction de deux nouveaux lits de filtrage. Ces édifices temporaires ont aussi surchargé le coût de la protection contre les incendies et de la police. Ils sont aussi devenus une grande source d'obstacles aux aménagements d'urbanisme futurs et aux problèmes de construction d'après-guerre. Quant à la police, si les honorables membres venaient à se trouver aux abords de ces nouveaux édifices temporaires aux heures de points, c'est-à-dire trois fois par jour, ils verraient tous ces hommes de police dirigeant la circulation. Ces exigences ont créé un surcroît de travail pour notre force policière.

Un autre point à l'égard de ces édifices temporaires. Après la guerre, s'ils deviennent vacants et désaffectés, ils contribueront à faire diminuer la valeur des propriétés avoisinantes et constitueront un problème sérieux à l'égard de l'aménagement futur et de l'embellissement de la ville. Pour vous montrer comment les immeubles désaffectés peuvent faire diminuer les valeurs foncières, je pourrais vous citer ce qui s'est passé, après la dernière guerre, lorsque le gouvernement fédéral expropria les édifices du côté nord de la rue Wellington. A ce moment-là, cette partie de la rue formait une section d'affaires fort active, plusieurs grandes maisons commerciales étant situées sur le côté sud de la rue. En peu de temps, ces maisons firent relativement peu d'affaires, justement à cause du voisinage de ces édifices désaffectés.

Puis, il y a le problème posé par l'augmentation du personnel du service civil pour cause de guerre. À l'heure présente, la ville ne reçoit pas de revenus égaux aux services municipaux fournis par suite de la grande affluence de fonctionnaires civils pendant ces années de guerre. Plusieurs de ces fonctionnaires ne contribuent aucunement aux revenus de la ville, quoique, néanmoins, ils doivent profiter de ces services. Ensuite, surgiront les problèmes de l'après-guerre posés par l'occupation des résidences, la reconstruction et la réhabilitation résultant de l'exode en masse de ces gens d'Ottawa pour retourner à leurs

foyers. D'un autre côté, plusieurs de ces fonctionnaires ne s'en iront jamais. Nous en avons fait l'expérience après la dernière guerre. Ils deviendront probablement des chômeurs et, ayant habité ici assez longtemps pour avoir droit aux secours et à l'hospitalisation, ils deviendront à la charge de la ville. Toutes ces causes auront pour effet d'imposer à la ville des dépenses considérables.

Ensuite, monsieur le président, il y a la question du nouvel hôtel de ville. Ce projet en est un qui doit dépendre de l'établissement de relations ayant trait aux aménagements d'urbanisme entre la ville et le gouvernement fédéral.

M. McILRAITH: Mais quelqu'un doit jeter les bases de ces relations et les étendre. Les plans ne se créent pas d'eux-mêmes.

Le commissaire GORDON: Non, ces choses ne surgissent pas toutes seules comme le personnage de Topsy—ou, si elles le font, elles le font à la manière de Topsy, et il en résulte la nécessité d'établir des relations serrées entre le gouvernement fédéral et la ville. Et j'en arrive justement à ce point.

Maintenant, monsieur le président, on a posé la question suivante, et avec beaucoup de justesse, lors de la dernière séance du Comité, et on l'avait posé plusieurs fois au cours d'autres séances: En quoi la ville d'Ottawa diffère-t-elle de toute autre ville, en ce sens qu'elle devrait recevoir une subvention particulière? Bien, à la suite de ces réunions, je crois que tout le monde en général en ont conclu qu'il y avait une raison spéciale pourquoi Ottawa différerait des autres villes à cet égard. Ottawa est dans une situation unique—c'est la capitale nationale. Voilà où la différence existe. Il se pose une situation complexe et une multiplicité de conditions, municipales et autres, eu égard au gouvernement fédéral et à la ville, qui en font, pour ainsi dire, pratiquement une ville-jumelle. J'irai plus loin, j'assimilerai cette ville-jumelle à des sœurs siamoises. Pour mieux dire, vous ne pouvez disassocier le gouvernement fédéral de la municipalité; et inversement, vous ne pouvez disassocier la municipalité du gouvernement fédéral. La ville fournit au gouvernement des services qui, je le soumets à votre discernement, devraient être rémunérés convenablement. D'un autre côté, Ottawa est la capitale nationale et, à cet égard, il y a des dépenses à faire dans la ville que le gouvernement fédéral devrait assumer en tout ou au moins en partie si ces dépenses sont faites par la municipalité. Nombre de témoignages ont démontré qu'il y a différence entre Ottawa et toutes les autres villes du Canada et cette différence dépend du fait unique que la ville d'Ottawa est notre capitale nationale.

Il me semble, monsieur le président, que la preuve présentée par les délégués de la ville et par d'autres organismes, conduit probablement à deux conclusions, savoir: la première, qu'il y aurait lieu d'établir des plans plus concrets en vue du développement futur de la ville capitale en district fédéral. Comment en arriver à cette fin, soit par la constitution d'un nouvel organisme d'urbanisme, soit par la nomination de plus nombreux représentants de la ville près la Commission du district fédéral, je n'oserais me prononcer. L'autre conclusion porte, je crois, sur le fait que la ville a prouvé sa cause en demande d'une répartition plus équitable des dépenses pour services rendus par la municipalité au profit du gouvernement fédéral. Ce point, bien entendu, doit être décidé par le Parlement. Mais, monsieur le président, comme je l'ai déjà souligné, dans le budget de la ville pour 1944, la subvention de \$100,000 ne représente que 1.743 p.c. Le rapport qui existe entre l'évaluation globale des édifices du gouvernement et l'évaluation foncière globale de la ville, y compris l'évaluation des édifices du gouvernement, est de 27.428 p.c. Il y a un grand écart entre 1.743 p.c. et 27.428 p.c.

La ville dans son mémoire a établi ce point. J'aurais à cœur de le faire ressortir. Quelle que soit la base que le Comité puisse décider de recommander au Parlement comme base de contribution juste et raisonnable du gouvernement fédéral à la ville, je devrais répéter, je crois, ce qui a été définitivement établi.

savoir, que, malgré l'état satisfaisant des relations antérieures entre la ville et le gouvernement fédéral, et entre le gouvernement fédéral et la ville, la municipalité, à l'heure présente, il faut bien se le rappeler, ne reçoit pas une subvention juste, équitable et raisonnable des autorités fédérales.

C'est tout ce que j'avais à dire, monsieur le président. Je serais heureux de répondre aux questions que l'on voudra bien me poser.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Les membres désirent-ils poser des questions à monsieur Gordon?

M. McILRAITH: Je ne le crois pas.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Avez-vous d'autre chose à nous présenter, monsieur Gordon?

Le commissaire GORDON: Non, j'ai épuisé les notes que j'avais apportées.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Monsieur Gordon, nous vous remercions pour les renseignements clairs et précis que vous nous avez présentés.

Je crois que le commissaire Geldert remplace Son Honneur le maire pendant l'absence de ce dernier de la ville. Désirez-vous, monsieur le commissaire, amener d'autres témoins devant le Comité?

Le commissaire GELDERT: Monsieur le président, messieurs, de crainte que le Comité n'interprète le rapport de notre commissaire des finances comme prêtant à la ville une situation excellente au point qu'elle pourrait se passer de l'aide du gouvernement fédéral, je dois vous faire remarquer que notre situation financière semble bonne pour la simple raison que, depuis le début de la guerre, nous n'avons pas fait de dépenses.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Je pensais que vous alliez nous dire que c'était dû à la subvention généreuse du gouvernement fédéral.

Le commissaire GELDERT: Non, monsieur le président. Nous avons restreint nos services municipaux. Par exemple, notre service des travaux a différé quelque \$3,000,000 de travaux nécessaires. Notre service des eaux doit exécuter après la guerre, des travaux nécessaires au montant de \$1,500,000. Et notre service du génie devra faire une dépense de \$2,000,000 pour ouvrages nécessaires. Nous avons différé ces travaux afin de diminuer nos dépenses et de rabaisser notre taux de taxes pour permettre à nos gens d'aider avec plus de vigueur l'effort de guerre. Naturellement, si une ville ne procède pas à l'exécution de travaux nécessaires, la dette-obligations décroît et le taux des taxes s'en trouve diminué. Nous avons suivi cette ligne de conduite par déférence au conseil du gouvernement de diminuer les dépenses autant que possible durant la guerre. Mais je voudrais qu'il soit clairement compris que la situation financière de la ville semble de beaucoup meilleure qu'elle ne l'est réellement en raison de la remise à plus tard de travaux évalués à plusieurs millions de dollars qui auraient dû avoir été accomplis.

L'hon. M. LÉGER: La question que nous avons à étudier consiste non pas à savoir si la ville a besoin d'une plus forte subvention, mais si elle est traitée avec justice.

Le commissaire GELDERT: Quelqu'un a posé une question à propos de l'évaluation. Les propriétés nouvelles sont évaluées à 70 p.c. de leur coût actuel. La raison en est, qu'à notre connaissance, les gens paient aujourd'hui des prix élevés pour leurs emplacements et, qu'après la guerre, ces propriétés ne vaudront pas plus que 70 p.c. de leur coût réel.

Je désire vous remercier, monsieur le président, pour la coopération et la courtoisie dont vous avez fait preuve envers nous. Je suis fort convaincu qu'après ces témoignages, le Comité verra à ce que la ville d'Ottawa obtienne ce qu'elle mérite. Nous ne demandons pas plus que ce que nous croyons sincèrement mériter.

M. McILRAITH: Au nom des membres du Comité, je désire exprimer nos remerciements envers les membres du conseil de ville d'Ottawa et des fonctionnaires municipaux qui ont comparu devant nous.

Le PRÉSIDENT (l'hon. M. Copp): Soyez assurés que nous nous associons tous à cet hommage.

Le commissaire GELDERT: J'ai entendu dire que le Comité visiterait peut-être nos installations de filtrage, mercredi. Nous serons heureux d'offrir le déjeuner aux membres du Comité à cet endroit.

A 1 h. 20 le Comité s'ajourne au mercredi 26 juillet, à dix heures et trente du matin.

SESSION DE 1944



CANADA

PROCÈS-VERBAUX

DU

COMITÉ MIXTE DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE
DES COMMUNES

nommé

Pour faire un examen des problèmes spéciaux résultant du fait que la ville d'Ottawa est le siège du gouvernement, et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et sur les matières connexes

Fascicule N° 8

SÉANCE DU MARDI 1^{er} AOÛT 1944

DERNIER RAPPORT DU COMITÉ

MEMBRES DU COMITÉ REPRÉSENTANT LE SÉNAT

L'honorable A. B. COPP, C.P., *président*,

et les honorables sénateurs:

Du Tremblay, P.-R.
Lambert, N.-P.
Léger, A.-J.

Stevenson, J. J.
White, G. V.

MEMBRES DU COMITÉ REPRÉSENTANT LA CHAMBRE
DES COMMUNES

M. J. A. GREGORY, député, *président*,
et messieurs:

Boucher, G. R.
Coté, P.-E.
Dechêne, J.-M.
Hill, B. M.
Knowles, S. A.
Mashall, J. A.
Matthews, J. E.

McIlraith, G. J.
McLean, G. A. (*Simcoe-Est*)
O'Brien, J. L.
Pinard, J.-A.
Purdy, G. T.
Reid, T.
White, G. S.

Le secrétaire du comité mixte,

A H. HINDS,

Secrétaire en chef des comités du Sénat.

NOMINATION DU COMITÉ DU SÉNAT

Le MARDI 30 mai 1944.

Ordonné,—Que le Sénat agisse de concert avec la Chambre des communes à titre de Comité mixte des deux Chambres, afin de faire un examen des problèmes spéciaux qu'engendre le fait que la cité d'Ottawa se trouve être le siège du gouvernement fédéral, et de faire rapport sur les relations entre celui-ci et les autorités municipales de ladite cité et leurs responsabilités respectives quant à ces problèmes, avec pouvoir d'approfondir cette question et les détails connexes.

Que les honorables sénateurs Copp, Du Tremblay, Lambert, Léger, Stevenson et White soient nommés membres d'un tel comité mixte pour y représenter le Sénat.

Que le Comité soit autorisé à envoyer quérir personnes, dossiers et documents.

Que le Comité soit autorisé à siéger pendant les séances et les ajournements du Sénat.

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer en conséquence.

Copie conforme.

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

NOMINATION DU COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le LUNDI 29 mai 1944.

Résolu,—Qu'un Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour faire un examen des problèmes spéciaux engendrés par le fait que la ville d'Ottawa se trouve être le siège du gouvernement, et pour préparer un rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'approfondir cette question et les détails connexes;

Que ledit comité soit composé des membres suivants: MM. Boucher, Coté, Dechêne, Gregory, Hill, Knowles, Marshall, Matthews, McIlraith, McLean (*Simcoe-Est*), O'Brien, Pinard, Purdy, Reid et White;

Que les dispositions de l'article 65 du Règlement de la Chambre des communes soient suspendues à ce sujet;

Que le Comité ait l'autorisation de siéger pendant les séances de la Chambre;

Que ledit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes, dossiers et documents, et qu'il fasse rapport de temps à autre;

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour mettre Leurs Honneurs au courant de la nomination de ce comité par la Chambre des communes, et pour demander à Leurs Honneurs de nommer des membres du Sénat pour agir de concert avec les membres de la Chambre des communes à titre de comité mixte des deux Chambres.

Le greffier de la Chambre des communes,
Arthur BEAUCHESNE.

Copie conforme.

PROCÈS-VERBAUX

Le MERCREDI 26 juillet 1944.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis, le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes nommé pour examiner les problèmes spéciaux résultant du fait que la ville d'Ottawa est le siège du gouvernement et pour faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de ladite cité et sur leurs responsabilités respectives à l'égard de ces problèmes, avec pouvoir d'enquêter sur cette question et sur les matières connexes, se réunit aujourd'hui à 10 h. 30 du matin.

Présents:

L'honorable Sénateur Copp, président de la section du Sénat, et M. J. A. Gregory, député, président de la section de la Chambre des communes.

Le SÉNAT: Les honorables sénateurs Copp, Du Tremblay, Lambert, Léger et White.

La CHAMBRE DES COMMUNES: MM. Boucher, Gregory, Matthews, McIlraith, McLean (*Simcoe-Est*), O'Brien, Purdy et Reid.

A 10 h. 45 du matin, la séance est suspendue afin de permettre aux membres d'inspecter les promenades, parcs et propriétés de la Commission du district fédéral.

Le Comité s'ajourne alors jusqu'à demain, le jeudi 27 juillet 1944, à 11 h. 30 du matin.

Le JEUDI 27 juillet 1944.

A 11 h. 30 du matin, le Comité reprend ses délibérations.

Présents:

L'honorable Sénateur Copp, président de la section du Sénat, et M. J. A. Gregory, député, président de la section de la Chambre des communes.

Le SÉNAT: Les honorables sénateurs Copp, Lambert, Léger et White.

La CHAMBRE DES COMMUNES: MM. Boucher, Coté, Dechêne, Gregory, Hill, Matthews, McIlraith, McLean (*Simcoe-Est*), O'Brien, Pinard et Reid.

Les membres du Comité acceptent l'invitation que leur a faite le maire suppléant Geldert, le 21 juillet, d'inspecter le filtre municipal, l'inspection devant avoir lieu à 5 heures de l'après-midi, le vendredi 28 juillet 1944.

Une demande faite par M. Herbert T. Owens, d'Ottawa, qu'un mémoire préparé au nom de la Henry George Society of Canada sur la question des impôts soit inscrit comme ayant été reçu et qu'une copie du mémoire soit distribuée aux membres du Comité est agréée.

A la suite d'une discussion des témoignages rendus, les honorables sénateurs Copp, Lambert et Léger, et MM. Gregory, McLean (*Simcoe-Est*), O'Brien et Reid, sont nommés membres d'un sous-comité chargé de la préparation d'un projet de rapport.

A une heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le MARDI 1er août 1944.

A 11 h. 30 du matin, le Comité reprend ses délibérations.

Présents:

L'honorable sénateur Copp, président de la section du Sénat, et M. J. A. Gregory, député, président de la section de la Chambre des communes.

Le SÉNAT: Les honorables sénateurs Copp, Du Tremblay, Lambert, Léger et White.

La CHAMBRE DES COMMUNES: MM. Boucher, Dechêne, Gregory, Matthews, McLraith, McLean (*Simcoe-Est*), et Purdy.

Un projet de rapport préparé par un sous-comité est lu et étudié.

Lors de l'étude de la recommandation contenue au paragraphe 4 des recommandations projetées, savoir: "Que durant une période de cinq années, l'octroi annuel soit augmenté à \$300,000".

M. McILRAITH, député, propose en amendement, appuyé par M. Boucher, député:

Que durant une période de cinq années, l'octroi annuel soit augmenté à \$500,000.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

A 1 h. 10 de l'après-midi, le Comité s'ajourne à 4 h. 30 de l'après-midi ce jour.

A 4 h. 30 de l'après-midi, le Comité reprend l'étude du projet de rapport.

Certains amendements proposés au projet de rapport ayant été adoptés, il est—

Ordonné,—Que le projet de rapport, modifié, soit adopté à titre de second et dernier rapport du Comité à être présenté aux deux Chambres du Parlement.

A 6 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne.

Copie conforme.

Le secrétaire du Comité mixte,
A. H. HINDS,
Secrétaire en chef des comités du Sénat.

DERNIER RAPPORT

Le MARDI 1er août 1944.

Le Comité conjoint du Sénat et de la Chambre des communes, institué aux fins d'étudier les problèmes spéciaux que crée la situation du siège du gouvernement en la ville d'Ottawa, et chargé de faire rapport sur les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités de ladite cité, et sur leurs responsabilités respectives, avec pouvoir de s'enquérir de la question et des faits qui y sont mentionnés, a l'honneur de présenter son second et dernier rapport, comme suit:

Conformément à l'ordre de référence inclus dans la résolution demandant l'institution d'un comité conjoint du Sénat et de la Chambre des communes aux fins de faire enquête sur les relations entre le gouvernement fédéral et la ville d'Ottawa, laquelle résolution a été adoptée par les deux Chambres du Parlement, le Comité a tenu sept séances publiques. Des témoignages ont été reçus et enregistrés de Son Honneur le maire, des membres du Bureau des commissaires, du Bureau des échevins, des fonctionnaires techniques de la cité d'Ottawa, ainsi que du Board of Trade d'Ottawa, du président et des hauts fonctionnaires de la Commission du district fédéral, et du secrétaire du ministère fédéral des Travaux publics. En outre, le Comité a tenu des séances privées afin d'étudier les témoignages rendus, de faire des recommandations et de préparer la rédaction d'un rapport au Parlement.

Le comité a dû élucider un double problème. Tout d'abord, la première question à résoudre était la demande urgente de la cité d'Ottawa d'augmenter l'octroi annuel que lui accorde le gouvernement fédéral. Deuxièmement, est survenu le problème, plus long à résoudre, du programme d'urbanisme projeté pour cette capitale, de concert avec ce que nous appelons le District fédéral.

Lorsque les deux phases du problème ont été exposées au cours des témoignages rendus devant le Comité, tous les témoins ont montré un admirable esprit de collaboration, comme était unanime le désir de voir la capitale du Canada représenter dignement et à tous égards le Dominion, d'après sa fonction même. Ces témoins n'ont pas davantage manqué de sympathie pour considérer les conditions anormales que la guerre a créées et qui influent également sur les ressources financières de la ville et du Dominion.

Pour disposer d'abord du cas de la ville, la réclamation d'une augmentation d'octroi fédéral, telle que présentée par Son Honneur le maire et son comité spécial, s'appuyait sur les motifs suivants:

1. L'accroissement considérable de la valeur des propriétés du gouvernement depuis 1925 jusqu'à 1943;
2. Le grand nombre de propriétés imposables que le gouvernement a expropriées, entre 1925 et 1943, qui ont cessé de rapporter un revenu à la ville, bien que la ville reste tenue de leur procurer ses services;
3. Le front sur rue des propriétés acquises par le gouvernement a augmenté à 9.3 milles (sans compter les rues qui sont la propriété du gouvernement), ce qui est à peu près le double du front de la rue que mesuraient les propriétés du gouvernement en 1925;
4. En conséquence des services spéciaux de guerre établis par le gouvernement fédéral, la population d'Ottawa, qui était en 1939 de 145,000 âmes, a augmenté en 1944 à 185,000.

5. Par suite de l'érection de plusieurs édifices temporaires, et de l'affectation de plusieurs autres, pour les besoins des départements plus étendus du gouvernement, les services municipaux tels que la fourniture de l'eau, l'entretien des rues, l'enlèvement des déchets, l'inspection des égouts, la protection de la police et des pompiers, ont occasionné une augmentation sensible des dépenses de la ville.

6. La dislocation des propriétés privées et des intérêts commerciaux, par l'établissement de bureaux du gouvernement, par l'aménagement de places comme le square de la Confédération et par l'élargissement de la rue Elgin, a aussi considérablement affecté les sources régulières du revenu de la ville.

7. Afin d'obtempérer au désir de conserver l'aspect pittoresque d'Ottawa comme capitale du pays, ses possibilités industrielles n'ont jamais été exploitées comme elles auraient pu l'être en raison du voisinage des ressources hydrauliques, qui ont été utilisées à l'avantage d'autres parties de la province.

Ces circonstances ont eu pour résultat de réduire à 1.743% du budget total de la ville pour l'année courante 1944 le présent octroi annuel du gouvernement fédéral qui s'élève à \$100,000, alors qu'en 1925 cet octroi représentait 2.32%, au moment où fut déterminé le montant du présent octroi fédéral; et le gouvernement, d'après le mémoire soumis par la ville d'Ottawa, devrait maintenant payer chaque année à la ville un octroi équivalent à cette proportion du total net des dépenses de la ville pour la dernière année complète, afin de couvrir le total de la valeur imposable des propriétés du gouvernement fédéral, plus la valeur des propriétés du gouvernement fédéral exemptées de taxes. Cette proportion représente 27.428%, ou se chiffrait à \$1,597,460 dans un octroi annuel.

D'abondant, le Comité soumet les considérations suivantes:

(1) Ottawa est la capitale du Canada, le siège du gouvernement fédéral du Dominion, et occasionne à ce titre la résidence de plusieurs milliers de fonctionnaires et d'autres employés dans ses limites. Bien que l'économie interne de cette municipalité intéressée essentiellement ses propres contribuables, elle est indissolublement liée à l'avenir de la capitale nationale.

(2) Outre l'octroi annuel de \$100,000 à la ville, le gouvernement fédéral accorde aussi, chaque année, \$335,000 à la Commission du district fédéral qui coopère étroitement avec la ville dans l'exécution de divers services représentant une notable contribution à la prospérité d'Ottawa.

(3) L'acquisition, par le gouvernement fédéral, du parc de la Gatineau dont l'exploitation actuelle et le prochain développement représentent, comme ressources touristiques et à beaucoup d'autres égards, une appréciable contribution à la ville d'Ottawa.

(4) A cause de l'ajournement forcé d'améliorations nécessaires dans les services municipaux au cours des années de guerre, la ville a pu, dans une certaine mesure, réduire sa dette obligatoire.

(5) Le besoin se fait grandement sentir d'un système d'égout amélioré et de dispositifs modernes pour l'enlèvement des déchets, dans l'intérêt de la municipalité et du gouvernement fédéral à la fois. On n'a pas donné assez d'attention à ce sujet qui, en prévision des prochains développements possibles, exigera l'action commune du gouvernement et de la ville pour l'établissement de ce projet et pour son financement.

(6) On devrait organiser les services de nettoyage des rues et d'enlèvement des déchets, actuellement exécutés par la ville et par la Commission du district fédéral, de façon à éliminer un double emploi.

(7) Le besoin est aussi pressant d'une compagnie terminale conjointe, à Ottawa, embrassant les compagnies de chemins de fer, qui s'occuperait essen-

tiellement d'éliminer le réseau de voies ferrées qui traverse actuellement les rues de la ville, et qui adapterait des facilités de transport à un plan mieux compris d'une capitale nationale.

(8) La réclamation de la ville se base principalement sur son évaluation des propriétés que le gouvernement fédéral possède ou dirige dans les limites municipales; et elle tient aussi compte de ses services tels que la fourniture de l'eau, l'inspection des égouts, l'enlèvement des déchets, le nettoyage des rues, la protection de la police et des pompiers. Elle devrait aussi tenir compte des propriétés qui appartiennent aux ambassades et légations étrangères. A l'heure actuelle, les taxes imposées sur ces propriétés sont payées à la ville par le gouvernement, par le ministère des Travaux publics. La ville et le gouvernement considèrent actuellement un projet d'arrangement qui établit une cotisation fixe au sujet de cette catégorie de propriétés; mais ce comité doit en être avisé. Toute la question de la valeur imposée des propriétés du gouvernement, telle que mentionnée dans l'exposé de réclamation de la ville, doit donc faire l'objet d'une enquête beaucoup plus approfondie que ne peut faire ce Comité. On doit aussi calculer, à ce propos, que plus de 200 propriétés louées par le gouvernement, dans la ville, pour des bureaux ou de l'emmagasinage, produisaient en 1942-43 un loyer annuel de \$800,000, et que les impôts municipaux et les taxes d'eau étaient payés, en ces cas, par les propriétaires des immeubles.

Le district fédéral et la ville

Les membres de ce Comité, en compagnie des représentants de la ville d'Ottawa, ont été toute une journée les hôtes de la Commission du district fédéral pour faire le tour des cours de promenade et du parc de la Gatineau qui couvre une superficie de quelque seize mille acres s'étendant entre les rivières Ottawa et Gatineau, et atteignant un point situé à près de vingt et un milles au nord de la colline parlementaire. Les membres du Comité ont unanimement exprimé l'opinion que la superficie nouvellement acquise de ce parc représente un actif national de grande beauté et d'aussi grande valeur, qui devrait être gardé pour la jouissance des futures générations canadiennes et de leurs visiteurs étrangers. A l'heure actuelle, ce parc est sous la gérance de la Commission du district fédéral qui affecte à son entretien seulement \$17,000 prélevés sur les crédits annuels de la Commission.

Ce Comité n'a pas l'intention d'adresser au gouvernement des recommandations précises sur le caractère que doit prendre à l'avenir un district fédéral pour embrasser ce parc avec les municipalités situées sur l'une et l'autre rive de la rivière Ottawa, en comprenant la ville d'Ottawa. Nous sommes, cependant, d'avis que le gouvernement devrait confier la réalisation de ce projet à long terme à une commission spéciale d'experts qui l'étudierait et en ferait rapport, puisque la réalisation d'un pareil projet exige des connaissances de professionnels experts qui auraient avantage à visiter des pays étrangers pour y étudier de quelle façon ont été établis les districts de capitale et comment ils sont administrés. Par les observations qu'ils ont pu faire au cours de l'enquête de ce Comité, ses membres prévoient clairement que la multiplication de la population du Canada et l'expansion correspondante des opérations gouvernementales rendront plus ardues et plus difficiles à résoudre qu'ils ne le sont aujourd'hui les problèmes administratifs qui se présenteront à la fois à la ville d'Ottawa et au gouvernement central. Qu'il nous suffise d'indiquer l'inéluctable difficulté que présentera avant longtemps l'écoulement, va-comme-je-te-pousse aujourd'hui, des eaux pluviales et ménagères dans la rivière Ottawa dont les deux rives, dans la région la plus directement intéressée sont la propriété du Dominion du Canada.

Bien que l'exécution d'un projet de district fédéral de l'ampleur indiquée doive attendre, non seulement l'établissement de plans élaborés avec le plus

grand soin et solidement arrêtés, mais encore l'appui d'une ferme opinion publique par tout le Canada, le développement d'Ottawa comme capitale nationale se poursuit à grands pas, et il ne doit pas être entravé en attendant le règlement des plus grands problèmes qui s'y rattachent.

Le gouvernement a reçu, à différentes époques, plusieurs rapports sur le développement de ce district de capitale nationale. Le rapport de la Commission Holt, préparé en 1913, est le plus ample de tous. Le rapport Gréber, en 1939, corrobore en général les principales recommandations de la commission Holt. Ces rapports ont été communiqués au public depuis plusieurs années, les journaux en ont démontré l'application et les ont discutés. Dans l'ensemble, ils ont été très généralement approuvés.

Recommandations

1. Afin que ce développement soit coordonné d'une manière générale avec les projets déjà déposés, nous proposons que les pouvoirs de la Commission du district fédéral soient élargis et que son personnel soit augmenté de façon à inclure non seulement des représentants de la région d'Ottawa, mais de tout le Canada. L'appellation "Commission du district fédéral" pourrait même être changée pour une autre qui comporterait l'idée d'une capitale nationale.

Par son passé, sa nature indépendante et son expérience, cette Commission nous paraît l'organisme tout désigné du gouvernement pour coordonner, dans cette région, tous les développements qui peuvent s'entreprendre à l'avenir. Par conséquent, nous recommandons que tous les projets de construction ou de développement qui doivent être exécutés par un ministère fédéral sur un terrain appartenant au gouvernement, ou loué par lui dans la région de la capitale nationale, soient soumis à la Commission du district fédéral et ne soient pas exécutés sans son approbation.

S'il survient de graves différends d'opinion entre la Commission du district fédéral et quelque ministère du gouvernement concernant l'emplacement ou l'architecture d'un édifice projeté ou sur une question qui leur est référée, le ministère intéressé et la Commission du district fédéral feront au Gouverneur général en conseil un rapport exposant le problème, et, en pareil cas, naturellement, la décision appartiendra au Gouverneur en conseil.

Dans les cas de l'aménagement de terrains non possédés ou loués par quelque département du pouvoir fédéral, mais contigus à des avenues de parc ou de promenade entretenues par la Commission du district fédéral, la commission devrait être autorisée à nommer des sous-comités chargés de traiter avec la ville d'Ottawa ou avec toute autre municipalité intéressée dans la région de la capitale nationale. Il serait à souhaiter qu'une de ces municipalités charge un semblable sous-comité de rencontrer les membres de la Commission du district fédéral aux fins de discuter les problèmes qui les intéressent. Si possible, un rapport conjoint devrait être rédigé; mais, dans le cas contraire, des rapports séparés devraient être soumis à la municipalité intéressée et au Gouverneur général en conseil, indiquant ce qui devrait être fait en l'occasion.

Un esprit de collaboration devrait exister lorsqu'il s'agit de situer ou de construire, à l'intérieur de la ville d'Ottawa, tous les édifices publics qui n'appartiennent pas au gouvernement fédéral.

Ces suggestions sont proposées comme moyen d'obtenir avec le mécanisme actuel, cette collaboration aux projets généraux déjà déposés aux fins d'aménager cette région, et cet aménagement est nécessaire si la capitale nationale doit progresser de façon normale.

2. En ce qui concerne les facilités des chemins de fer à Ottawa, nous recommandons que le gouvernement autorise la Commission du district fédéral à entamer des négociations avec la Compagnie du Pacifique-Canadien, le New York Central et les Chemins de fer nationaux du Canada en vue de former

une compagnie terminale conjointe qui serait chargée de mettre en service et de gérer toutes les facilités et les biens des chemins de fer situé à l'intérieur du district de la capitale nationale, et qui ferait rapport au gouvernement le plus tôt possible. A ce sujet, nous estimons qu'une seule gérance et un projet proprement coordonné pourraient éliminer graduellement plusieurs des voies qui traversent la ville, aussi bien que des traverses à niveau qui constituent un danger pour le public et augmentent les frais d'opération. A cette recommandation, nous voudrions encore que des efforts soient tentés pour réorganiser le réseau des transports à Ottawa, de façon à remplacer, par des autobus, dans la mesure du possible, les tramways et les voies actuellement en service.

3. Nous recommandons que l'enlèvement de la neige de toutes les rues et des trottoirs en bordure des édifices possédés ou loués par le gouvernement dans la cité d'Ottawa, et des cours de promenade du District fédéral, à l'intérieur de la ville, et de leurs trottoirs, ainsi que l'enlèvement des cendres, déchets et autres ordures des édifices du gouvernement situés à l'intérieur de la ville, soient réorganisés en coopération avec les fonctionnaires de la ville et la Commission du district fédéral, aux fins d'utiliser le plus effectivement possible les facilités de ces deux organismes.

4. Après avoir étudié tous les témoignages, et considéré la nature des services rendus et le besoin d'immédiates dépenses capitales relativement à l'un de ces services, alors que le gouvernement fédéral devrait en assumer la responsabilité conjointement avec la ville, nous recommandons que, durant une période de cinq années, l'octroi annuel soit augmenté à \$300,000 et que, à la fin de cette période, cet accord financier soit révisé.

En soumettant cette recommandation, qui accorde à la ville plus du double de l'octroi fédéral qu'elle recevait auparavant, le Comité est d'avis qu'il est impossible à ce moment d'estimer exactement les relations qui existent entre la cité d'Ottawa et la population du Canada en général, telle que représentée par le gouvernement fédéral. Nous avons déjà référé au problème de l'évaluation. En outre, on n'a jamais tenté d'évaluer, par exemple, la valeur économique apportée à la municipalité par un fonctionnaire fédéral établi ici, avec sa famille, à titre d'employé permanent du gouvernement. Depuis 1939, le nombre des fonctionnaires du gouvernement établis à Ottawa a augmenté de 12,000 à 33,500. Cette augmentation est occasionnée par la guerre, mais une partie considérable de ces fonctionnaires demeureront ici de façon permanente, après la guerre, afin de suppléer aux services grandissants du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral et la ville d'Ottawa, ainsi que d'autres municipalités voisines, marchent la main dans la main sur la grande route nationale du Canada; et le voyage ne fait que commencer. Au bout de la route nous attendent un dominion uni et une grande capitale nationale qui devraient refléter la force d'une croissance normale et saine.

Copie des témoignages rendus est ci-jointe.

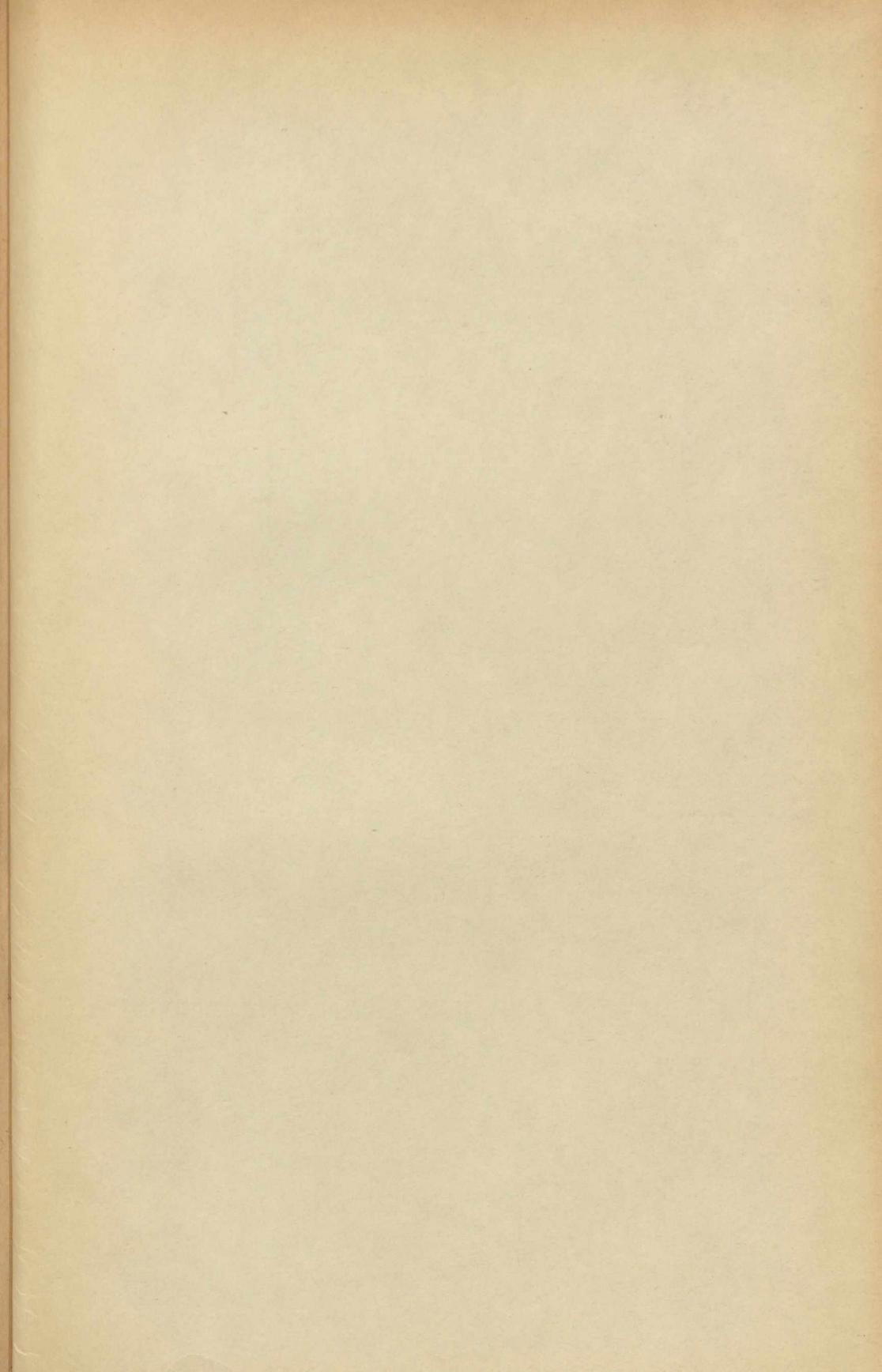
Le tout respectueusement soumis,

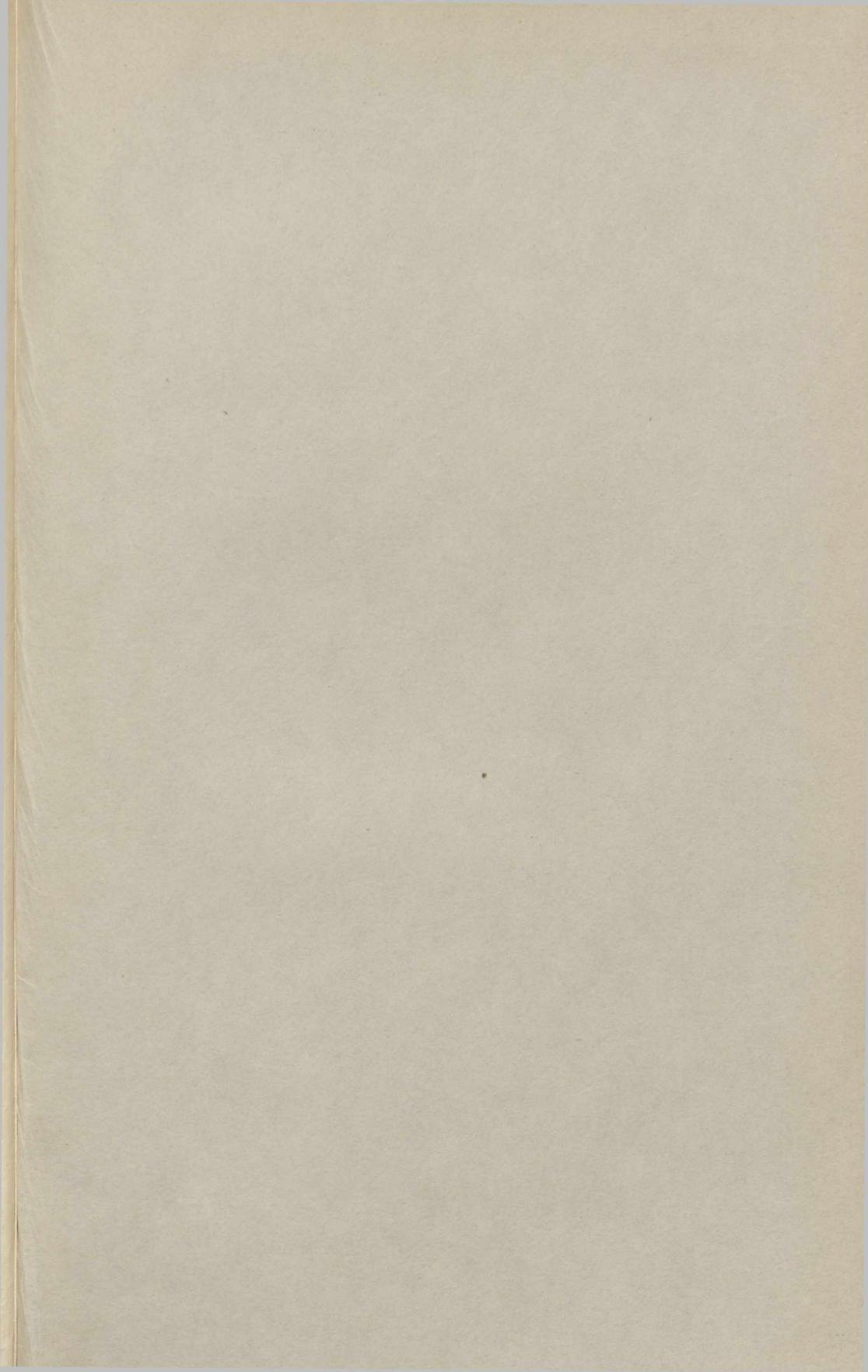
Le président de la section du Sénat,

A. B. COPP.

Le président de la section des Communes,

J. A. GREGORY.





Rollé par
Harpel's Press Co-operative
Gardenvale

